

MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CARACTÉRISATION ET D'ÉVALUATION DES **PAYSAGES RURAUX**

De l'état des lieux au diagnostic des paysages ordinaires

Gérald Domon
Julie Ruiz



MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CARACTÉRISATION ET D'ÉVALUATION DES PAYSAGES RURAUX

De l'état des lieux au diagnostic des paysages ordinaires

Gérald Domon
Julie Ruiz

Rapport final
Juin 2014

REMERCIEMENTS

Le présent manuel résulte d'un projet appuyé financièrement par la CRÉ Montérégie-Est, Hydro-Québec, la MRC des Maskoutains et les ministères suivants :

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Culture et Communications
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Finances et Économie
Transports Québec

Il a bénéficié des commentaires des membres de la table de suivi du projet Paysages maskoutains:

Guy Bédard (ministère des Transports du Québec); **Luc Brunelle** (ministère de la Culture et des Communications); **Réal Campeau** (MRC des Maskoutains); **Jacinthe Gagnon** (Hydro-Québec); **Martin Joly** (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs); **Robert Mayrand** (MRC des Maskoutains) **Évelyne Vouligny** (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation).

Mise en page, graphisme et recherche complémentaire: Frédérique Allard et Louis-Philippe Rousselle-Brosseau

Relecture scientifique: Julie Bergeron

Les auteurs tiennent également à remercier tous ceux qui ont contribué à la production du document « Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain » d'où ont été tirés les exemples d'application à la MRC des Maskoutains. Ils remercient en particulier : Caroline Jambon, Claude Paquin, Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, Jean-Pierre Ducruc et Frédéric Poisson.

Crédit photo page couverture: Éric Clermont

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	8
La MRC des Maskoutains : quelques repères	10
Une première démarche de paysage en zone d'intensification agricole	11
Un manuel pour poser un diagnostic sur les paysages ruraux	12
Contenu, structure et mode d'utilisation	14
Références	17

1. L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

1.1 Le paysage & le projet	23
Définitions et positionnement	23
Les principes d'action	27
Les grandes étapes du projet de paysage	30
1.2 Initier un projet de paysage dans la pratique	32
1.3 Mobiliser les intervenants et la population, un défi continu	36
Les défis propres au projet de paysage	39
1.4 De l'état des lieux au diagnostic de paysage	42
Quelles connaissances sur les paysages acquérir	43
Le diagnostic de paysage	46
Les éléments à retenir	47
Références	59

2. CONNAITRE ET COMPRENDRE L'ORGANISATION PHYSICO-SPATIALE DES PAYSAGES

2.1 En quoi consistent les méthodes?	73
Exemples types de méthodes	73
Principales caractéristiques des méthodes européennes	75
Le Landscape Character Assessment Method comme exemple	76
2.2 Questions à se poser avant d'entreprendre une démarche de caractérisation	88

2.3 Une approche pour les paysages des Basses-Terres du Saint-Laurent	91
Le cadre écologique de référence	93
2.4 Un exemple au Québec	102
Mise en oeuvre d'une démarche	102
Retour d'expérience	109
Utilisation en aménagement du territoire	111
Réponses à des questions posées par un aménagiste	114
Les éléments à retenir	116
Références	124

3. CONNAITRE ET COMPRENDRE LE REGARD DES POPULATIONS

3.1 Préférences paysagères et appréciation visuelle	135
Quel objectif	135
Exemples types	136
Quels sont les bases théoriques de ces méthodes?	140
Quels sont nos conseils	144
Les limites de la mise à jour	146
Réponse à une question posée par un aménagiste	150
Les éléments à retenir	152
Références	154
3.2 Valorisations paysagères et expériences pluri-sensorielles	156
Quels objectifs et quelles caractéristiques principales?	159
Exemples de méthodes types	160
Les caractéristiques et bases théoriques	162
Limites et portées de la mise à jour des valorisations paysagères	165
Réponse à des questions posées par un aménagiste	167
Les éléments à retenir	167
Références	179
3.3 Un guide pour élaborer une démarche multi-méthodes	180
Les postulats de la démarche multi-méthodes	180
Comment utiliser le guide	183
La démarche multi-méthodes du projet « Paysages maskoutains »	190

4. CONNAITRE ET COMPRENDRE LE REGARD DES VISITEURS

4.1 En quoi consistent les méthodes? 199

 Les méthodes expertes: principales caractéristiques 199

 Deux méthodes classiques issues du Bureau of Land Management américain 204

4.2 Une méthode actualisée 210

 Proposition d’une méthode pour identifier les éléments d’intérêt et de discordance visuelle 210

4.3 Exemple d’application à l’échelle d’une MRC 220

4.4 Retour d’expérience 224

 Portée de la méthode 224

 Utilisation en aménagement du territoire 226

 Réponses à des questions posées par un aménagiste 228

 Éléments à retenir 230

Références 243

5. IDENTIFIER L’ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET COMPRENDRE LEURS FORCES MOTRICES DE CHANGEMENT

5.1 En quoi consistent les méthodes? 253

 Objectifs et résultats finaux 253

 Les approches méthodologiques 254

 Les étapes et les outils d’analyse 256

 Portée de l’identification et de la compréhension de l’évolution des paysages 271

5.2 Retour d’expérience 276

 Dans la pratique, quels sont les enjeux soulevés? 276

5.3 Exemple d’application 290

 Une première analyse de l’évolution des paysages ordinaires : l’exemple Maskoutains 290

 Réponse à une question posée par un aménagiste 299

 Les éléments à retenir 300

Références 310

6. DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ENJEUX : POSER UN
DIAGNOSTIC

6.1 Appropriation des connaissances de l'état des lieux	320
Quelques outils	320
Combiner un apprentissage actif et passif des connaissances produites dans l'état des lieux	321
6.2 Identifier les enjeux de paysage	324
Exemples de méthodes types	324
Guide méthodologique et conseils pour une méthode participative	333
6.3 Enjeux des paysages ordinaires : démarche pour les paysages maskoutains	336
Principales balises	336
Illustration des résultats de la démarche sur le thème « L'agriculture et les paysage »	342
Les éléments à retenir	345
Références	347

INTRODUCTION

Que ce soit à l'occasion des débats entourant l'exploitation forestière, le développement de la filière éolienne ou de l'implantation d'infrastructures majeures, la question du paysage a fréquemment été portée à l'avant-scène. Par-delà ces dossiers fortement médiatisés, l'intérêt pour le paysage en milieu rural s'est matérialisé selon deux voies à la fois plus discrètes et complémentaires. D'une part, que ce soit en Gaspésie (Estran paysage humanisé), dans les Cantons de l'Est (Paysages estriens, Groupe de réflexion et d'action sur l'agriculture et le paysage), dans les Laurentides (Laboratoire rural) ou dans Charlevoix (Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-est), des groupes de citoyens, des municipalités et des MRC ont amorcé des démarches de sensibilisation, de protection et de mise en valeur des paysages. D'autre part, un certain nombre d'études techniques et scientifiques ont, au fil des dernières années, été publiées. Pensons par exemple aux travaux de Villeneuve sur l'évolution des pratiques et des représentations socio-historiques dans Charlevoix (Villeneuve, 1999), de Domon, Beaudet, & Joly sur l'évolution, la caractérisation et la gestion des paysages laurentidiens (Domon et al. 2000), de Watson sur l'inventaire de la sensibilité des paysages dans Brome-Missisquoi (APP, 2001) ou encore de Ruralys sur la caractérisation des paysages à l'échelle régionale dans Chaudière-Appalaches (Ruralys, 2013). Or, toutes ces démarches et ces publications ont un point commun soit d'avoir essentiellement porté sur des paysages présentant des qualités remarquables et reconnues que ce soit au plan historique, naturel ou culturel. Aussi, un certain savoir-faire en matière de caractérisation, de protection et de mise en valeur des paysages présentant des qualités remarquables a-t-il pu être généré. Mais, en marge de ces paysages exceptionnels, de vastes pans du territoire québécois sont couverts de paysages méconnus, des paysages dits de l'ordinaire. Il s'agit de paysages qui ne présentent pas d'attraits visuels marqués ou reconnus, ne font pas l'objet d'un consensus social quant à leur valeur (Dewarrat, Quincerot, Weil & Woeffray, 2003), n'ont rien de « spectaculaire » et n'attirent pas réellement de visiteurs pour eux-mêmes (Le Floch, 1996). Au Québec, ces paysages du quotidien sont ceux qui marquent le cadre de vie d'une part significative voire majoritaire de la population. Méconnus et faisant donc rarement l'objet d'une reconnaissance formelle, ils sont particulièrement susceptibles de connaître des évolutions rapides aux cours des années à venir, leurs qualités étant par le fait même particulièrement vulnérables.

Parmi ces paysages ordinaires, ceux des territoires de plaine, territoires qui, ici comme ailleurs ont été marqués par un processus d'intensification agricole, c'est-à-dire de concentration, de spécialisation et d'intensification de l'agriculture méritent aujourd'hui une attention toute particulière. En effet, ils semblent appelés à être confrontés à une forme inédite de dévitalisation. Ainsi, le phénomène de concentration des fermes inhérent au processus d'intensification a conduit à une diminution considérable de la population agricole (777 017 personnes vivant sur une ferme en 1931, 90 940 en 2006). Face à une telle diminution de la population agricole qui constituait la principale base démographique des municipalités de ces territoires, l'enjeu est aujourd'hui d'en arriver à maintenir et à attirer de nouvelles populations. Cet enjeu est d'autant plus considérable que les études menées sur les préférences paysagères des populations sont nombreuses à souligner que ces paysages sont le plus souvent perçus négativement par la majorité. Si l'esthétique des grandes plaines d'agriculture intensive offre des qualités formelles certaines, l'importance croissante accordée à la qualité environnementale du milieu dans l'appréciation des paysages fait en sorte que les paysages d'intensification agricole sont aujourd'hui de plus en plus synonymes de pollution des eaux, d'érosion, de perte de biodiversité. Dans ces circonstances les risques de dévitalisation sont non seulement réels mais déjà ressentis. Ainsi, lors de la Consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire tenue en 2012, le maire de Saint-Marcel-de-Richelieu, municipalité de la plaine agricole de Montréal, signalait que si la tendance se maintenait, la « vitalité de notre communauté va aller peut-être toujours un petit peu en se résorbant continuellement » tout en ajoutant que « ce n'est pas un scénario qui est propre à Saint-Marcel-de-Richelieu ».

Dans ces circonstances, les paysages ordinaires, ceux de la plaine agricole des basses-terres du Saint-Laurent en particulier, méritent l'attention et commandent un travail considérable. Or, s'agissant de paysages qui ne font pas l'objet d'un consensus social quant à leur valeur, ce travail ne peut être amorcé sous l'angle de la protection : ils commandent un travail tout autre. D'une part, si les paysages ordinaires n'ont rien de spectaculaire, ils présentent néanmoins certaines qualités tantôt occultées, tantôt oubliées, ou encore simplement cachées que souvent même les populations locales ne perçoivent plus. Ils nécessitent donc la définition d'approches aptes à révéler ces qualités et à les mettre en valeur. D'autre part, compte tenu de la nature et de l'ampleur des changements qui les ont marqués au cours des dernières décennies, ces paysages en appellent à une requalification, c'est-

à-dire à la réintroduction et à la création de qualités, environnementales par exemple, pouvant répondre aux attentes et aux valeurs de plus en plus diversifiées des populations rurales. Autrement dit, ils commandent la mise en place d'un véritable projet de paysage permettant de révéler et d'instaurer des qualités aptes à soutenir la vitalité, voire la viabilité des communautés rurales qui s'y trouvent. Ces paysages étant méconnus, négligés, un préalable incontournable à un tel projet demeure toutefois la mise à disposition d'une connaissance approfondie du territoire. Or, si, comme signalé précédemment, nous disposons d'un savoir-faire certain en matière de caractérisation des paysages présentant des caractéristiques exceptionnelles, **quelle approche, quelles méthodes, quels outils employer pour en arriver à bien connaître et à bien comprendre les paysages de l'ordinaire? C'est à cette question que s'adresse le présent manuel** en prenant pour appui le projet mené dans la MRC des Maskoutains.

Quelle approche, quelles méthodes, quels outils employer pour en arriver à bien connaître et à bien comprendre les paysages de l'ordinaire? C'est à cette question que s'adresse le présent manuel.

La MRC des Maskoutains : quelques repères

Faisant partie de la région administrative de la Montérégie-Est dans le sud du Québec, la municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains comporte 17 municipalités locales et couvrent plus de 1 310 km². Outre sa proximité de Montréal (quelques 30 minutes de voiture), cette MRC se distingue par le caractère uniforme d'une occupation des sols largement dédiée à l'agriculture, caractère accentué par la présence de grandes étendues de monoculture dans les basses terres du Saint-Laurent (**Fig. 0.1**). Elle constitue une région particulièrement représentative des zones d'intensification agricole du



Figure 0.1
Plaines agricoles de la MRC des Maskoutains
(Photo: Julie Ruiz)

Québec. Cette MRC a vu au cours des dernières décennies sa population agricole et le nombre de fermes diminuer fortement alors qu'une grande part de celles-ci ont réorienté leur développement, passant de l'agriculture laitière traditionnelle à une spécialisation agricole (porcine, avicole, grande cultures, etc.). Dans ce contexte, la MRC des Maskoutains fait aujourd'hui face à un défi démographique certain. Aussi, les élus ont-ils unanimement reconnu l'importance d'amorcer une démarche de paysage en vue d'assurer un cadre de vie de qualité pour retenir les populations en place et la vitalité de leur communauté. Le conseil des maires de la MRC s'est ainsi engagé, par résolution, à appuyer le projet « Paysages maskoutains : révéler, mettre en valeur, requalifier » qui aura duré quatre ans (2009-2013) (**Fig. 0.2**).



Figure 0.2
Le projet Paysages maskoutains

Une première démarche de paysage en zone d'intensification agricole

Si les différents travaux réalisés dans les Cantons-de l'Est (Domon & Bélanger, 1991), les Laurentides (Domon, et *al.*, 2000), le bassin versant du ruisseau des Aulnages en Montérégie (Ruiz & Domon, 2005, 2009, 2012), le Haut-Saint-Laurent (Domon & Bouchard, 2007) et Lanaudière (Ruiz, et *al.*, 2008) avaient permis de mettre en évidence le besoin d'un travail sur les paysages ordinaires de la plaine agricole des basses-terres, il en revient aux professionnels et élus de la MRC des Maskoutains d'avoir initié, en partenariat avec le milieu universitaire, une première initiative en ce sens. Le projet des Paysages maskoutains a été mené en étroite collaboration avec les acteurs

publics interpellés par la protection, l'aménagement et le développement des paysages. Il avait pour objectifs :

- de préciser les premières étapes essentielles à une démarche de projet de paysage ;
- de développer des outils et des méthodes de caractérisation et d'évaluation des paysages ordinaires des zones d'intensification agricole reproductibles, facilement appropriables et applicables par des MRC rurales ;
- d'appliquer et de valider la démarche proposée, les méthodes et les outils à travers leur mise en application, à savoir, poser un diagnostic des paysages et élaborer des scénarii aptes à favoriser l'adoption d'une vision d'avenir collectivement partagée.

La démarche a bénéficié de l'apport d'une table de suivi rejoignant les principaux intervenants de l'aménagement. Inspirée du Guide de gestion des paysages au Québec (Paquette, Poullaouec-Gonidec & Domon, 2008), elle comportait trois phases principales illustrées à la **Figure 0.3**. La première consistait à poser un diagnostic des paysages sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Sur la base d'un état des lieux, elle invitait à une réflexion sur les enjeux et le devenir des paysages de la MRC. C'est cette première phase qui a fourni l'occasion de se pencher sur les méthodes et outils aptes à connaître et comprendre les caractéristiques des paysages ordinaires de même que les enjeux qu'ils soulèvent; le diagnostic étant appelé dans les phases ultérieures du projet à servir de base pour le développement de scénarii d'évolution future des paysages.

Un manuel pour poser un diagnostic sur les paysages ruraux

Présenté ici sous forme de manuel, ce travail sur les méthodes et outils vise à permettre aux étudiants et aux professionnels de l'aménagement de faire un choix éclairé parmi les méthodes aujourd'hui nombreuses de caractérisation et d'évaluation des paysages. Ayant pour origine principale le projet mené dans la MRC les Maskoutains, ce manuel expose et explique les approches, les méthodes et les outils colligés ou développés dans le cadre de ce projet tout

en offrant des exemples de leur mise en application. Par-delà cette origine spécifique, il est animé d'un souci de reproductibilité. Ainsi, si le manuel vise spécifiquement les paysages ruraux, certaines méthodes pourront, à l'évidence s'appliquer dans d'autres milieux géographiques, tels que les milieux périurbains.

S'agissant d'un manuel, et non d'un guide proposant une procédure pour traiter d'un enjeu spécifique, le présent document a délibérément une visée didactique. Ainsi, chacun des chapitres présente des méthodes types, soit des méthodes éprouvées issues de recherches et de travaux menés tantôt au Québec, tantôt ailleurs en Amérique du Nord ou en Europe. Or, par-delà leur seule présentation, les fondements théoriques et méthodologiques de ces méthodes sont présentés et discutés. De même, celles-ci font l'objet d'un regard critique afin d'en saisir la portée et les limites, et de mieux comprendre soit comment elles peuvent être mises en application soit encore, pourquoi de nouvelles méthodes doivent être mises de l'avant.

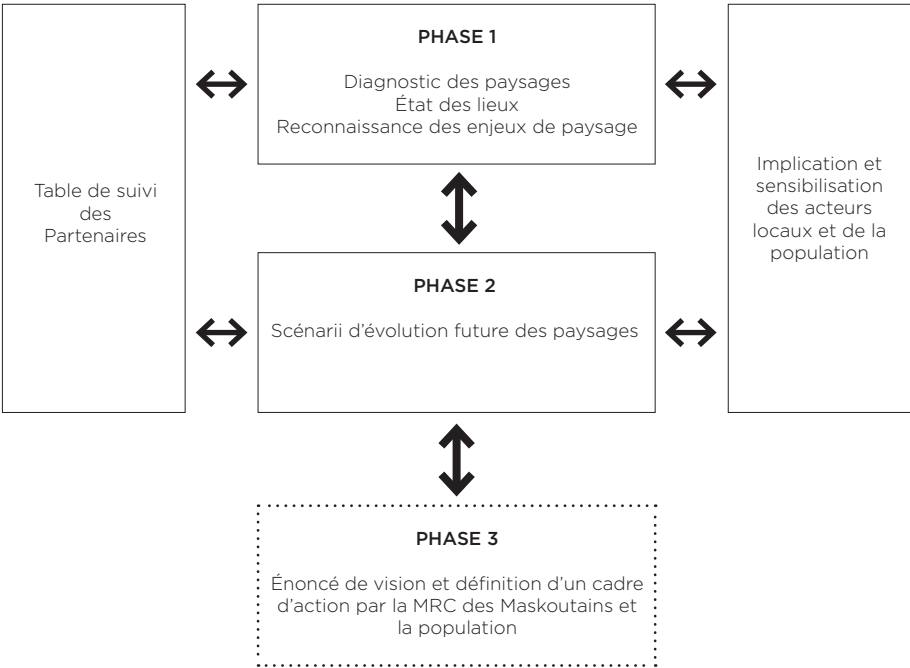


Figure 0.3
Structure du projet Paysages maskoutains
Sur la base d'un état des lieux, il s'agit de permettre la reconnaissance des enjeux de paysage puis d'élaborer des scénarii afin, dans une phase ultérieure, de définir une vision partagée et un cadre d'action. Le présent manuel porte sur les méthodes colligées et développées dans la Phase 1 et s'inscrit donc dans une perspective de projet.

Contenu, structure et mode d'utilisation

Le présent manuel entend donc proposer un ensemble de méthodes et d'outils permettant de réaliser un diagnostic paysager s'inscrivant dans une démarche de projet de paysage. Faisant appel à un certain nombre de notions et concepts pouvant paraître nouveaux et complexes il vient, dans le premier chapitre, éclaircir les notions d'état des lieux, de diagnostic paysager et de projet de paysage tout en précisant les relations qui les unissent. Ce premier chapitre propose également une définition du concept de paysage qui servira de base pour identifier les dimensions du paysage qui feront partie de l'état des lieux, soit les caractéristiques physico-spatiales (chapitre 2), les regards posés par la population (chapitre 3), le regard des visiteurs (chapitre 4), et enfin l'évolution des paysages (chapitre 5). Chacun de ces chapitres est accompagné d'une série de fiches techniques qui permettent la mise en application concrète des méthodes présentées. Ils permettent donc de saisir en quoi celles-ci consistent, quel est leur apport dans le diagnostic, comment les réaliser concrètement, avec quels moyens, où trouver les données nécessaires, et comment restituer les résultats. Enfin, le chapitre 6 explique de quelle manière passer de l'état des lieux à l'identification des enjeux de paysage (**Fig. 0.4**). De par sa structure, le manuel constitue donc en quelque sorte un parcours type pour la réalisation d'un diagnostic mené dans une perspective de projet de paysage. Cela dit, comme on le constatera les méthodes et outils qu'il présente pourront aussi être utilisés à d'autres fins. Ainsi et à titre d'exemple, en présentant une méthode permettant de repérer les éléments susceptibles de présenter un intérêt visuel, le chapitre 4 pourra certes être utilisé dans le cadre d'un diagnostic paysager mais il pourra aussi servir à alimenter une démarche de mise en valeur touristique du territoire. C'est dire que selon les besoins, le lecteur pourra se référer tantôt à l'ensemble du manuel, tantôt à un chapitre spécifique, tantôt encore à une section de chapitre. Aussi, pour faciliter le repérage des informations recherchées, chaque chapitre débute par une ligne de contenu (**Fig. 0.5**). Cette ligne vise à permettre au lecteur de repérer en un coup d'œil les sections (théoriques, techniques, etc.) auxquelles il pourrait, à défaut de parcourir l'ensemble du chapitre, avoir besoin de se référer. Y paraissent également, des pictogrammes (**Fig. 0.6**) permettant de repérer les exemples de cas complémentaire 🔍, des notions théoriques 📖, des définitions de termes 🔑 et la présentation de techniques et outils 🔧.

En définitive, si, comme relevé, le présent manuel a été conçu comme parcours type pour la réalisation d'un diagnostic mené dans une perspective de projet de paysage, il peut aussi servir de boîte à outils; soit une boîte à outils qui intègre les fondements théoriques et méthodologiques permettant de saisir l'origine, la nature et la portée de chacun d'eux.



Figure 0.4
Structure et contenu du manuel

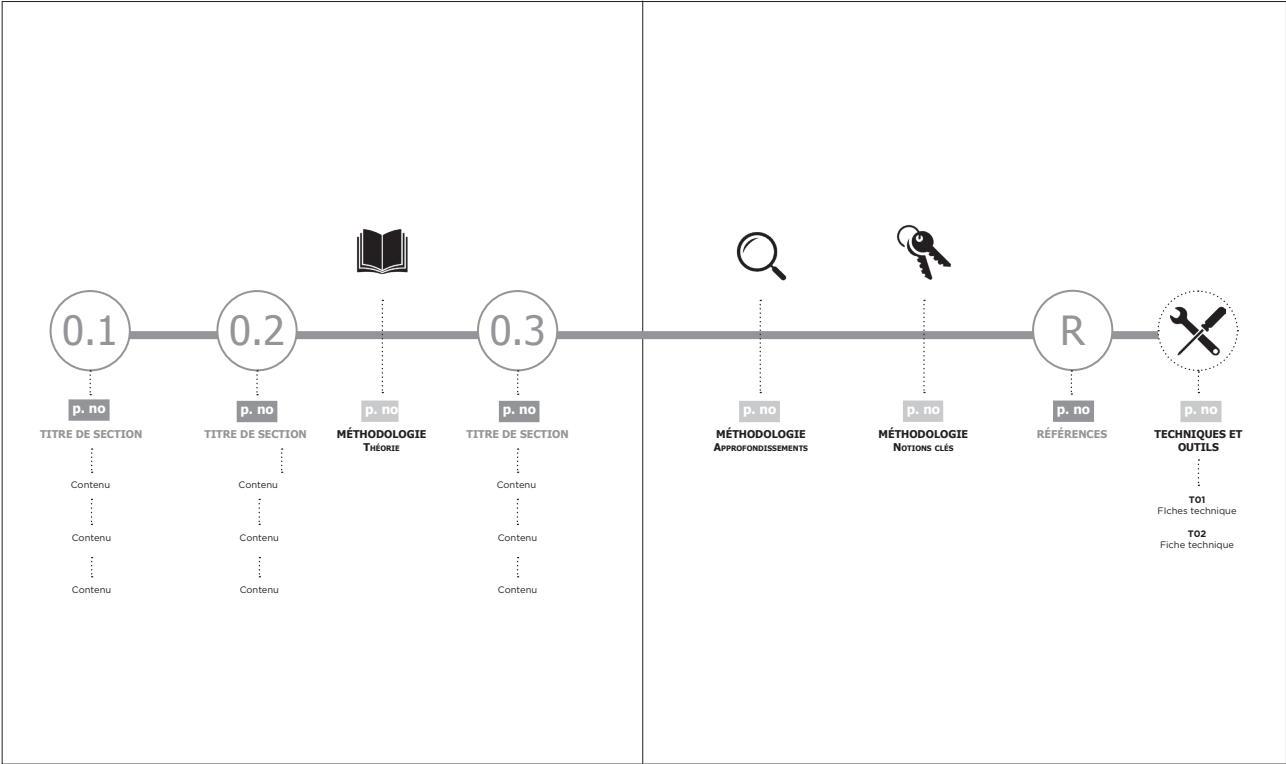


Figure 0.5
Exemple type de ligne de contenu
Ouvrant chaque chapitre, elle permet au lecteur à la fois de saisir l'ensemble du contenu et de repérer des sections spécifiques.

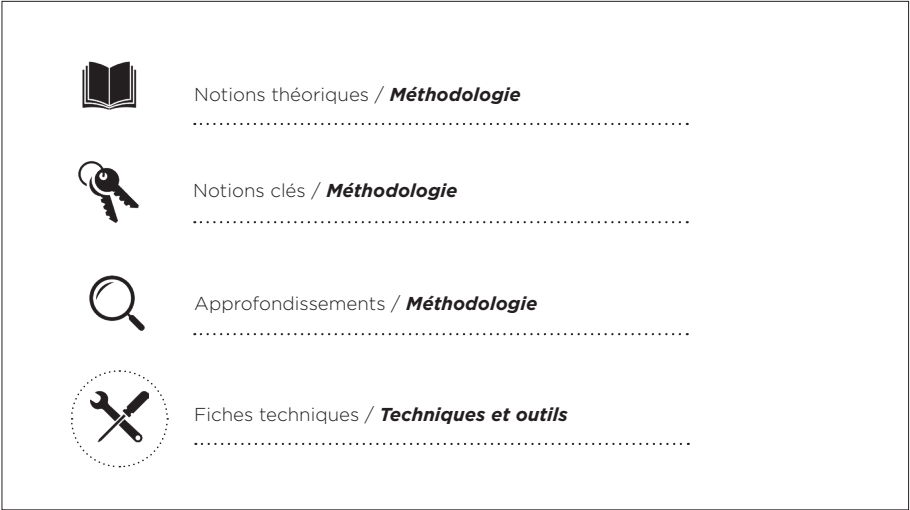


Figure 0.6
Les pictogrammes utilisés dans le manuel

RÉFÉRENCES

APP Inc. (1997). *Inventaire de la sensibilité des paysages de la partie sud-est de la MRC Brome-Missisquoi*. 81 p. et annexes.

Dewarrat, J.-P., Quincerot, R., Weil, M., & Woeffray, B. (2003). *Paysages ordinaires, de la protection au projet*. Spirmont : Éditions Mardaga .

Le Floch, S. (1996). Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage. *Ingénieries - EAT*, 5, 23-32.

Domon, G., & Bélanger, J-F. (1991). L'Estrie: des paysages agro-forestiers en transformation. *Continuité*, 51, 10-14.

Domon, G., Beaudet, G., & Joly, M. (2000). *Évolution du territoire laurentidien, caractérisation et gestion des paysages*. Montréal, Québec : Isabelle Quentin Éditeur.

Domon, G. & Bouchard, A. (2007). The landscape history of Godmanchester (Québec, Canada), two centuries of shifting relationships between anthropic and biophysical factors. *Landscape Ecology*, 22(8), 1201-1214.

Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P., & Domon, G. (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Québec : Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine du Québec, 96 p.

Ruiz, J. & Domon, G. (2006). Integrating physical and human dynamics in landscape trajectories: exemplified at the Aulnages watershed (Québec, Canada). Dans B. Tress, G. Tress, G. Fry & P. Opdam (eds.), *From Landscape Research to Landscape Planning: Aspects of Integration, Education and Application* (vol. 12, p. 67-81). Dordrecht, Pays-Bas: Springer.

Ruiz, J., Domon, G., Lucas, É., & Côté, M.-J. (2008). Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole. Une recherche interdisciplinaire au Québec (Canada). *Revue forestière française*, 5, 589-601.

Ruiz, J. & Domon, G. (2009). Analysis of landscape pattern change trajectories within areas of intensive agricultural use: case study in a watershed of southern Quebec, Canada. *Landscape Ecology*, 24, 419-432.

Ruiz, J. & Domon G. (2012). « Relationships between rural inhabitants and their landscapes in areas of intensive agricultural use: A case study in Quebec (Canada). *Journal of Rural Studies* 28(4), 590-602.

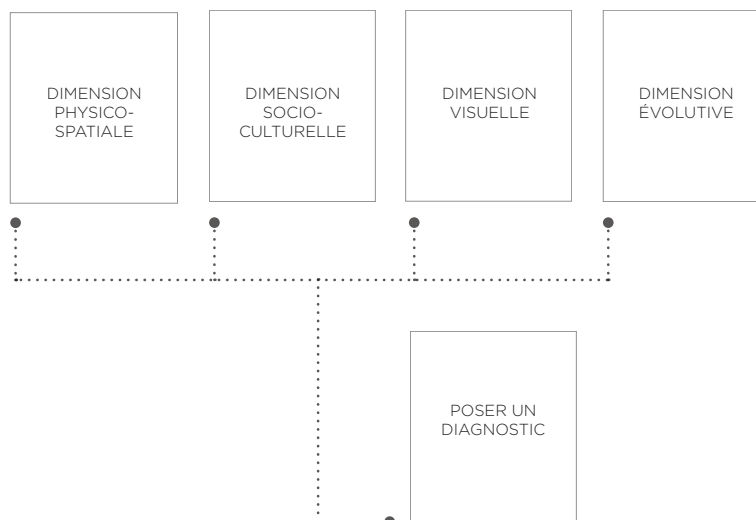
Ruralys. (2013). *Les paysages de la Chaudière-Appalaches. Vers la connaissance et la mise en valeur*. Rapport final, vol.1, 254p.

Villeneuve, L. (1999). *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIXe siècle. Pour une nouvelle approche du paysage*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, 348 p.



1 L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC

DANS LE PROJET DE PAYSAGES





1

L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC DANS LE PROJET DE PAYSAGES

1.1

p. 23

LE PAYSAGE & LE PROJET

.....
Définitions et
positionnement

.....
Les principes
d'action

.....
Les grandes étapes
du projet de
paysage

1.2

p. 32

INITIER UN PROJET DE PAYSAGE DANS LA PRATIQUE

1.3

p. 36

MOBILISER LES INTERVENANTS ET LA POPULATION, UN DÉFI CONTINUEL

.....
Les défis propres au
projet de paysage

1.4

p. 42

DE L'ÉTAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC DE PAYSAGE

.....
Quelles
connaissances
sur les paysages
acquérir...

.....
Le diagnostic de
paysage

.....
Éléments à retenir



p. 48

MÉTHODOLOGIE
APPROFONDISSEMENTS

Éléments déclencheurs
de la démarche de projet
de paysage dans la MRC
Maskoutains

Les Atlas de paysage de la
Wallonie (Belgique)

Les Catalogues de paysage
catalan (Espagne)



p. 58

MÉTHODOLOGIE
NOTIONS CLÉS



p. 59

RÉFÉRENCES



p. 63

**TECHNIQUES ET
OUTILS**

T11
T12

Avant d’amorcer la discussion des méthodes propres à établir un état des lieux, il convient d’abord de connaître le cadre conceptuel et les fondements théoriques sur lesquelles elles reposent, ceci afin **de bien saisir leur origine et leur portée**. Dans un premier temps, le présent chapitre vient préciser ce en quoi consistent le paysage et la démarche du projet de paysage au sein de laquelle repose le diagnostic. S’ensuit l’explication des manières d’initier un projet de paysage et des conseils quant aux questions techniques qui se posent à son démarrage. Le chapitre poursuit ensuite avec la question des acteurs du projet de paysage puis se termine sur l’éclaircissement des différentes composantes de l’état des lieux et du diagnostic en soi.

1.1

LE PAYSAGE & LE PROJET

Ne faisant pas l'unanimité quant à leur valeur, les paysages de l'ordinaire font rarement l'objet de démarches collectives de mise en valeur. Méconnus, ne bénéficiant d'aucune reconnaissance formelle de la part des instances publics, ils sont, de ce fait, particulièrement vulnérables face à des changements non souhaités. Dans ces circonstances et pour éviter la dégradation de ces paysages, l'amorce d'une démarche de projet de paysage qui vise à définir une vision d'avenir collectivement partagée ressort non seulement comme une voie à privilégier mais aussi incontournable.

DÉFINITIONS ET POSITIONNEMENT

Le concept de paysage

Paysage. Rarement un terme aura généré autant de définitions différentes. Ainsi, s'agit-il comme le suggérait Richard Forman, un des pères fondateurs de l'écologie du paysage, d'un assemblage d'écosystèmes en interaction ? S'agit-il plutôt comme le proposait l'architecte paysagiste Bernard Lassus des espaces qui suscitent des relations gratifiantes marquées par l'agrément et l'émotion ? Ou encore comme le veut la définition de la Convention européenne des paysages d'« une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » ? De fait, les définitions proposées varient à ce point, notamment d'une discipline à l'autre, que différents auteurs ont senti le besoin d'en faire la synthèse. De ces synthèses, nous retiendrons trois éléments : 1) le terme paysage est foncièrement polysémique; 2) il ne saurait donc y avoir de définition unique ou de « meilleure définition »; 3) dans ces

circonstances il importe, dans chacun des travaux ou des études portant sur le paysage, d'en préciser le sens.

La position adoptée dans le présent manuel s'inscrit au sein des approches dialectiques (Tress & Tress, 2001; Poullaouec-Gonidec, Domon & Paquette, 2005). Ainsi, si à l'image de la définition proposée par Forman un ensemble d'auteurs ont abordé le paysage comme une réalité matérielle, objective et concrète et que d'autres, comme Lassus, ont abordé le paysage comme une construction sociale et culturelle, les approches dialectiques reconnaissent quant à elles que le paysage n'est ni nature ni culture. Pour reprendre l'expression classique de Georges Bertrand (Bertrand, 1978) il est « entre la nature et la société ». Ces approches positionnent le paysage comme une entité complexe résultant des interactions dynamiques entre la réalité matérielle du paysage et les individus, entité soumise à un ensemble de forces naturelles et humaines (**Fig. 1.1** ; Ruiz, 2014). Comme le souligne Stephen Bourassa, le paysage « is a matter of the interaction between subject and object » (Bourassa, 1991 : 40). Le paysage a donc pour particularité de renvoyer inévitablement aux territoires et aux individus : les individus jetant leur regard sur les territoires, c'est-à-dire sur les composantes physico-spatiales, visibles et concrètes de la réalité matérielle du paysage. Or, on sait aujourd'hui que la nature de ce regard et l'image qui en résulte peuvent différer sensiblement d'un individu, ou groupe d'individus, à un autre : ceux du touriste ne sont pas ceux du résident, ceux de l'écologue ne sont pas ceux du producteur céréalier, etc. C'est dire qu'entre le territoire et l'individu s'interposent les valeurs de ce dernier, valeurs qui résultent de ses connaissances, de sa sensibilité, de sa familiarité aux lieux, de sa culture. Ces valeurs agissent tel un système de filtres qui viennent teinter le regard que l'individu pose sur la réalité matérielle. À travers ce regard l'individu perçoit, puis interprète la réalité matérielle pour en construire une image mentale. Celle-ci est en quelque sorte une sélection des éléments signifiants de la réalité matérielle et de la manière dont il les lit, positivement ou négativement.

Or, cette image mentale sera déterminante puisqu'elle influencera les interventions des individus. Les plantes adventices seront par exemple tantôt éradiquées, tantôt simplement contrôlées selon qu'on les perçoit comme « mauvaises herbes » ou comme « apport à la biodiversité ». Par ailleurs, ces valeurs évoluent dans le temps; la montée des valeurs environnementales faisant apprécier aujourd'hui certains milieux (ex. : marécages) perçus négativement par le passé (« swamp »). Le paysage est donc cette entité

complexe, en constante évolution, qui résulte des interactions entre deux éléments eux-mêmes en constante évolution, soit le territoire et les individus. Plus encore, cette entité est soumise à l'influence d'un ensemble de forces externes qui agissent tantôt sur le territoire, tantôt sur les individus : programmes et politiques de mise en valeur, économie de marché, groupes de pression, voisinage, etc. En ce sens, agir sur le paysage, c'est agir tantôt sur la réalité physique et matérielle (le territoire), tantôt sur les individus (les valeurs, les perceptions, les pratiques) tantôt encore sur les forces « externe » qui agissent sur l'un ou l'autre (programmes, politiques, etc.). Si l'état des lieux ne peut porter sur l'ensemble de ces dimensions, l'identification des enjeux auquel il mène devrait permettre de bien identifier ce sur quoi il faut agir.

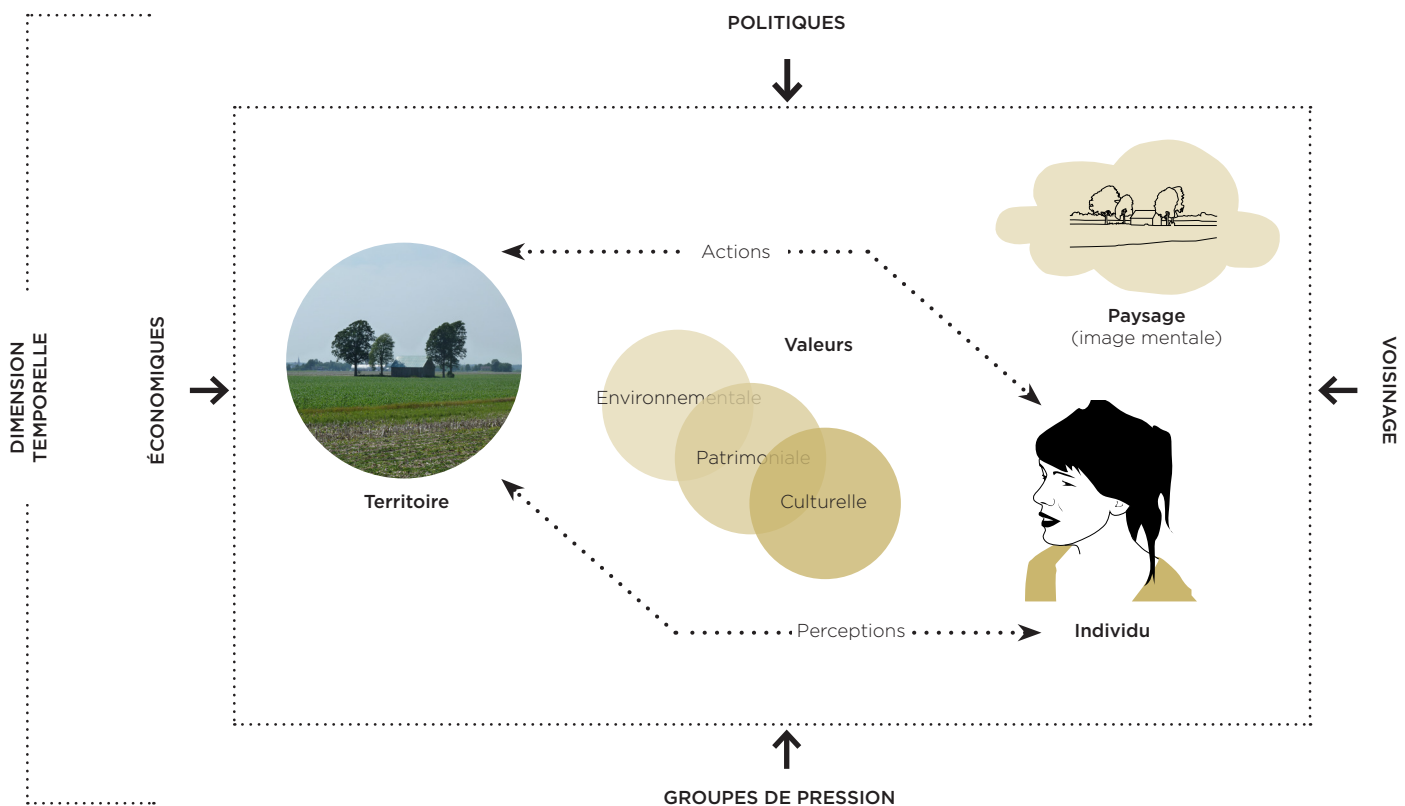


Figure 1.1

Le paysage, selon les approches dialectiques

Le paysage est une entité complexe résultant des interactions dynamiques entre la réalité matérielle du paysage et les individus, entité soumise à un ensemble de forces naturelles et humaines.

Du paysage au projet de paysage

Tel qu'employé ici, et appliqué à un territoire aussi vaste qu'une MRC, le terme **projet de paysage** se démarque sensiblement du sens usuel donné par les paysagistes et architectes paysagistes, à savoir la conception et la réalisation, suite à une commande, le plus souvent publique, d'une intervention physico-spatiale concrète à caractère esthétique sur le territoire (jardins, espaces publics, etc.). En effet, il réfère plutôt ici à une démarche mise en œuvre par une diversité d'acteurs pour enclencher un processus de transformation spatiale portée par une vision d'avenir partagée (Pousin, 2004). Il s'agit ainsi de faire en sorte que l'évolution des paysages ne soit pas subie mais qu'elle soit plutôt en phase avec les valeurs que les collectivités leur portent (Paquette & Poullaouec-Gonidec, 2009).

Une telle approche reconnaît donc qu'il ne revient pas à un expert unique de dire « ce qui doit être », le paysage impliquant plutôt la prise en compte d'une pluralité d'acteurs. En ce sens, cette approche du projet de paysage se distingue des méthodes d'évaluation des paysages réalisées par un expert unique qui cherchent à établir des priorités d'actions sur la base de l'identification des paysages exceptionnels et remarquables selon leur qualité visuelle. Comme plusieurs auteurs l'ont déjà soulevé et comme le rappellera le chapitre 4 de ce manuel, dans la pratique ces méthodes conduisent trop souvent à « privilégier certains espaces [protection des paysages exceptionnels] aux dépens de lieux où tout serait possible et admis [paysages ordinaires] » (Luginbhül, 1994 : 84). Au contraire, l'ambition du projet de paysage est ici d'accompagner le devenir de l'ensemble des paysages. À l'image des atlas de paysages français¹, la démarche mise donc sur l'évaluation partagée des pressions qui pèsent sur les paysages (Luginbhül, 1994).

Cette approche reconnaît également que les actions concrètes peuvent emprunter différentes voies : celle d'une action directe sur le cadre spatial mais aussi par exemple, celle de l'action sur les programmes et politiques ou encore, sur la connaissance, les perceptions, les valorisations, etc. Elle propose aussi de travailler le territoire par le paysage. Autrement dit, en interpellant une pluralité d'acteurs qui agissent sur le territoire par leurs actions quotidiennes, le paysage permet de travailler les enjeux de développement d'un territoire sous un angle nouveau. Cet angle est susceptible de favoriser la mise en dialogue entre les experts de différents secteurs et les citoyens car le

Le projet de paysage réfère à une démarche mise en œuvre par une diversité d'acteurs pour enclencher un processus de transformation spatiale portée par une vision d'avenir partagée.

1. Les Atlas de paysage français
Méthodologie, p. 118



paysage est un objet que tout le monde voit, que tout le monde fréquente, que tout le monde façonne. Le projet de paysage vise donc la définition d'actions concertées d'aménagement entre les acteurs. Cette perspective de projet repose sur un certain nombre de principes d'action.

LES PRINCIPES D'ACTION

La protection, la mise en valeur et le développement des paysages : un projet

Loin de constituer une contrainte, la mise en valeur, la requalification et le développement des paysages doivent d'abord et avant tout être issus d'un projet collectif, projet qui peut se déployer à différentes échelles que celle d'une MRC, d'une municipalité, ou même d'un rang.

Bien que relativement récente, du moins au Québec, la pertinence de cette perspective y est déjà reconnue. Ainsi, une des contributions majeures des statuts mis de l'avant par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (statut de Paysage humanisé) et par le ministère de la Culture et des Communications (statut de Paysage culturel patrimonial) aura été de reconnaître explicitement que même en matière de « conservation » des paysages, les démarches doivent reposer sur l'initiative locale et sur la capacité des collectivités de se mobiliser autour de projets communs.

Cela dit, malgré cette inscription dans le cadre législatif, l'approche par projet collectif reste, au Québec du moins, largement à développer. Si, par exemple le développement des nouvelles productions agricoles et des produits différenciés (cidres, fromages, élevages, etc.) témoigne de l'effervescence et de la réussite remarquable d'initiatives et des projets individuels qui participent à la requalification de certains paysages, l'exemple de la démarche initiée en Estran (Gaspésie) dans la première moitié des années 2000 est quant à lui révélateur des difficultés et du défi que pose la mobilisation des acteurs autour d'un projet collectif de paysage (Côté & Gerardin, 2009). Comme le

révèle cette démarche, ce défi est d'autant plus grand que les retombées de tels projets ne sont généralement perceptibles que sur le moyen et le long terme. Dans ces circonstances, il importe de développer la « culture du projet » et, pour ce faire, d'initier, de favoriser et de soutenir de telles initiatives. Il importe aussi de rendre plus tangibles, par des interventions concrètes sur le court terme, la nature des retombées d'un projet collectif de paysage appelées à découler sur le moyen et long terme.

Le paysage, une responsabilité partagée

Puisque le projet de paysage implique une diversité d'acteurs, il est donc sous une responsabilité partagée et ne peut être porté par un intervenant unique, chacun devant préciser le rôle qu'il entend jouer. Cela dit, à l'échelle régionale, les MRC et leurs constituantes sont des acteurs privilégiés et sont ainsi appelés à jouer un rôle de premier plan. En raison tant de leur proximité et leur rôle de représentation des citoyens, par la portée des moyens et mécanismes d'intervention dont ils disposent qui visent tantôt à infléchir certaines tendances, tantôt encore à appuyer la matérialisation des visions d'avenir sur leur territoire. Le projet Paysages maskoutains sur lequel prend appui le présent manuel illustre bien la reconnaissance de ce rôle privilégié des MRC puisque, comme souligné en introduction, ce sont les professionnels et élus de la MRC qui l'ont initié.

Or, s'agissant d'une responsabilité partagée, la MRC ne peut à elle seule porter un projet de paysage. Une telle responsabilité appelle à dépasser les approches d'aménagement sectorielles vers des approches intégrées pour penser « paysage » plutôt que « secteur d'activité » (ex. : forêt, agriculture). Ici encore le projet Paysages maskoutains est explicite à cet égard. La reconnaissance de cet état de fait est effectivement à la base de la mise sur pied d'une table de suivi regroupant la grande majorité des acteurs les plus significatifs en matière d'aménagement.

Le paysage, un objet en constante évolution qui ne peut être figé dans le temps

Visant une transformation spatiale portée par une vision d'avenir partagée, l'approche par projet, reconnaît explicitement que les paysages ne peuvent

être figés dans le temps. Sur ce plan, des études menées au Québec comme ailleurs, ont bien montré que les paysages ont constamment évolué, et ce, en fonction tant des valeurs et des besoins qui ont animé les individus que des moyens dont ils disposent. Ce constat est fondamental puisque, au plan de l'action, il ne s'agit donc pas d'assurer le maintien et la fixité d'une situation donnée mais davantage d'en arriver à orienter leur évolution de manière non seulement à maintenir leur valeur actuelle mais aussi à en instaurer de nouvelles. À titre d'exemple, il pourrait s'agir de viser non seulement à protéger le patrimoine en présence, mais aussi à favoriser des interventions de qualité aptes à assurer la création d'un nouveau patrimoine.

L'insuffisance des mesures coercitives

Les approches traditionnelles expertes qui visent à relever les qualités formelles du paysage optent souvent pour des mesures prescriptives visant par exemple à atténuer l'impact visuel d'un équipement ou à mettre en valeur un élément singulier du paysage. Ces mesures viennent souvent après la réalisation de projets, à la suite de réactions négatives provenant des populations qui voient leur environnement ou leur cadre de vie transformé. Ce faisant, le paysage devient soit une simple ressource visuelle à gérer, soit un objet à protéger. Sans nier la pertinence du recours aux mesures coercitives (ex. : contrôle des densités d'occupation, des normes d'implantation, etc.), force est de reconnaître que la diversité des objets et des actions à laquelle renvoie le paysage fait en sorte que ces mesures ne pourront jamais à elles seules assurer la matérialisation du projet. Ainsi, et pour se limiter à un seul exemple, l'expérience montre que si ces mesures peuvent permettre de bien encadrer les interventions (ex. : nature et densité des occupations des sols), elles s'avèrent beaucoup moins efficaces en regard des « non-interventions », soit par exemple, l'absence d'entretien des bâtiments et l'abandon des pratiques traditionnelles (agricoles, forestières, etc.) qui ont façonné les paysages. De plus, les mesures coercitives ne peuvent à elles seules répondre aux attentes et aux aspirations collectives dans la mesure où elles se confinent à des logiques de gestion sectorielles. Pour qu'un véritable projet de paysage soit engagé, les actions menées doivent s'inscrire au sein d'une vision cohérente et intégrée tenant compte de l'ensemble des considérations d'ordre physico-spatial, social et politique (Paquette et *al.*, 2009). De plus, la diversité des objets et des actions à laquelle renvoie le projet de paysage fait en sorte qu'il commande le recours à une gamme diversifiée de modes

d'interventions, lesquels varieront à la fois selon l'échelle à laquelle se déploie le projet et ses objectifs et visées. Ainsi, si les schémas d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, les règlements de zonages demeurent des outils privilégiés, plusieurs autres pourront être mobilisés : statuts particuliers (ex. : Paysage humanisé, Paysage culturel patrimonial); programmes et politiques sectoriels, chartes liant des individus ou des organismes; programmes d'accompagnement et de support aux initiatives de groupes, etc. Il ne saurait donc y avoir de voie unique pour assurer la protection, la mise en valeur et le développement des paysages.

Plus encore, au vu de leur diversité, ce n'est pas tant dans la disponibilité d'outils que réside le défi principal du projet de paysage comme dans la capacité à mobiliser les différents acteurs, étant entendu que plus le territoire visé est grand, plus le nombre d'intervenants augmente et plus la mise en place du projet collectif se complexifie.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET DE PAYSAGE

De l'approche par projet, on retiendra notamment qu'il s'agit d'en arriver à définir une **vision d'avenir partagée** par une diversité d'acteurs. Autrement dit, il s'agit de réussir à répondre collectivement aux questions : quels paysages souhaitons-nous pour demain ? Comment allons-nous y parvenir ? Une telle démarche ne pourrait toutefois être initiée sans une reconnaissance préalable de l'importance d'un travail sur les paysages par un ou des acteurs sur le territoire². Cette reconnaissance est d'autant plus importante que cette démarche est participative. Elle nécessite donc la mobilisation de ceux qui, par leurs actions, façonnent les paysages

Au démarrage de la démarche, un premier défi tient au fait que la connaissance, la lecture et la vision que ces acteurs ont du territoire pourront différer sensiblement. Celles de l'agriculteur ne sera pas nécessairement celles de son concitoyen qui travaille dans le domaine de l'informatique, celles du nouvel arrivé en territoire rural ne sera pas nécessairement celles de l'ainé qui y a toujours vécu, celles du conseiller d'une municipalité ne sera

Pour construire une vision d'avenir partagée il s'agit de dresser un état des lieux puis de poser un diagnostic sur les paysages.

2. Éléments déclencheurs de la démarche de projet de paysage dans la MRC Maskoutains
Méthodologie, p. 48



4. Les Catalogues de paysage catalan
Méthodologie, p. 54



3. Les Atlas de paysage de la Wallonie
Méthodologie, p. 50



pas nécessairement celles du préfet de la MRC, etc. Comment dans de telles circonstances initier la construction de cette vision d’avenir partagée ? Que ce soit au Québec avec les statuts de Paysage humanisé et de Paysage culturel patrimonial, en France avec les Chartes de paysage, en Wallonie avec les Atlas de paysage³, en Angleterre avec le « Landscape Character Assesment » ou en Catalogne avec les catalogues de paysage⁴, la réponse est la même. Il s’agit d’abord de se doter d’une base de connaissance commune afin de permettre, par la suite, de définir les enjeux. Ce sont là les rôles respectifs de l’état des lieux et du diagnostic des paysages. Ce diagnostic permettra ultimement de définir une vision d’avenir puis de développer un cadre d’action cohérent pour le devenir du territoire (**Fig. 1.2**).

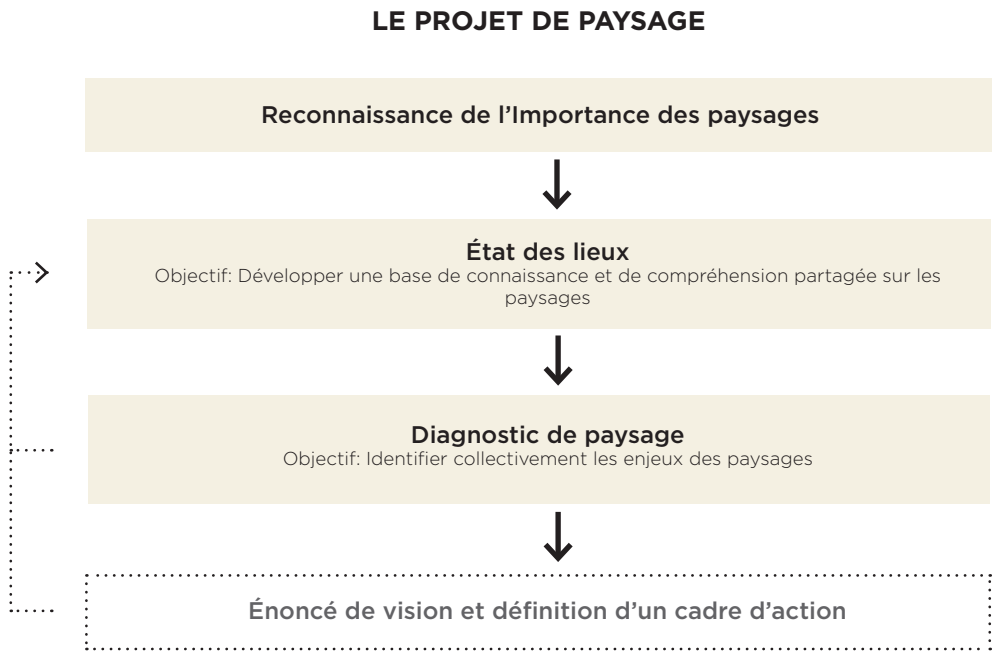


Figure 1.2
Les grandes étapes du projet de paysage

1.2

INITIER UN PROJET DE PAYSAGE DANS LA PRATIQUE

Avant de débiter un projet de paysage, il importe de se poser plusieurs questions au sujet, par exemple, du contexte politique et de l'organisme qui souhaite l'initier, du rôle du chargé de projet et de la mobilisation des acteurs.

1. Dans quel contexte politique s'insère ce projet de paysage ?

Comme spécifié précédemment, un projet de paysage ne saurait être initié sans une reconnaissance préalable de l'importance d'un travail sur les paysages par un ou des acteurs sur le territoire. Depuis maintenant plus d'une décennie, le paysage est ressorti comme un enjeu dans de nombreux projets d'aménagements au Québec, projets qui touchent le patrimoine, la mise en valeur des territoires agricoles, la protection des milieux naturels, la requalification des entrées de ville, le développement résidentiel, le développement touristique, etc. Ces dossiers constituent en quelque sorte le contexte politique du projet de paysage. Les connaître et en faire la revue permettront de développer un argumentaire pour mobiliser les élus et les divers intervenants⁵. Ils aideront aussi à la délimitation du territoire d'étude. Enfin, ils pourront aussi orienter le projet. À titre d'exemple, on pourra, selon les problématiques du territoire, choisir de s'intéresser à tous les aspects des paysages, seulement aux paysages agricoles ou encore aux seuls paysages habités.

5. Éléments déclencheurs de la démarche de projet de paysage dans la MRC Maskoutains
Méthodologie, p. 48



2. Mon organisme peut-il diriger un projet de paysage ?

Divers intervenants sont susceptibles d'enclencher un projet de paysage comme par exemple les Conférences régionales des élus, les MRC, les CLD, les municipalités, les organismes de bassins versants, les tables de concertations sectorielles, etc. Néanmoins, les Conférences régionales des élus, les MRC et les municipalités présentent des acteurs particulièrement appropriés pour ce

genre de projet du fait de la présence d'élus. Cela étant, c'est avant tout la volonté politique de l'organisme ainsi que sa capacité à mobiliser les autres intervenants et la population sur le territoire qui seront garantes de la réussite du projet. Dans tous les cas, la démarche ne doit pas demeurer entre les mains d'un seul organisme puisque l'objectif de la démarche est de permettre de générer une connaissance collective du territoire, dans le but de poser des actions pouvant répondre aux enjeux en présence.

3. Existe-t-il une échelle spatiale idéale pour le projet de paysage ?

Comme énoncé précédemment, c'est avant tout la volonté politique de l'organisme ainsi que sa capacité à mobiliser les autres intervenants et la population sur le territoire qui doivent guider l'échelle spatiale du projet. Cela étant, rappelons que plus le territoire visé est grand, plus le nombre d'intervenants augmente et plus la mise en place d'un projet collectif se complexifie. À titre d'exemple, en travaillant à l'échelle d'une MRC, c'est très rapidement plus de trente à cinquante organismes qu'il faudra impliquer dans la démarche à différents degrés et à différents moments. Aussi, plus le territoire visé est grand, et plus, généralement, la démarche sera loin des citoyens. Il faudra donc rapidement penser aux manières par lesquelles les connaissances et enjeux pourront être transférés et validés aux échelles inférieures, là où des actions concrètes seront réalisées. Plus encore, l'échelle spatiale du projet de paysage dépendra également de la spécificité des problématiques d'aménagement et des paysages visés. À titre d'exemple, si on s'intéresse aux paysages agricoles d'une région, l'échelle sera plus grande que si on s'intéresse aux paysages des entrées de villages de la même région.

4. Dans le cadre d'un état des lieux réalisé dans la perspective du projet de paysage, dois-je passer par chacune des quatre dimensions présentées comme incontournables ?

Comme le présentent chacun des chapitres 2 à 6 de ce manuel, chaque dimension du paysage analysée dans l'état des lieux fournit des connaissances complémentaires sur les paysages d'un territoire donné. Cela étant, cet

état des lieux n'est jamais fermé, il est appelé à être constamment enrichi au fur et à mesure que de nouveaux enjeux de paysage apparaîtront. Dans chacun de ces chapitres, des méthodes et des outils simples sont présentés afin de connaître et de comprendre chacune de ces dimensions. Les fiches techniques permettent ici d'accompagner les professionnels en présentant en détail la mise en œuvre, les indications, les données, et le temps pour le déroulement des méthodes propres au développement d'un état des lieux. Cela étant, les méthodes et outils proposés dans ce manuel peuvent aussi être utilisés individuellement pour documenter des aspects spécifiques des paysages ou encore des problématiques d'aménagement spécifiques.

5. Comment planifier le projet ?

Dès lors que le comité de pilotage sera formé et le chargé de projet désigné, il sera possible de planifier le projet. Il s'agira alors :

- de définir qui sera en charge de chacune des sections de l'état des lieux, quelles seront les méthodes et outils utilisés ;
- de définir le budget ;
- d'établir les moments où les intervenants, les élus, et la population seront mobilisés.

Les chapitres 2 à 6 du présent manuel permettront ainsi d'accompagner les professionnels dans la réalisation de la planification du projet.

6. Quelles devront être les qualités du chargé de projet ?

À la lecture de ce manuel, le lecteur comprendra vite que le projet de paysage réunit des expertises variées. Certaines de ces expertises pourront être présentes au sein même de l'organisme (ex. : géomatique) qui portera le projet alors que d'autres nécessiteront l'embauche d'un consultant (ex. : expert en analyse visuelle). Ainsi, le chargé de projet qui supervisera le projet de paysage ne peut être un expert de l'ensemble des dimensions des paysages qui seront caractérisées. Dans le cadre d'une démarche participative, son rôle premier sera en fait celui d'accompagner le projet. Il devra coordonner le travail des experts-scientifiques dont découle l'état des lieux des paysages, le prolonger afin que cet état des lieux soit facilement appropriable par tous, et aider les intervenants et les élus à traduire les connaissances sur les paysages pour qu'elles prennent la forme d'enjeux de

paysage, donc de pistes concrètes d'actions. Ce manuel devrait permettre aux chargés de projet de connaître et de comprendre suffisamment les différentes méthodes d'analyses des paysages pour encadrer des experts pour chacune des analyses. Il va de soi également que le chargé de projet mobilise à la fois les experts scientifiques, les experts du territoire envisagé et la population au sein d'une démarche de projet de paysage. Autrement dit, sa première compétence devrait être celle de sa capacité à conduire une véritable approche participative d'aménagement.

7. Comment s'assurer que la démarche sera participative ?

Rappelons que l'objectif du diagnostic est de fournir aux élus et aux intervenants des connaissances suffisantes pour qu'ils puissent définir des politiques d'aménagement concertées et prendre des décisions qui tiendront compte des qualités actuelles et souhaitées des paysages. La capacité à mobiliser les intervenants, les élus et la population autour du projet est donc une des clés de réussite de la démarche mais aussi un des principaux défis. À l'image des atlas de paysages français, la constitution d'un comité de pilotage du projet est un premier moyen de s'engager dans une démarche participative. Ce comité devra réunir les acteurs qui seront concernés par les résultats du diagnostic et qui sont susceptibles d'intégrer le paysage dans leurs actions. Il permettra aussi de mobiliser les connaissances existantes sur les paysages. Par contre, son rôle devra dépasser le simple déroulement des étapes du projet. Pour que la démarche ne soit pas seulement consultative mais devienne participative voire collaborative, les acteurs impliqués dans le comité de pilotage devront surpasser l'encadrement et l'accompagnement. Chacun d'eux pourrait par exemple être responsable d'une partie de l'état des lieux, que celle-ci soit réalisée à l'interne où donnée à contrat à un consultant. Plus encore, les intervenants, les élus et la population présentent des intérêts et des réticences diverses à travailler sur les paysages. Dès lors, il s'agira de comprendre ces intérêts et réticences afin d'être à même de mobiliser stratégiquement ces intervenants à différents moments et à différents degrés. La section suivante fournit quelques exemples pour favoriser la mobilisation tout au cours du projet de paysage et en explique les principaux défis.

1.3

MOBILISER LES INTERVENANTS ET LA POPULATION, UN DÉFI CONTINUUEL

Le paysage étant façonné par les décisions et les actions multiples de l'ensemble des acteurs (municipalités, MRC, ministères, sociétés d'État, individus, etc.) agissant sur un territoire donné, tout projet en sa faveur doit chercher à impliquer le plus grand nombre d'entre eux. Comme souligné précédemment le projet de paysage réclame des approches participatives. Elles posent néanmoins un certain nombre de questions (Joliveau, Michelin & Ballister 2008) : comment approcher les multiples intervenants ? Comment favoriser leur appropriation du projet en cours ? À quel moment interagir avec chacun des intervenants dont les pratiques ont une action sur les paysages, sachant que plus les intervenants sont nombreux et plus le projet sera complexe à gérer ? Quel rôle leur donner ou prendront-ils dans le projet ? Comment réussir à maintenir la collaboration tout au long du projet ? Cette dernière question est d'autant plus importante que l'information, la consultation, mais surtout la collaboration autour du projet par le plus grand nombre sont des conditions incontournables à l'émergence d'une vision d'avenir « collectivement » partagée pour les paysages. Ces questions renvoient autant au montage initial du projet qu'à la stratégie à développer pour convaincre des élus, ainsi qu'aux modes d'implication et de gestion de multiples intervenants. Enfin, ultimement, au-delà des intervenants, ce sont les populations qui, par leurs actions quotidiennes, façonnent progressivement les paysages qui doivent être sensibilisées et impliquées. Mais comment dès lors, mettre concrètement en œuvre ces processus de collaboration, de sensibilisation, d'implication ? Sur ce plan, comme le soulevaient Joliveau, et *a/.* (Joliveau, et *a/.*, 2008), « l'implication de tous les acteurs est un idéal difficile à atteindre et souvent aussi, complexe à gérer ». Aussi, différentes formes de participation des intervenants et des élus, ainsi que différentes formes d'implication des populations peuvent être envisagées (**Tableau**

1.1). La **Figure 1.3** dresse un bilan des activités de mobilisation des élus, des intervenants régionaux et des populations réalisées dans le projet Paysages maskoutains. Tout au cours de ce manuel, des fiches techniques sont consacrées aux activités réalisées. Pour bien saisir l'intérêt des différentes formes de participation, il importe de saisir les défis que cette participation pose pour différents groupes.

	OBJECTIFS	ÉTAPES DU PROJET AU COURS DESQUELLES IMPLIQUER ÉLUS, INTERVENANTS ET POPULATIONS	EXEMPLES D'OUTILS POUVANT ÊTRE UTILISÉS
ACTIVITÉ D'INFORMATION	Diffuser une information ou des connaissances Sensibiliser les acteurs à l'importance du paysage	Ne doit pas être reléguée en fin de processus mais doit être faite en continu lors du projet : annonce du lancement du projet, diffusion de résultats intermédiaires et des résultats finaux.	Journaux régionaux et bulletin municipal, radios, télévision, lettre d'information, site internet, expositions, réunions publiques, sortie de terrain, visite d'autres territoire, etc.
ACTIVITÉ DE CONSULTATION	Recueillir les valorisations paysagères et les préoccupations (consultation à sens unique)	États des lieux : analyse des valorisations paysagères. Diagnostic de paysage : valider l'état des lieux et préparer la définition des enjeux. Phase finale : valider les choix et stratégies de mises en œuvre.	Enquête et entretien individuel (papier, téléphone, web.), exposition publique avec cahier de commentaires, réunion publique, sorties de terrain, etc.
ACTIVITÉ COLLABORATIVE	Engager collectivement un dialogue Entamer une collaboration (construire collectivement une opinion par le dialogue et l'échange)	Diagnostic de paysage : favoriser l'appropriation des résultats de l'état des lieux, identifier collectivement les forces et les faiblesses des paysages, identifier les enjeux de paysage et les hiérarchiser	Rencontre d'échange, forum de discussion, site internet collaboratif

Tableau 1.1
Différents types d'activités pour impliquer les acteurs dans les phases du projet

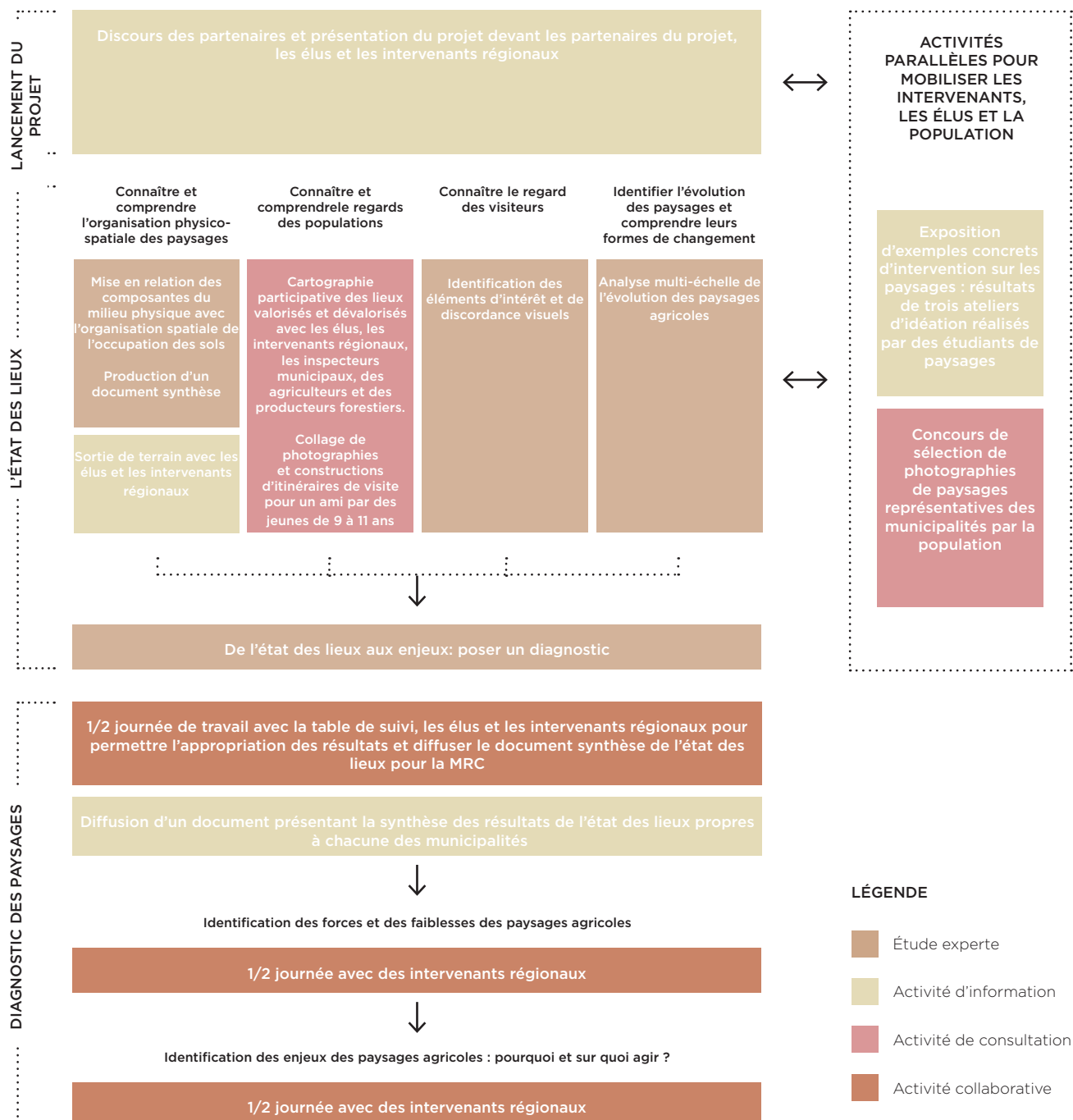


Figure 1.3

Le projet Paysages maskoutains a misé sur la multiplication d'activités simples pour favoriser la participation des élus, des intervenants et de la population tout au cours du projet.

LES DÉFIS PROPRES AU PROJET DE PAYSAGE

Convaincre les décideurs

Convaincre les décideurs, et notamment les élus, de la portée de la prise en compte du paysage pour un territoire donné se révèle souvent un des défis à relever aux différentes phases du projet. Leur implication constitue une des clés de réussite pour ce dernier. En effet, « un projet de gestion concertée des paysages ne peut aboutir que si les élus locaux sont les véritables acteurs de sa construction » (Joliveau, et *al.*, 2008 : 265) puisque ce sont eux qui ultimement vont adopter les règlements d'urbanisme, arbitrer les conflits et permettre la mobilisation de ressources humaines. Il importe donc de les impliquer dans toutes les phases de la démarche. L'argumentaire à développer à destination des élus se heurte souvent à la difficulté de révéler les bénéfices des projets qui sont nombreux à se mesurer à long terme, et à montrer des retombées concrètes. Toutefois, plusieurs stratégies semblent efficaces pour surmonter ces difficultés. Dans le cas où un élu est déjà sensibilisé et convaincu, le nommer porteur du projet peut s'avérer un moyen de le responsabiliser afin qu'il cherche à convaincre les autres décideurs et, en même temps, permettre de crédibiliser la démarche auprès des autres élus. Mais le plus important semble avant tout de fournir des réalisations concrètes ou des exemples de réalisations possibles rapidement. Dans le cas du projet Paysages Maskoutains, les expositions d'exemples de projets concrets qui pourraient être réalisés au sein des municipalités fournissent aux élus non seulement des pistes de réflexion, une occasion de rendre concrète une réflexion sur le paysage, qui n'est pas toujours facile à cerner⁶, mais aussi, de dévoiler des opportunités d'aménagement concrètes que recèlent les lieux, les territoires, les régions.

6. Les ateliers d'idéation, T11
Technique et outils, p. 64



Impliquer les intervenants

Force est d'admettre que le paysage ne constitue pas toujours, dès le départ, un enjeu pour tous les intervenants d'un milieu donné et que celui-ci peut s'avérer abstrait. Dans de tels cas, susciter l'intérêt des différents intervenants est primordial.

Pour ce faire les outils et les stratégies sont variables :

- sortie de terrain en groupe qui permet aux intervenants de se rencontrer et d'échanger tout en étant sensibilisés aux caractéristiques des paysages d'un territoire donné ;
- mise sur pied de projets pilotes qui montrent les retombées concrètes possibles à petite échelle ;
- visite d'autres territoires qui ont expérimenté des projets qui pourraient être transposés. Ces visites peuvent être l'occasion pour de nombreux intervenants de mieux cerner de quelle manière un travail sur le paysage rejoint leurs préoccupations, et de formaliser leurs souhaits en regard de leur propre paysage.

Mais une fois cet intérêt suscité chez les intervenants, l'enjeu est de le maintenir à moyen et à long terme. Maintenir l'engouement des intervenants, comme des élus, est souvent une tâche difficile et exigeante où les porteurs de projet risquent de s'épuiser. La difficulté est de montrer continuellement que le projet se poursuit, « qu'il se passe des choses, que les choses bougent ». Les lettres d'informations, les consultations, les outils interactifs sont là autant d'outils et de stratégies pouvant permettre de maintenir l'intérêt des intervenants. La phase d'état des lieux et de diagnostic permet de susciter l'implication des intervenants de manière progressive, dans un premier temps en allant chercher leurs valorisations paysagères, et dans un second temps en les faisant discuter des enjeux que le diagnostic des paysages soulève (**Fig. 1.4**). Les chartes paysagères peuvent également créer un effet d'entraînement entre les intervenants d'un territoire en misant sur la sensibilisation des paysages et en favorisant un engagement formel⁷. Il importe aussi de souligner qu'une des clés de réussite pour impliquer les acteurs est bien souvent d'être à même de respecter les expertises de chacun et de créer un climat de partage des savoirs. L'absence d'un tel esprit de travail risque en effet de créer le sentiment que le paysage va devenir une nouvelle contrainte pour les intervenants qui ne sont pas porteurs du projet. L'enjeu n'est pas simplement de consulter les intervenants mais bien de faire en sorte que ces acteurs s'approprient le projet et deviennent eux-mêmes, ultimement, les porteurs d'une action. Cela implique par exemple de mettre au même niveau les savoirs scientifique, expert et citoyen, les valeurs et les besoins de chacun de ces acteurs. Une culture d'échange et de partage entre

7. Les chartes de paysages, T12
Technique et outils, p. 66



les intervenants avant la mise en place de la démarche paysagère est bien souvent une clé de réussite. Cette culture d'échange renvoie à la capacité et à l'habitude des intervenants de travailler ensemble, d'agir en concertation, de respecter les expertises des autres, de penser « territoire » plutôt que « secteur d'activité » (comme par exemple forêt, agriculture, etc.).

Figure 1.4
Sortie de terrain effectuée
avec les élus de la MRC des
Maskoutains

Les sorties en groupe, impliquant les élus et les intervenants, favorise une meilleure compréhension et sensibilisation face aux enjeux des paysages.

(Photo : Louis-Philippe Rousselle-Brousseau)



INFORMER ET CONSULTER LA POPULATION

Alors que tant l'information du public que la consultation des populations sont indispensables au projet, celles-ci peuvent s'avérer complexes. En effet, il est souvent difficile pour les populations de parler de paysage et d'exprimer directement leurs demandes face à celui-ci (Joliveau, et *al.*, 2008). Il importe ainsi de multiplier les activités qui permettront à la population de s'exprimer sur les paysages par différents moyens. Le chapitre 3 en fournit plusieurs exemples. Si de nombreux outils existent pour informer et consulter la population, associer directement celle-ci dans la prise de décision, soit au moment du diagnostic, peut être complexe et il revient bien souvent aux porteurs de projet de définir jusqu'à quel stade ils peuvent, et souhaitent le faire (Joliveau, et *al.*, 2008).

1.4

DE L'ÉTAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC DE PAYSAGE

Dans le cadre d'une démarche de projet de paysage, il s'agit donc dans un premier temps de dresser un **état des lieux** des paysages. Celui-ci consiste en quelque sorte en une « analyse organisée des faits et des actions qui caractérisent un territoire » (Lardon & Piveteau, 2005) et vise donc à connaître et à comprendre les paysages actuels, à montrer leur fonctionnement et à sensibiliser les intervenants et citoyens (Toublanc, 2004). Il est constitué d'une série d'études ou de « monographies paysagères » (Bertrand & Lelli, 2009) qui offriront autant de portraits sur les dimensions du paysage considérées comme les plus significatives, un des principaux défis étant alors non seulement de connaître et de comprendre chacune de ces dimensions mais aussi d'en arriver à les articuler (Joliveau et al., 2008). L'état des lieux fournit donc un ensemble de données factuelles puisque, pour reprendre les termes de la démarche britannique présentée au chapitre suivant, cette phase de caractérisation des paysages s'inscrit dans un « relatively value-free process » (Swanwick, 2002). En effet, si au-delà de la seule description des paysages, certaines des composantes de l'état des lieux peuvent consister en des évaluations (ex. : évaluation de la qualité visuelle des paysages), il n'aborde jamais la question de ce sur quoi agir. Il entend plutôt fournir les informations et connaissances nécessaires pour y apporter une ou des réponses collectivement partagées. Avec une telle visée, l'état des lieux se doit de développer une lecture du paysage partagée par les acteurs. Autrement dit, il doit permettre à chaque acteur d'exposer sa lecture et de prendre conscience des lectures des autres acteurs. Au final, il s'agit que la lecture du paysage effectuée par chacun soit moins sectorielle et qu'elle soit devenue plus globale et inclusive. Enfin, puisque, comme signalé précédemment, le paysage évolue, n'est pas figé dans le temps, l'état des lieux n'est jamais fermé, il est amené à être mis à jour, enrichi. Lors de la réalisation du premier état des lieux des paysages, il ne s'agit donc pas de chercher à comprendre

L'état des lieux permet de connaître et de comprendre les paysages. Il se compose d'une série d'analyses qui développe une base de connaissance partagée sur les paysages.

toutes les dimensions du paysage en profondeur. Cela risquerait d'éterniser la démarche et d'entraîner une perte de confiance des acteurs engagés. Il s'agit plutôt de débiter par des analyses des dimensions des paysages jugées les plus cruciales tout en gardant à l'esprit que cet état des lieux se devra d'être enrichi.

QUELLES CONNAISSANCES SUR LES PAYSAGES ACQUÉRIR DANS LE CADRE DE L'ÉTAT DES LIEUX ?

L'état des lieux porte donc sur la connaissance des dimensions les plus significatives des paysages. Mais ces dimensions quelles sont-elles ? Comment les sélectionner ? Certes les exemples étrangers (Wallonie, Catalogne, France, etc.) fournissent des éléments de réponse. Ils suggèrent entre autres que cette partie de la démarche du projet ne peut être arbitraire ou laissée au hasard mais doit reposer sur un cadre théorique déterminé. Tel que mentionné au début de ce chapitre, les approches dialectiques au sein desquelles s'inscrit le concept de paysage retenu mettent donc l'accent sur les interactions dans le temps entre les individus et la réalité matérielle. L'approche par le projet de paysage proposée dans le présent manuel prend donc appui sur une démarche d'état des lieux portant sur quatre dimensions du paysage soit leur structure physico-spatiale, leur dimension socio-culturelle, leur dimension visuelle et leur dimension évolutive (**Fig. 1.5**). Face à ces quatre dimensions à caractériser, il ne saurait y avoir de méthode unique pour connaître et comprendre le paysage. Il s'agit de faire appel à des méthodes et des outils appropriés pour l'analyse de chacune des dimensions.

Quatre composantes pour l'état des lieux des paysages de l'ordinaire

1. La structure physico-spatiale des paysages

Si le paysage n'est pas réductible à la réalité matérielle, il n'en demeure pas moins que celle-ci constitue une dimension incontournable à caractériser et à comprendre au sein d'un état des lieux. Le relief, l'occupation des sols, les structures fines du paysage (ex. : haies, arbres isolés, clôtures), et le bâti sont autant d'éléments qui permettent de rendre compte de cette réalité. Pour les paysages ordinaires des basses-terres, le principal défi est d'être à même d'en révéler les caractéristiques au-delà d'une apparente uniformité. Pour ce type de territoire, on ne peut se limiter à la prise en compte des formes de relief qui sont essentiellement planes et peu marquées. Dès lors, quelles caractéristiques matérielles et selon quel cadre spatial faut-il développer une connaissance et une compréhension de cette réalité physique des paysages ? C'est là la question à la base du chapitre 2 qui traite de la caractérisation physico-spatiale des paysages.

Chapitre 2 : Connaître et comprendre l'organisation physico-spatiale des paysages



2. Les dimensions socioculturelles : le regard de la population

Comme souligné en introduction, les paysages de l'ordinaire n'ont rien de spectaculaires et ne sont pas des destinations touristiques. Ils sont d'abord et avant tout un élément incontournable du cadre de vie des individus qui y habitent. Dans ces circonstances, une connaissance approfondie des regards des populations locales s'avère essentielle pour mettre en place des interventions ancrées dans les spécificités des territoires. Ainsi, et dans la mesure où l'on cherche à définir une vision d'avenir des paysages qui est « collectivement » partagée, il importe de mettre à jour les lieux valorisés par les populations qui habitent et fréquentent le territoire ainsi que les différents facteurs qui sont à l'origine de ces valorisations. Sur ce plan, plusieurs travaux sur les valeurs et les représentations sociales des paysages ont démontré que pour les populations résidentes, les dimensions visuelles n'étaient pas prédominantes dans l'appréciation des paysages, celle-ci étant avant tout liée à leur expérience, à l'usage qu'ils en font et à la connaissance qu'ils en ont. Identifier et comprendre le regard que la population pose sur ses paysages commande une gamme élargie de méthodes. C'est à la contextualisation et à la présentation de ces méthodes qu'est consacré le chapitre 3.

Chapitre 4 : Connaître le regard des visiteurs



Chapitre 3 : Connaître et comprendre le regard des populations



3. Les éléments d'intérêt et de discordance visuelle : le regard des visiteurs

S'ils ne sont pas des destinations touristiques, les paysages de l'ordinaire n'en seront pas moins régulièrement parcourus par des visiteurs. Que ce soit à l'occasion de la visite à un parent, d'une randonnée en vélo ou d'une balade en auto, des « non-résidents » empruntent les routes et les rangs qui traversent le territoire. Pour ces visiteurs, l'appréciation des paysages demeure indissociable de leur qualité visuelle. Sur cette base, ils seront amenés à en apprécier certains et à en déprécier d'autres. L'identification des éléments d'intérêt et de discordance visuelle ressort donc comme une composante incontournable de l'état des lieux. Après avoir présenté les principales méthodes existantes pour y parvenir, le chapitre 4 en propose une double actualisation. Actualisation d'une part, afin de permettre la prise en compte des caractéristiques propres aux paysages de l'ordinaire et d'autre part, afin de tenir compte des valeurs nouvelles attribuées aux paysages.

4. Les dimensions évolutives

La définition de pistes d'actions pour enclencher un processus de transformation spatiale peut grandement bénéficier d'une connaissance de l'évolution des paysages. À un premier niveau, cette connaissance fournit un ensemble d'informations utiles en regard, par exemple, des portions de territoire relativement inchangées et qui pourraient revêtir un caractère patrimonial. Mais, plus fondamentalement, elle permet de mettre à jour les tendances lourdes qui marquent les paysages et de soulever un ensemble de questions relatives à leur devenir. Comment ont évolué les paysages au cours des 10, 20, 30 dernières années ? Que seront-ils dans 10, 20, 30 ans si ces tendances se poursuivent ? La connaissance et la compréhension de l'évolution des paysages invitent donc à se projeter dans le temps, favorisant ainsi les échanges qui conduiront à l'identification des enjeux de paysage. Le chapitre 5 expose une démarche et des outils, et propose des conseils pour identifier et comprendre l'évolution des paysages.

Chapitre 5 : Identifier l'évolution des paysages et comprendre leurs forces de changement



LE DIAGNOSTIC DE PAYSAGE

L'état des lieux, on l'aura saisi, n'est pas le diagnostic. En effet, « (l)e diagnostic découle de l'état des lieux mais s'en distingue nettement car il suppose [...] une appréciation, un verdict et, en définitive, une prise de responsabilité de celui qui émet le jugement » (Laurent & Veirier, 2007 :). Autrement dit, tout en prenant appui sur l'état des lieux, **le diagnostic** implique une prise de position par rapport aux faits. Il doit avant tout identifier les forces et les potentiels des paysages, soit les éléments sur lesquels on peut miser mais aussi ce qui gagnerait à être amélioré. En définitive il s'agit d'en arriver à définir pourquoi agir puis, sur quoi agir (**Fig. 1.5**).

Le diagnostic identifie les enjeux de paysage sur la base d'une prise de position de ce qui constitue les forces et les faiblesses des paysages. Il détermine enfin pourquoi et sur quoi agir.

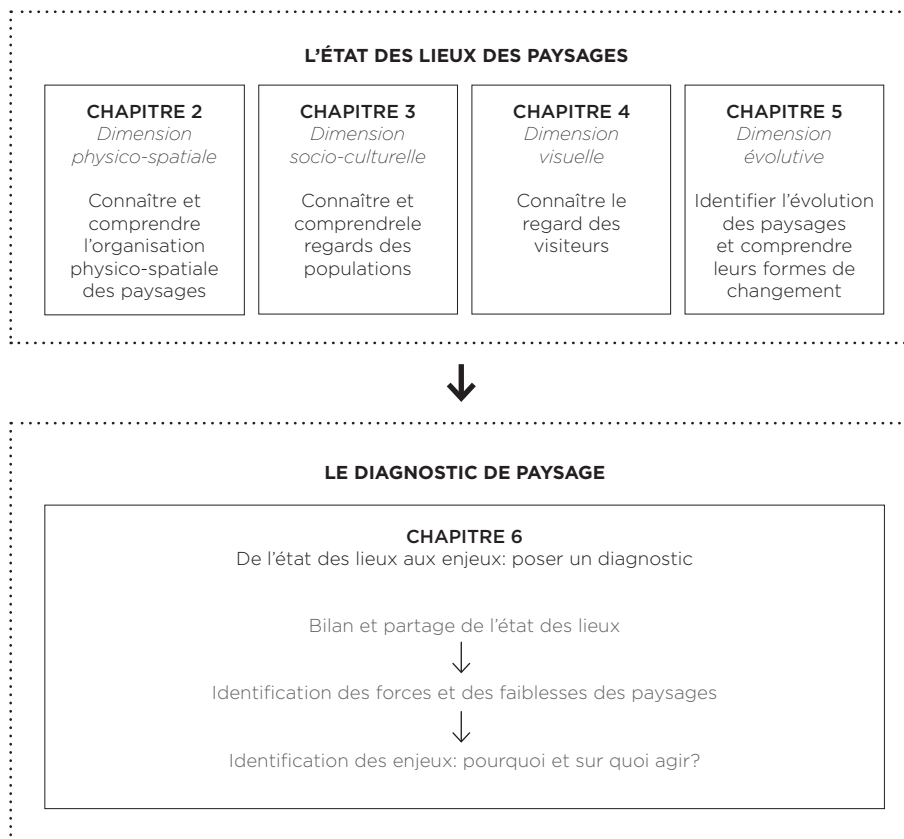


Figure 1.5
 Les composantes de l'état des lieux et du diagnostic de paysage

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

SUR LES OBJECTIFS DE CE CHAPITRE INTRODUCTIF

Présenter les fondements sur lesquels reposent les méthodes présentées, et à cette fin :

- Préciser le concept de paysage retenu;
- Définir en quoi consiste un état des lieux et un diagnostic de paysage;
- Expliquer en quoi consiste la perspective de projet de paysage au sein de laquelle sont réalisés l'état des lieux et le diagnostic.

Présenter, comprendre la structure du manuel

SUR LE CONCEPT DE PAYSAGE

Le paysage est une entité complexe, en constante évolution, qui résulte des interactions entre deux éléments eux-mêmes en constante évolution, soit le territoire et les individus.

SUR LE PROJET DE PAYSAGE

Le terme « projet de paysage » réfère à une démarche mise en œuvre par une diversité d'acteurs pour enclencher une transformation du territoire portée par une vision d'avenir partagée. Ce qui implique notamment que :

- Le paysage est une responsabilité partagée. A l'échelle régionale, les MRC et leurs constituantes sont toutefois des acteurs privilégiés;
- Le paysage est un objet en constante évolution qui ne peut être figé dans le temps;
- Les mesures coercitives sont insuffisantes.

SUR LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET DE PAYSAGE

Un projet de paysage ne saurait être initié sans une reconnaissance préalable de l'importance d'un travail sur les paysages par un ou des acteurs sur le territoire;

C'est avant tout la volonté politique de l'organisme qui doit guider l'échelle spatiale du projet mais, plus le territoire visé est grand, plus le nombre d'intervenants augmente et plus la mise en place d'un projet collectif se complexifie;

Le chargé de projet ne peut être un expert de l'ensemble des dimensions des paysages, son rôle premier sera en fait celui d'accompagner le projet.

Sur la différence entre état des lieux et diagnostic de paysage

L'état des lieux n'est pas le diagnostic. Le diagnostic découle de l'état des lieux mais s'en distingue car il suppose une appréciation, un verdict.

SUR LA STRUCTURE DU PRÉSENT MANUEL

Les chapitres 2, 3 4, et 5 portent sur l'état des lieux et retiennent 4 dimensions incontournables en regard du concept de paysage retenu soit :

- La structure physico-spatiale de paysages : Chap. 2;
- Les dimensions socio-culturelles (le regard de la population) : Chap 3;
- Les éléments d'intérêt et de discordance visuelle (le regard des visiteurs) : Chap 4;
- Les dimensions évolutives : Chap 5.

Le chap. 6 traite des façons de passer de l'état des lieux au diagnostic.



ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA DÉMARCHE DE PROJET DE PAYSAGE DANS LA MRC MASKOUTAINS

Un projet comme celui des Maskoutains résulte d'une série de constats, d'événements et de circonstances qui peuvent s'échelonner sur une période relativement longue. Nommons ici quelques éléments clés qui ont contribué à déclencher la démarche de projet de paysage dans la MRC Maskoutains et qui y ont soutenu son déroulement :

- **État de la situation du patrimoine paysager rural et urbain effectué en août, septembre, octobre 2006.** La MRC des Maskoutains constitue un territoire particulièrement représentatif de l'ensemble des basses terres du Saint-Laurent qui ont été marquées par l'intensification agricole. Au cours des dernières décennies, ce territoire a vu sa population agricole et le nombre de fermes diminuer fortement alors qu'une grande part de celles-ci ont réorienté leur développement, passant de l'agriculture laitière traditionnelle à une spécialisation agricole (porcine, avicole, grande cultures, etc.). Ainsi, les transformations qui ont marqué ces paysages sont représentatives de cette situation : diminution de la variété des cultures, disparition de certaines zones humides, fragmentation des boisés, disparition des arbres isolés, absence de bandes riveraines en plusieurs endroits, démolition de maisons ancestrales au profit d'une construction neuve, etc.
- **Adoption de la Politique du Patrimoine incluant l'importance des paysages (Juillet 2007).** Les préoccupations des élus et des intervenants confirment celles de la population en regard de leur patrimoine. Ainsi, dans le cadre du travail effectué par la

MRC dans le but d'adopter une politique du patrimoine, il en est ressorti que le paysage actuel avait perdu toute une grande partie de sa richesse au en regard du passé. De plus, la politique démontrait aussi un attachement particulier, qui permettrait de mettre de l'avant une certaine valeur à ses « paysages ordinaires ».

- **Adhésion de la MRC à la Charte des paysages ruraux de la Fédération des sociétés d'histoire (FSD, Octobre 2007).** La MRC s'engage ainsi à intervenir sur ses paysages, à mieux développer ses municipalités, et à mettre en valeur son passé. Elle manifeste l'intérêt envers la mise en valeur de ses qualités collectives et à soutenir la culture de la terre nourricière.
- **Refonte de la Loi sur les biens culturels incluant la notion de « Paysages » du MCCCCF.** La transformation incessante des territoires porte atteinte aux qualités des lieux, au patrimoine bâti rural, aux maisons anciennes, aux fermes, risquant ainsi d'affaiblir l'identité des lieux. En ce sens, si le MCCCCF, par cette refonte a permis de donner une valeur culturelle importante à la conservation de certains paysages exceptionnels, ce sont les paysages de l'ordinaire qui font l'objet d'une valorisation importante pour les Maskoutains.
- **Processus de révision du schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains.** Que ce soit pour protéger les acquis ou innover pour l'avenir, la volonté d'agir sur les paysages peut viser certains secteurs prioritaires dans le cadre, par exemple, d'un processus de révision du schéma d'aménagement, tel qu'il a été

fait au sein de la MRC. Les lieux prioritaires représentent ceux qui auront fait l'objet d'un intérêt particulier par la communauté et qui se seront accordés aux conditions du milieu. Dans ce processus, les citoyens et les élus doivent se mobiliser et adhérer aux actions proposées.

- **Travaux de Julie Ruiz effectués sur le Ruisseau des Aulnages, élément déclencheur de la fragilité des milieux.** Ces travaux ont permis de révéler que la protection et la mise en valeur du territoire reposent sur des fondements logiques, scientifiques et historiques de son évolution. De plus, c'est tout un territoire qu'il importe de viser lorsqu'il est question de la fragilisation des milieux et que les actions à poser impliquent nécessairement la collaboration de multiples acteurs de ces milieux.
- **Préoccupation de l'arrivée d'éoliennes et d'exploration de ressources naturelles.** À l'instar d'expériences négatives initiées dans certaines régions du Québec et avant toute action précipitée en la matière, la MRC des Maskoutains a enclenché une réflexion avec les citoyens de manière à adresser des enjeux de l'exploitation éolienne. De plus, l'intérêt que portent certains pays sur les terres agricoles vient s'ajouter aux préoccupations dont la transformation ou la conciliation des paysages agricoles.
- **Rapport Pronovost.** En dépit du caractère dynamique de son agriculture et de sa proximité de Montréal, certaines municipalités de la MRC des Maskoutains font face à un défi démographique reconnu par les élus et les intervenants. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu rappelait, dans son mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, que l'agriculture

ne permettait pas de soutenir les services essentiels de la municipalité ni l'indépendance alimentaire dans une région paradoxalement intensivement exploitée. Le rapport Pronovost faisant état des lieux sur la question a ainsi permis d'enrichir la connaissance des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Ces indications manifestent donc l'importance d'en arriver non seulement à dresser un portrait factuel de l'évolution des caractéristiques des paysages de la MRC, mais aussi de traduire la demande sociale des habitants face à leur milieu. Dans la foulée de la reconnaissance de cet état de fait, les élus et les intervenants ont unanimement reconnu l'importance d'initier une démarche de requalification des paysages en vue d'assurer la vitalité de leurs communautés.

Maryse Séguin, Chargée de projets en patrimoine
François Lestage, Urbaniste
MRC des Maskoutains

Tiré et adapté de : Ruiz, J., Domon, G., Séguin, M., & Lestage, F. (2010). *Enjeux et défis du démarrage d'un projet de paysage. Paysages Maskoutains, révéler, mettre en valeur, requalifier* (Bilan des activités, mai 2009-juin 2010). Saint-Hyacinthe, Montréal, Trois-Rivières : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Université du Québec à Trois-Rivières et MRC des Maskoutains.



LES ATLAS DE PAYSAGE DE LA WALLONIE (BELGIQUE)

Amorcés en 2007, en réponse aux exigences de la Convention européenne des paysages, le processus de caractérisation des paysages a, dans un premier temps, conduit à l'identification, à l'échelle du 1/50 000, des différents paysages de la Wallonie et à leur regroupement en 13 ensembles paysagers. Dans un second temps, ces ensembles ont été traités plus en détail, soit à l'échelle du 1/20 000 en vue de réaliser pour chacun d'eux un atlas des paysages et d'obtenir à terme une collection qui couvrira tout le territoire. Par le biais de tels atlas, il s'agit de transmettre, à travers une même approche, une analyse à la fois rigoureuse et englobante des différents espaces qui composent la Wallonie. Ces atlas sont appelés à apporter une contribution significative à la compréhension des paysages, à leur appréciation par le public et à leur gestion (Pons et al. 2012).

La démarche prend appui sur la délimitation d'aires paysagères soit des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent. Trois critères sont utilisés pour ce faire :

- le relief considéré comme un élément structurant des paysages et qui influence la nature et la perception de l'occupation du sol;
- la couverture végétale (espaces cultivés, boisés, etc.) et,
- les espaces bâtis (bâti traditionnel, urbanisation récente, infrastructure) et non bâtis (structure, composition et agencement des espaces agricoles, forestiers et naturels).

Par la suite, chacune de ces aires est analysée sous quatre angles différents :

1. les caractéristiques visuelles. A travers des analyses cartographiques et des relevés terrain, il s'agit de caractériser :
 - le relief, l'altitude et le modelé, comme premier niveau d'analyse;
 - l'occupation des sols : espaces bâtis et non bâtis, leur répartition par rapport au relief et les dynamiques qui les affectent.
 -
2. l'histoire des paysages à travers un travail de documentation des facteurs d'évolution et des pratiques agricoles
3. les perceptions des paysages à travers des entretiens menés auprès des acteurs du milieu
4. la mise en lumière des évolutions et des enjeux, en mettant de l'avant les pressions, évolutions probables et les lieux de développement potentiel.

Ces analyses sont notamment à la base de la dénomination des aires. Ainsi, les dénominations s'appuient-elles sur les traits paysagers les plus marquants (ex : campagne périurbaine) et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire (ex. : campagne périurbaine de Nivelles). La production des Atlas est animée par un souci d'uniformité, chacun d'eux étant encadré par un comité de pilotage chargé d'en définir les modalités et la bonne conduite de la réalisation. En ce qui a trait au contenu, un Atlas comporte d'abord une section retraçant la mise en place historique de l'ensemble, puis chaque aire paysagère est caractérisée au sein d'une fiche (10 à 15 pages habituellement) constituée d'un texte relativement bref et de nombreuses illustrations

(cartes, photos, croquis, blocs diagramme, etc.). Parmi les constats qui se dégagent de l'expérience wallonne, notons que :

- le travail de caractérisation vise la production d'une connaissance partagée des paysages;
- cette connaissance n'est pas une fin en soi : elle a plutôt pour but d'alimenter les réflexions, les décisions et les actions en matière d'aménagement du territoire;
- la procédure fait appel à des disciplines et connaissances variées : géographie, histoire, sociologie, etc.;
- nonobstant le point précédent, la démarche a pour base la connaissance des caractéristiques physiques dont le relief (considéré comme premier niveau d'analyse) et l'occupation des sols, cette connaissance conduisant à la délimitation d'aires paysagères.

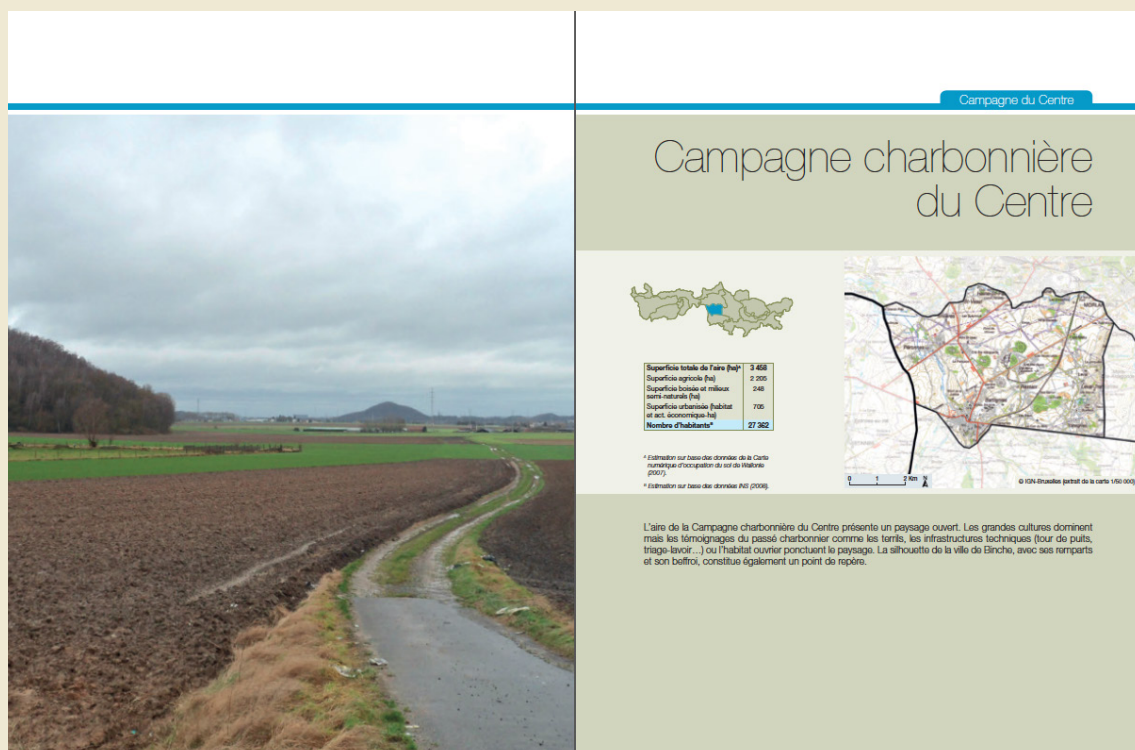


Figure 1.6

La Campagne charbonnière du Centre, une des 16 aires paysagères de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre

(Tiré de l'*Atlas des paysages de Wallonie*, p.212-213 du format pdf, <http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/interieur.pdf>)

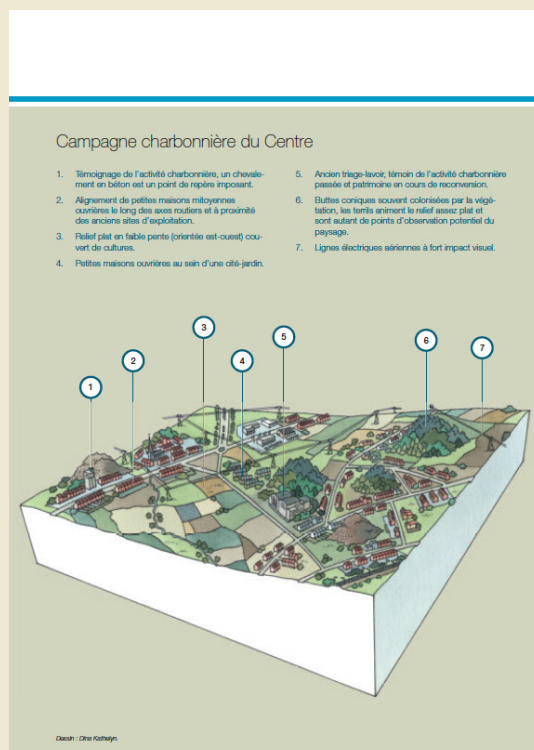


Figure 1.7
Exemple de bloc diagramme réalisé pour l'aire paysagère de Campagne charbonnière du Centre
 (Tiré de l'*Atlas des paysages de Wallonie*, p.212-213 du format pdf, <http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/interieur.pdf>)



Figure 1.8
Montage photos de certains éléments caractéristiques de la Campagne charbonnière du Centre
 (Tiré de l'*Atlas des paysages de Wallonie*, p.214 du format pdf, <http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/interieur.pdf>)

Illustration de l'exemple des paysages de la Haine et de la Sambre

L'approche de caractérisation des paysages développée en Wallonie a conduit à la reconnaissance de 13 ensembles paysagers à l'échelle de l'ensemble de la région (1 : 50 000), chacun d'eux faisant par la suite l'objet d'une caractérisation plus fine (1 : 20 000) conduisant à l'identification des aires paysages qui le composent. Par exemple, l'atlas des paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre comporte 16 aires paysagères dont celle de la « Campagne charbonnière du Centre ». Après un rappel des grandes phases de la mise en place de paysages de la Wallonie puis des caractéristiques de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, chaque aire fait l'objet d'une caractérisation faisant appel à des cartes et photographies anciennes, des photos représentatives des différentes situations, d'images retouchées, de blocs diagrammes, permettant ainsi de connaître et comprendre les caractéristiques à la base de sa spécificité.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Les deux exemples suivants permettent de bien saisir le contenu des Atlas :

Les Plateaux brabançon et hesbignon

http://www.lepur.ulg.ac.be/upload/publications/pdf/leprouvrages-4-Plateaux_brabancon_et_hesbignon.pdf

La Haine et la Sambre

<http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/interieur.pdf>

RÉFÉRENCES

Pons, T., Godart, M-F., & Deconinck, M. (2012). Les atlas des paysages de Wallonie. *L'exemple d'une approche multidisciplinaire du territoire intrant un volet sociologique*. Repéré à http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_atlas_des_paysages_de_wallonie



LES CATALOGUES DE PAYSAGE CATALAN (ESPAGNE)

Que sont les Catalogues de paysages de la Catalogne ?

Rendus obligatoires par la Loi Paysage de Catalogne de 2005, les Catalogues de paysages constituent l'outil destiné à assurer la prise en compte du paysage en aménagement du territoire et dans l'ensemble des politiques sectoriels (ex. : agriculture, transport, etc.) de la province. Ils sont développés par l'Observatoire du paysage catalan.

Les Catalogues permettent de comprendre ce que sont les paysages, leurs valeurs, les éléments qui déterminent la spécificité d'un paysage et qui permettent de le différencier d'un autre. Ils permettent aussi de comprendre de quelle manière le paysage évolue selon les facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui l'influencent et, enfin, ils visent déterminer les types de paysage que la société souhaite en fixant des objectifs de qualité paysagère et en identifiant les actions qu'il faut poser pour y parvenir.

La Loi Paysage de Catalogne oblige l'inscription des objectifs de qualité paysagère dans les plans d'aménagement régionaux après une consultation publique.

Les étapes de développement des Catalogues de paysages

Quatre étapes sont suivies au cours de la production des Catalogues :

1. **Identification et caractérisation des paysages** : Analyse des caractéristiques distinctives du paysage sur la base des

éléments naturels, culturels (tangibles et intangibles), visuels et symboliques qui participent et définissent le paysage. Cette analyse a conduit à la division et à la classification du territoire catalan en zones possédant des caractères similaires; zones appelées unités de paysage ou paysages. 135 unités (**Fig. 1.10**) de paysage ont ainsi été définies à l'échelle de la Catalogne. Elles ont été classifiées à la suite d'un intense processus de consultation et de participation publique visant à s'assurer que la population s'identifie bien à cette classification. Chaque unité possède aussi un nom ancré dans la communauté locale et dans l'histoire collective.

Identification et caractérisation des paysages



Évaluation des paysages



Définition des objectifs de qualité paysagère



Proposition de critères et d'actions pour l'aménagement du territoire

Figure 1.9
Les étapes de développement

- à la question « Quel type de paysage voulons-nous ? ».

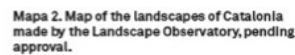


Figure 1.10
Les 135 unités de paysage de la Catalogne
(Tiré de Nogué, Puigbert, Sala & Bretcha (dir.), 2010 : 27)

La caractérisation de chacune des unités de paysage

Chaque unité de paysage est caractérisée. A cette fin, on identifie notamment :

- les valeurs paysagères de chacune d'elles : esthétique, naturelle et écologique, productive, historique, sociale, spirituelle et mythique, symbolique et identitaire;
- les dynamiques qui ont influencé et influencent la transformation des paysages, qu'elles soient le résultat de causes naturelles ou de facteurs socioéconomiques;
- les manières par lesquelles le paysage risquent de changer à l'avenir en prenant en compte ses dynamiques naturelles et socioéconomiques, les politiques, et les tendances d'aménagement.
- les paysages qui méritent une attention spécifique parce qu'ils sont particulièrement hétérogènes, complexes ou singuliers d'un point de vue paysager (ex. : zone périurbaine en processus de changement) et qu'ils nécessiteront ainsi des stratégies, des mesures et des actions spécifiques pour leur protection, leur gestion et leur aménagement.

Une démarche qui se distingue par la place centrale de la participation publique

Les Catalogues de paysage catalan se distinguent par un intense processus de participation publique cela tout au long de leur production. La participation publique est ainsi considérée comme un moyen d'améliorer et de légitimer les Catalogues, de sensibiliser la population aux enjeux de paysage et

de garantir la qualité démocratique du processus. La participation publique est par exemple utilisée pour identifier les valeurs paysagères intangibles (Chapitre 3.2), ainsi que les objectifs de qualité paysagères. Deux groupes sociaux sont appelés à participer : la population en générale et, les intervenants régionaux et locaux. 5 000 personnes ont ainsi participé à la production des 7 premiers Catalogues de paysage grâce à différents outils (Fig. 1.12)

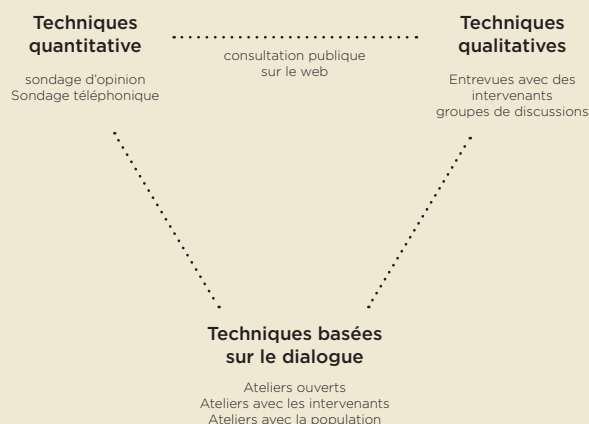


Figure 1.11
Classification des outils de participation publique utilisés dans les Catalogues selon une typologie des techniques utilisées
 (Tiré et adapté de Nogué et al., 2010)

RÉFÉRENCES

- Nogué, J., Puigbert, L. Sala, P. & G. Bretcha (dir.). (2010). *Landscape and Public Participation: The Experience of the Landscape Catalogues of Catalonia*. Olot, Landscape Observatory of Catalonia, Directorate General of Citizen Participation, Ministry of Home Affairs, Institutional Relations and Participation, Government of Catalonia.
- Observatori del Paisatge. (2010). *Catalogue de paysages des Terres de l'Ebre*. http://www.catpaisatge.net/fra/catalegs_presentats_E.php, consulté en avril 2014.
- Observatori del Paisatge, (2014). *Catalogues de Paysages*. <http://www.catpaisatge.net/fra/catalegs.php>, consulté en avril 2014.

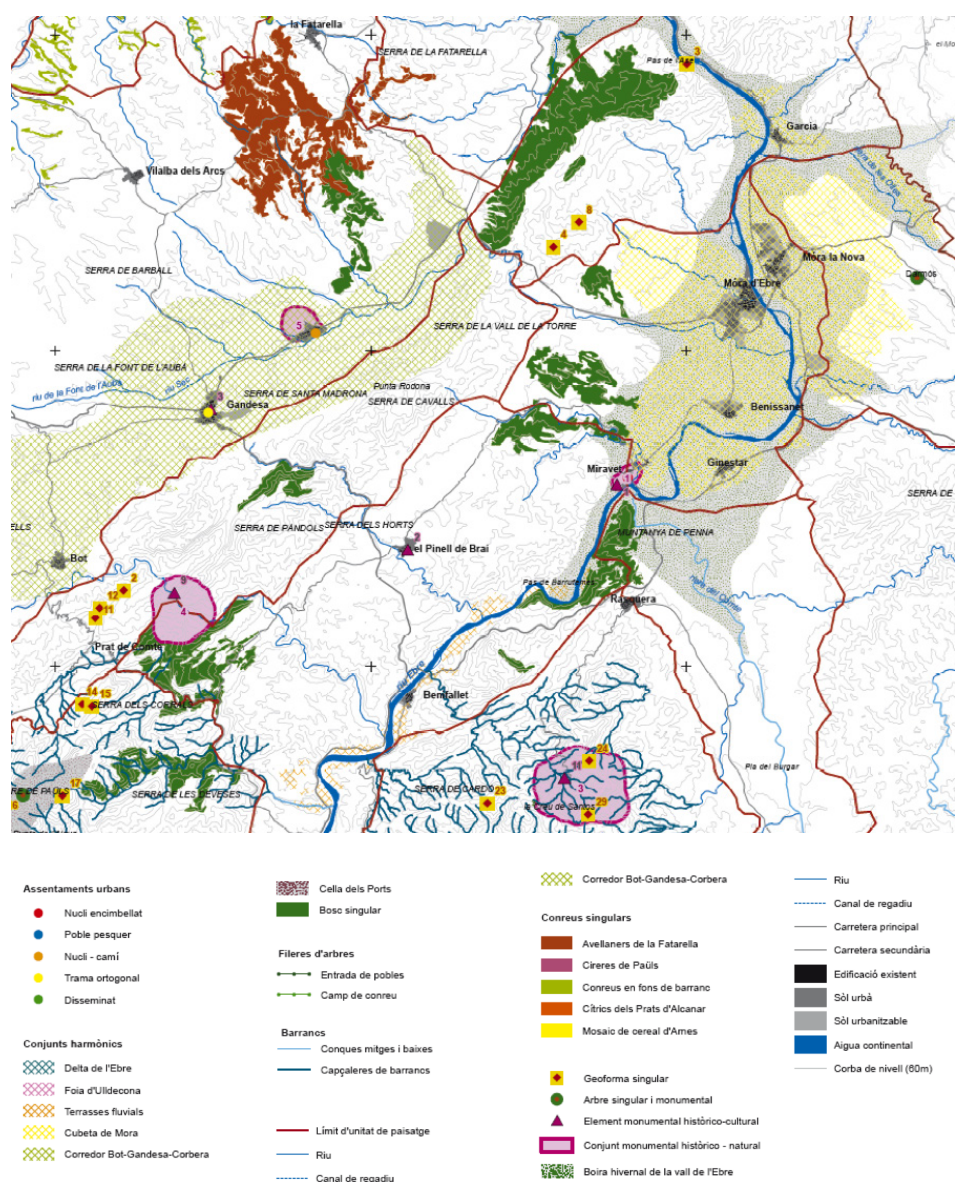


Figure 1.12

Extrait de la carte des valeurs esthétiques singulières du territoire couvert par le Catalogue de paysages des Terres de l'Ebre (Observatori del Paisatge, 2010).



NOTIONS CLÉES

Projet de paysage

Le projet de paysage réfère à une démarche mise en œuvre par une diversité d'acteurs pour enclencher un processus de transformation spatiale portée par une vision d'avenir partagée.

État des lieux des paysages

L'état des lieux permet de connaître et de comprendre les paysages. Il se compose d'une série d'analyses qui développe une base de connaissance partagée sur les paysages.

Diagnostic de paysage

Le diagnostic identifie les enjeux de paysage sur la base d'une prise de position de ce qui constitue les forces et les faiblesses des paysages. Il détermine pourquoi et sur quoi agir.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + +

Sur les différentes conceptions du paysage

Prérigord, M., Donadieu, P., & Barraud, R. (2012). *Le paysage: entre natures et cultures* (2e édition). Paris: Armand Colin.

Poullaouec-Gonidec, P., G. Domon, & Paquette, S. (2005). Le paysage, un concept en débat. Dans : Poullaouec-Gonidec, P., G. Domon & S. Paquette (dir.) *Paysages en perspective* (p. 19-43). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Rougerie, G., & Beroutchachvili, N. (1991). *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes*. Paris: Armand Colin.



RÉFÉRENCES

Bertand, G. (1978). Le paysage entre Nature et Société. *Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, 49, 239-258.

Bertrand G. & Lelli L. (2009). Le projet de paysage : alibi culturel ou « révolution copernicienne ? ». Dans M. Bédard, *Le paysage un projet politique* (p.197-206). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bourassa, S., C. (1991). *The Aesthetics of Landscape*. New York: Belhaven Press.
Côté & Gerardin, 2009.

Côté, J.-C. et V. Gerardin. (2009). Le paysage humanisé comme projet d'une société menacée. Dans: G. Domon (p. 319-350) *Le paysage humanisé au Québec, nouveau statut, nouveau paradigme*. Presses de l'Université de Montréal, pp. 319-350.

Joliveau, T., Michelin, Y., & Ballister, P., (2008). Éléments et méthodes pour une médiation paysagère. Dans J.-C., Wieber, & T. Brossard (Dir.), *Paysage et information géographique* (p. 257-286), Paris : Lavoisier.

Lardon S., & Piveteau, V. (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, 80, 75- 90.

Laurent, A. & Veirier, L. (2007). *Une approche territoriale du développement, Guide méthodologique*. France, Paris : UNESCO.

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Paquette, S., Gagnon, C. & Poullaouec-Gonidec, P. (2009). Le projet de paysage comme espace de dialogues publics et d'actions locales. Dans M., Bédard (Dir.), *Le paysage, un projet politique* (p. 207-222). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., & Paquette, S. (2005). Le paysage, un concept en débat. Dans P., Poullaouec-Gonidec, G., Domon & S., Paquette (dir.) *Paysages en perspective* (p. 19-43). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Pousin, F. (2004). *Projet de paysage et de territoire*. Repéré à <http://www.symposcience.fr/exl-doc/colloque/ART-00001440.pdf>.

Ruiz, J. (2014). Vers un modèle d'analyse des interactions agriculteur-paysage. Dans J., Ruiz, & G. Domon, *Agriculture et paysage, aménager autrement les territoires ruraux* (p. 55-74). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Swanwick, C. (2002). *Landscape Character Assessment - Guidance for England and Scotland*. The Countryside Agency & Scottish Natural Heritage. Repéré à file:///D:/p0777354/Downloads/lcaguidance_tcm6-7460.pdf

Toublanc, M., (2004). *Paysages en herbe. Le paysage et la formation à l'agriculture durable*. Dijon : EDUCAGRI.

Tress, B., & Tress, G. (2001). Capitalising on multiplicity : a transdisciplinary systems approach to landscape. *Landscape and Urban Planning*, 57, 143-157.



TECHNIQUES ET OUTILS

T11 Les ateliers d'idéation

T12 Les chartes de paysages des outils de sensibilisation

T11

LES ATELIERS D'IDÉATION

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des ateliers de réflexion au cours desquels des experts de l'aménagement (ex. : urbanistes, aménagistes, architectes, architectes paysagistes, etc.) donnent une forme concrète à des intentions d'intervention. Il ne s'agit pas d'en arriver à une forme définitive de projets mais d'exemples montrant, sous forme de dessins et/ou de simulations visuelles, en quoi pourraient consister différents types d'intervention sur un territoire. Ces exemples concrets peuvent viser un enjeu ciblé par des intervenants locaux (ex. : réaménagement du noyau villageois), ou encore une portion de territoire (ex. : une municipalité). Dans le premier cas, les ateliers d'idéation fournissent plusieurs exemples pour le même enjeu alors que dans le second cas, chaque groupe d'experts choisit le thème sur lequel travailler et au final, plusieurs exemples d'interventions sur les paysages sont fournis pour le territoire concerné (ex. : entrée de village, accès à la rivière, réaménagement des abords de fermes). Dans l'une ou l'autre des situations, les idées proposées fournissent des balises utiles pour guider les décideurs dans les interventions à mener sur un territoire donné. Mentionnons également que les ateliers d'idéation présentent l'avantage de se dérouler sur une période relativement courte (ex. : allant d'une semaine de travail intensif à quelques mois).

Quelles sont les principales étapes de la démarche ?

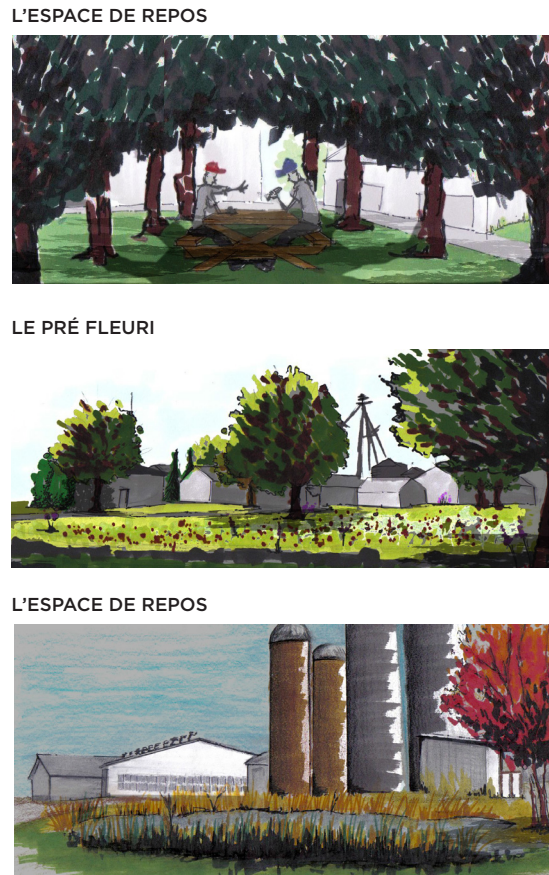
1. cibler l'enjeu ou la portion de territoire pour l'atelier ;
2. définir les conditions de l'atelier (ex. : équipe multidisciplinaire, durée, implication d'un membre citoyen, etc.) ;
3. regrouper les informations sur le territoire qui seront communiquées aux experts : les participants doivent

avoir accès à toutes les données nécessaires sur le territoire (milieu physique, réseau de transport, enjeux environnementaux, etc.) et sur la population (appréciation du territoire, caractéristiques sociodémographique, etc.) pour mettre en forme leurs idées et intentions d'intervention. Ce diagnostic permet aux experts d'ancrer leur projet dans le territoire

4. sélectionner/former les équipes ;
5. organiser l'atelier d'idéation sur le terrain (ex. : mise à disposition d'un local, durée, etc.)
6. rendre public les résultats : plus la diffusion sera large et plus les élus, les intervenants et la population pourront se faire une idée concrète d'une intervention sur le paysage. La diffusion est aussi un moyen de mieux cerner les préoccupations des acteurs, ce qu'ils apprécient dans les exemples de projets, ce qui est rejeté.

Exemple au Québec

Afin de mobiliser des intervenants autour des opportunités de projets dans leur municipalité et d'alimenter des futurs ateliers d'idéation, le projet « Paysages maskoutains » a organisé des expositions présentant les réalisations des étudiants de l'École d'architecture de paysage. Ces expositions sont l'occasion pour les élus, les intervenants et la population de mieux cerner en quoi consiste une intervention sur le paysage.



Détail de l'affiche

Propositions d'aménagements

Les Workshop_atelier/terrain (WAT) de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal : URL : <http://www.unesco-paysage.umontreal.ca/fr/recherches-et-projets>

T12

LES CHARTES DE PAYSAGE, DES OUTILS DE SENSIBILISATION

Qu'est-ce que c'est ?

Les chartes sont des énoncés d'intentions générales en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages, où chaque signataire est invité à s'engager moralement à en respecter et à en faire respecter le contenu (Donadieu & Périgord, 2005). Il importe de signaler que la charte de paysage ne renvoie à l'heure actuelle au Québec à aucun cadre réglementaire spécifique (Prud'Homme, 2002) mais relève davantage de la volonté d'une collectivité à se prendre en main en vue d'améliorer la qualité de son milieu de vie et d'infléchir le devenir de son territoire en résonance avec les valeurs paysagères qu'elle cherche à promouvoir. Ainsi, l'adoption d'une charte de paysage représente un moment clé dans la reconnaissance de l'importance des paysages et pour le déclenchement d'actions structurantes en matière d'aménagement et de développement des territoires. Elles constituent donc des outils de sensibilisation tant que les objectifs et les moyens de mise en oeuvre ne sont pas précisés (Courcier & Trépanier, 2009).

En France, les chartes paysagères ont un contenu plus précis. Ce sont des documents publics qui précisent les objectifs, les orientations, les priorités et les moyens de protection ou de valorisation du paysage. Elles sont définies en concertation avec les acteurs locaux. Exemples au Québec

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2004). Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides

Au Québec, une première charte de paysage a été adoptée en 2004 dans la région des Laurentides par plus de 150 municipalités, organismes et entreprises (Paquette,

Poullaouec-Gonidec & Domon, 2008). Généralement, une charte relève d'un processus de concertation qui a pour objectifs l'identification d'un certain nombre d'enjeux, d'orientations stratégiques ou de principes directeurs qui concernent l'avenir des paysages d'une région donnée (Folinois, 2006). Dans le cas des Laurentides, les acteurs régionaux ont, dans la foulée de cette initiative, adopté un plan d'action de mise en valeur des paysages structuré autour de trois axes (ex. : identité régionale collective, cadre de vie et valeur économique durable). C'est le cas également en France où la charte est complétée normalement par un plan de paysage.

Paysages Estriens. Charte des paysages estriens

En 2008, la charte des paysages estriens a été adoptée par 7 municipalités qui s'engageaient à promouvoir la protection du paysage, se sensibiliser les intervenants aux qualités paysagères et de favoriser la concertation sur le territoire. (Charte des paysages estriens: URL : http://www.paysagesestriens.qc.ca/charte_des_paysages.htm#charte)

CRÉ Gaspésie-Île-de-la-Madeleine

Reconnaissant que le paysage est le pilier de l'industrie touristique de la région, la CRÉGIM a adopté en septembre 2013 sa première charte des paysages. Charte des paysages de la Gaspésie : URL : <http://www.espacetourismedurable.com/images/stories/Documentation/charte-paysage.pdf>

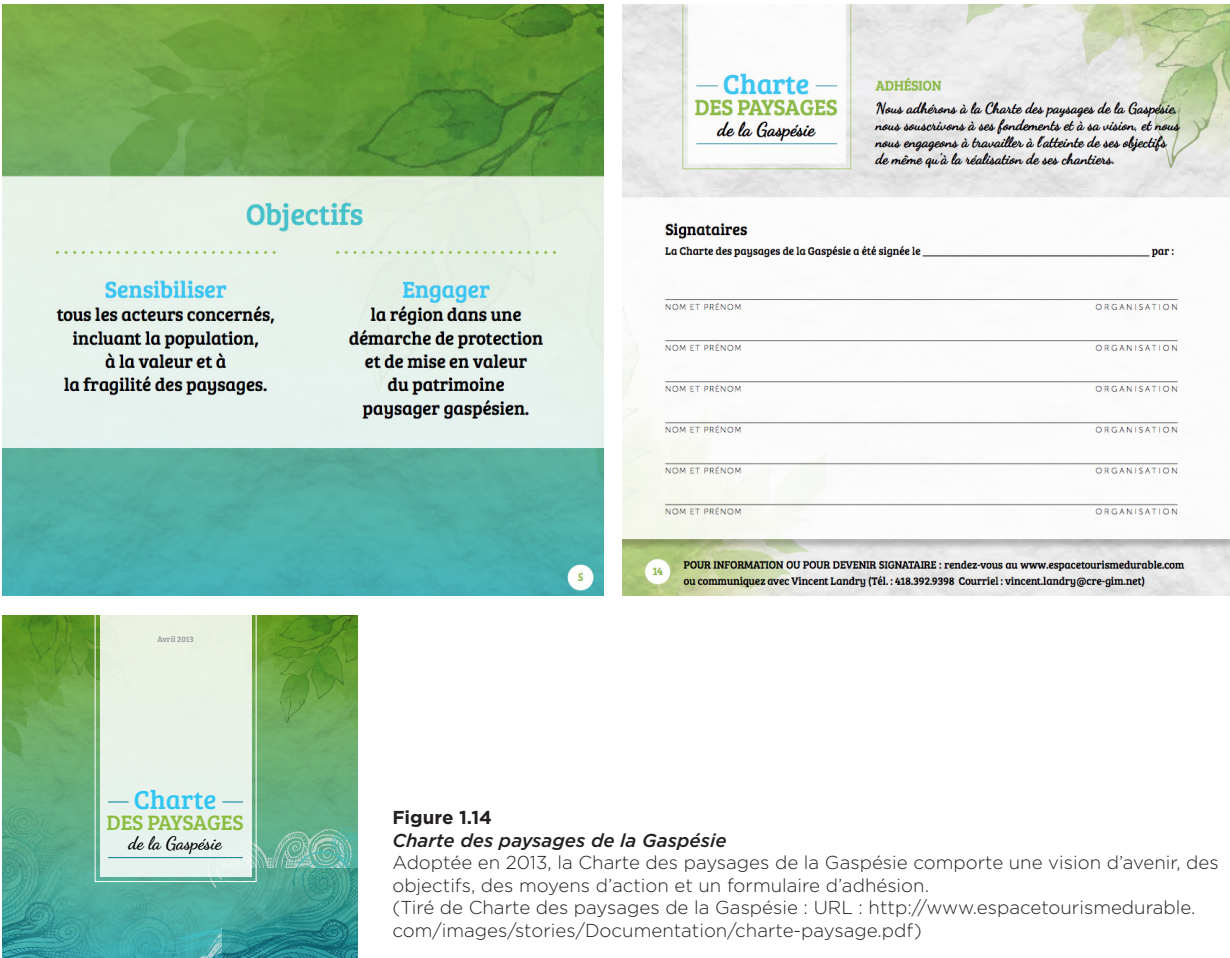


Figure 1.14
Charte des paysages de la Gaspésie
Adoptée en 2013, la Charte des paysages de la Gaspésie comporte une vision d'avenir, des objectifs, des moyens d'action et un formulaire d'adhésion.
(Tiré de Charte des paysages de la Gaspésie : URL : <http://www.espacetourismedurable.com/images/stories/Documentation/charte-paysage.pdf>)

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Courcier, S., & Trépanier, M.-O. (2009). Planification et moyens d'action. Dans G., Domon (dir.). *Le Paysage humanisé au Québec, nouveau statut, nouveau paradigme* (p. 237-314). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Donadieu, P. & Périord, M. (2005). *Clés pour le paysage*. Gap : Géophrys.

Folinois, C. (2006). *Plans de paysage. Éléments de bilan*. Paris : Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P., & Domon, G. (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec, lire comprendre et valoriser le paysage*. Québec : Gouvernement du Québec. Repéré à [http://www.mccc.gov.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1\[ecrit\]=449&cHash=b718ae9e7b](http://www.mccc.gov.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1[ecrit]=449&cHash=b718ae9e7b).

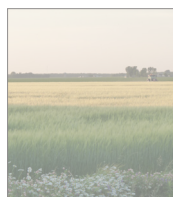


2

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE
L'ORGANISATION

PHYSICO-SPATIALE

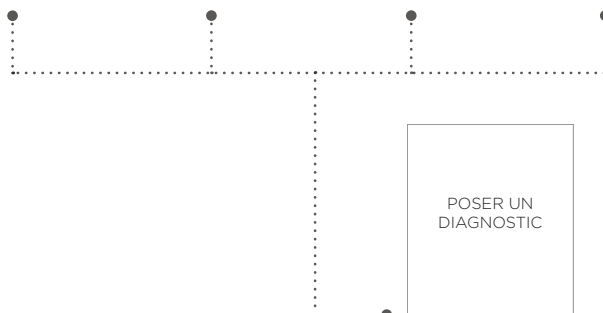
DES PAYSAGES



DIMENSION
SOCIO-
CULTURELLE

DIMENSION
VISUELLE

DIMENSION
ÉVOLUTIVE



2

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'ORGANISATION PHYSICO-SPACIALE DES PAYSAGES



2.1

p. 73

**EN QUOI
CONSISTENT LES
MÉTHODES?**

Exemples types de
méthodes

Principales
caractéristiques des
méthodes européennes

Le Landscape Character
Assessment Method
comme exemple

p. 85

MÉTHODOLOGIE
THÉORIE

Unité de paysage :
un concept clé dont
la signification peut
varier

2.2

p. 88

**QUESTIONS À SE
POSER AVANT
D'ENTREPRENDRE
UNE DÉMARCHE DE
CARACTÉRISATION**

2.3

p. 91

**UNE APPROCHE POUR
LES PAYSAGES DES
BASSES-TERRES DU
SAINT-LAURENT**

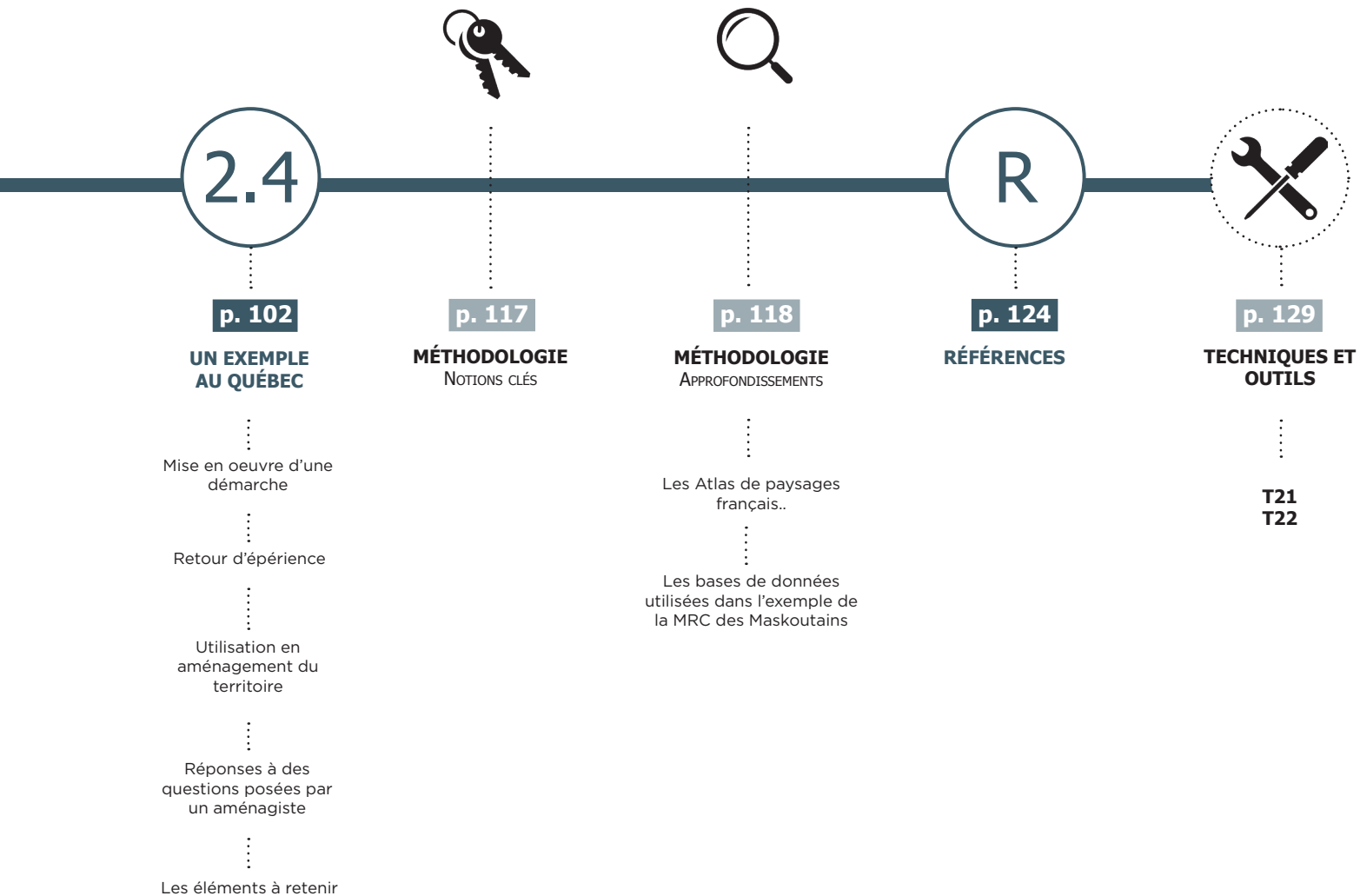
Le cadre écologique de
référence



p. 97

MÉTHODOLOGIE
THÉORIE

Les méthodes de
caractérisation de l'assise
physique : quelques
repères historiques et
théoriques



L'organisation des boisés, la taille des champs, les types de culture, la disposition de l'habitat et ses formes, la présence de haies, une topographie plus ou moins accentuée sont autant d'éléments qui peuvent participer à donner ses caractéristiques propres à un paysage. L'ensemble de ces éléments forment la réalité matérielle, concrète et visible sur laquelle les individus vont poser un regard. De ce fait, cette réalité matérielle est une dimension incontournable à caractériser et à comprendre dans le cadre de l'état des lieux des paysages.

2.1

EN QUOI CONSISTENT LES MÉTHODES?

EXEMPLES TYPES DE MÉTHODES

Les méthodes de caractérisation et de compréhension de la réalité matérielle des paysages ne sont pas nouvelles. Ainsi, dès les années 1970 au Québec, le projet PAISAGE dans Charlevoix s'y est-il attelé (Bureau, 1977). Ce projet visait à développer une méthodologie d'inventaire des sites et arrondissements naturels dans le cadre de la Loi sur les biens culturels. Il a notamment conduit à l'élaboration d'une grille de caractérisation de l'assise matérielle des paysages qui prenait en compte les caractéristiques des plans d'eau (ex. : lacs); de la couverture boisée, du territoire agricole (profondeur des lots, superficies en friche, etc.), de l'occupation humaine (superficie urbanisés, date des établissements) et du littoral.

Plus récemment, l'intérêt nouveau porté à la question des paysages au Québec a conduit à l'émergence de nombreuses initiatives. Si peu d'entre elles ont, à ce jour, fait l'objet de publications permettant d'apprécier pleinement les démarches, celle menée dans la MRC de Lotbinière (**Fig. 2.1**) ressort comme étant à la fois exemplaire et représentative de projets finalisés (ex. : Communauté métropolitaine de Québec, 2008) ou en cours (CRÉ Laurentides, 2013). Menée dans le cadre des travaux sur la révision du schéma d'aménagement de la MRC, et visant à fournir un outil de connaissance et d'analyse des paysages apte à alimenter cette révision, la démarche prend appui sur le Cadre écologique de référence (voir plus loin pour une présentation détaillée). Aussi, après avoir présenté l'historique de la mise en place de l'assise physique du territoire puis celui de l'occupation humaine, le document résultant propose une caractérisation des grands ensembles paysagers de la MRC (Blais, Ducruc, Lachance & St-Laurent,

2005). Très fortement illustrée à partir de cartes, de photos, et de croquis, cette caractérisation porte notamment sur l'occupation des sols, le couvert forestier, l'exploitation agricole et le milieu bâti. S'ensuivent finalement quelques exemples d'applications possibles.

Cela dit, suite à l'obligation posée aux pays signataires de la Convention européenne des paysages d'identifier les paysages présents sur leur territoire et d'analyser leurs caractéristiques, c'est du côté de l'Europe que l'on trouvera le plus grand nombre d'exemples de méthodes de caractérisation physico-spatiale des paysages¹. La quarantaine de pays signataires se sont effectivement engagés dans des démarches de caractérisation de leurs paysages. Si l'analyse et la synthèse de ces démarches constituent un exercice considérable qu'il reste à amorcer, l'examen de quelques méthodes types permet de dégager un certain nombre de constats.

1. Les Atlas de paysage français
Méthodologie, p. 118



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MÉTHODES EUROPÉENNES

En regard des fondements, des visées et de l'utilité de la caractérisation physico-spatiale des paysages, les méthodes européennes présentent les principales caractéristiques suivantes :

- toutes ces méthodes sont englobantes. Elles ne portent pas sur une problématique spécifique (ex. : protection du patrimoine paysager), mais visent plutôt à assurer une connaissance partagée des paysages et, de ce fait, prennent en considération plusieurs caractéristiques physico-spatiales des paysages: topographie, végétation, établissements humains, etc. ;
- elles sont menées à des échelles variées (ex. : 1:50 000, 1:20 000), le plus souvent selon un système emboîté (ex. : système des poupées russes) ;
- quelle que soit l'échelle considérée, elles procèdent soit par superposition cartographique, soit encore par prise en compte simultanée des caractéristiques de l'assise physique (formes de relief, déclivité, etc.) et de l'occupation des sols (terres en culture, espaces boisés, établissements humains, etc.) ;
- cette double caractérisation conduit à l'identification de portions de territoire qui, sous des désignations diverses (unité de paysage, *Landscape character area*, etc.) sont, à une échelle donnée, *relativement* uniformes et se distinguent des portions voisines par leurs caractéristiques paysagères.

S'ensuit une sorte de catalogue fortement illustré (cartes, photos, croquis, blocs diagramme, etc.) des caractéristiques physico-spatiales des paysages de la région considérée.

Ces catalogues sont aussi utilisés pour extraire et illustrer des informations portant sur des thématiques spécifiques (ex. : formes, caractéristiques et répartition des espaces boisés et agricoles) ou pour mettre en relation certaines couches d'information (ex. : relief et localisation des établissements humains).

Enfin, et comme souligné au chapitre 1, on dissocie le plus souvent le processus de **caractérisation** des paysages de celui d'**évaluation** et de **problématisation**. Dans un premier temps, on dressera donc le portrait des caractéristiques physico-spatiales des paysages pour, dans un second temps, soit évaluer certaines de leurs composantes (ex. : valeur patrimoniale), soit encore par la mise en relation avec d'autres analyses (ex. : analyse de l'évolution des paysages) ou pour identifier certains enjeux (ex. : déprise agricole sur les zones de forte déclivité).

LE LANDSCAPE CHARACTER ASSESSMENT METHOD COMME EXEMPLE

Ayant fait l'objet de nombreuses validations, le Landscape « Character Assessment Method » est possiblement la méthode de caractérisation la plus éprouvée. Reprise par de nombreux pays (Irlande, Monténégro, Chypre, etc.), elle a été présentée en détail dans certains guides techniques, permettant ainsi une certaine uniformité dans son utilisation.

Grands principes

1. Elle est appliquée à différentes échelles (nationale, régionale, locale) selon un système hiérarchique semblable à celle des poupées russes ;
2. elle dissocie clairement la phase de caractérisation qui est relativement objective de la phase d'évaluation davantage subjective ;
3. la phase de caractérisation vise à identifier : i) les « Landscape character types » soit l'ensemble des paysages qui présentent des caractéristiques relativement semblables au plan de la géologie, de la topographie, du drainage de la végétation et des patrons d'occupation des sols (ex. : Chalk River Valleys) et, ii) les « Landscape character areas » soit chacun des paysages qui appartient à un type donné (ex. : the Itchen Chalk River Valley; the Test Chalk River Valley, the Avon Chalk River Valley, etc.) (**Fig. 2.2 et 2.3**) ;

- 4. les limites cartographiques résultantes sont indépendantes des limites administratives ;
- 5. enfin, après avoir précisé l'échelle et les objectifs de l'étude, la caractérisation s'effectue en étapes distinctes mais itératives : une phase d'analyse cartographique et documentaire suivie d'une phase terrain (Fig. 2.4).

Les étapes méthodologiques

Analyse cartographique et documentaire

Cette étape vise à colliger les informations disponibles, à les systématiser et à les cartographier de manière à informer le plus possible les travaux sur le terrain. Réalisée essentiellement à partir d'informations existantes (inventaires, photographies aériennes, rapports), elle porte *simultanément* sur les dimensions naturelles et culturelles qui composent la réalité matérielle des paysages. Idéalement chacune des dimensions naturelles et culturelles du **Tableau 2.1** sont étudiées et cartographiées.

DIMENSIONS NATURELLES	DIMENSIONS CULTURELLES
Géologie	Occupation des sols
Formes de relief	Patrons des établissements humains
Rivières et plans d'eau	Parcellaire (patrons des champs cultivés et des clôtures « Field enclosure »)
Types de sols	Profondeur historique (analyse de la persistance des patrons historiques d'occupation des sols)
Couvert végétal : espaces naturels et protégés, boisés et arbres	

Tableau 2.1
Dimensions naturelles et culturelles à cartographier
(Tiré de Swanwick., 2002)

The Character of England Map

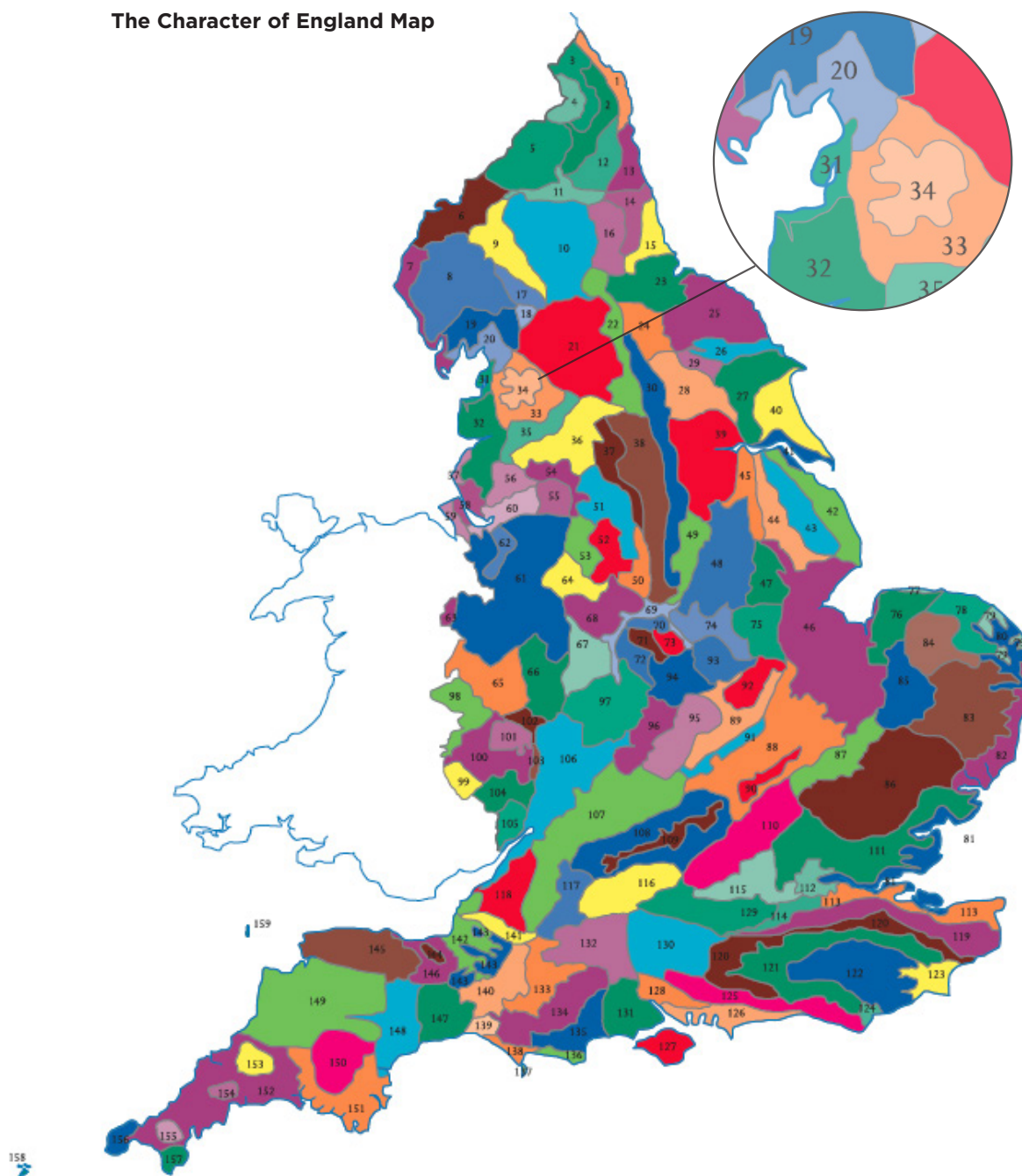


Figure 2.2

Landscape Character Areas

La cartographie des « Landscape character areas » à l'échelle nationale (1 : 250 000) a conduit à la reconnaissance de 157 unités distinctes.

(Tiré de Swanwick, 2002 : 48)



National Character Area profile:
34. Bowland Fells
Supporting documents

Introduction & Summary
Description
Opportunities
Key facts and data
Landscape change
Analysis

Description

Physical and functional links to other National Character Areas

The steeply sloping escarpments link the exposed moorland tops with the surrounding valleys of the rivers Lune, Ribble, Hodder and Wyre, which reinforces a strong physical and visual association with the surrounding Bowland Fringe and Pendle Hill National Character Area (NCA). Bowland Fells NCA lies entirely within the Forest of Bowland Area of Outstanding Natural Beauty (AONB).

The Bowland Fells share many characteristics with areas of the Yorkshire Dales and North Pennines, particularly the 'gritstone' geology and open expanses of moorland and blanket bog.

The area provides water catchment for many of the surrounding rivers in the adjacent Bowland Fringe and Pendle Hill NCA and beyond. The northern slopes of the Fells are drained by streams that flow to the rivers Wenning and Hindburn, tributaries of the Lune, which flows through Lancaster before entering the sea at Morecambe Bay. The western and south-western slopes are drained by the headwaters of the River Wyre and its tributaries, the rivers Calder and Brock, as well as the River Conder, which flows directly to the Irish Sea. The River Wyre enters the sea at Fleetwood. The southern and eastern slopes are drained by streams flowing to the River Ribble and by the headwaters of its tributary, the River Hodder. The Ribble flows through Preston before entering the Irish Sea at Lytham St Anne's.

The NCA has strong visual links with many of the surrounding NCAs, including views outwards to the Lake District, the Yorkshire Dales, and Morecambe Bay and the Irish Sea. Conversely, the Fells provide an impressive backdrop to views looking towards the NCA.

The Trough of Bowland, a picturesque routeway dividing the upland core into two main blocks.

A more detailed description of landscape character is provided in the Forest of Bowland AONB Landscape Character Assessment (2009)

Figure 2.3
Landscape Character Areas

Chacune des 157 unités distinctes identifiées par le « Landscape character areas » a fait l'objet d'une caractérisation détaillée. La description de l'exemple présenté (unité 34 sur la carte) montre l'importance de l'assise physique dans la délimitation des unités à l'échelle nationale. (Tiré de Swanwick, 2002 : 48 et Document 34. Bowland Fells, p. 5.)

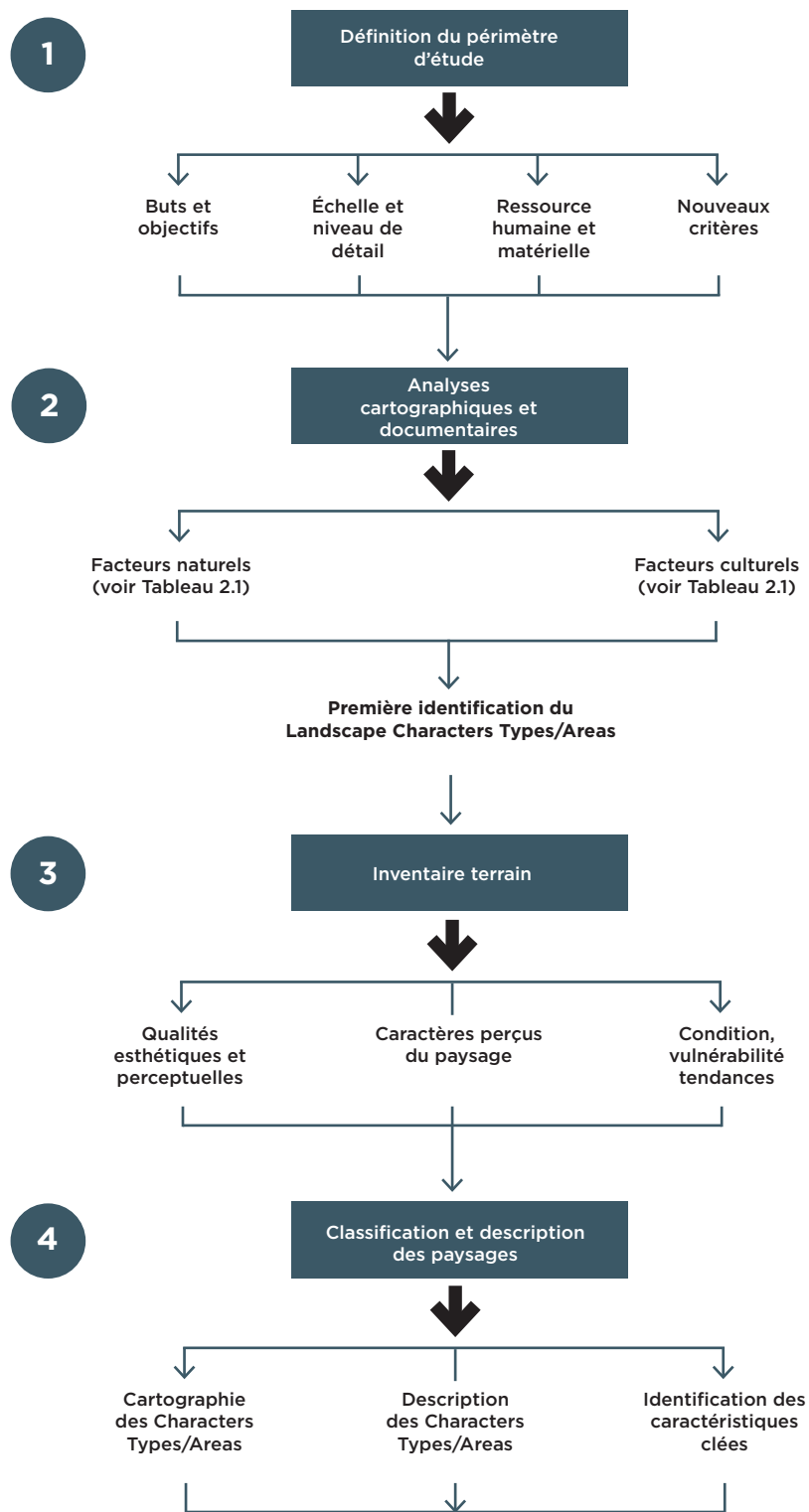


Figure 2.4
Schéma méthodologique
du Landscape Character
Assessment
(Tiré de Swanwick, 2002 : 13)

Chacun de ces facteurs fera l'objet d'une carte qui, à l'aide de systèmes d'information géographique seront superposées les unes aux autres. Cette superposition permettra d'assurer une compréhension des relations entre eux (ex. : comprendre l'influence des formes de relief sur l'occupation du sol) et de dégager une première délimitation des « Landscape character areas ». Cela dit, il est spécifié que dans les cas où le temps et les ressources disponibles sont limités, seules la géologie, les formes de relief, l'occupation des sols et la distribution des établissements humains pourraient être utilisées pour définir et délimiter ces différents types.

L'inventaire terrain

Alors que les analyses cartographiques et documentaires apportent une « vision du haut des airs » des paysages à l'étude, l'inventaire terrain vient, pour sa part, fournir une vision au sol semblable à celle des individus qui parcourent le territoire. Il vise donc à recueillir autant d'informations que possible afin :

- de décrire le caractère des paysages ;
- de identifier les qualités esthétiques et perceptuelles ;
- de faciliter la décision finale sur la délimitation des « Landscape character areas » ;
- de enrichir les connaissances issues des analyses cartographiques et documentaires.

De manière concrète, il s'agit de parcourir le territoire suffisamment en détail pour prendre des décisions informées quant à la délimitation des paysages et de fournir une base pour les décrire de manière détaillée. Aussi, et afin de rendre l'inventaire le plus systématique possible, est-il suggéré de procéder par points d'observation et de remplir pour chacun d'eux une fiche (**Fig. 2.5**) comportant :

- une brève description qui permet de saisir l'impression globale du paysage ;
- un croquis annoté et des photographies illustrant la manière particulière par laquelle les éléments du paysage interagissent ;

ERM LANDSCAPE TEAM: FICHE D'INVENTAIRE TERRAIN - Salisbury Plain Army Training Estate

Numéro du point d'observation :

Numéros des clichés panoramiques :

Landscape Character Type :

Landscape Character Area :

Géologie :

Topographie :

terrain plat

vallonnée

ondulée

escarpée

verticale

plaine

plaine ondulée

plateau

escarpement/falaise

colline

vallée sèche

gorge

vallée large

vallée étroite

Lieu :

Date :

Croquis :

Éléments dominant du paysage :

ÉLÉMENTS CONSTRUITS	PATRIMOINE	AGRICOLE	COUVERTURE AU SOL	BOISÉ	HYDROLOGIE	RÉSEAUX
bâtiments agricoles poteaux pylones batiments industriels village développement urbain follies installations militaires	batiment vernaculaire maison de campagne système agraire vestige préhistorique fortification/ fort batiments ecclésiastique monument de guerre tailli	murets clôtures haie champs terre arable pâturage exploité pâturage non exploité alignement de haie vergers	parc aménagé broussaille marais tourbière lande prairie rocailleuse prairie humide prairie prairie riche en biodiversité	forêt décidue plantation de conifères forêt mixte brise-vent haie arbustive verger massif arbre isolé	rivière cours d'eau réservoir vallée sèche étang lac fossé de drainage	route chemin sentier piéton voie chemin de fer voie militaire pylone poteau téléphonique

Description (éléments principaux, traits distinctifs, aspect positifs et négatifs):

Caractéristiques clés :

Rareté :

Condition :

Critères d'évaluation visuelle :

MOTIFS (2 dimension) :	dominant	fort	brisé	faible
ÉCHELLE	intime	petit	moyen	large
TEXTURE :	lisse	texture	rude	très rude
COULEUR :	monochrome	douce	coloré	criarde
COMPLEXITÉ :	uniforme	simple	diverse	complexe
ÉLOIGNEMENT :	sauvage	reculé	innocupé	actif
UNITÉ :	unifié	interrompu	fragmenté	chaotique
VOLUME :	droit	anguleux	courbé	sinueux
ENCEINTE :	étendu	ouverte	fermé	restreint
DYNAMIQUE VISUELLE :	balayage	diffusion	dispersion	canalisation

Perception :

SÉCURITÉ :	intime	confortable	sécuritaire	dérangeant	menaçant
STIMULATION :	monotone	fade	intéressant	stimulant	inspirant
TRANQUILITÉ :	inaccessible	reculé	innocupé	paisible	animé
PLAISIR :	non agréable	agréable	attirant	beau	

Architecture (condition/qualité) :

Matériaux locaux (pierre : type, texture, couleur/brique : couleur, dimensions, rendu) :

Combinaisons (motif de pierre et brique, etc.) :

Style vernaculaire (style de fenêtre, inclinaison du toit) :

Organisation du village (communal, regroupé, militaire, dispersé) :

Commentaires supplémentaires (indices visibles de pollution, érosion, sol troublé ou à nu , état des éléments historiques, nouvelles plantations, travaux de restauration):

- une caractérisation des aspects esthétiques du paysage qui peuvent être qualifiés de manière systématique et rigoureuse. Ces aspects (voir Swanwick 2002, p. 35 pour une définition de chacun d'eux) ont par exemple trait à : l'échelle (intime vs vaste); la fermeture (fermé vs ouvert); la diversité (uniforme vs complexe); la texture (douce vs rugueuse); la forme dominante (verticale vs horizontale); aux lignes dominantes (droite vs sinueuse); aux couleurs (monochromes vs saturées); à l'harmonie (harmonieux vs chaotique); au mouvement (inexistant vs occupé); aux patrons (aléatoires vs formels) ;
- une description des dimensions perceptuelles plus subjectives: impression de sécurité; de nature, qualité de la lumière, attractivité, etc.

Délimitation et classification des paysages

La classification des paysages est un élément central de l'approche. Elle vient effectivement confirmer les délimitations initiales et fournir le cadre général pour l'utilisation, dans la pratique, des informations et connaissances issues de la démarche de caractérisation.

Il s'agit, dans un premier temps, d'en arriver à une délimitation *définitive* du territoire en zones distinctes en regard de leurs caractéristiques puis de les grouper en fonction de leur similitude. La délimitation de ces zones pourra emprunter une démarche descendante soit partir d'un niveau supérieur (ex. : régionale) pour en arriver à identifier, sur la base de ce qui les distingue, des unités de territoire relativement uniformes. Elle pourra aussi être ascendante, c'est-à-dire partir d'un niveau inférieur (ex. : local) pour regrouper au niveau supérieur les unités qui présentent des caractéristiques relativement semblables. Cela dit, il importe à l'exemple des poupées russes qu'une unité d'un niveau supérieur englobe parfaitement celles qui la composent à un niveau inférieur.

Figure 2.5
La fiche d'inventaire terrain
 (Tiré de Swanwick. 2002 : 31,
 traduction libre)

Au plan opérationnel, trois façons de procéder sont reconnues. Il s'agit :

1. sur la base du traitement manuel des données, de confier à des professionnels ou à des résidents le soin de tracer les limites des « Landscape character areas » et de les regrouper en « Landscape character types » ;
2. de recourir plutôt aux systèmes d'information géographique pour manipuler les cartes et les informations et en arriver de manière automatisée à tracer les limites des « Landscape character areas » et à les regrouper en « Landscape character types » ;
3. d'utiliser plutôt les systèmes d'information géographique pour traiter les données et informer les professionnels ou les résidents qui seront appelés à tracer les limites des « Landscape character areas » et à les regrouper en « Landscape character types ».

Si donc il n'y a pas de voie unique, on reconnaît qu'aux niveaux supérieurs, la masse d'informations à traiter est telle que le recours aux SIG paraît incontournable. En contrepartie, à l'échelle locale, la classification et la délimitation seront fréquemment faites par des professionnels ayant une connaissance fine du territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + +

Landscape Character Assessment Guidance for England and Scotland
<http://publications.naturalengland.org.uk/publication/2671754>



UNITÉ DE PAYSAGE : UN CONCEPT CLÉ DONT LA SIGNIFICATION PEUT VARIER

Le terme « unité de paysage » et les différentes appellations connexes sont au cœur de plusieurs méthodes de caractérisation et d'évaluation des paysages. Pourtant, le sens de ce terme peut varier grandement.

Au Québec, on lui attribue habituellement celui donné par la méthode d'analyse visuelle du ministère des Transports (MTQ, 1986) à savoir « une portion distincte de l'espace à l'intérieur d'un même bassin visuel et possédant une ambiance propre ».

En France la méthode pour les Atlas de paysage publiée en 1994 définissait les unités paysagères comme « (...) des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, des formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères » (Luginbühl, 1994 : 91). La proposition de mise à jour de la méthode publiée en 2004 proposait d'actualiser cette définition de manière à l'harmoniser pleinement avec la définition de paysage retenue dans la Convention européenne des paysages. Ainsi, « une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1 : 10 000 et correspondent au terme

« paysage donné » de la Convention européenne du paysage » (Roche, 2004 : 7).

Cette définition s'apparente, tout en y différant quelque peu, de celle de l'observatoire des paysages catalans pour lequel une unité de paysage est une « portion du territoire caractérisée par une combinaison spécifique de composants paysagers de nature environnementale, culturelle, perceptive et symbolique, ainsi que par des dynamiques clairement identifiables lui conférant une idiosyncrasie différant de celle du reste du territoire » (Observatoire du paysage catalan, 2013).

En Wallonie les « aires paysagères » correspondent à « des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'ils présentent » (Pons, et al. 2012).

Enfin, en Angleterre le terme « Landscape character area » est utilisé pour désigner une réalité semblable, à savoir : « une portion distincte de l'espace géographique appartenant à un type particulier de paysage, chacun de ces types présentant une combinaison relativement semblable de patrons tant au plan de la géologie, de la topographie, du drainage, de la végétation, que de l'utilisation historique des sols » (Swanwick, 2002; nous traduisons).

C'est dire que si la notion d'unité de paysage renvoie toujours à une réalité matérielle, elle intègre à des degrés divers la dimension perception. En définitive, il importe donc soit de préciser le sens qu'on attribue à ce terme, soit encore de vérifier celui qu'on lui donne.

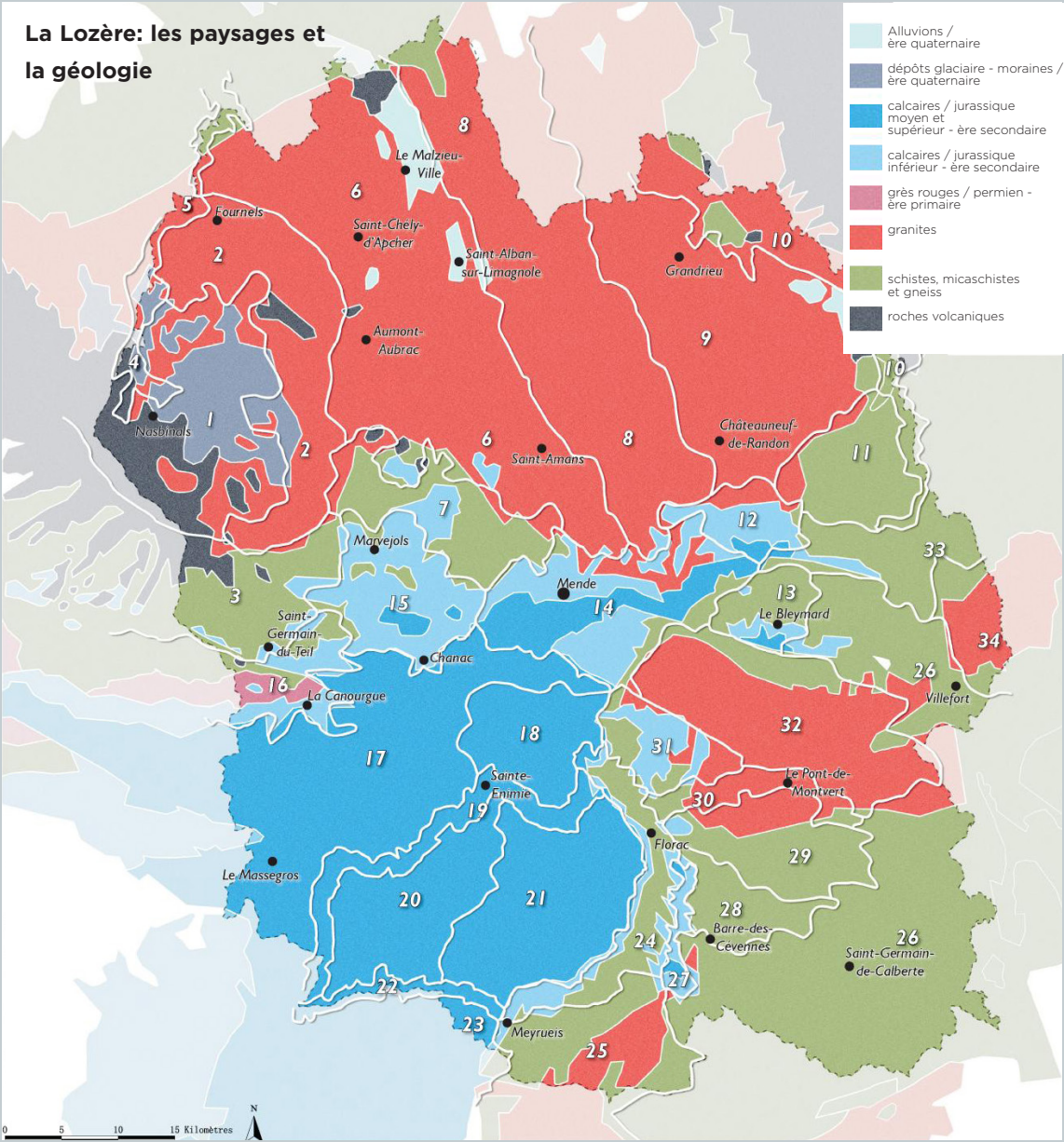


Figure 2.6
Carte des unités paysagères du département de la Lozère, Languedoc-Roussillon, France
La carte des unités de paysage peut parfois être couplée à l'assise géologique des sols de manière à établir des corrélations entre ambiance et morphologie.
(Tiré de Dreal Languedoc-Roussillon & Agence Folléa-Gauthier, 2013)

Carte des unités de paysage des Bouches-du-Rhône

Délimitations et enjeux paysagers

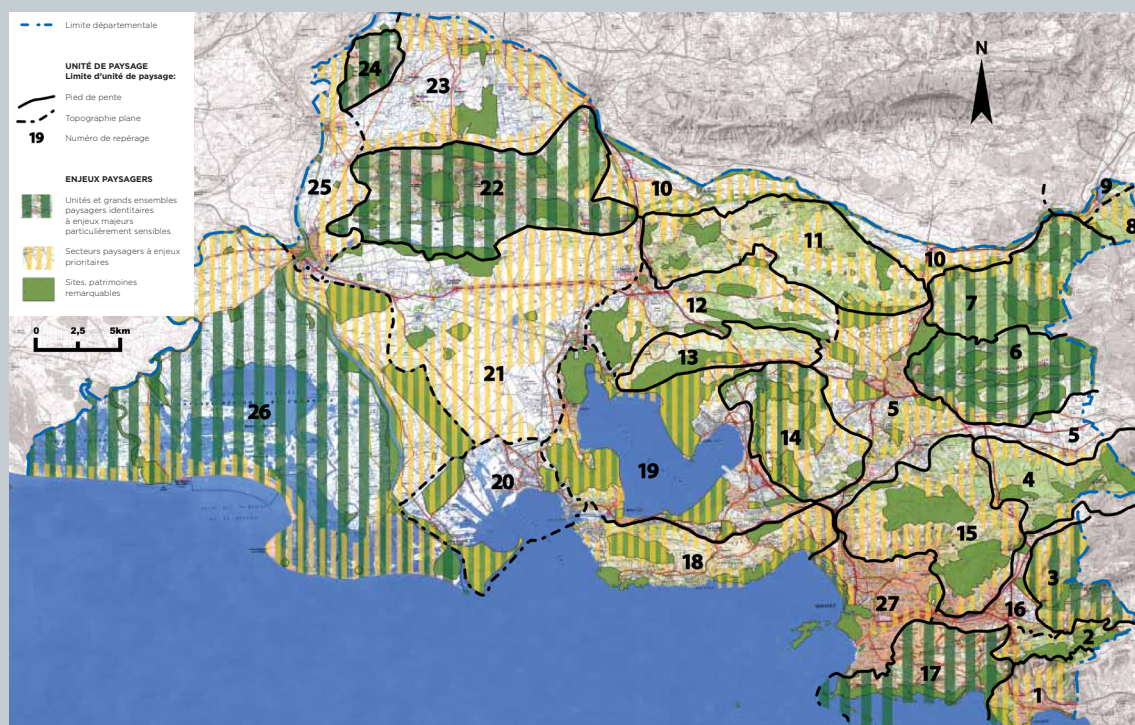


Figure 2.7
Extrait de la carte des unités et enjeux de paysage du département des Bouches-du-Rhône, France
 (Tiré de Conseil général Bouches-du-Rhône, 2013)

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Gaudreau, R., Jacobs, P., Lalonde, G. (1986). *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Montréal : Ministère des Transports du Québec.

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Pons, T., Godart, M-F., & Deconinck, M. (2012). *Les atlas des paysages de Wallonie. L'exemple d'une approche multidisciplinaire du territoire intrant un volet sociologique*. Repéré à <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=775>

2.2

QUESTIONS À SE POSER AVANT D'ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE DE CARACTÉRISATION

Comme le montre l'examen des différentes approches, il n'existe pas de méthode unique pour procéder à la caractérisation physico-spatiale des paysages. Si les paragraphes qui précèdent permettent d'identifier certaines lignes directrices quant à la manière de procéder, la procédure exacte reste à définir dans chaque projet. De fait, avant d'entreprendre une démarche, on gagnera à se poser les quatre questions suivantes.

Q : *Quelle échelle utiliser pour procéder à la caractérisation ?*

R : Il n'existe évidemment pas de réponse à cette question puisqu'elle dépend de l'objectif visé et de la finalité de la démarche. Veut-on assurer une connaissance partagée des paysages de la région, de la MRC, d'une municipalité spécifique, voire d'une portion de municipalité ? S'il n'y a pas de réponse unique on convient habituellement de l'importance d'une approche multi-échelle. Ainsi, on ne pourra vraiment comprendre les caractéristiques physico-spatiales des paysages à une échelle donnée (ex. : 1:20 000) si on n'a pas un minimum de connaissance de leurs caractéristiques à une échelle supérieure (ex. : 1:50 000). Par ailleurs, comme le souligne l'approche anglaise, il importe de privilégier un « système de cartographie emboîtée » soit un système où, à l'image des poupées russes, l'ensemble des unités cartographiées à un niveau donné sont, à un niveau supérieur, toutes comprises au sein d'une même unité.

2. Les Atlas de paysage de la Wallonie
Méthodologie, p. 50



Q : *Puisqu'une cartographie de l'utilisation des sols ressort comme incontournable dans une telle démarche, jusqu'où aller ? Doit-on cartographier chaque bâtiment, chaque arbre isolé, la délimitation des lots, des parcelles agricoles, etc. ?*

R : Ici encore pas de réponse unique. La définition des classes d'occupation des sols dépendra à la fois de l'échelle de travail (on ne pourra cartographier les arbres isolés à l'échelle du 1 : 50 000) et des objectifs de l'étude (une étude visant notamment à développer une politique de protection du patrimoine gagnera évidemment à inclure la prise en compte des bâtiments anciens).

Ces deux premières questions montrent l'importance de bien définir les objectifs et la portée de la démarche. À cette fin, il peut être utile, à la lumière de la démarche des Atlas de paysages de la Wallonie², de former un comité de pilotage constitué d'élus, de citoyens de chercheurs et de professionnels, afin de préciser les objectifs, de définir le plus clairement possible la démarche et de s'assurer de son bon déroulement.

Q : *Par où et comment commencer ? Par des visites terrains, l'analyse des documents cartographiques et documentaires, la cartographie de l'utilisation du sol, l'analyse de l'assise physique (géologie, géomorphologie, etc.) ?*

R : Ici encore, comme le montre l'analyse des différentes approches employées pour procéder à la caractérisation physico-spatiale des paysages, il n'y a pas de réponse unique. Cela dit, toutes semblent reconnaître que les formes du relief constituent un élément structurant des paysages qui influence la nature et la perception de l'occupation du sol. En ce sens, leur étude pourrait constituer un point de départ privilégié.

Q : *Toutes les démarches de caractérisation semblent prendre appui sur la délimitation de « zones relativement uniformes qui se distinguent des zones voisines », mais quel(s) critère(s) faut-il utiliser pour tracer le trait soit délimiter ces zones ?*

R : Dans les faits, ces critères varient grandement. Pour ne nommer que les plus fréquents, ce sera tantôt les seules formes de relief, tantôt une combinaison de formes de relief et d'utilisation des sols, tantôt encore une combinaison des formes de relief, de l'utilisation des sols et d'ambiance. D'autres facteurs pourront aussi intervenir: caractéristiques historiques, représentations iconographiques, résultats d'enquêtes auprès des élus et des résidents, etc. Par ailleurs, reconnaissant que sur le terrain les limites sont souvent floues et les imbrications complexes, certains auteurs vont utiliser des éléments graphiques (pointillé, hachuré, etc.) pour bien montrer que la limite est progressive et non pas marquée (Barray, Le Du-Blayo & Gobin, 2013).

Les réponses à ces questions amènent ainsi à un certain nombre de constats :

- **si, comme le montrent les exemples anglais et wallons, le recours à une même méthode est souhaitable afin de pouvoir suivre et comparer l'ensemble des paysages d'une région ou d'un pays, force est d'admettre qu'il n'existe pas de manière unique de procéder ;**
- **la caractérisation physico-spatiale des paysages implique inévitablement un certain nombre de choix, que ce soit en regard de la façon de procéder, de la sélection des caractéristiques à prendre en considération ou encore des facteurs sur lesquels prendre appui pour la délimitation des unités relativement homogènes qui se distinguent des unités voisines ;**
- **dans ces circonstances, il importe de rendre le plus explicite possible tant la démarche elle-même que les différents facteurs sur lesquels reposent ces choix.**

2.2

UNE APPROCHE POUR LES PAYSAGES DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Comme il ne saurait y avoir de méthode unique, les pages qui suivent présentent un exemple d'approche qui, sur la base des constats précédents, a été développée pour caractériser les paysages des basses-terres du Saint-Laurent; paysages qui semblent à première vue marqués par la présence d'une immense plaine agricole.

Outre la volonté de proposer une approche qui soit la plus explicite possible quant aux concepts sur lesquels elle prend appui et aux différentes étapes de sa mise en application, cette approche repose sur les principes suivants :

- elle porte uniquement sur l'assise matérielle des paysages et ce faisant, elle propose de fournir le portrait le plus factuel possible de cette assise ;
- ce faisant également, elle se limite à la prise en compte des caractéristiques de l'assise physique (géologie, géomorphologie, sols, etc.) et de l'occupation des sols ;
- elle procure donc une sorte de « réceptacle » à l'intérieur duquel des informations d'ordre descriptif (ex. : caractéristiques des bâtiments, ancienneté de l'occupation des sols, etc.) ou qualitatif (ex. : degré d'ouverture des paysages, points de vue d'intérêt, etc.) pourront être déposées au fur et à mesure des besoins ;
- comme les approches européennes décrites précédemment, elle s'inscrit dans une démarche de gestion et d'aménagement des paysages. Or, dans la mesure où on entend intervenir, il s'agit alors non seulement de connaître ces derniers mais aussi de les comprendre.

Dans ces circonstances, l'objectif est de proposer une démarche reproductible qui se base à la fois sur l'occupation des sols et sur l'assise physique du territoire. Cette dernière, soit les caractéristiques géologiques, topographiques, géomorphologiques et pédologiques constitue effectivement en quelque sorte l'armature de la réalité matérielle puisqu'elle influence le milieu biologique et les manières par lesquelles l'homme occupe ce territoire. Sur ce plan, plusieurs études ont montré les liens étroits qui existent entre ces caractéristiques et les types d'occupation des sols dans le contexte québécois (Pan, Domon, De Blois & Bouchard, 1999; Ruiz, et *al.*, 2005), contexte où, rappelons-le, la colonisation et l'occupation des sols demeurent récentes. Ainsi et à titre d'exemple, sur un même territoire, les espaces boisés seront fortement associés aux secteurs les plus pierreux alors que les secteurs couverts d'argile seront cultivés, le plus souvent aujourd'hui en maïs ou en soya dans le sud du Québec. Ces études ont aussi mis en évidence les relations entre caractéristiques physiques et structure d'occupation des sols, c'est-à-dire à la fois la manière avec laquelle les différents types d'occupation du sol se distribuent dans l'espace et les formes spécifiques qu'elles épousent (Ruiz, et *al.*, 2005; **Fig. 2.8**). La connaissance de l'assise physique vient donc fournir des éléments de compréhension de la structure physico-spatiale des paysages.

Tout au cours du dernier siècle, la caractérisation de l'assise physique menée dans une perspective d'aménagement du territoire a suscité un intérêt considérable et généré de nombreuses méthodes. Au Québec, sous le vocable initial d'« Inventaire du Capital nature » (Jurdant, Bélair, Gerardin & Ducruc, 1977), s'est développée une méthode de caractérisation de l'assise physique qui a été appliquée et validée dans différents territoires, qu'ils soient péri-urbains (Vallée de la Saint-Charles), agricoles (Vallée de la Châteauguay) ou forestiers (Côte Nord). Aussi, le Cadre écologique de référence (CER) ressort-il aujourd'hui comme un outil privilégié de caractérisation de l'assise physique, notamment à des fins d'aménagement et de gestion des paysages (Domon & Ruiz, 2014).

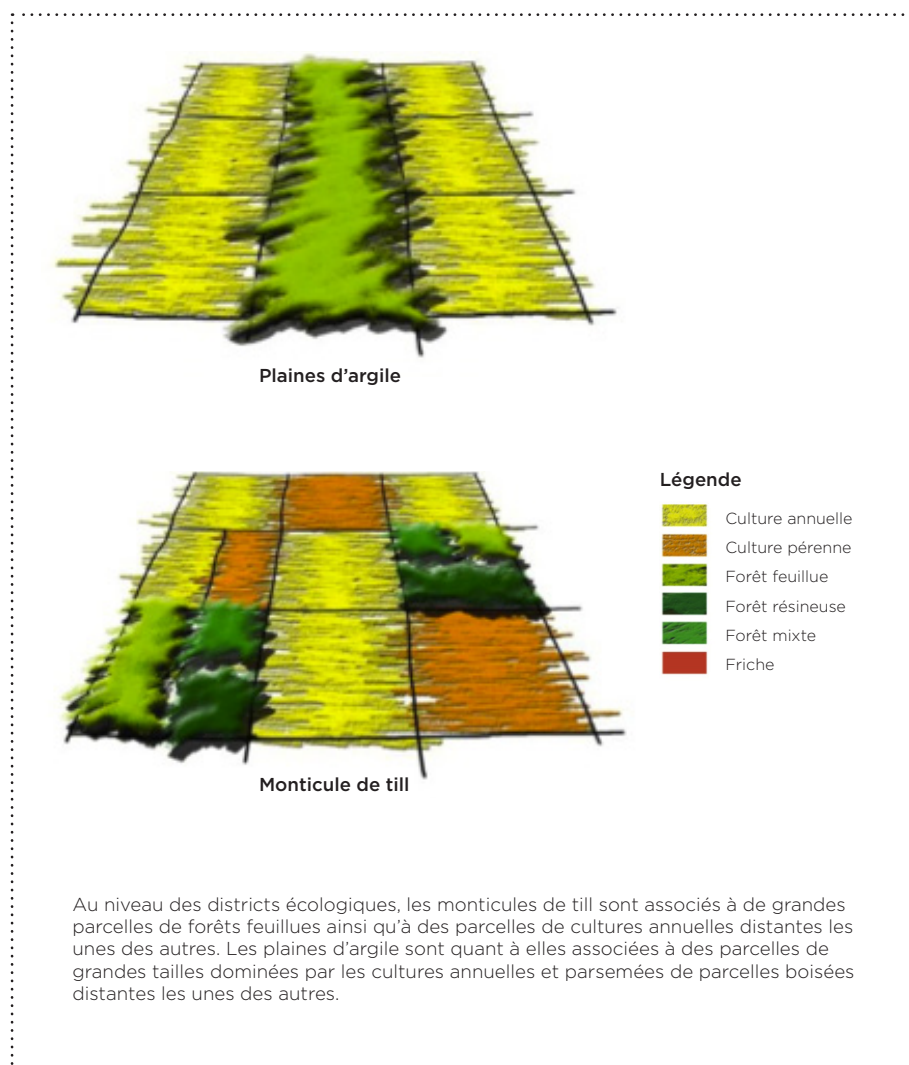


Figure 2.8
Liens entre les caractéristiques
physiques du territoire et les
structures d'occupation des sols
de la région de Lanaudière
 (Tiré de Ruiz, et al. 2005)

LE CADRE ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE : DÉFINITION ET PRINCIPES

Le CER est une approche de cartographie et de classification écologique du territoire développée par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (Ducruc, Li, & Bissonnette, 1995). Elle permet de décrire l'assise physique et de connaître la composition et l'organisation spatiale

des écosystèmes terrestres à différents niveaux de perception. Au sein de cette approche, les écosystèmes sont considérés comme des entités spatiales cartographiables et sont abordés par une démarche globale et hiérarchique. Le CER propose ainsi un découpage permanent du territoire, défini à partir de limites naturelles stables dans le temps, du moins à l'échelle humaine. Ce découpage prend pour base les formes de relief du terrain, lesquelles sont fortement dépendantes de la structure géologique et de la répartition des dépôts de surface qui, à leur tour, influencent la répartition des structures végétales en fonction du climat. Les entités du CER ainsi délimitées correspondent donc à des écosystèmes ayant des caractéristiques particulières. Tant par la nature de l'information sur les caractéristiques de l'assise physique du territoire que des différentes cartes interprétatives (potentiel pour l'agriculture, risques d'érosion, etc.) qu'il autorise, le CER est un outil qui vise à fournir une connaissance utile pour la gestion des ressources des territoires.

Le CER propose huit niveaux de perception emboîtés (**Fig. 2.9**). À chaque niveau, une série de variables écologiques prépondérantes servent de base au découpage et à la description des unités cartographiques. L'objectif final est de fournir une image synthèse des caractéristiques de l'assise physique du territoire à différentes échelles, du global au local. Cette considération à différentes échelles a pour effet de situer les caractéristiques propres d'une portion de territoire dans son contexte régional, contexte duquel les niveaux plus fins sont dépendants. Le niveau de perception à prendre en considération est alors fonction des objectifs poursuivis par le projet. Dans le cadre de la caractérisation des dimensions physiques et environnementales du territoire d'une MRC, deux niveaux du CER ressortent comme étant à privilégier : les districts écologiques et les ensembles topographiques (Domon & Ruiz, 2014). Les districts écologiques correspondent à des unités écologiques régionales définies principalement par les formes du relief. Les ensembles topographiques, contenus dans les districts écologiques, illustrent quant à eux des caractéristiques physiques plus locales, et sont définis principalement à partir des dépôts de surface.

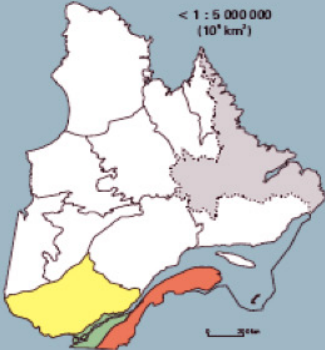
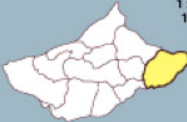
Niveau	Échelle d'analyse (superficie : ordre de grandeur)	Exemples
1 Province	 < 1 : 5 000 000 (10 ⁶ km ²)	Les Appalaches Les Laurentides méridionales Les Basses-terres du Saint-Laurent
2 Région	 1 : 5 000 000 à 1 : 1 000 000 (10 ⁵ km ²)	Péninsule de la Gaspésie Massif du Lac Jacques-Cartier Plaine du Haut Saint-Laurent
3 Ensemble physiographique (EP)	 1 : 500 000 à 1 : 250 000 (10 ⁴ km ²)	Monts Chics-Chocs Astroblème de Charlevoix Plaine de Mirabel-Joliette
4 District écologique (DE)	 1 : 250 000 à 1 : 100 000 (10 ³ km ²)	Plaine de Joliette Chenaux andens de Lavaltrie Terrasse de Rawdon
5 Ensemble topographique (ES)	 1 : 100 000 à 1 : 50 000 (10 ³ km ²)	Plaine ravinée Chenaux andens en gradins Ravins
6 Entité topographique (ET)	 1 : 50 000 à 1 : 20 000 (10 ² km ²)	Terrain plat Terrasse Fond de vallée
7 Élément topographique (EL)	 1 : 20 000 à 1 : 5 000 (10 ¹ km ²)	Sommet Bas de pente Replat
8 Faciès topographique (FT)	 > 1 : 5 000 (10 ⁰ km ²)	Levée alluviale

Figure 2.9
Les huit niveaux de perception du CER
(Tiré de Beauchesne, Côté, Allard, Ducruc & Lachance, 1998)

Ainsi, la production du découpage cartographique du CER s'appuie sur les principes majeurs suivants (Beauchesne et *al*, 1998) :

- le territoire est toujours cartographié du général vers le particulier (du haut vers le bas) à l'aide de niveaux de perception successifs qui, à l'image des poupées russes, sont emboîtés les uns dans les autres ;
- à chacun des niveaux de perception, le territoire cartographié est abordé globalement puis découpé en sous-ensembles spatiaux selon les variables écologiques physiques permanentes et prépondérantes à ce niveau de perception ;
- les limites des écosystèmes terrestres sont considérées comme permanentes à l'échelle de temps humaine. Les éléments dynamiques comme la faune, l'occupation du sol, la végétation peuvent être cartographiés et analysés à l'intérieur de ces limites ;
- les polygones cartographiques, c'est-à-dire les portions de territoire cartographiées, sont hétérogènes, peu importe le niveau de perception.

Par ailleurs, en raison des données (géologiques, géomorphologiques, etc.) sur lesquelles il prend appui et grâce à son découpage cartographique en unités de territoire qui caractérisent un fonctionnement écologique particulier, le CER est d'un usage polyvalent pour la gestion du territoire (Beauchesne et *al*, 1998). Ainsi, par-delà sa contribution à la connaissance des paysages, il peut, comme le montrent de nombreux exemples passés, être utilisé pour évaluer des potentiels et des contraintes au regard d'un ensemble d'usages et d'activités dans un territoire (voir par exemples, Beauchesne et *al*., 1998; Gerardin & Lachance, 1997).

Dans ces circonstances, et comme déjà relevé, l'objectif est donc de proposer une démarche reproductible qui se penche à la fois sur l'occupation des sols et sur l'assise physique du territoire.



LES MÉTHODES DE CARACTÉRISATION DE L'ASSISE PHYSIQUE : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES ET THÉORIQUES

Sous des vocables différents (« Land capability assessment »; Analyse des potentiels et contraintes; Classification et cartographie écologique du territoire, etc.) les nombreuses méthodes de caractérisation de l'assise physique générées au cours du dernier siècle se sont développées selon deux perspectives distinctes (Domon, Gariépy & Bouchard, 1989).

Perspective 1: les méthodes sélectives-qualificatives

La première pourrait être qualifiée de sélective qualificative en ce que, au sein des méthodes qui en relèvent, les variables considérées sont sélectionnées sur la base d'usages (ex. : usage agricole) ou de projets (ex. : localisation d'infrastructure routière) spécifiques et qu'elles sont qualifiées (ou caractérisées) directement sans référer explicitement à des données descriptives résultant d'inventaires. C'est principalement en réponse au Dust Bowl, dramatique épisode d'érosion éolienne des sols agricoles du Midwest américain que ces méthodes vont prendre forme. Aussi, est-ce à compter de la fin des années 1920, que le United State Department of Agriculture va développer une méthode de classification des sols à des fins agricoles qui demeure aujourd'hui encore incontournable. En pratique, cette méthode conduit à une cartographie des sols où les unités sont qualifiées sur la base d'une valeur allant de I (sols ne présentant aucune contrainte pour l'agriculture) à VIII (sols impropres à l'agriculture) et où un indice vient préciser la

nature des contraintes (ex. : **e** pour erosion, **s** pour shallow - sols minces -; **w** pour wetness - humidité - etc.). Au Canada la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) est venue, quelques décennies plus tard mettre de l'avant un programme d'inventaire des terres du Canada. Reprenant une approche de classification semblable à l'approche américaine (classes de I à VII avec indices précisant les facteurs limitants), le programme visait à caractériser le potentiel du territoire non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'exploitation forestière, les loisirs de plein air et la faune (oiseaux aquatiques, ongulés et poissons de pêche sportive). Cela dit, c'est sans doute à travers les travaux de l'architecte paysagiste Ian McHarg que cette première catégorie d'approches atteint son apogée. En prenant en considération le maximum de variables environnementales (ex. : géologie, déclivité, végétation forestière, etc.) touchées par un projet donné (ex. : nouveau développement résidentiel); en évaluant puis cartographiant le niveau de contrainte ou de potentiel de chacune d'elles selon une échelle ordinale (ex. : fort, moyen, faible) puis en superposant l'ensemble des cartes, la « méthode McHarg » visait à dégager les zones de moindre résistance et à favoriser des aménagements plus en accord avec la nature. Près de cinquante ans après ses premières mises en application, cette méthode demeure actuelle. D'une part, comme le montre le « Landscape Character Assessment Method » anglais vu précédemment, le recours au principe de superposition cartographique est encore fréquemment utilisé à travers les systèmes d'information géographique. D'autre part, les différentes méthodes visant à répondre à une problématique spécifique (implantation

d'éolienne, protection du patrimoine paysager, etc.) sélectionnent comme le faisait McHarg les variables en fonction de la seule nature de cette problématique.

Les multiples analyses faites des travaux de McHarg (McHarg, 1969) ont permis de bien saisir la portée et les limites de cette catégorie d'approches. Ainsi on reconnaît qu'elles sont rapides et faciles d'exécution. En contrepartie, on sait qu'en raison de l'absence habituelle de bases de données descriptives, il est à toute fin impossible d'une part de valider ou de revoir les interprétations faites par le spécialiste responsable du projet et, d'autre, part d'utiliser les cartes résultantes à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été spécifiquement produites. Ainsi, et à titre d'exemple, une cartographie des sols faite dans une perspective d'exploitation forestière ne sera pas nécessairement pertinente pour l'implantation d'une infrastructure puisqu'au lieu de précéder à une nouvelle interprétation de données descriptives, il faudra en quelque sorte « réinterpréter » l'interprétation qui en a été faite.

Perspective 2 : les méthodes écosystémiques descriptives

La seconde perspective à la base de nombreuses méthodes de caractérisation de l'assise physique est quant à elle dite écosystémique descriptive dans la mesure où elle prend appui à la fois sur une certaine conception de l'écosystème et sur des bases de données descriptives. Bien que leurs origines soient plus lointaines (voir à ce sujet Ducruc, 2014) l'essor de ces méthodes paraît étroitement lié à deux événements relativement concomitants. Ainsi, en 1935 Tansley propose le terme écosystème pour désigner l'unité de la nature au sein de laquelle les plantes, les animaux et l'habitat interagissent. Sensiblement à la

même époque, se généralisent les couvertures de photographies aériennes, lesquelles permettent de constater qu'il est possible de reconnaître des unités de territoire qui présentent des caractéristiques relativement semblables et qui contrastent avec les unités voisines. Il est donc ainsi possible de délimiter spatialement des écosystèmes.

À leur origine, ces méthodes partageaient toutes un certain nombre de points communs, lesquels continuent à les teinter très fortement. Ainsi :

- elles insistaient toujours sur l'importance de données descriptives et donc sur celle des inventaires terrain systématiques comme préalable à toute interprétation des utilisations potentielles des territoires ;
- les variables prises en compte lors de ces inventaires résultaient toutes d'une certaine conception de l'écosystème ;
- en prenant appui sur la notion d'écosystème en tant que portion de territoire à la fois relativement uniforme et distincte, toutes les caractérisations (ex. : déclivité, pierrosité, drainage) de l'assise physique de même que toutes les interprétations quant aux potentiels et contraintes d'usage se faisaient au sein de mêmes polygones cartographiques.

Par ailleurs, la disponibilité nouvelle des photographies aériennes permettant d'avoir un accès visuel aux caractéristiques de vastes territoires difficilement accessibles, a fait en sorte que ces approches ont suscité un intérêt particulier au sein des pays présentant de tels territoires. C'est ainsi qu'à compter des années 1950 en Russie (Dokuchayev, 1951), tout aussi bien qu'en Australie (Christian, 1952), aux États-Unis (Wertz & Arnold, 1972) et au Canada (Hills, 1961), des propositions

de méthodes permettant une connaissance des caractéristiques, des potentiels et des contraintes de vastes étendues de territoire ont été mises de l'avant. Au Québec, l'équipe de Michel Jurdant a, à l'occasion du projet de développement de la Baie-James, développé une approche de classification et de cartographie écologique du territoire qui peut être qualifiée de fondatrice (**Fig. 2.10**). Si d'aucuns l'ont initialement considéré comme trop lourde, trop hermétique et trop technique, les différentes « mises à jour » de l'approche menées dans la foulée de la publication de l'Inventaire du Capital-

nature (Jurdant et *al.*, 1977), ont eu pour effet de la rendre beaucoup plus facilement accessible et de conduire à l'actuel « Cadre écologique de référence » (MDDEFP, 2013) (**Fig. 2.11** et **Fig. 2.12**). Plus encore, la venue de l'informatique, des systèmes d'information géographiques et de la cartographie assistée par ordinateur a fait en sorte que les connaissances issues de l'application du Cadre écologique de référence sont aujourd'hui devenues beaucoup plus facilement appropriables par les différents intervenants de l'aménagement voire par la population en général (Domon & Ruiz, 2014).

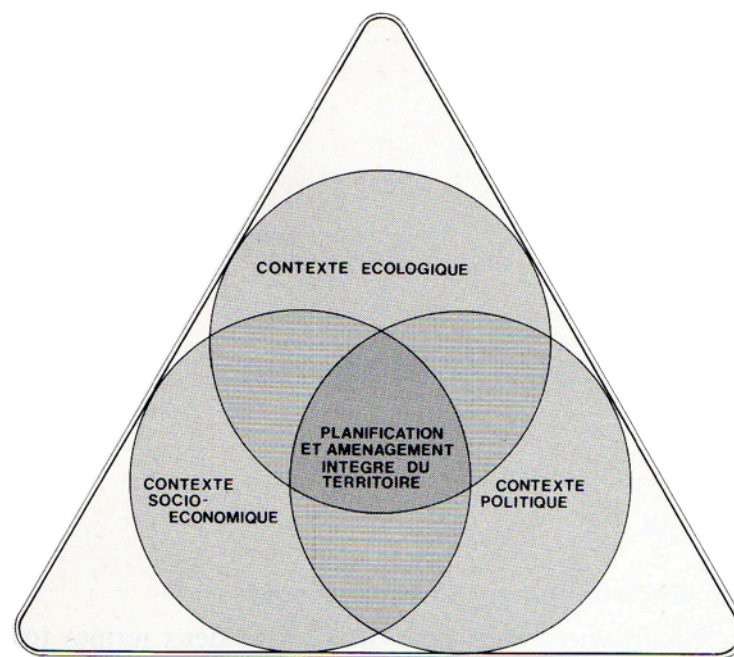


Figure 2.10

Préfigurant du concept de développement durable, l'inventaire du Capital-Nature visait à « fournir la base écologique de la planification et de l'aménagement intégré des ressources du territoire ». (Tiré de Jurdant et *al.*, 1977 : 9)

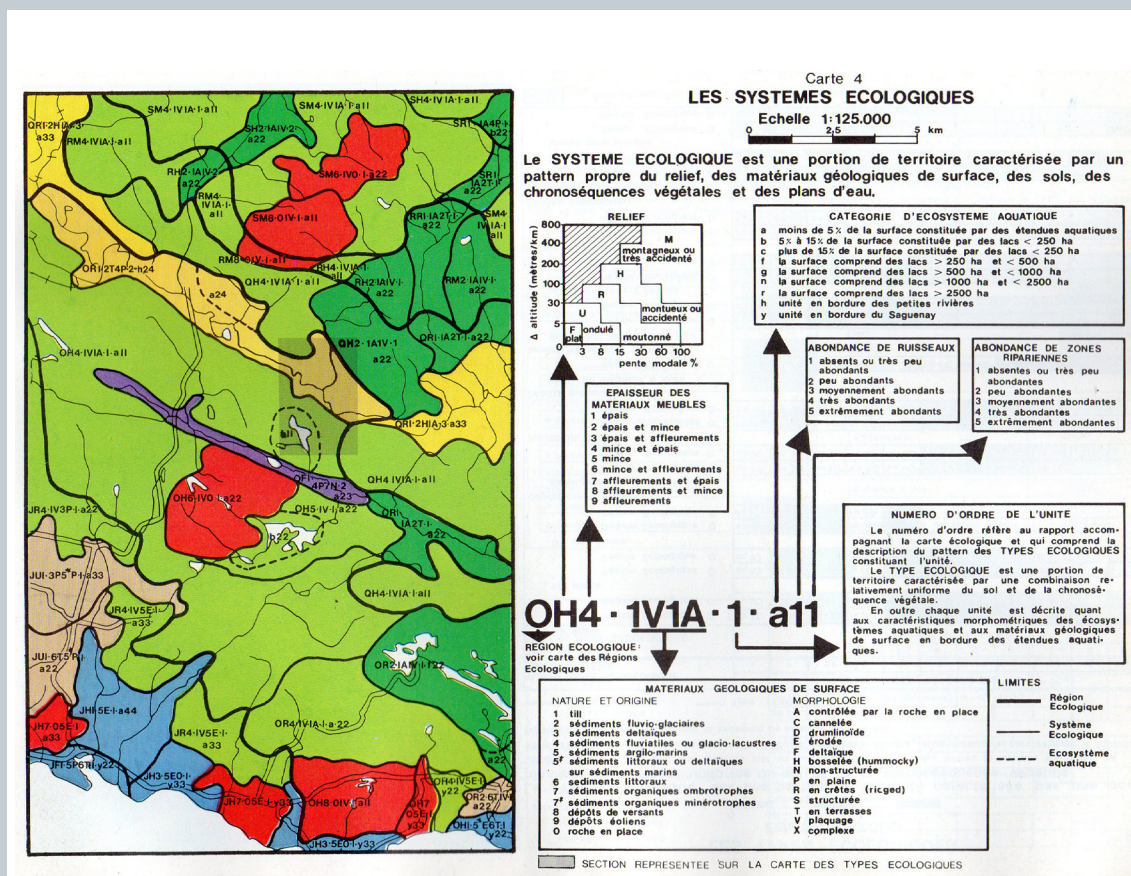


Figure 2.11

L'inventaire du Capital-Nature comportait un ensemble de données descriptives pour chacune des unités cartographiques. Jusqu'à la venue des systèmes d'information géographique (SIG) la lourdeur des bases de données a constitué un frein certain à leur utilisation. (Tiré de Jurdant et al., 1977, p. 123)

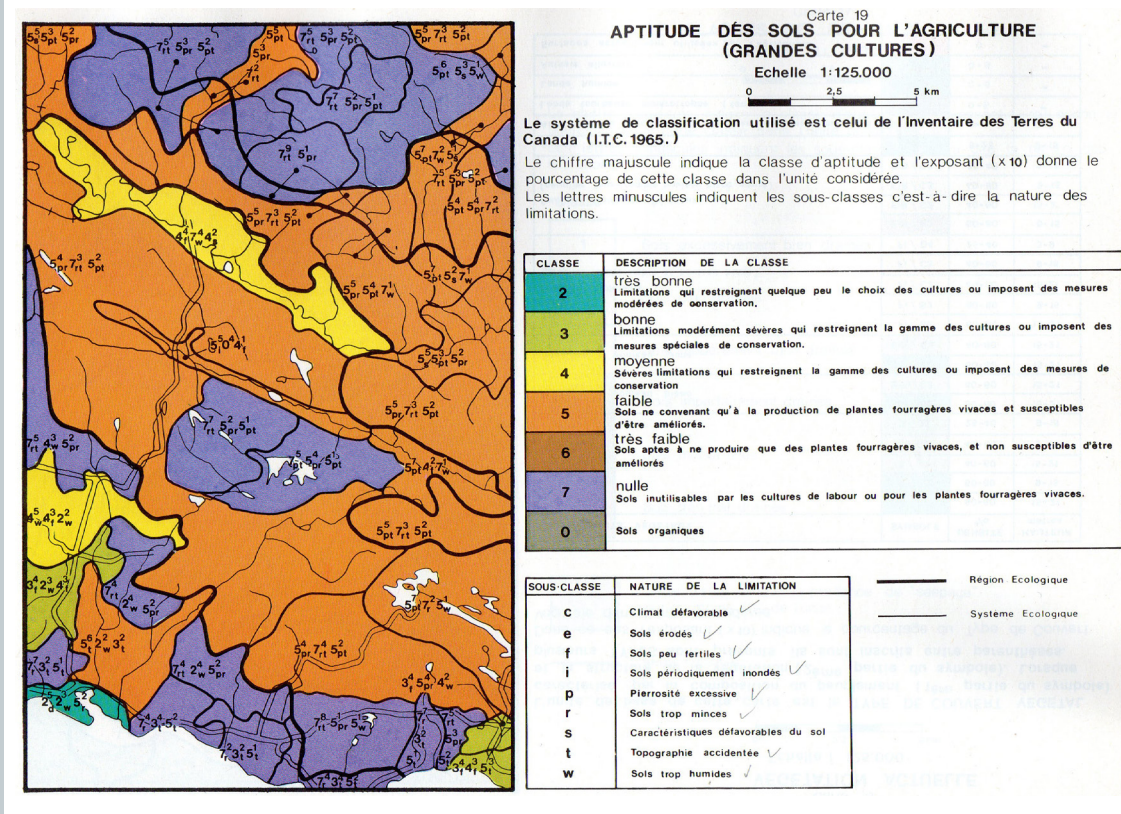


Figure 2.12

La caractérisation du territoire conduisait à la production d'un ensemble de cartes interprétatives à l'intérieur des mêmes contours cartographiques. Ici « L'aptitude des sols pour les grandes cultures ».

(Tiré de Jurdant et al., 1977, p.134)

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Domon, G., Gariépy, M., & Bouchard, A. (1989). *Ecological Cartography and Land-use Planning : Trends and Perspectives*. Geoforum, 20(1), 69-82.

Ducruc, J.-P. (dir.). (2013). *La cartographie écologique au Québec*, Éditions du Québec. (sous presse)

2.3

EXEMPLE AU QUÉBEC

MISE EN OEUVRE D'UNE DÉMARCHE À L'ÉCHELLE D'UNE MRC

La mise en œuvre d'une démarche de caractérisation de l'assise physico-spatiale des paysages est ici illustrée à partir de la MRC des Maskoutains. Sur de tels territoires, cette caractérisation pose un certain nombre de défis. Ainsi :

- comme celui d'autres MRC, ce territoire est d'une superficie importante (1 310 km²). Développée dans une perspective d'aménagement, il importe donc que la méthode permette de traiter autant des caractéristiques de l'ensemble du territoire que des éléments plus fins, comme par exemple celles présentes à l'échelle du rang ;
- comme dans d'autres territoires de plaine, la MRC des Maskoutains présente une morphologie peu marquée. La méthode doit alors pouvoir révéler les différences qui existent entre les caractéristiques physiques de paysages qui semblent uniformes ;
- la caractérisation de l'organisation physico-spatiale fait appel à un certain nombre d'informations sur le relief, les dépôts meubles, l'occupation du sol et l'hydrologie. Or, la disponibilité des données pose souvent une contrainte importante pour la connaissance et la mise en relation de ces différents facteurs.

Les paragraphes qui suivent proposent une démarche pour la mise en œuvre de la caractérisation de l'assise physico-spatiale des paysages. Cette démarche, qui tient compte de ces difficultés particulières, comporte trois groupes d'activités. Comme mentionné précédemment, il n'y a pas d'ordre

pré-établi pour la cartographie de l'utilisation des sols et celle de l'assise physique à l'aide du CER. Aussi, en pratique, les activités 2 et 3 peuvent-elles être menées de front.

Activité 1

Bilan des bases de données

Cette étape consiste à dresser la liste des données cartographiques existantes sur le territoire considéré pour ensuite les intégrer dans un Système d'Information Géographique (SIG). À travers les différents travaux et inventaires menés dans le cadre de la réalisation et des mises à jour des schémas d'aménagement, des cartes d'utilisation des sols rendant compte de la distribution des boisés, des terres agricoles, des établissements humains, etc. sont habituellement disponibles dans les MRC. Le cas échéant, d'autres données considérées utiles soit à des fins de validation, de mise à jour ou d'apport de précisions peuvent être accessibles. Ainsi, des classifications de l'occupation des sols basées sur des images satellitaires Landsat et les données sur les types de cultures colligées par la Financière Agricole s'avèrent souvent particulièrement pertinentes.

Activité 2

Production du CER

La cartographie du CER est réalisée par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. Pour un territoire d'une étendue comme celle d'une MRC, l'échelle des districts (niveau 4) mais plus encore celle des ensembles topographiques (niveau 5) paraissent particulièrement pertinentes.

Activité 2a)

Production du cadre écologique à l'échelle des districts

Les districts, rappelons-le, correspondent à des unités écologiques régionales définies principalement par les formes du relief.

Leur description répond ainsi à deux objectifs principaux :

1. fournir une image synthèse des principales caractéristiques physiques de la MRC dans son contexte régional ;
2. ce faisant, aider à comprendre les liens entre le relief, la géomorphologie et l'occupation des sols.

Activité 2b)

Description de la mise en place géologique du territoire

Cette activité vise à fournir une compréhension de la manière par laquelle se sont mises en place les principales marques du relief au cours du temps. Les informations nécessaires pour ce faire sont directement accessibles puisqu'elles sont à la base du découpage cartographique du CER. Dans le cas des maskoutains, cette mise en place commence lors de la formation de la chaîne des Appalaches, il y a 500 millions d'années. Mais, comme ailleurs dans les basses terres, ce sont surtout les retraits successifs de la mer de Champlain, il y a 11 000 ans qui marquent l'assise physique du territoire. Au final et par-delà ces considérations générales, cette activité a permis de mieux comprendre d'où provenait les principales marques du relief (crête de Saint-Dominique, relief de Saint-Valérien et autre limites de districts dans le nord de la MRC) qui sont visibles dans le paysage.

Activité 2c)

Production du cadre écologique à l'échelle des ensembles topographiques

Les ensembles topographiques sont des entités du CER dont l'ordre de grandeur varie entre 10 et 100 km². Ils traduisent la structure interne des districts écologiques et offrent une vision du territoire plus détaillée. Chaque ensemble topographique se distingue de ses voisins par une forme de terrain, mais aussi par ses dépôts de surface. Pour des territoires comme les MRC, les ensembles topographiques constituent, comme déjà mentionné, un cadre privilégié pour la caractérisation de l'occupation des sols. De par les informations qu'ils recèlent (type de dépôt, déclivité, etc.) ils viendront fournir une base de compréhension de la nature et de la structure d'occupation.

Activité 3

Caractérisation de l'occupation des sols des ensembles topographiques

Cette activité consiste à cartographier l'occupation des sols puis à la caractériser sur la base du découpage des ensembles topographiques.

3. Les indices de paysage, T21 *Technique et outils*



4. Traitement des données pour le calcul des indices, T22 *Technique et outils*



Sur la MRC des Maskoutains, on retrouve 24 ensembles topographiques. Pour chacun d'eux, l'occupation du sol a été cartographiée à partir de données de différentes sources, 7 classes étant retenues pour fin de cartographie et d'analyse. Pour chaque ensemble topographique, des indices de paysage³ ont été calculés pour caractériser l'organisation spatiale de l'occupation du sol. Pour ce faire, le logiciel Fragstat (McGarigal, Cushman & Ene, 2012), un logiciel gratuit et facile d'usage par un géomaticien a été utilisé. Ces indices du paysage appartiennent à deux principales catégories, soit les indices de composition et les indices de configuration de l'occupation des sols. Les indices de composition réfèrent à la nature de l'occupation du sol et notamment au pourcentage des différents types d'occupation des sols. Les indices de configuration réfèrent quant à eux à la structure d'occupation des sols, c'est-à-dire à l'arrangement spatial des différents types d'occupation du sol. Ces indices permettent notamment d'évaluer la taille, la forme, et la distance entre les différents îlots d'occupation du sol, un îlot d'occupation étant une entité homogène facilement identifiable sur le territoire, comme par exemple une parcelle en culture ou un boisé. Ces indices permettent également de révéler l'hétérogénéité, ou la diversité de l'occupation du sol. Précisons que le calcul des indices de paysage dans Fragstats nécessite un traitement des données décrit à la section T22⁴ du présent chapitre.

L'examen de la carte résultante, montre que plusieurs ensembles topographiques sont coupés par les limites administratives de la MRC des Maskoutains ce qui explique en partie, la grande différence de taille des différents ensembles topographique (5 km² à 241 km²). Une première analyse de l'occupation du sol des 24 ensembles topographiques à partir du logiciel Fragstats a permis de faire des regroupements entre certains ensembles. Ces regroupements ont été établis sur la base de leur similarité au plan de l'organisation spatiale de l'occupation des sols. Au final, 17 ensembles topographiques ont été identifiés et délimités sur le territoire de la MRC (**Fig. 2.13**). Le croisement de la carte d'occupation des sols et du découpage des ensembles topographiques (**Fig. 2.14**) vient apporter des éléments de compréhension de la réalité matérielle du paysage : forte présence de maïs

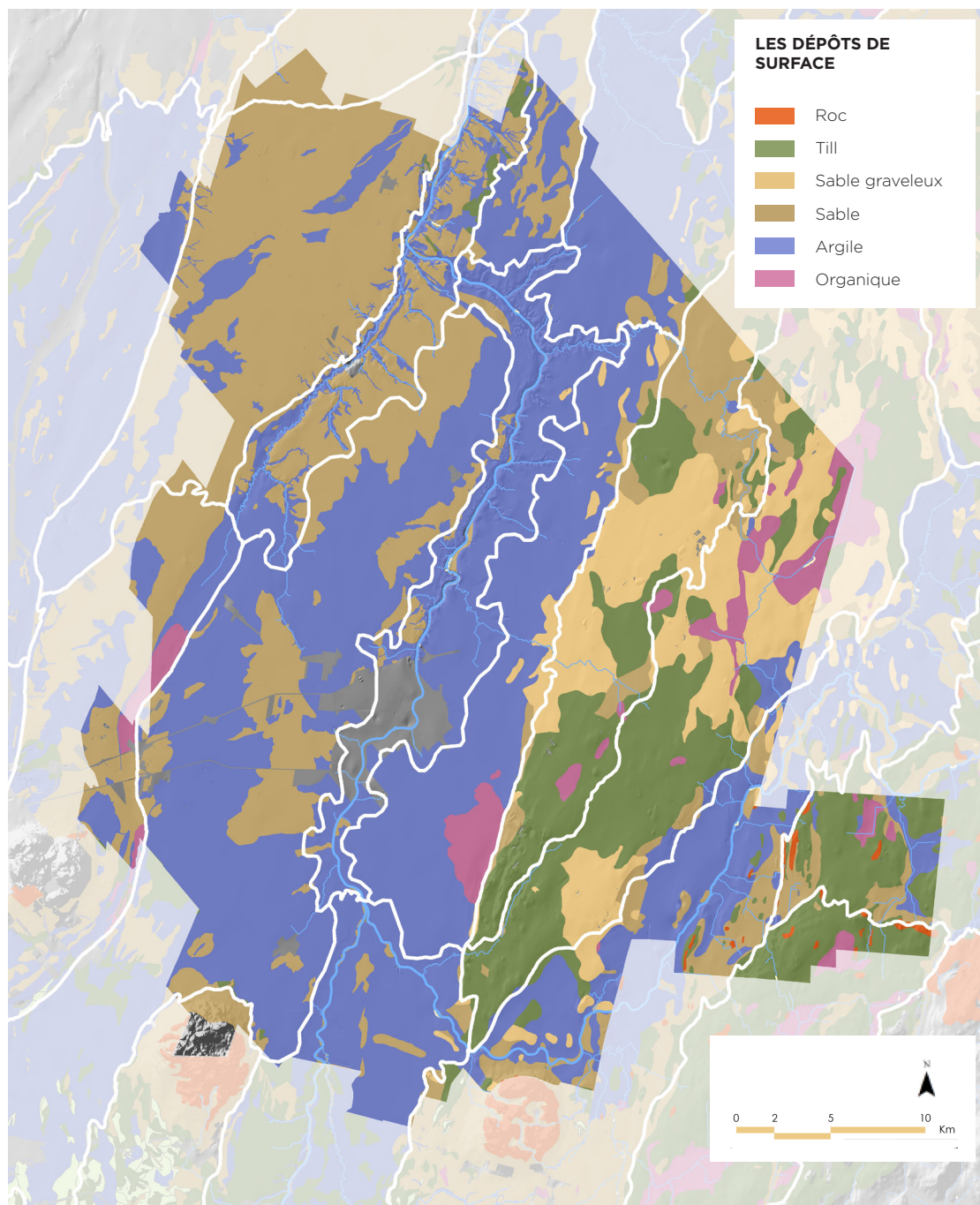


Figure 213

Délimitation et dépôt de surface des ensembles topographiques de la MRC des Maskoutains

Cette carte est réalisée en distinguant des portions de territoire qui présentent chacune une organisation similaire de l'assise physique (formes du relief, dépôts de surface, drainage). Les 17 unités morphologiques de la MRC des Maskoutains, délimitées en blanc, correspondent à des portions de territoire de l'ordre de la centaine de kilomètres carrés.

(Tiré de Ruiz, Paquin & Rousselle-Brosseau, 2012 : 9)

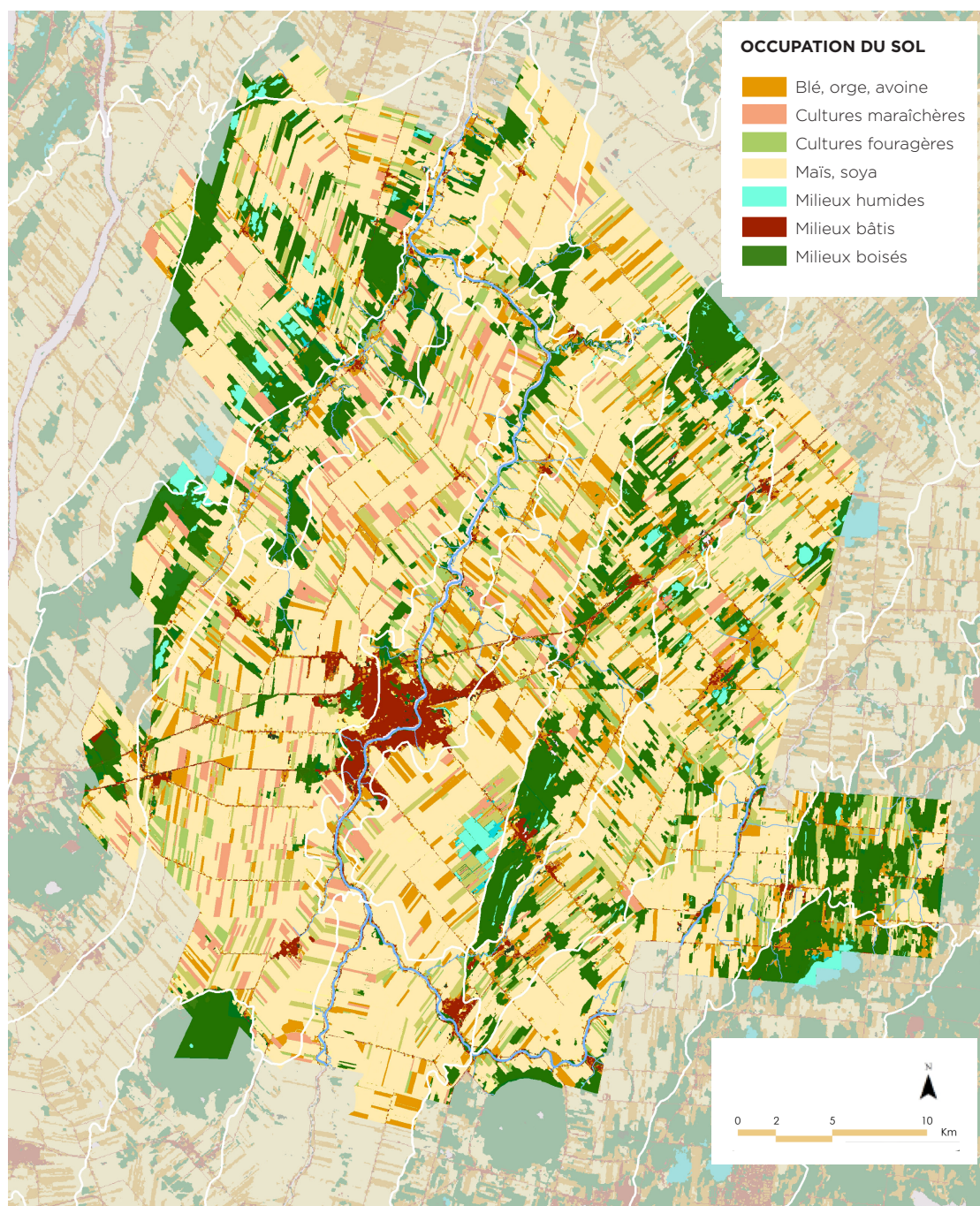


Figure 2.14
Carte de l'occupation du sol de la MRC des Maskoutains (les limites des ensembles correspondent aux lignes blanches)
 (Ruiz et al. 2012 : 11)

et soya sur les plaines d'argile, plus forte présence de milieux boisés sur les monticules de till, etc.

Les analyses spatiales ont conduit à la production d'un document de présentation des ensembles topographiques où ceux-ci sont regroupés en fonction des caractéristiques physiques dominantes : plaine de sable, plaines d'argile, terrasses ravinées, plaines ondulées de till, monticules de tills. Pour chaque ensemble, une fiche détaillée peut être rédigée afin de présenter leurs caractéristiques spécifiques : types de dépôts de surface, composition de l'occupation du sol et sa structure, types d'élevages présents, éléments marquant du paysage (ex : cours d'eau, villages, etc.).

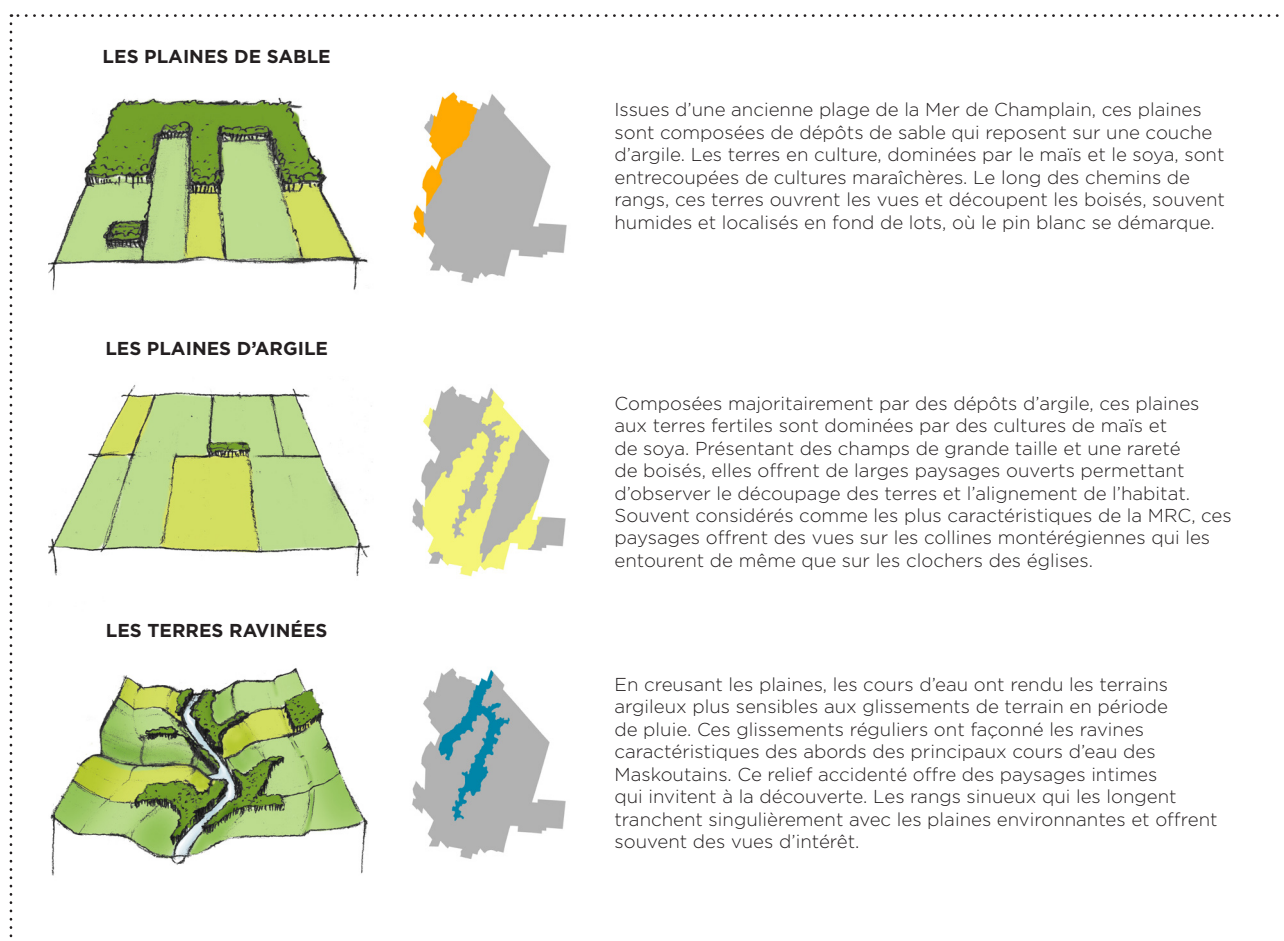


Figure 2.15
Exemples d'illustration des caractéristiques physico-spatiales des plaines de sable, des plaines d'argile et des terres ravinées.

(Tiré de Ruiz et al. 2012 : 12-13.)

Pour favoriser la compréhension et l'appropriation de la caractérisation résultante, une illustration de chacune des grandes entités identifiées a aussi été proposée et ce, à l'aide de photos, de cartes et de croquis couplés à une synthèse des caractéristiques (**Fig. 2.15**)

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'examen des expériences étrangères, de l'approche développée pour le Québec et de sa mise en application présentés dans le présent chapitre invitent à un double retour d'expérience.

Retour sur l'approche

Si l'approche proposée pour le Québec a le mérite d'être le plus explicite possible, elle se démarque assez nettement des différentes approches européennes de caractérisation des paysages mentionnées en première partie de chapitre, et ce, sur deux plans fondamentaux.

D'une part, la caractérisation physico-spatiale repose essentiellement sur des caractéristiques matérielles et exclue ainsi les dimensions perceptuelles comme l'ambiance, les représentations iconographiques, les impressions terrain, etc. relevés à travers d'autres méthodes.

D'autre part, elle ne conduit pas, formellement du moins, à l'identification d'« unités de paysage ». Elle se limite à identifier des portions de territoire distinctes en regard des caractéristiques physiques (géologie, formes de relief, etc.) puis à croiser celles-ci avec l'utilisation des sols.

Ces deux caractéristiques, il importe de le relever, découlent d'un postulat à la base du concept de paysage défini précédemment et sur lequel elle prend appui. Ce concept reconnaît qu'il y a des manières diverses d'apprécier le territoire (on peut y vivre, le fréquenter sporadiquement, l'observer à distance) et que de multiples regards (esthétique, écologique, patrimonial)

peuvent y être portés. Dans cette optique, l'approche retenue vise à fournir, sur la base de facteurs explicites (forme de relief, utilisation des sols, etc.) le portrait le plus factuel possible de la structure physico-spatiale des paysages, portrait sur lequel on pourra par la suite porter de multiples regards.

Retour sur le CER comme outil privilégié

Au plan théorique d'abord, il importe de garder à l'esprit un postulat à la base du CER à savoir que l'assise physique du territoire constitue l'armature des écosystèmes et qu'elle influence le milieu biologique. Plus encore, en prenant le CER comme base de caractérisation de l'occupation de sols, l'approche proposée postule que l'assise physique du territoire agit fortement sur les manières par lesquelles l'homme occupe et perçoit ce territoire. Force est donc d'admettre que, bien qu'elle repose au final sur un ensemble de données objectives (types de dépôts meubles, occupation des sols, etc.), cette approche n'est pas totalement « neutre ». Elle présuppose effectivement une importance certaine des facteurs physiques sur la réalité matérielle des paysages. Ainsi et à titre d'exemple très concret, elle présuppose que nous aurons une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des caractéristiques physico-spatiales des paysages, si nous caractérisons l'occupation des sols sur la base des limites des entités spatiales du CER plutôt que sur celles des MRC, des municipalités, voire des rangs.

Au plan pratique cette fois, il ressort clairement que les percées technologiques, notamment celles effectuées au plan cartographique, réalisées depuis les travaux fondateurs de l'équipe Jurdant ont grandement facilité la lisibilité, la compréhension et l'appropriation tant de la démarche que des informations issues du CER. Cela dit, compte tenu de la nature des variables prises en compte et de la terminologie utilisée (monticules de till, plaine ondulée, terrains ravinés, etc.), ces informations peuvent paraître « froides » et peu parlantes aux intervenants qui ne possèdent pas de bases minimales en sciences naturelles. Or, certaines activités peuvent venir pallier à cette limitation. Ainsi, dans le cadre du projet maskoutain, une sortie guidée de terrain visant à visualiser concrètement la différence entre les unités cartographiques du CER (ex. : plaine d'argile vs buttes de till) et comment ces différences se traduisent au plan de l'occupation des sols (ex : culture du

maïs vs friche ou boisé) s'est avérée à la fois une activité ludique, un outil de connaissance du territoire et une manière efficace de s'approprier le CER.

UTILISATION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Outre la connaissance formelle de l'assise matérielle qu'elle procure, la démarche proposée permet, en raison de la nature des informations comprises dans le CER, plusieurs utilisations en aménagement. Les différents Atlas du Cadre écologique produits par la Direction du patrimoine écologique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en fournissent de nombreux exemples.

Ainsi, dans le cas de la Vallée de la Saint-Charles (Gerardin & Lachance, 1997), les bases de données ont conduit à la réalisation de cartes permettant de localiser les secteurs présentant les meilleures possibilités de production forestières et horticoles. Sur la base des types de dépôt et de la déclivité principalement, elles ont aussi conduit à la production d'une carte d'aptitudes à l'implantation des services urbains (**Fig. 2.16**).

Par ailleurs et comme déjà souligné, l'approche proposée conduit à la mise en place d'une sorte de « réceptacle » à l'intérieur duquel pourront être déposées, selon les objectifs visés, des informations nouvelles. A titre d'exemple, à défaut d'un inventaire patrimonial systématique mené sur l'ensemble du territoire, la MRC de Lotbinière (Blais et al, 2005), a mis en relation certaines données du rôle d'évaluation foncière, dont l'âge des bâtiments, avec les unités du cadre écologique. Du coup, il a été possible, non seulement de localiser les concentrations de bâtiments à potentiel patrimonial mais aussi de mettre à jour la structure de distribution spatiale de ces secteurs. Si comme on s'en doutait, les secteurs d'occupation plus anciennes se concentrent sur les unités du CER qui bordent le fleuve, l'exercice révèle que, en raison de caractéristique des sols propices à certaines formes d'agriculture (ex. : caractéristiques du drainage), certaines unités situées bien à l'intérieur des terres en supportent aussi un nombre significatif (**Fig. 2.17**).

Aptitude à l'implantation des services urbains

Aptitude

- Excellente
- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Nulle

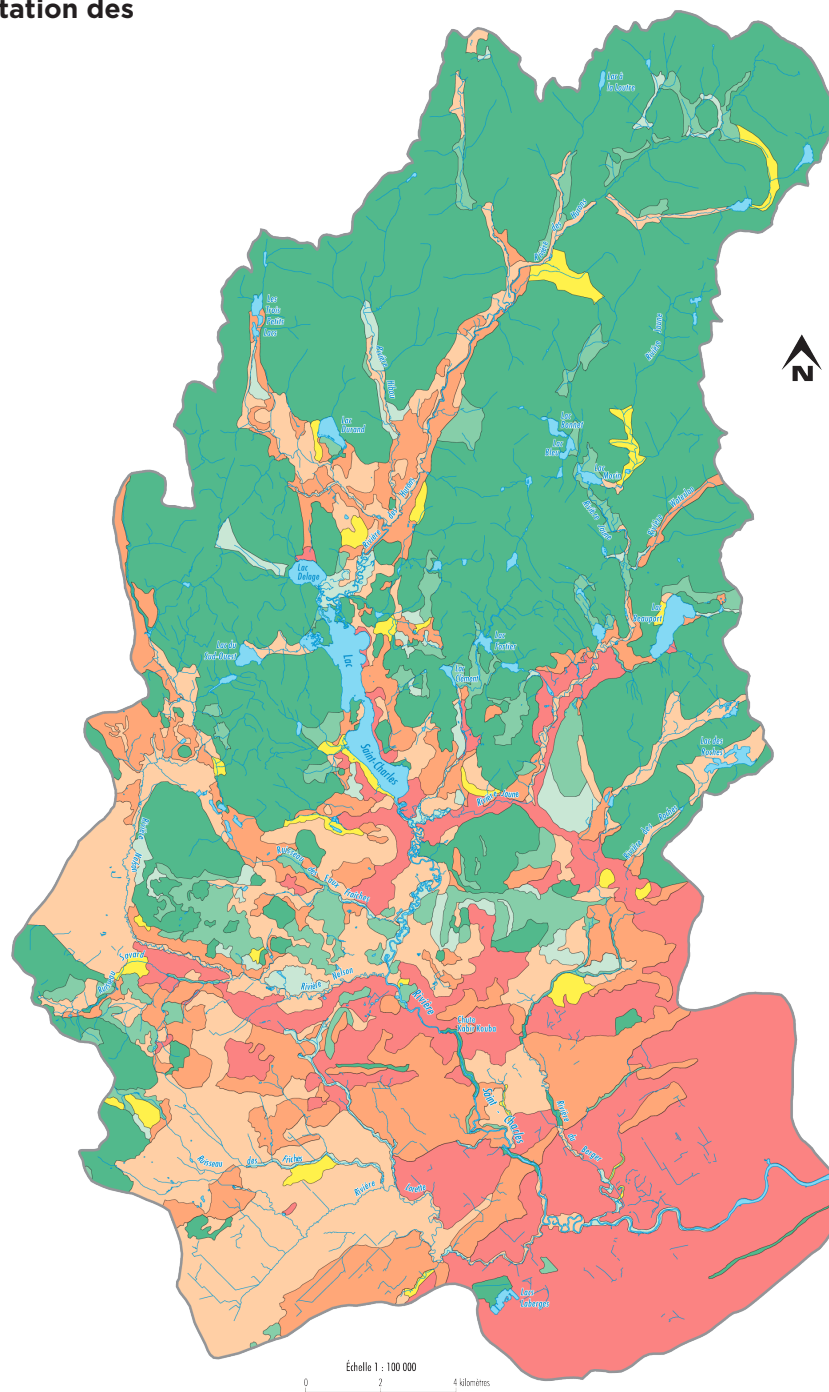


Figure 2.16
Carte interprétative issue des données du CER
de la Vallée de Saint-Charles
 (Tiré de Gerardin et Lachance, 1997 : 39)

Domaine historique et patrimonial

Importance de l'habitat patrimonial

Faute d'inventaire architectural couvrant l'ensemble du territoire, les zones présentant une forte concentration de demeures datant d'avant 1900 ont été identifiées grâce aux données du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinières.

Les figures illustrent le pourcentage de l'âge des bâtiments par district par rapport à l'ensemble de la MRC pour la période donnée.

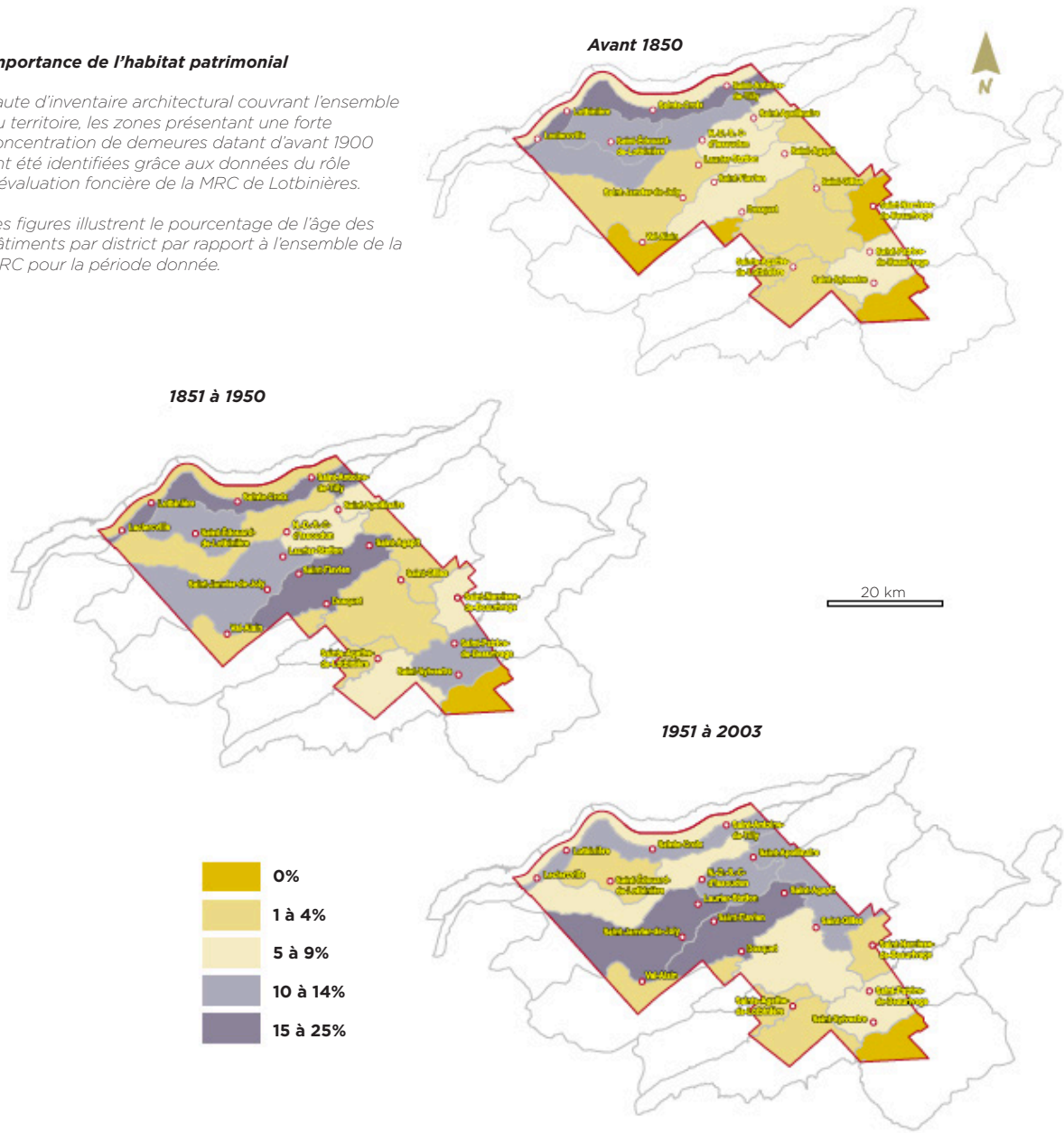


Figure 2.17
Date de construction des bâtiments résidentiels sur les différents ensembles topographiques de la MRC de Lotbinière
(Tiré de Blais et al. 2005 : 22)

RÉPONSE À DES QUESTIONS POSÉES PAR UN AMÉNAGISTE EN REGARD DE L'APPROCHE PRÉSENTÉE

Q : *Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de ma MRC, j'aimerais joindre une carte des unités de paysage mais vous vous ne semblez pas utiliser ce terme pourquoi ?*

R : Comme le montrent tout autant la définition proposée dans le présent manuel que les approches européennes, le paysage renvoie inévitablement non seulement à la réalité matérielle mais aussi à la perception que les gens en ont. Or cette perception peut varier grandement d'un individu à l'autre ou d'un groupe à l'autre. Par exemple un forestier, un écologue et un agriculteur ne percevront souvent pas le boisé de ferme de la même manière. Dans ces circonstances, il nous paraît opportun de procéder dans un premier temps à une caractérisation la plus factuelle possible de l'assise matérielle et donc d'éviter le terme unité de paysage.

Q : *Si on ne définit donc pas formellement des unités de paysage, quelle est donc l'utilité dans une démarche de paysage de procéder à une caractérisation comme celle proposée ?*

R : L'intérêt tient au fait que tous disposent ainsi de la même base de connaissance de l'assise matérielle des paysages. On pourra par la suite ajouter à cette base, les éléments factuels que l'on désire (ex. : lieu offrant une vue panoramique) ou encore y porter différents regards : celui de l'amateur de patrimoine, de l'environnementaliste, de l'agriculteur, etc. Quelle que soit l'appréciation des uns et des autres, nous aurons une base commune qui permettra de mieux comprendre cette appréciation.

Par ailleurs au plan très pratique, la mise à jour périodique (ex. : 5 ans, 10 ans) de l'occupation des sols vient fournir une sorte d'observatoire cartographique des changements de paysage.

Q : *J'ai différentes cartes (pédologiques, géologiques, géomorphologiques) de mon territoire. Dois-je vraiment passer par le cadre écologique dans une démarche de paysage ?*

R : En théorie non mais les avantages sont nombreux au point de vous suggérer fortement d'y recourir. Ces avantages tiennent notamment au caractère systématique et à l'uniformité des données. Ainsi il est fort probable que les cartes dont vous disposez soient de provenances différentes, d'échelles différentes et qu'elles proposent des découpages différents. Dans ces circonstances, en arriver à dégager une image synthétique et cohérente de l'assise physique peut s'avérer un exercice de « bricolage » difficile.

Par ailleurs le caractère systématique des informations comprises dans le CER permet comme mentionné précédemment à partir du bassin de l'exemple de la Saint-Charles des interprétations fort utiles en aménagement du territoire (potentiel forestier, vulnérabilité des eaux souterraines, niveau de contraintes à l'urbanisation, etc.) et ce, à l'intérieur de mêmes polygones cartographiques.

Figure 2.18
Sortie de terrain effectuée
avec les élus de la MRC des
Maskoutains

Ce type de sortie favorise grandement la compréhension et l'appropriation du découpage proposé par le CER.
(Photos : Louis-Philippe Rousselle-Brousseau)



LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS

- Fournir une caractérisation factuelle de l'assise matérielle des paysages
- Proposer, pour ce faire une démarche reproductible

CARACTÉRISTIQUES DE L'APPROCHE PROPOSÉE

- Repose essentiellement sur les caractéristiques matérielles
- Exclue les dimensions perceptuelles
- Ne conduit pas formellement l'identification d'unités de paysage

OUTILS CLÉS

- Bases de données existantes intégrées à un SIG
- Caractérisation de l'assise physique (géologie, géomorphologie, etc.) si possible dans le cadre du CER, échelle des districts écologiques puis des ensembles topographiques
- Caractérisation de l'occupation des sols, si possible à l'échelle des ensembles topographiques

DÉFIS MÉTHODOLOGIQUES

- Quelle échelle de travail et quel niveau de perception cartographique est-il nécessaire de retenir?
- Disponibilité des sources d'information en lien ai point précédent
- Disponibilité de compétences techniques

PRINCIPAUX CONSEILS

Dans la mesure du possible, inscrire les informations dans le cadre du CER, cadre qui a pour avantage de permettre une présentation systématique et uniforme des données

INTÉRÊTS, PORTÉE

- Approche reproductible reposant sur des critères explicites
- Procure une base commune de connaissance de l'assise matérielle des paysages
- Conduit à l'identification de portions de territoire distinctes en regard des caractéristiques physiques du territoire
- Outre la connaissance de l'assise matérielle les informations livrées permettent plusieurs autres utilisations en aménagement : localisation des contraintes à l'urbanisation, localisation des risques d'érosion, identification des meilleurs sols pour le reboisement, etc.



NOTIONS CLÉES

Caractère du paysage (Landscape character)

Ensemble d'éléments parfaitement identifiables qui contribuent à différencier deux paysages, sans aucun jugement de valeur.

Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage (Tiré de l'observatoire des paysages catalans)

Caractéristiques du paysage

Élément ou combinaison d'éléments d'un paysage contribuant à différencier son caractère.

Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage (Tiré de l'observatoire des paysages catalans)

Landscape character type

Terme utilisé dans la méthode anglaise (Landscape character assessment) pour désigner l'ensemble des paysages qui présentent des caractéristiques relativement semblables au plan de la géologie, de la topographie, du drainage de la végétation et des patrons d'occupation des sols.

Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage

Landscape character areas

Terme utilisé dans la méthode anglaise (Landscape character assessment) pour désigner chacun des paysages qui appartient à un même Landscape character type. Chacun partage des caractéristiques avec les autres du même type mais présente aussi certaines caractéristiques spécifiques.

Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage

Structure physico-spatiale

Dans le présent texte, désigne les façons par lesquelles sont réparties et organisées les éléments concrets des paysages (formes de relief, espaces boisés, milieux bâtis, etc.) soit à la fois l'occupation des sols et les composantes de l'assise physique.



LES ATLAS DE PAYSAGES FRANÇAIS

En matière de caractérisation des paysages, les Atlas de paysages français demeurent incontournables. Dès 1994, le ministère de l'Aménagement, du Territoire, de l'Équipement et des Transports publiait la « Méthode pour des Atlas de paysages » (Luginbühl, 1994). Cette méthode prenait appui sur la notion d'unité de paysage et comportait 2 grandes phases composée de 4 étapes chacune.

Phase 1 : identification et caractérisation des paysages

- Identification et caractérisation des unités de paysages ;
- identification des unités de paysages : observation sur le terrain, interprétation de la cartographie existante ;
- localisation des sites et paysages « institutionnalisés » : inventaire des sites et paysages protégés par la législation existante ;
- identification des représentations iconographiques des paysages : recherche dans la peinture, la lithographie, la gravure, les cartes postales, etc ;
- identification des paysages d'intérêt local : enquête auprès des communes.
- mise à jour des tendances d'évolution : interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation du sol ;
- identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes ;
- vérification et précision des évolutions des paysages : entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés.

Comme on peut le constater, la méthode, à l'instar de celle utilisée en Angleterre, dissocie clairement caractérisation et évaluation. Par ailleurs, la phase de caractérisation ne se limite pas à l'assise matérielle mais tient également compte des représentations iconographiques et des valorisations locales.

Phase 2 : évaluation des dynamiques des paysages

- Évaluation des dynamiques des paysages,
- identification des signes visibles d'évolution des paysages : observation sur le terrain, typologie des transformations ;

Sur la base de bilans des Atlas réalisés, des propositions de mise à jour de la méthode initiale ont été proposés (Brunet-Vynck, 2004; Roche 2009) afin, d'une part, de mieux l'harmoniser à la Convention européenne des paysages et, d'autre part, d'assurer une plus grande uniformité au sein des démarches. Dans les faits, si la méthode proposée a permis au ministère de venir définir le contenu général des Atlas, elle n'a pas servi de méthodologie stricte officielle (Davodeau, 2009). Aussi, si la très grande majorité des départements français ont réalisé (85%) ou du moins amorcé

BLOC DIAGRAMME : LES MARCHES DE BRETAGNE OCCIDENTALES

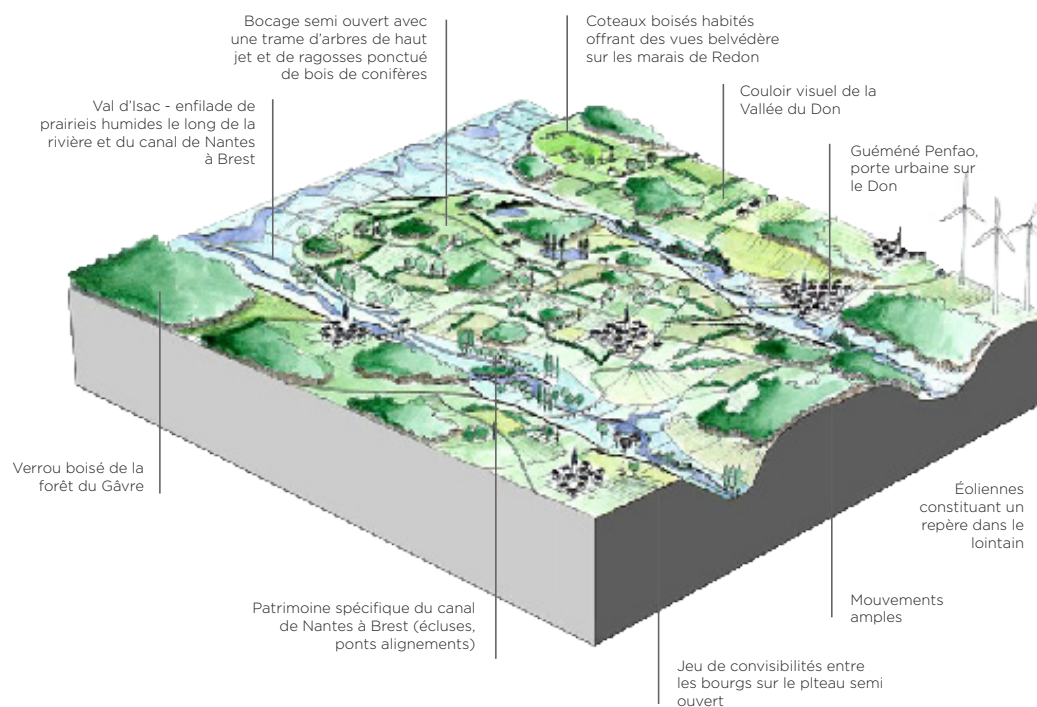


Figure 2.19

Bloc diagramme des éléments caractéristiques de l'unité de paysage des Marches de Bretagne occidentales

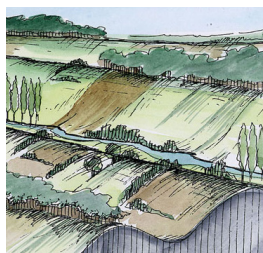
La démarche de caractérisation physico-spatiale menée en Loire Atlantique a conduit à l'identification de 15 unités de paysages. Au sein de l'Atlas chacune d'elles fait l'objet d'une caractérisation fine comportant notamment une illustration de l'organisation et une représentation des éléments caractéristiques.

(Tiré de http://www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr/?_pg=carteign)

BLOC DIAGRAMME : LES MARCHES DE BRETAGNE OCCIDENTALES



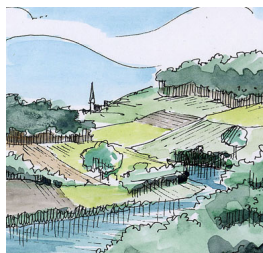
Bocage avec présence de conifères



Relief ondulé orienté



Important patrimoine rural



Larges vallées



Plateau bocager semi ouvert



Habitat en hameaux ruraux diffus



Habitat de hameaux ruraux diffus

Figure 2.20

Illustration des éléments caractéristiques de l'unité de paysage des Marches de Bretagne occidentales

La démarche de caractérisation physico-spatiale menée en Loire Atlantique a conduit à l'identification de 15 unités de paysages. Au sein de l'Atlas chacune d'elles fait l'objet d'une caractérisation fine comportant notamment une illustration de l'organisation et une représentation des éléments caractéristiques.

(Tiré de http://www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr/?_pg=carteign)

(14%) un Atlas des paysages, il en ressort une grande diversité d'approches (Franchi, 2013).

À titre d'exemple, la terminologie utilisée pour définir les unités paysagères pourra varier (Bourget, 2012). Le travail de délimitation des unités sera amorcé tantôt par des relevés de terrain (ex. : Atlas de paysages du Cher) tantôt encore par une synthèse de la documentation cartographique et documentaire existante (ex. : Bouches-du-Rhône). La délimitation des unités de paysage pourra varier si le groupe en charge de la réalisation est dirigé par des géographes ou des paysagistes (Davodeau, 2009). Enfin, si la totalité des ouvrages base son analyse sur des éléments géographiques, géologiques et d'occupation du sol, les thèmes historiques et culturels, notamment, sont eux explorés de manière très inégale d'un Atlas à l'autre (Bourget, 2012).

Cela dit il appert que :

- quel que soit le terme utilisé pour désigner les unités de paysages, leur délimitation passe inévitablement par la prise en compte des caractéristiques de l'assise physique (géologie, formes de relief, etc.) et de l'utilisation des sols ;
- la démarche conduit à une sorte de catalogue de paysages; chacun d'eux étant caractérisé en regard non seulement des dimensions physiques mais aussi (bien que souvent à des degrés moindres) sensibles, historiques, etc. ;
- les caractéristiques de ces « unités de paysage » sont représentées à l'aide d'une gamme élargie et complémentaire de modes d'illustration : cartes, photos, croquis, blocs diagramme.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Les exemples suivants illustrent, parmi d'autres, la diversité des démarches et du contenu des Atlas de paysages

Loire-Atlantique: http://www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr/?_pg=present

Seine et Marne: http://www.seine-et-marne.fr/public/magazines/atlas_paysages/appli.htm?page=49

Bouches-du-Rhône: <http://www.cg13.fr/environnement/atlas-des-paysages/>

RÉFÉRENCES

Bourget, É. (2012). *Téledétection et Atlas de paysages : approche multiscalaire des paysages en Bretagne* (Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, Belgique).

Brunet-Vinck, V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages : Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Rapport final déposé au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Repéré à [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/MethodeAtlasPaysages-2004\(1\).pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/MethodeAtlasPaysages-2004(1).pdf)

Davodeau, H. (2009). *Les Atlas de paysage français ou les difficultés d'allier l'approche sensible et l'approche scientifique*. *Rivista Geographica Italiana*, 116(2), 173-194.

Franchi, A. (2013, octobre). *Les atlas de paysages - L'observatoire photographique national du paysage*. Communication présentée à la 13e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Montenegro. Repéré à <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/cetinje/S1-Franchi.pdf>

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Roche, A. (2004). *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages*.

Paris : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer.



LES BASES DE DONNÉES UTILISÉES DANS L'EXEMPLE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

	Données du CER Les districts écologiques	Données du CER Les ensembles topographiques	Données d'occupation du sol	Les types de cultures	Les milieux humides
SOURCES	Ministère du Développement Durable et des Parcs du Québec (MDDEP).	Ministère du Développement Durable et des Parcs du Québec (MDDEP).	L'occupation du sol générale : Image satellite Landsat. Image satellite prise par la NASA,	Financière Agricole, données reçues par l'intermédiaire du MDDEP.	Géomont, données reçues par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains.
DESCRIPTIONS	Les districts écologiques correspondent au niveau hiérarchique d'ordre 4 du CER. Les données sont en format vecteur, l'ordre de grandeur des districts écologiques est de 100 km ² .	Les ensembles topographiques correspondent au niveau hiérarchique d'ordre 5 du CER. Chaque ensemble topographique est décrit par les dépôts de surface et leurs capacités de drainage. Les données sont en format vecteur, l'ordre de grandeur des ensembles topographiques est de 10 km ² .	Image satellite classifiée par VIASAT Géo-Technologie. Elle fournit des indications sur les principales catégories d'occupation du sol. Les données sont en format raster, et la résolution de l'image est de 25m ² .	Cette base de données permet d'avoir accès aux différents types de cultures présentes sur la MRC. Elle correspond aux cultures assurées par les agriculteurs. Les données sont en format vecteur, les parcelles ont été numérisées par la financière agricole au 1/50 000.	Ces données décrivent les différentes catégories de milieux humides présents sur le territoire de la Montérégie. Les données sont en format vecteur, les milieux humides ont été identifiés à partir d'orthophotos au 1/40 000, au 1/15 000 et au 1/8000.
LIENS COMPLÉMENTAIRES				Portail des données de la Financière agricole, http://www.fadq.qc.ca/index.php?id=2173 .	Guide de caractérisation des milieux humides de la Montérégie par la société Géomont, http://foliogis.ducks.ca/qc/fr/monteregie/reg16_rapport_avril08.pdf

	Les boisés	Les cours d'eau	Le réseau routier	Le milieu bâti	Le cadastre
SOURCES	SIEF (MNRF), remis à jour par la MRC	BDTQ (MNRF), données reçues par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains	Statistique Canada	MRC des Maskoutains	MRC des Maskoutains
DESCRIPTIONS	Ces données correspondent à l'inventaire des boisés existants sur la MRC. Elles sont en format vecteur, à l'échelle du 1/40 000.	Ces données correspondent au réseau hydrologique du Sud du Québec. Elles permettent d'identifier les différents cours d'eau, aussi bien intermittents que permanents. Les données sont en format vecteur à l'échelle du 1/20 000.	Ces données correspondent à l'inventaire du réseau routier du Canada. Elles fournissent des indications sur le type de route, leurs noms, etc. Ces données sont en format vecteur à l'échelle du 1/50 000.	Ces données décrivent le milieu bâti : villages, zones résidentielles, zones commerciales, etc. Elles sont en format vecteur à l'échelle du 1/40000.	C'est le cadastre rénové de la MRC. Les données sont en format vecteur à l'échelle du 1/5000.
LIENS COMPLÉMENTAIRES		Document décrivant l'ensemble de la base de données de la BDTQ par le gouvernement du Québec, http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/PDF_ZIP/Structure_Topo-20K.pdf . Document sur les normes de production des données de la BDTQ, avec des liens complémentaires sur la source des données, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/expertise/09_NORMES_mai2008.pdf	Données du réseau routier disponibles sur le site de Statistique Canada, http://geodepot.statcan.gc.gc .		Documents d'information sur le cadastre rénové élaboré par le ministère des ressources naturelles de la faune et de la flore, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier/cadastre/ .



RÉFÉRENCES

Barray, F., Le Du-Blayo L., & Gobin, D., (2013). *Les paysages de Bretagne*. Rennes : Conseil régional de Bretagne. Repéré à <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Les-paysages-de-Bretagne>

Beauchesne, P., Côté M.-J., Allard J.-P., Ducruc J.-P., & Lachance, Y. (1998). *Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption. La partie des Basses-Terres du Saint-Laurent*. Québec : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique; Environnement Canada.

Blais, J. S., J.-P., Ducruc, Y., Lachance, & M. F., St-Laurent. (2005). *Les paysages de la MRC de Lotbinière : De la connaissance à l'aménagement*. Québec : MRC de Lotbinière et ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs.

Bourget, É. (2012). *Télédétection et Atlas de paysages : approche multiscalaire des paysages en Bretagne* (Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, Belgique).

Brunet-Vinck, V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages : Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Rapport final déposé au Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Repéré à [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/MethodeAtlasPaysages-2004\(1\).pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/MethodeAtlasPaysages-2004(1).pdf)

Bureau, L. (1977). *Des paysages, des idées, des hommes : le projet collectif de Charlevoix*. Cahiers de géographie du Québec, 21(53-54), 187-220.

Christian (1951). General Report on Survey of Fatherine - Darwin Region, 1946. *Land Research Series* No. 1, C.S.I.R.O., 24 p.

Communauté urbaine de Québec. (2008). *Atlas des unités de paysage de la communauté métropolitaine de Québec*. Repéré à <http://www.cmquebec.qc.ca/centre-documentation/popup/pop-atlas.html>.

CRÉ Laurentides. (2013). *Projets paysages des Laurentides*. Repéré à <http://www.crelaurentides.qc.ca/mandats/projet-paysages-des-laurentides/>.

Davodeau, H. (2009). *Les Atlas de paysage français ou les difficultés d'allier l'approche sensible et l'approche scientifique*. Rivista Geographica Italiana, 116(2), 173-194.

Domon, G., & Ruiz, J. (2013). Paysage et cadre écologique de référence. Dans. J.-P., Ducruc, (dir.), *La cartographie écologique au Québec*. Éditions du Québec. (sous presse).

Domon, G., Gariépy, M., & Bouchard, A. (1989). *Ecological Cartography and Land-use Planning : Trends and Perspectives*. Geoforum, 20(1), 69-82.

Ducruc, J.-P. (dir.). (2013). *La cartographie écologique au Québec*, Éditions du Québec. (sous presse)

Ducruc, J.-P., Li, T., & Bissonnette, J. (1995). Small-scale Ecological Mapping of Quebec: Natural provinces and regions. Dans G., Domon & J., Falardeau (dir.), *Méthodes et réalisations de l'écologie du paysage pour l'aménagement du territoire: Sainte-Foy* (p.45-53). Morin Heights, Canada : Polyscience Publications.

Dokuchayev, V. V. (1951). Collected Works. Académie des Sciences de l'URSS, 6, 97-99 & 388-399.

Franchi, A. (2013, octobre). *Les atlas de paysages - L'observatoire photographique national du paysage*. Communication présentée à la 13e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Montenegro. Repéré à <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/cetinje/S1-Franchi.pdf>

Hills, G. A. (1961). *The Ecological Basis for Land-use Planning* (no. 46). Toronto: Ontario Department of Lands and Forests.

Gaudreau, R., Jacobs, P., Lalonde, G. (1986). *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Montréal : Ministère des Transports du Québec.

Gerardin, V. & Lachance, Y. (1997). *Vers une gestion intégrée des bassins versants. Atlas du cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière Saint- Charles*. Québec, Canada: Ministère de l'environnement et de la Faune du Québec.

Jurdant, M., Bélair, J.-L., Gerardin, V., & Ducruc, J.-P. (1977). *L'inventaire du Capital-Nature. Méthode de classification et de cartographie écologique du territoire*. Québec, Canada : Service des études écologiques régionales, Direction régionale des terres, Pêches et environnement Canada.

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

McGarigal, K., Cushman, S. A., & Ene, E. (2012). FRAGSTATS v4: Spatial Pattern Analysis Program for Categorical and Continuous Maps. Computer software program produced by the authors at the University of Massachusetts, Amherst. Repéré à <http://www.umass.edu/landeco/research/fragstats/fragstats.html>

McHarg, I. L. (1969). *Design with Nature*. Garden City, N-Y: Natural History Press.

Mercier, D. (2004). *Le commentaire de paysages en géographie physique : Documents et méthodes*. Paris : Armand Colin.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2013). Le cadre écologique de référence en bref. Repéré à <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>

Isachenko, A. G. (1973). *Principles of Landscape Science and Physical-Geographic Regionalization*. Australie: Melbourne University Press.

Observatoire du paysage catalan. (2013). Glossaire. Repéré à <http://www.catpaisatge.net/fra/glossari.php?idglossari=73#g73>

Pan D., G., Domon, S., De Blois, & A., Bouchard. (1999). Temporal (1958-1993) and spatial patterns of land use changes in Haut-Saint-Laurent (Quebec, Canada) and their relation to landscape physical attributes. *Landscape Ecology*. 14(1), 35-52.

Pons, T., Godart, M-F., & Deconinck, M. (2012). *Les atlas des paysages de Wallonie. L'exemple d'une approche multidisciplinaire du territoire intrant un volet sociologique*. Repéré à <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=775>

Roche, A. (2004). *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages*. Paris : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer.

Ruiz, J., Domon, G., Côté, M.-J., Ducruc, J.-P, Estevez, B., Joly, M., Roullé, N. (2005). *Élaboration d'un modèle intégré d'aménagement des paysages en zones d'agriculture intensive sur la base du cadre écologique - Rapport d'étape*. Montréal : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

Ruiz, J., Domon, G., Paquin, C., & Rousselle-Brosseau, L.-P. (2012). *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Montréal : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois- Rivières.

Swanwick, C. (2002). *Landscape Character Assessment - Guidance for England and Scotland*. The Countryside Agency & Scottish Natural Heritage. Repéré à file:///D:/p0777354/Downloads/lcaguidance_tcm6-7460.pdf

Wertz, W.A., & Arnold, J.A. (1972). *Land Systems Inventory*. Ogden, Utah : Intermountain Region, Forest Service, U.S. Department of Agriculture.



TECHNIQUES ET OUTILS

T21 Les indices de paysage

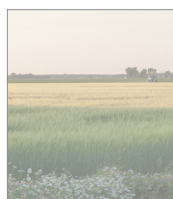
T22 Traitement de données pour le calcul des indices



3

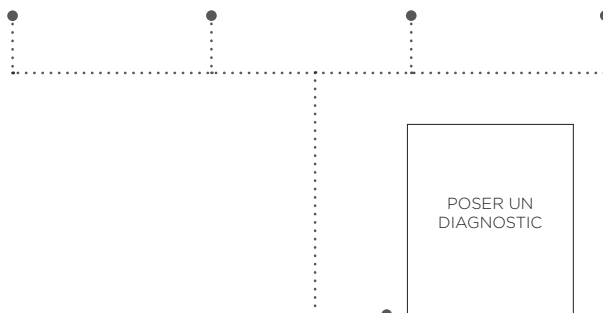
CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

LE REGARD DES POPULATIONS



DIMENSION
VISUELLE

DIMENSION
ÉVOLUTIVE

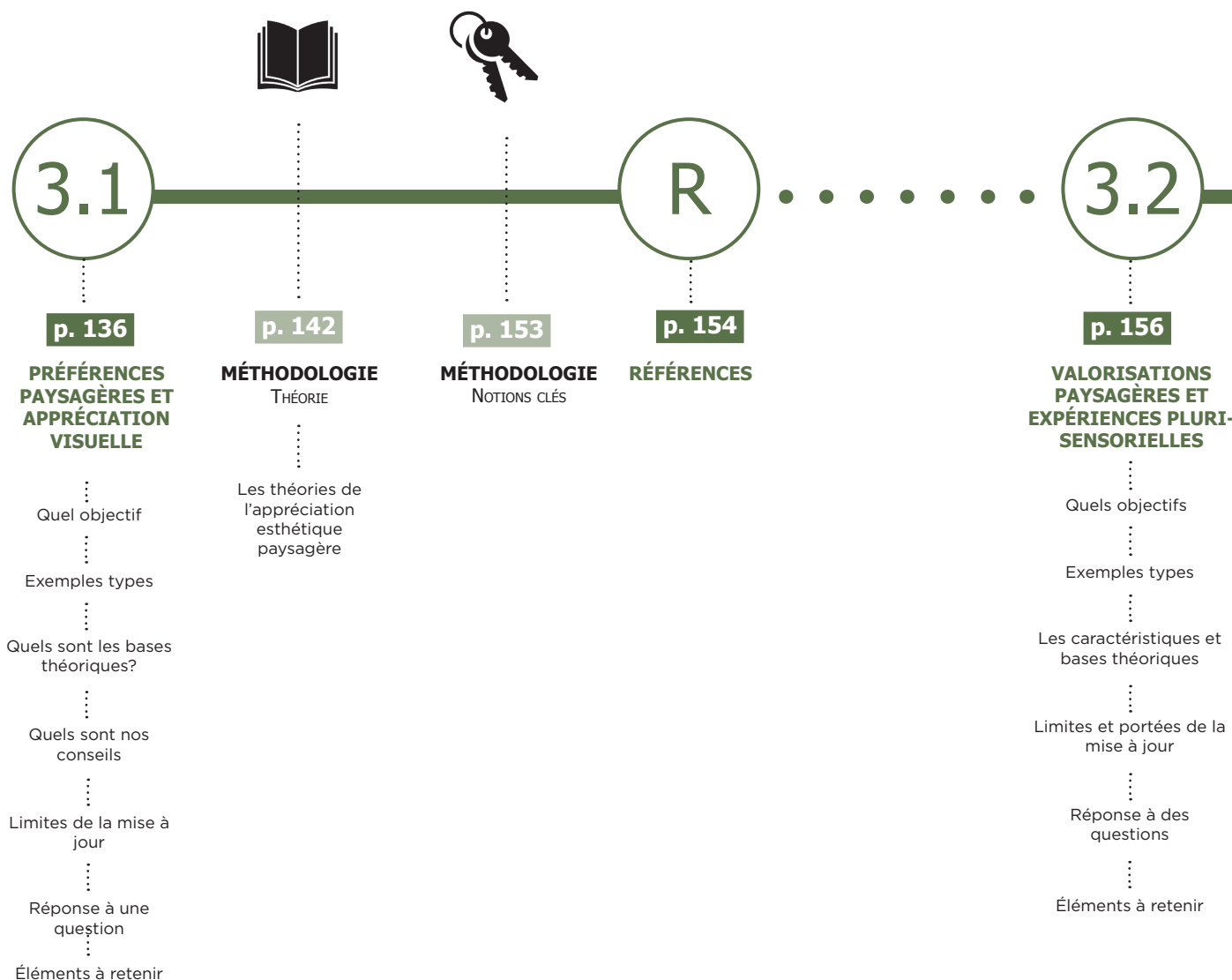


POSER UN
DIAGNOSTIC



3

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE REGARD DES POPULATIONS





p. 168

MÉTHODOLOGIE
APPROFONDISSEMENTS

...

Une enquête simple
avec des appareils
photographiques
jetables

...

Une démarche multi-
méthodes en Angleterre

...

Une consultation en
ligne en Catalogne
(Espagne)

p. 178

MÉTHODOLOGIE
NOTIONS CLÉS

p. 179

RÉFÉRENCES

p. 180

**UN GUIDE POUR
ÉLABORER UNE
DÉMARCHE MULTI-
MÉTHODES...**

...

Les postulats de la
démarche multi-
méthodes

...

Comment utiliser le
guide

...

La démarche
multi-méthodes du
projet « Paysages
maskoutains »

p. 193

**TECHNIQUES ET
OUTILS**

...

T31
T32
T33
T34
T35
T36
T37
T37

O n a longtemps considéré que l'évaluation des paysages devait reposer sur des critères esthétiques universels qu'un spécialiste était à même de décoder et d'appliquer (Chapitre 4). De nombreuses recherches sont toutefois venues montrer à quel point le regard d'un expert en analyse visuelle des paysages pouvait différer de celui des populations et qu'il ne pouvait donc s'y substituer. Révéler, identifier et comprendre les regards que les populations posent sur leur territoire constituent un élément d'autant plus incontournable pour que le projet de paysage conduise à des interventions ancrées dans les spécificités des territoires. Ce chapitre illustre les deux principales approches qui sont utilisées pour mettre à jour le regard des populations sur leurs paysages.

De fait, deux grandes approches ressortent, soit celles qui mettent à jour les **préférences paysagères** (Section 3.1) et celles qui identifient les **valorisations paysagères** (Section 3.2). Puisque ces deux approches sont très différentes dans leur fondement théorique et dans leur portée pour un projet de paysage, elle mérite deux sections différentes qui présentent les objectifs, les méthodes et outils pour leur mise en application, leur base théorique puis nos conseils de mise en œuvre.

3.1

PRÉFÉRENCES PAYSAGÈRES ET APPRÉCIATION VISUELLE

QUEL OBJECTIF ?

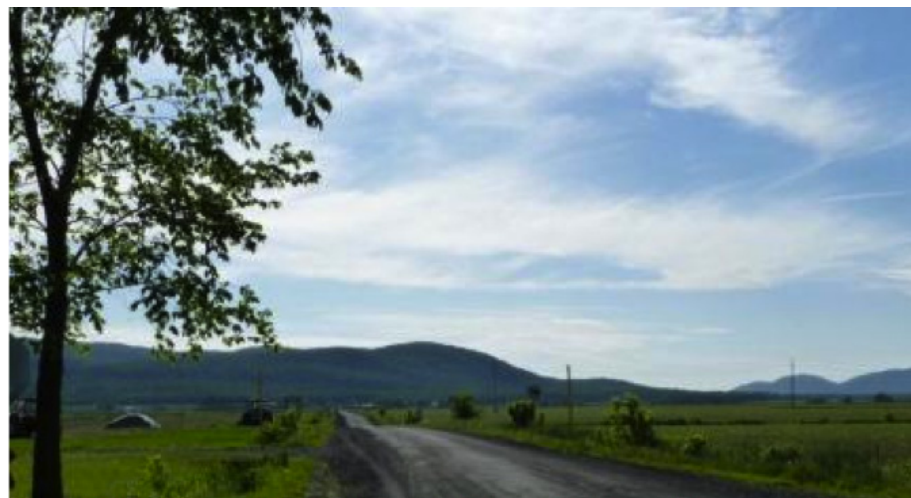
Le premier groupe d'approches vise à mettre à jour les **préférences paysagères** des individus et plus spécifiquement à identifier :

- les types de paysages que les individus préfèrent (ex. : paysages naturels vs paysages agricoles, **Fig 3.1**)
- les caractéristiques visuelles des paysages appréciées des populations (ex. : vue dégagée vs fermée).

Figures 3.1

Paysage de Montérégie

En Montérégie, certains paysages comme ces vues sur les collines montérégiennes pourraient bien être appréciés par tous.
(Photo par Éric Clermont)



EXEMPLES TYPES DE MÉTHODE

La mise en œuvre de ces approches se traduit le plus souvent par l'utilisation d'un photo-questionnaire où les enquêtés sont invités à coter leur préférence pour une série de paysages présentés sur des photographies jugées représentatives des paysages à l'étude.

À titre d'exemple, lors d'une analyse des préférences des paysages du rang-Grand à Saint-Léon-Le-Grand en Mauricie huit photographies jugées représentatives des unités de paysage du rang à l'étude ont été soumises à 45 personnes (**Fig. 3.2**). Dans le photo-questionnaire, les répondants ont été invités à classer par ordre de préférence les huit photographies avec la directive suivante :

« Coter les 8 images de paysage suivantes de 1 (cote faible) à 5 (cote très élevée) selon vos préférences en tentant de donner une cote au paysage et non à la photographie; n'hésitez pas à utiliser toutes les cotes de 1 à 5 afin de faire ressortir les paysages que vous appréciez le plus et ceux que vous dépréciez le plus. »

Pour chacune des photographies, la moyenne et l'écart-type des cotes de l'ensemble des répondants ont été calculées. Parmi les huit photos évaluées, celles présentant un paysage avec de fortes composantes naturelles et cultivées, une agriculture traditionnelle et des variations de formes du relief ont été le plus appréciées. À l'inverse le paysage d'agriculture intensive a été le moins apprécié.

Dans le cadre de la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau géré par Parcs Canada, un sondage sur les préférences visuelles de la population a été réalisé afin de compléter une analyse visuelle experte du territoire d'étude inspirée du « Landscape character assessment » des méthodes britannique et australienne (Dillon Consulting Limited, 2012). Le sondage invitait les répondants à coter 72 photographies représentant cinq types de caractéristiques présentes le long du canal : « Les images ont été sélectionnées dans le but de dégager la quintessence des vues caractéristiques du corridor Rideau que chérissent les participants » (*Idem* : 30). Les répondants étaient invités à donner leur degré d'accord sur une échelle de 1 à 5 à l'affirmation



LOCALISATION DES UNITÉS DE PAYSAGE

Figure 3.2
Préférences paysagères de 45 répondants à Saint-Léon-Le-Grand en Mauricie
Sur le rang-Grand à Saint-Léon-Le-Grand en Mauricie, les paysages avec des composantes naturelles, une agriculture traditionnelle et des variations des formes du relief sont les plus appréciés.
(Analyse réalisée par les étudiants du cours GEO1126 - Analyse du paysage, Automne 2012, Université du Québec à Trois-Rivières, sous la supervision de Julie Ruiz).

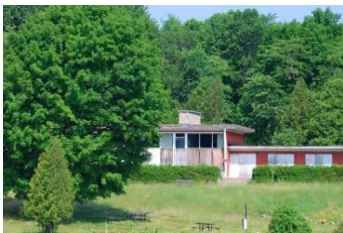
	MOYENNE	ÉCART TYPE	
7	4,7/5	0,7	+
8	4,5/5	0,7	
6	3,9/5	0,9	
3	3,4/5	0,9	
1	3,2/5	0,9	
4	2,2/5	0,9	
2	2,1/5	0,9	
5	1,6/5	0,7	

suivante : « Cette image représente ce que j'aime voir le long du corridor Rideau » (Dillon Consulting Limited, 2012 : 30). Le sondage a été administré en ligne ainsi qu'au travers des ateliers en groupe où chaque répondant était invité à coter les photographies individuellement par un système de vote électronique. Au total, 371 personnes ont participé.

Le **Tableau 3.1** présente certaines des photos les plus et les moins appréciées des répondants. À l'instar du rapport final de Dillon Consulting Limited (*Idem*), ce tableau expose également les raisons qui ont motivé les experts-conseils à choisir chacune des photographies ainsi que leur interprétation des cotes obtenues. Ils concluent notamment que « Toutes les photographies ayant suscité une réaction « positive » montraient un milieu intact, des vues non obstruées par des éléments artificiels, ce qui laisse croire que les zones non aménagées ont une grande valeur aux yeux des répondants » (*Idem* : 31). Au terme de leur analyse, les experts-conseils concluent ainsi que les résultats de l'analyse experte sont confirmés par ceux du sondage des préférences visuelles et révèlent la présence de problèmes le long du canal Rideau : « une utilisation des terres qui produit un effet visuel négatif (entrave limitée à la visibilité, contraste net) à partir du canal; la végétation riveraine restreinte le long de la rive ou la destruction de la végétation; les signes d'érosion; les propriétés riveraines » (*Idem* : 46). Afin de protéger le corridor visuel, ils proposent ensuite une stratégie de gestion et de planification du corridor faisant appel aux outils réglementaires, incitatifs et de participation disponibles en Ontario, comme par exemple, le système de délivrance de permis d'aménagement afin de réduire les effets visuels négatifs, les problèmes sur les rives, et d'éviter de nouvelles implantation à proximité des rives.

Ces méthodes sont aussi largement utilisées pour identifier les préférences visuelles pour différents types d'aménagement, par exemple en vue de l'établissement de « seuils d'acceptabilité » des coupes forestières ou des éoliennes dans le paysage. L'objectif est alors de tester auprès des répondants les aménagements qui vont permettre de diminuer l'impact visuel des aménagements proposés (REF).

Tableau 3.1
Les photos les plus appréciées le long du corridor du canal Rideau
Les préférences visuelles des répondants sont interprétées par les experts en charge de l'étude menée dans le cadre de la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau géré par Parcs Canada .
(Source : Dillon Consulting Limited, 2012).

PHOTOS	NO	LIEU	RAISONS DE LA SÉLECTION	SCORE / MOYENNE	OBSERVATIONS ET ANALYSE
	16	Ouvrages industriels près de Smith Falls	• Entrave limitée à la visibilité des éléments "industriels" de la rivière • Végétation riveraine limitée, érosion manifeste	2.2 / 1	Le score bas indique que les participants réagissent aux attributs négatifs de l'image.
	24	Pylônes	• Des lignes électriques traversent le corridor Rideau et imposent un contraste saisissant dans l'environnement bucolique de la voie navigable	2 / 1	Le score bas témoigne d'une réaction négative des participants à la vue de ces pylônes qui représentent quand même un élément d'infrastructure important sur le plan économique.
	34	Ile Colonel By	• Ancien pavillon et terrain (aujourd'hui inoccupé) • Pelouse entretenue • Absence de végétation riveraine	2.2 / 1	Le score bas indique que les participants réagissent à l'aspect négatif général de cette photo. Si l'on se fie à la réponse donnée pour la photo n°42, qui dépeint un paysage semblable, la réaction négative est davantage attribuable au placardage du bâtiment qu'au problème d'aménagement des berges.
	36	Rocher "Duke's Profile"	• Repère culturel reconnaissable et attrait naturel sur le corridor Rideau	4.9 / 5	La réaction très positive laisse croire que le rocher "Duke's Profile" et d'autres affleurements rocheux sont reconnus comme des attraits importants.
	37	Entrée de la baie Morton	• Milieu naturel d'apparence intacte • Vue sur Rock Dunder	4.9 / 5	La réaction très positive laisse croire que les paysages du Bouclier canadien sont reconnus comme des attraits importants du corridor Rideau.
	39	Vue sur le lac	• Vue panoramique classique sur un plan d'eau	4.9 / 5	La réaction très positive laisse croire que le réseau lacustre et les vues panoramiques sont des attraits de grande valeur du corridor Rideau.

QUELS SONT LES BASES THÉORIQUES DE CES MÉTHODES ?

À l'égard de ces approches, nous retenons quelques grands principes communs (**Fig. 3.3**) :

- Les méthodes utilisées, de nature quantitative, font le plus souvent appel à des photo-questionnaires. Le choix de photographies représentatives de certains territoires est donc lié à la volonté de l'expert en charge de l'étude de montrer tel ou tel lieu. Plus rarement, ces méthodes font aussi appel à des expérimentations in-situ au cours desquelles des groupes d'individus sont invités à coter, directement sur le terrain, leurs préférences pour des vues sur des lieux, préalablement sélectionnés par l'expert ou le groupe d'experts qui dirige l'enquête.
- L'individu qui énonce ses préférences paysagères est considéré comme un observateur qui contemple le paysage. Sa relation avec le paysage est donc cadrée, distante et essentiellement visuelle (Lowenthal, 1978).
- Contrairement aux évaluations expertes traitées dans le chapitre suivant au cours desquelles l'expert décompose son regard et le paysage en ses éléments constitutifs, dans ce groupe d'approches le regard posé par l'observateur est considéré comme un tout et ne peut être décomposé (Macaulay Institute). Autrement dit, même si seul un élément change dans la photographie évaluée par l'observateur (comme, par exemple, la présence d'une haie), on considère que l'évaluation de cet élément sera dépendante du contexte qui l'entoure. Le paysage est quant à lui considéré comme une source d'information visuelle à laquelle les individus répondent (Dakin, 2003 : 189).
- Ces approches reconnaissent que la qualité d'un paysage pourrait autant être inscrite dans le paysage que dans « l'œil de l'observateur » (Dearden, 1987). Autrement dit, la qualité du paysage pourrait autant provenir des agencements des caractéristiques visuelles de sa réalité matérielle, comme le postule aussi les approches expertes, que de l'individu qui pose son regard sur cette réalité visuelle selon son expérience, sa culture, etc.
- Enfin, au plan plus théorique, ces approches prennent appui sur les théories de l'appréciation esthétique. Sur ce plan deux grands types de théories, les théories évolutionnistes et les théories culturelles, ont



longtemps tenté d'expliquer l'appréciation esthétique. Un consensus semble aujourd'hui émerger pour reconnaître que ce serait autant des facteurs biologiques que culturels qui seraient à la base des préférences paysagères¹ (Tveit, Ode & Fry, 2006).

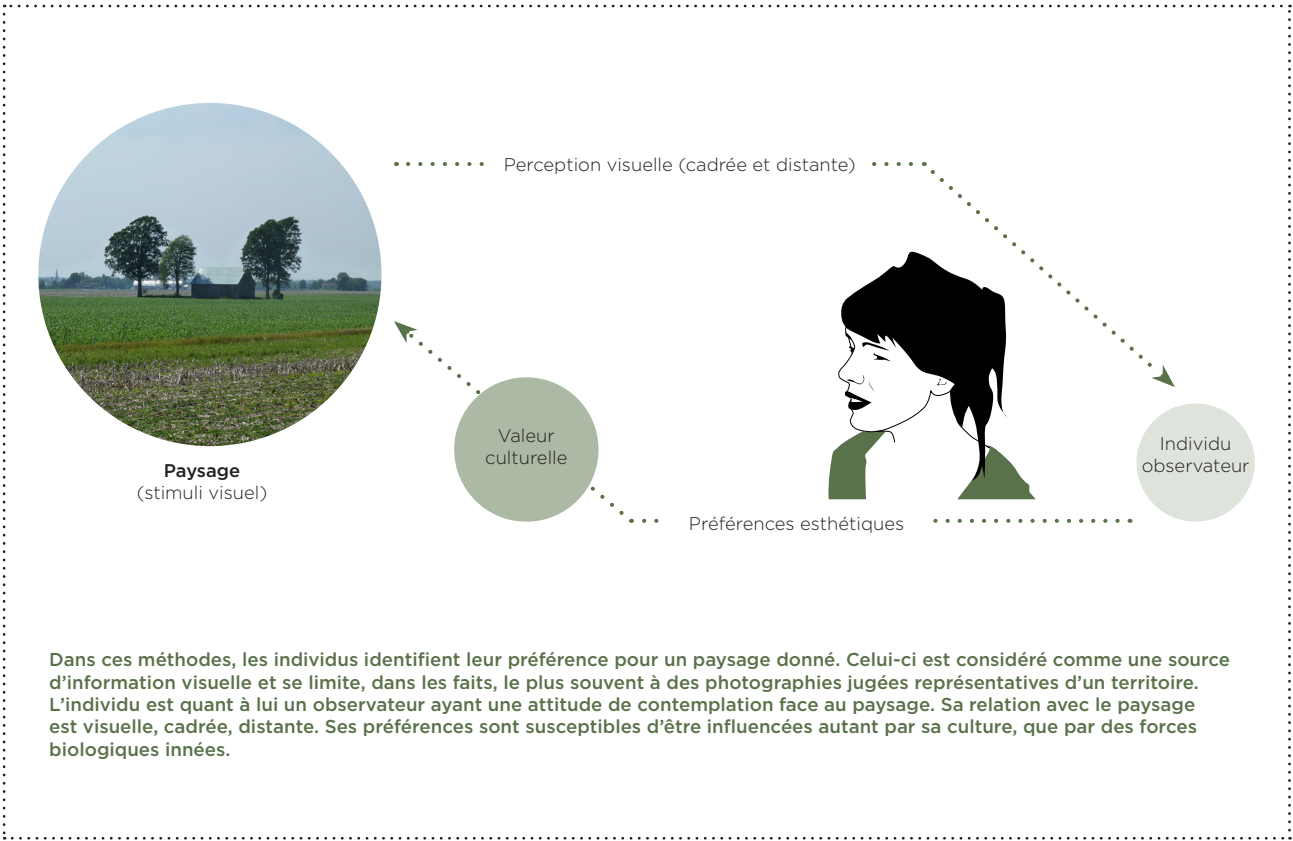


Figure 3.3
Postulat des méthodes des préférences paysagères



LES THÉORIES DE L'APPRÉCIATION ESTHÉTIQUE PAYSAGÈRE

Les théories de l'appréciation esthétique cherchent à expliquer et prédire les préférences paysagères. Trois groupes de théories peuvent être identifiées (Tveit, Ode & Fry, 2006) :

Les théories « évolutionnistes »

Pour les théories « évolutionnistes », nos préférences paysagères ont été façonnées au cours de notre histoire commune d'évolution (Appleton, 1975; Zube, 1984). Les préférences paysagères reflètent alors les attributs physiques d'un paysage qui sont perçues comme étant bénéfiques à la survie de l'homme et qui lui permettent de prospérer en tant qu'espèces. Comme tous les hommes ont connu le même processus d'évolution et que c'est sur cette base qu'ils évaluent les paysages, il existerait donc des caractéristiques paysagères communes évaluées positivement ou négativement par tous les hommes. Par exemple, Oriens (Oriens, 1980) suggèrent que tous les hommes apprécient les paysages de savanes puisqu'il est le site probable de nos origines évolutives. Notre évolution commune est donc un argument fort en faveur de l'existence d'un ensemble de caractéristiques paysagères universelles qui façonnent les préférences de tous les humains. Deux des théories évolutionnistes les plus connues sont :

La théorie Perspective-refuge d'Appleton (1975) : elle considère que l'homme à la fois une proie et un prédateur. De ce fait, l'homme aurait une préférence pour les paysages offrant à la fois perspective et refuge, c'est-à-dire la possibilité de « voir sans être vu ». La théorie interprète donc cette capacité à voir sans être vu comme un indicateur des conditions environnementales favorables à la survie de l'homme. Les paysages offrant cette

capacité de « voir sans être vu » constituent une source esthétique de plaisir.

La théorie du processus informationnel de Kaplan & Kaplan (1982, 1989) : postule que l'homme a besoin d'information et d'une capacité de la traiter pour survivre. Les paysages possédant des propriétés qui les rendent facilement lisibles seraient donc favorisés par la sélection naturelle, et ces préférences paysagères seraient inhérentes à nos bases génétiques.

Les théories culturelles

À l'inverse, d'autres chercheurs ont avancé que la perception des paysages était avant tout liée aux bagages culturels et personnels de l'observateur. Ces théories vont souvent au-delà des préférences immédiates et affectives et tendent à mettre davantage l'accent sur les fonctions perçues du paysage (Bell 1999). L'hypothèse de la topophilie tel que présentée par Tuan (1974) met l'accent sur les attributs personnels comme l'âge, le genre, l'occupation professionnelle, les loisirs, l'éducation et la familiarité comme étant des facteurs importants qui contribuent à la formation des préférences paysagères. L'esthétique environnementale (Carlson, 2001; Gobster, 1999) lie quant à elle les préférences paysagères à l'éthique en suggérant qu'il existerait aujourd'hui des préférences pour des paysages qui représentent un environnement sain.

Parmi les théories culturelles relevons :

- la théorie de la biophilie et de la topophilie (Tuan, 1974; Kellert & Wilson, 1993) ;

- la théorie des paysages de la restauration (Ulrich, 1979, 1985) ;
- la théorie de l'esthétique du « prendre soin » (Nassauer, 1995) ;
- la théorie du génie et de l'esprit des lieux (Lynch, 1960; Litton, 1972; Bell, 1999).

Les théories mixtes et transactionnelles

Les théories précédentes expriment clairement des divergences entre les facteurs biologiques et culturelles qui influenceraient les préférences paysagères, les premières considérant de plus que le comportement face à un paysage serait inné alors que les secondes avançant que ces préférences seraient apprises au cours de la vie

des individus (Bourassa, 1991). Plus récemment, des approches en esthétique des paysages ont avancé que ce serait tant des forces culturelles que des forces biologiques qui expliqueraient les préférences paysagères (Bell, 1999; Norton Costanza & Bishop, 1998). Pour ces approches, tous les êtres humains entrent dans le monde avec une génétique spécifique, mais ces préférences sont influencées par la culture et l'expérience, de telle sorte que les préférences paysagères reflètent une combinaison de forces naturelles et culturelles. Ainsi pour Tveit et *al.* (2006), compte tenu de notre histoire d'évolution commune, il existe une série de caractéristiques paysagères qui sont préférés quelque soit les cultures et les différences personnelles. Par contre, cela ne veut pas dire que les différences personnelles et culturelles n'existent pas, mais davantage qu'il est possible d'identifier ces caractéristiques paysagères communes, et aussi les forces culturelles qui façonnent les divergences dans les préférences paysagères.

RÉFÉRENCES

- Appleton, J. (1975). *The experience of landscape*. Londres; Toronto: Wiley.
- Bourassa, S. C. (1991). *The Aesthetics of Landscape*. Londres; New-York: Belhaven Press
- Carlson, A. (2001). Aesthetic preferences for sustainable landscapes: seeing and knowing. Dans S. R. J. Sheppard & H. W. Harshaw (dir). *Forests and Landscapes - Linking Ecology, Sustainability and Aesthetics* (p. 31-41). Vienne, Autriche: The International Union of Forestry Research Organizations.
- Dearden, P. (1987). Consensus and a theoretical framework for landscape evaluation. *Journal of Environmental Management*, 34, 267 – 278.
- Gobster, P. H., 1999. An ecological aesthetic for forest landscape management. *Landscape Journal*, 18 : 54-64.
- Hartig, T., (1993). Nature experience in transactional perspective. *Landscape and Urban Planning*, 25(1-2), 17 – 36.
- Kaplan, R. & Kaplan, S. (1989). *The Experience of Nature: A Psychological Perspective*. New York : Cambridge University Press.
- Kaplan, S. & Kaplan, R. (1982). *Cognition and Environment: Functioning in an Uncertain World*. New York: Praeger.
- Keller & Wilson (1993)
- Litton, R. B. (1972). *Aesthetic dimensions of the landscape*. Dans J. V. Krutilla (dir), *Natural Environments: Studies In Theoretical and Applied Analysis* (P.262-291). Baltimore: John Hopkins University Press.
- Lynch, K. (1960). *The Image of the City*. Cambridge: MIT Press & Harvard University Press.
- Nassauer, J. I., 1995. Messy ecosystems, orderly frames. *Landscape Journal*, 14(2), 161 – 170.
- Norton, B., Costanza, R., & Bishop, R.C. (1998). The evolution of preferences: why 'sovereign' preferences may not lead to sustainable policies and what to do about it. *Ecological Economics*, 24, 193 – 211.
- Orians, G. H. (1980). Habitat selection: general theory and application to human behavior. Dans J. S. Lockard (dir), *The Evolution of Social Behavior* (p.49-66). New York: Elsevier.
- Tuan, Y. (1974). *Topophilia: a study of environmental perception, attitudes and values*. Englewood Cliffs, N-J: Prentice-Hall.
- Ulrich, R. S. (1983). *Aesthetic and affective response to natural environment*. Dans I. Altmann & J. F. Wohlwill (dir), *Behavior and the Natural Environment* (p.83-125). New York: Plenum.
- Zube, E. H. (1984). Themes in landscape assessment theory. *Landscape Journal*, 3(2), 104 – 110.

QUELS SONT NOS CONSEILS POUR LEUR MISE EN APPLICATION ?

Ces approches sont aujourd'hui reconnues pour bien répondre aux objectifs qu'elles poursuivent soit :

- rendre compte des grands types de paysages les plus appréciés par différents groupes sociaux sur un territoire donné ;
- permettre d'identifier les caractéristiques visuelles des paysages les plus appréciées des populations.

Cela étant, la portée des résultats dépend d'un certain nombre de caractéristiques méthodologiques comme :

- Le choix entre une évaluation des paysages in situ ou par photographies
- La sélection et le nombre de photographies évaluées
- Le nombre de répondants

Évaluation des paysages in-situ ou par photographies

Pour plusieurs auteurs, l'utilisation de photographies couleurs pour identifier les préférences visuelles limiteraient la portée des résultats. En effet, l'évaluation multisensorielle des paysages (mouvement, son, odeur) liées à une expérience in situ, soit sur le terrain, ne peut être présente pas quand on cote des photographies couleurs. Toutefois, plusieurs études ont montré qu'en portant une attention particulière au choix des photographies soumis à l'évaluation, on peut obtenir des résultats valides et fiables quant aux préférences paysagères des répondants (Kaplan & Kaplan, 1989; Nassauer, 1983, Ulrich, 1979; Zube, Simcox & Law, 1987). Dramstad et *al.* (2006) ont par exemple obtenu des résultats similaires entre l'évaluation de photographies couleurs et l'évaluation in-situ des mêmes paysages. Ainsi, on comprend mieux pourquoi le photo-questionnaire est amplement utilisé dans ces approches.

Le choix et le nombre de photographies évaluées

Le photo-questionnaire permet également de soumettre un nombre plus important de paysages à l'évaluation qu'une évaluation sur le terrain (*in situ*). Dès lors, le choix des photographies qui sont soumises à l'évaluation des répondants est particulièrement critique. Il importe donc d'y porter une attention particulière et plus spécifiquement :

- s'assurer que toutes les photos sont de qualités similaires, soit qu'elles aient été prises à la même saison avec des conditions d'ensoleillement similaires, et qu'une part de ciel semblable est présente quand cela est possible. Cela permet d'éviter que la qualité de la photographie n'affecte l'appréciation du paysage par les répondants ;
- les photographies panoramiques à 120° prises avec une focale de 50mm sont recommandées car elles représentent la vue d'un individu sur le terrain;
- comme le choix des photographies est laissé aux enquêteurs, faire appel à un groupe d'experts pour les sélectionner permet de diminuer les biais liés au choix d'un expert unique ;

Enfin, plus le nombre de photographies soumises à l'évaluation par les répondants sera important et plus il sera possible d'avoir une idée précise de leurs préférences paysagères pour le territoire d'étude. Sur ce plan, certaines études vont jusqu'à soumettre 60 photos aux répondants. Les photographies sont alors projetées dans une salle par groupe de 8 et une pause entre chaque groupe de photos est prévue pour que les répondants ne perdent pas leur concentration. Un tel nombre de photographies peut toutefois s'avérer complexe dans le cadre d'enquête individuelle où le photo-questionnaire est distribué en format papier. Cela étant et comme l'étude sur les préférences visuelles du Canal Rideau l'a montré, ces enquêtes peuvent être réalisées en ligne de manière à maximiser le nombre de photos soumises à l'évaluation ainsi que le nombre de répondants.

L'importance du nombre de répondants

Le photo-questionnaire permet habituellement, en raison de la facilité de son application, d'enquêter un large échantillon de population. Sur ce plan, l'idéal est d'enquêter des personnes aux profils divers, issus tant de la population qui vit sur le territoire d'étude que des visiteurs. La fiche technique T31 propose quelques méthodes d'échantillonnage alors que la fiche technique T32² montre des exemples d'utilisation et de mise en application du photo-questionnaire.

2. Techniques
d'échantillonnage, T31
Technique et outils

Le concours photographique,
T32
Technique et outils



LES LIMITES DE LA MISE À JOUR DES PRÉFÉRENCES PAYSAGÈRES

Cela étant, la portée de ces approches s'avère toutefois limitée, et ce, à différents égards.

Des photographies sélectionnées par les experts

Puisque les photographies sont choisies par les experts en charge de l'étude, la sélection retenue dépend de leur connaissance du territoire. Ainsi, des portions de territoire, comme par exemple les lieux de mémoire (ex. : endroits où sont nés des personnages importants au plan local, où ont eu lieu des accidents mortels, des feux etc.) ou les lieux sacrés (cimetières autochtones) appréciés par les populations locales, pourraient échapper à un expert qui n'est pas suffisamment familier avec le territoire d'étude.

Des résultats qui risquent de conduire à des conclusions trop généralisées

Avec les études sur les préférences paysagères, on sait par exemple que les paysages agricoles traditionnels sont nettement plus appréciés

que les paysages d'agriculture intensive et que les paysages construits sont moins appréciés que les paysages naturels. Cela dit, les recherches menées en psychologie environnementale, en portant sur les liens entre les caractéristiques des paysages qui sont appréciées ou dépréciées et les caractéristiques socio-culturelles des répondants, ont permis de mieux saisir les limites des approches où on se suffisait à coter la valeur des paysages.

Ainsi, lorsqu'on se penche sur qui apprécie les paysages agricoles, ces recherches révèlent que pour les agriculteurs les préférences paysagères sont largement inversées : ce sont les paysages d'agriculture intensive qui tendraient à être préférés (Strumse 1994). De même, les personnes âgées seraient moins enclines à apprécier les paysages naturels. Pour expliquer ce constat Van den Berg et Koole (2006) ont pris appui sur les théories évolutionnistes de l'appréciation paysagère³ et ainsi proposé que la vulnérabilité physique et psychologique des personnes âgées ferait en sorte qu'elles se sentiraient davantage en danger dans les paysages naturels. D'autres études ont montré que les personnes membres d'un groupe de protection de l'environnement tendraient à avoir des préférences élevées pour les paysages naturels (Dearden, 1984). Aussi, le lieu de résidence des personnes enquêtées et leur degré de familiarité avec le paysage coté, joueraient un rôle dans les préférences paysagères (Van den Berg & Koole, 2006; Orland, 1988); de fortes différences dans les préférences paysagères existeraient aussi entre les touristes et les agriculteurs (Brush, et *al.*, 2000; Van Den Berg, et *al.*, 1998), de même qu'entre les experts en aménagement et la population en général (Hunziker, et *al.*, 2008; Rambonilaza & Dachary-Bernard, 2007).

3. Les théories de l'appréciation
esthétique paysagère
Méthodologie, p. 142



Des approches qui ne tiennent compte que des relations visuelles avec le paysage

Ces approches ont été critiquées pour ne tenir compte que des relations visuelles que les individus entretiennent avec le paysage (Lowenthal, 1978; Berleant, 1997). Or, il est aujourd'hui largement reconnu que l'expérience multi-sensorielle, in situ, avec le mouvement, le son, l'odeur, peut fortement moduler l'appréciation d'un lieu donné. Ainsi et à titre d'exemple, un paysage agricole hautement apprécié après la coupe du foin, pourrait l'être de façon très différente au moment des périodes d'épandage du lisier. De même,

une route forestière pourrait être appréciée si l'on n'y voit que des arbres matures. Par contre, si en s'y arrêtant et en se promenant aux abords, on découvrirait que les arbres matures bordant la route ne sont que des bandes boisées cachant des coupes de grandes ampleurs, l'appréciation pourrait brusquement changer.

Plus encore, plusieurs recherches ont démontré que pour les populations locales, les dimensions visuelles n'étaient pas prédominantes dans l'appréciation des paysages de leur quotidien (Vouligny, Domon & Ruiz, 2009). Autrement dit, la vue ne constitue pas leur mode d'appréciation privilégié du territoire, celui-ci étant davantage lié à leur usage et à leur expérience quotidienne des paysages. À titre d'exemple, une recherche menée dans la région de Saint-Hyacinthe (Ruiz, 2009) a montré à quel point pour bon nombre d'agriculteurs, un beau champ en était un uniforme (culture égale jusqu'au bord du champ et de même couleur) et propre (sans mauvaise herbe). Toutefois, quand, sur le terrain, il fut demandé à un agriculteur de qualifier deux champs situés en face de lui, et présentant les mêmes caractéristiques d'ordre et d'uniformité, sa réponse fut fortement nuancée. Ainsi, celui de droite était nettement plus apprécié que celui de gauche car il l'avait vu être semé alors que l'eau printanière ne s'était pas égouttée. Autrement dit, son appréciation des champs ne relevait pas de leurs seules caractéristiques formelles (uniformité, propreté) mais aussi de sa connaissance des pratiques agricoles qui avait permis de façonner le paysage. Ainsi, en ne révélant que les préférences visuelles, ces approches risquent d'occulter des enjeux paysagers significatifs mais qui ne sont pas liés à la seule dimension visuelle du paysage.

Des approches qui ne permettent pas d'identifier les motifs de l'appréciation

Finalement, ces approches ne permettent pas d'identifier les motifs de l'appréciation soit les raisons qui sous-tendent l'appréciation d'un lieu donné par les répondants. En effet, comme en témoigne l'exemple du sondage pour identifier les préférences visuelles sur le canal Rideau, l'interprétation des résultats est largement laissée au experts-conseils. Or, les préférences des experts et le regard qu'il porte sur le paysage sont très souvent différents

de celui des populations (Hunziker, et *al.* 2008; Rambonilaza & Dachary-Bernard, 2007; Oreszczyn & Lane, 2000; Kaur, Palang & Sooväli, 2003).

De plus, les raisons qui sous-tendent l'appréciation pourraient être déterminantes au plan de l'aménagement. À titre d'exemple, un boisé pourrait être apprécié par un groupe car il permet la pratique d'activités récréatives (motoneiges, quatre-roues), mais pour un autre groupe, parce qu'il est vu comme un lieu de nature. Dans un cas, on souhaitera l'aménager, dans l'autre le protéger. C'est dire que la seule appréciation visuelle ne permet pas d'identifier la diversité des valorisations, parfois conflictuelles, que les groupes attribuent au paysage. Aussi, à défaut de fournir un minimum de connaissance sur les facteurs à la base des préférences, ces approches peuvent conduire à la mise en place d'aménagements inappropriés.

À cet effet, Gobster, et *al.* (2007 : 961) en soulevaient leurs limites en soulignant qu'elles mettaient l'accent sur « the visual enjoyment of natural-appearing scenery, encouraging what some have called the “scenic aesthetic” ». Autrement dit, elles tendraient à encourager des pratiques d'aménagements cosmétiques ou des pratiques du « moindre pire », peu structurantes en termes de développement des territoires, et à axer les interventions sur les paysages préférés ou ceux considérés comme des « points noirs paysagers » par les populations, laissant les autres dans l'ombre (Donadieu, 2012). Aussi, si ces approches apparaissent comme une porte d'entrée pour aller chercher les préférences des populations, il apparaît primordial de les enrichir avec celles qui cherchent à mettre à jour et à comprendre les valorisations paysagères des populations.

RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR UN AMÉNAGISTE

Q : *Je suis en charge d'un diagnostic des paysages, dois-je commander ou diriger une étude des préférences visuelles de la population ?*

R : Bien que la mise à jour des préférences visuelles soit une pratique commune au sein des consultants et des services-conseils en aménagement, notamment car elle est largement employée et recommandée par le gouvernement pour limiter les impacts des interventions sur les paysages (coupes forestières, implantation d'éolienne), nous ne recommandons pas de s'engager dans cette voie dans le cadre d'un projet de paysage. D'autres méthodes, qui permettent d'aller chercher les valorisations paysagères des populations, comme par exemple avec un outil de cartographie des valorisations paysagères (section 3.2) permettent aussi d'enquêter un large échantillon, de connaître les paysages appréciés, mais aussi et surtout d'en apprendre beaucoup plus sur les différents regards que les populations posent sur leur territoire. Par contre, le photoquestionnaire demeure un outil intéressant qui pourra être complété et utilisé à d'autres fins.

Si vous souhaitez toutefois vous engager dans une étude des préférences paysagères des populations, de nombreux consultants et firmes de services-conseils pourront réaliser cela pour vous, et de nombreux outils de sondage en ligne permettent aussi de développer soi-même un photo-questionnaire en peu de temps.

IDENTIFICATION DES PRÉFÉRENCES VISUELLES DES POPULATIONS	
INTÉRÊTS	LIMITES
• Identifier les préférences visuelles des populations pour les grands types de paysages ou certaines caractéristiques des paysages du territoire d'étude. • Le recours au photo-questionnaire, permet d'enquêter un large échantillon et son facile à mettre en œuvre, surtout si la population a accès à internet ou si un grand nombre d'entre eux ont l'habitude de participer aux consultations publiques.	• Les photographies soumises aux populations, tout comme l'interprétation des résultats sont laissées à l'expert qui dirige l'étude. Or, son regard est différent de celui des populations. • Les résultats ne permettent pas de comprendre pourquoi les paysages sont appréciés ou dépréciés.
NOTRE RECOMMANDATION	
Avant de vous engager, demandez-vous : • Ai-je une connaissance suffisante des paysages de mon territoire pour guider un consultant dans le choix de photographies ou des sites qui devront être présentés à la population ? Sinon, qui pourrais-je réunir pour aider le consultant dans le choix des photographies et des sites ? • Suis-je intéressé par les préférences des populations locales, des touristes, des deux ? • Suis-je intéressé à connaître les préférences visuelles à toutes les saisons (hiver, été, etc.) ? • Quelle sont mes attentes quant au nombre de personnes qui devrait répondre à cette enquête ? • Est-il pertinent que je complète l'enquête des préférences par un questionnaire sociodémographique (âge, profession, origine, etc.) ? Est-ce que je souhaite savoir, par exemple, s'il y a des différences entre les préférences visuelles des jeunes et des adultes ? • Ai-je le temps de faire la promotion de cette enquête pour avoir un fort taux de réponse ou vais-je faire appel à un consultant, à une firme de sondage, à une firme de service-conseils ?	

Tableau 3.2
Résumé des avantages et inconvénients à l'identification des préférences paysagères des populations lors d'un diagnostic des paysages

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS

- Identifier les préférences visuelles des populations pour les grands types de paysages ou certaines caractéristiques des paysages du territoire d'étude

BASES THÉORIQUES

Le paysage est considéré ici comme une source d'information visuelle.
L'individu est quant à lui un observateur ayant une attitude de contemplation face au paysage.
Sa relation avec le paysage est visuelle, cadrée, distante.
Il est reconnu que les préférences paysagères des individus sont susceptibles d'être influencées autant par la culture que par des forces biologiques innées.

OUTIL MÉTHODOLOGIQUE PRIVILÉGIÉ

Photo-questionnaire ou évaluation in-situ

DÉFIS MÉTHODOLOGIQUES

- Le choix entre une évaluation des paysages in situ ou par photographies
- Le choix et le nombre de photographies évaluées
- Le nombre de répondants

INTÉRÊTS	LIMITES
----------	---------

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• le photo-questionnaire permet d'enquêter un large échantillon et est facile à mettre en œuvre, surtout si la population a accès à internet ou si un grand nombre d'entre eux ont l'habitude de participer aux consultations publiques | <ul style="list-style-type: none">• Les photographies soumises aux populations, tout comme l'interprétation des résultats sont laissées à l'expert qui dirige l'étude. Or, son regard est différent de celui des populations.• Les résultats ne permettent pas de comprendre pourquoi les paysages sont appréciés ou dépréciés |
|---|---|



NOTIONS CLÉES

Préférence paysagère

La préférence paysagère désigne le paysage que l'on aime plus par rapport à un autre ou que l'on considère comme mieux ou meilleur. Quand ce terme est utilisé dans l'évaluation des paysages par les populations à travers des outils quantitatifs comme les photo-questionnaires, il renvoie essentiellement à l'évaluation des qualités esthétiques et considère le paysage comme une source d'information visuelle.



RÉFÉRENCES

Berleant, A. (1997). *Living in the Landscape : Toward an Aesthetics of Environment*. Lawrence, Kansas: University Press of Kansas.

Brush, R., Chenoweth, R. E. & Barman, T. (2000). Group differences in the enjoyability of driving through rural landscapes. *Landscape and Urban Planning*, 47(1-2), 39-45.

Brown, G. & Raymond, C. (2007). The relationship between place attachment and landscape values: Toward mapping place attachment. *Applied Geography*, 27(1-2), 89-111.

Dakin, S. L. (2003). There's more to landscape than meets the eye: towards inclusive landscape assessment in resource and environmental management. *The Canadian Geographer* 47(2), 185-200.

Dearden, P. (1984). Factors influencing landscape preferences: An empirical investigation. *Landscape Planning*, 11 (4), 293-306.

Dearden, P. (1987). Consensus and a theoretical framework for landscape evaluation. *Journal of Environmental Management*, 34, 267 - 278.

Donadieu, P. (2012). *Sciences du paysage : entre théories et pratiques*. Lavoisier, Paris : Tec & Doc.

Droz, Y., Miéville-Ott, V., Forney, J., & Spichiger, R. (2009). *Anthropologie politique du paysage : valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*. Paris : Karthala.

Hunziker, M., Felber, P., Gehring, K., Buchecker, M., Bauer, N., & Kienast, F. (2008). *Evaluation of Landscape Change by Different Social Groups: Results of Two Empirical Studies in Switzerland*. Mountain Research and Development, 28(2), 140-147.

Kaur, E., Palang, H., & Sooväli, H. (2004). Landscapes in change – opposing attitudes in Saaremaa, Estonia. *Landscape and Urban Planning*, 67(1-4), 109-120.

Lowenthal, D. (1978). *Finding valued landscapes*. Progress in Human Geography, 2, 373-418.

Michelin, Y. (1998). Des appareils-photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. *Cybergeographie*, 65. doi : 10.4000/cybergeographie.5351

Natural England. (2009). Experiencing Landscapes: capturing the cultural services and experiential qualities of landscape (Publication n°NECR024). Repéré à <http://publications.naturalengland.org.uk/publication/48001>

Oreszczyn, S., & Lane, A. (2000). The meaning of hedgerows in the English landscape : Different stakeholder perspectives and the implications for future hedge management. *Journal of Environmental Management*, 60(1), 101-118.

Orland, B. (1988). *Aesthetic preference for rural landscapes: Some resident and visitor differences*. Dans J. Nasar (dir.), *Environmental aesthetics: Theory, research, and application* (364-378). New York: Cambridge University Press.

Poullaouec-Gonidec, P., & Paquette, S. (2011). *Montréal en paysages*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Rambonilaza, M. & Dachary-Bernard, J. (2007). Land-use planning and public preferences: What can we learn from choice experiment method? *Landscape and Urban Planning*, 83(4), 318-326.

Rogge, E., Nevens, F., & Gulinck, H. (2007). Perception of rural landscapes in Flanders: Looking beyond aesthetics. *Landscape and Urban Planning*, 82(4), 159-174.

Ruiz, J. (2009). Réintroduire la multifonctionnalité des paysages en zone d'intensification agricole: contribution des approches intégrées en écologie du paysage (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/8835>

Scottish Natural Heritage. (2013). Placebook Scotland - sharing your places and landscapes. Repéré à <http://www.placebookscotland.co.uk/>

Strumse, E. (1994). Perceptual dimensions in the visual preferences for agrarian landscapes in western Norway. *Journal of Environmental Psychology*, 14(4), 281-292.

Tveit, M., Ode, A., & Fry, G. (2006). Key concepts in a framework for analysing visual landscape character. *Landscape Research*, 31(3), 229-255.

Van Den Berg, A.E., Vlek, C.A.J. & Coeterier, J.F. (1998). Group differences in the aesthetic evaluation of nature development plans : a multilevel approach. *Journal of Environmental Psychology*, 18(2), 141-157.

Van den Berg, A. E. & Koole, S.L. (2006). New wilderness in the Netherlands: An investigation of visual preferences for nature development plans. *Landscape and Urban Planning*, 78(4), 362-372.

Vouligny, É., Domon, G., & Ruiz, J. (2009). Assessment of ordinary landscapes by expert and lay people: landscape values in areas of intensive agricultural use. *Land Use Policy*, 26(4), 890-900.

Zube, E. H., Simcox, D.E. & Law, C.S. (1987). Perceptual landscape simulations: History and prospect. *Landscape Journal*, 6(1), 62-80.

3.2

VALORISATIONS PAYSAGÈRES ET EXPÉRIENCES PLURI- SENSORIELLES

Que l'on considère que la beauté est universelle ou dans l'œil de l'observateur, on sait aujourd'hui que les enjeux des paysages ne sont pas uniquement des enjeux liés à l'esthétique visuelle. Les populations accordent effectivement des valeurs multiples au paysage. La trajectoire individuelle, les appartenances sociales et l'expérience avec le territoire sont, parmi d'autres, des facteurs qui ont une influence sur ces valorisations. Dans ces circonstances, et dans la mesure où on cherche à définir une vision d'avenir des paysages « collectivement » partagée, il importe de mettre à jour les valorisations paysagères des populations qui habitent et fréquentent le territoire. Autrement dit, il s'agit de savoir où sont les lieux appréciés ou dépréciés par les populations et pour quelles valeurs ou motifs ils le sont (ex. : esthétiques, environnementaux, patrimoniaux, identitaires, etc.). C'est précisément ce que propose l'approche des valorisations paysagères présentées dans cette seconde section.

QUELS OBJECTIFS ET QUELLES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ?

Ces méthodes ont pour objet commun la mise à jour des **valorisations paysagères** des populations, soit les qualités attribuées par un individu ou un groupe social au paysage ou à une caractéristique du paysage. L'objectif de ces méthodes est de comprendre la nature des regards que la population, les élus, les intervenants en aménagement, les touristes, posent sur le territoire.

Plus spécifiquement, elles peuvent viser à :

- Identifier les lieux appréciés ou dépréciés sur un territoire ET les raisons de cette appréciation (ex. : j'aime ce lieu parce que j'y suis attaché) ;
- comprendre ce qu'un paysage représente, ce qu'il signifie, pour différents groupes sociaux (ex. : pour moi, ce paysage est beau parce qu'il est uniforme, propre et contrôlé. C'est important parce qu'il montre que j'ai bien travaillé) ;
- localiser les valorisations paysagères (ex. : pour moi, les lieux qui représentent le patrimoine régional sont...) ;
- comprendre l'expérience que procure un paysage (ex. : j'aime être ici parce que c'est tranquille et calme, ça me permet de me ressourcer).

Pour ce faire, elles donnent la parole à la population pour comprendre de quelle manière les individus interprètent leur territoire, ce qu'il représente à leurs yeux, les qualités qui lui sont attribuées. Plusieurs de ces méthodes permettent aussi de localiser les portions de territoire qui ont une valeur qu'elle soit récréative, identitaire, environnementale, etc. Ces approches ne s'intéressent donc pas uniquement aux préférences visuelles des paysages, ni seulement à ce qui peut être considéré comme « beau ». Elles mettent au contraire l'accent sur la signification des paysages qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires, naturels, agricoles, périurbains ou urbains, et qu'il soit apprécié ou pas.

Plusieurs travaux de recherche ont développé des typologies des valorisations paysagères. Ces typologies aident à comprendre ce que sont les valorisations paysagères (**Tableau 3.3**). Il est à noter qu'un paysage pourra se voir attribuer plus d'une valeur. Par exemple, des valeurs esthétique, identitaire et économique peuvent toutes être attribuées à un paysage de plaine agricole. Autrement dit, on pourra à la fois être considéré comme « beau », représentatif des paysages de la région, et comme un support à des activités économiques importantes.

AUTEURS			
Droz, Y., V. Miéville-Ott, J. Forney, R. Spichiger, 2009. Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses. Karthala, Paris.		Brown, G. et C. Raymond, 2007. The relationship between place attachment and landscape values: Toward mapping place attachment. Applied Geography 27 : 89-111.	
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE			
Identifier les représentations sociales des paysages des montagnes suisses de différents groupes sociaux		Identifier les valorisations paysagères associées à des lieux spécifiques	
MÉTHODES			
Cartographie participative		Enquêtes ethnosociologiques par entretiens individuels et photo-questionnaires	
VALEURS			
Thérapeutique	J'apprécie ce lieu car il permet de se sentir mieux, physiquement ou mentalement	Sacré	Renvoie au plaisir que procure la Nature (bien-être, calme, tranquillité, etc.)
Esthétique/scénique	J'apprécie ce lieu car il permet de se sentir mieux, physiquement ou mentalement	Esthétique	Renvoie à la beauté des formes, des couleurs, de la composition du paysage
Patrimoniale	Je valorise ces lieux car ils sont porteurs d'une histoire naturelle ou culturelle	Identitaire et patrimoniale	Envisage le paysage comme l'objet d'une projection identitaire individuelle et un patrimoine collectif
Économique	Je valorise ces lieux pour les bénéfices économiques pour le tourisme, la forêt, l'agriculture ou toute autre activité économique	Marchande	Envisage le paysage comme un élément de marketing, un moyen de créer de la valeur économique
Récréation	Je valorise ces lieux car ils permettent de faire des activités récréatives extérieures	De loisir	Envisage le paysage comme un cadre pour accomplir des activités récréatives (marche, vélo, etc.)
Environnementale	Je valorise ces lieux car ils permettent de préserver l'air, le sol, et l'eau	Biologique	Renvoie au discours écologique où l'on se préoccupe de la diversité des espèces, de la faune et de la flore
Naturelle	J'apprécie ce lieu car il est sauvage	Productive	Renvoie à la fonction de production primaire (agricole et sylvicole)
Éducative	J'apprécie ce lieu car il nous permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement de l'environnement	D'habitat	Envisage le paysage comme un cadre de vie, un environnement confortable où il fait bon vivre
Spirituelle	J'apprécie ce lieu car il est spirituellement spécial pour moi		
Intrinsèque	Ces lieux ont une valeur en soi, juste parce qu'ils existent, même si personne n'y pense ou que personne ne les utilise.		

Tableau 3.3
Typologie de valorisations paysagères

EXEMPLES DE MÉTHODES TYPES

Des disciplines comme la psychologie sociale, la géographie culturelle, la sociologie, l'anthropologie ou l'ethnologie ont développé et utilisé des méthodes aujourd'hui éprouvées pour mettre à jour les valorisations paysagères des populations. Si ces méthodes ont longtemps été l'apanage de la recherche fondamentale, elles ont progressivement été adaptées pour la pratique aménagiste, et ce, notamment en Europe. Comme on peut le constater avec les exemples présentés dans cette section, les méthodes et les outils mobilisés pour identifier, comprendre et localiser les valorisations paysagères des populations sont aujourd'hui très diversifiés.

La méthode la plus éprouvée est sans doute l'enquête avec des appareils photographiques jetables développée par Yves Michelin (1998). Au cours d'une enquête dirigée par l'auteur, des élus ont reçu des appareils photographiques jetables afin de réaliser des clichés de leur territoire qui devaient, par exemple, illustrer les éléments qui défigurent le paysage ou encore les paysages les plus susceptibles d'intéresser le touriste⁴. Ils ont ensuite été amenés à décrire et à justifier le choix de leurs clichés sur une base individuelle puis à échanger ensemble sur les photographies qu'ils avaient réalisées. L'expérience, répétée à de nombreuses reprises depuis lors, révèle que l'image (la photographie en ce cas) est un levier puissant pour les échanges de point de vue sur les paysages.

Plusieurs autres exemples de méthodes utilisées dans la pratique pourraient être relevés. En Angleterre, par exemple, dans le cadre du suivi et de la mise à jour de l'évaluation des 159 « National Character Area » qui couvrent le territoire national, Natural England (2009) a expérimenté trois méthodes afin d'évaluer la perception de la population quant aux services culturels fournis par les paysages. L'objectif était d'en arriver à comprendre quelles sont les qualités et les services que la population associe au paysage et en quoi cela influence la qualité de vie de la population. Une des méthodes qui s'est révélée la plus intéressante en raison de la richesse de ses résultats consistait à demander à des individus et à des familles de parcourir le paysage pendant une promenade à pied d'une heure en notant leurs valorisations paysagères. Cette expérience était suivie d'un entretien post-expérience⁵.

4. Une enquête simple avec des appareils photographiques jetables auprès d'élus ruraux
Méthodologie, p. 168



5. Une démarche multi-méthodes pour évaluer les services et les fonctions fournis par les paysages ruraux, naturels et côtiers en Angleterre
Méthodologie, p. 170



Si les enquêtes ethno-sociologiques utilisant des entrevues individuelles ou des groupes de discussions, comme le prévoient les deux méthodes précédentes, sont les plus utilisées pour identifier les valorisations paysagères, d'autres méthodes plus légères peuvent aussi être utilisées. À titre d'exemple, en Catalogne, la population est amenée à identifier certaines de ses valorisations paysagères à l'aide d'un sondage en ligne réalisé dans le cadre des procédures de participation publique liées à l'élaboration des Catalogues de paysage⁶. Au Québec, Poullaouec-Gonidec & Paquette (2011) ont, pour leur part, utilisé la base de données photographiques en ligne Panoramio pour identifier les lieux et les composantes paysagères valorisées de l'Île-de-Montréal. En Écosse, le Scottish Natural Heritage (2013) a développé un site web nommé « Placebook Scotland - sharing your places and landscapes » au sein duquel tous sont invités à partager des photos, des vidéos, des poèmes, des chansons sur les paysages écossais et les émotions qu'ils suscitent.

6. Une consultation en ligne...
Méthodologie, p. 174



LES CARACTÉRISTIQUES ET BASES THÉORIQUES DES MÉTHODES

Ces approches se distinguent de celles des préférences paysagères sur plusieurs aspects (**Fig. 3.4**) :

- Au plan méthodologique, elles donnent la parole à la population et aux acteurs du territoire et évitent ainsi qu'un expert ou un groupe d'expert dirige entièrement le regard des enquêtés, comme cela se produit dans la mise à jour des préférences quand les experts choisissent les photos. Dans ces méthodes, c'est donc toujours l'enquêté qui choisit quelle portion de territoire, quelles caractéristiques du paysage il veut montrer, ou, dans le cas des analyses iconographiques, le peintre qui, par exemple, a choisi quoi représenter. Ainsi, dans ces méthodes, on analyse les différents regards posés sur le territoire.
- Pour ces approches, les paysages sont appréciés pour des raisons qui dépassent largement leur seul aspect visuel. Plus encore, il s'agit moins de savoir ce qui suscite une appréciation esthétique comme de comprendre les significations et les représentations que les individus attribuent et se

font des paysages. Si, au plan méthodologique, ces approches peuvent chercher à entrer dans l'analyse des valorisations paysagères par une mise à jour des préférences visuelles, elles cherchent aussi à expliquer pourquoi cette préférence existe. Dans plusieurs cas, les préférences paysagères ne sont même pas enquêtées puisque c'est, par exemple, la perception des changements dans le paysage qui intéresse l'étude.

- Ces approches considèrent que les individus ne sont pas seulement des observateurs face au paysage, mais également des participants actifs ayant une expérience plurisensorielle avec et au sein du paysage. Cette participation a pour effet d'influencer les significations et les valorisations qu'ils accordent au paysage. Autrement dit, ces approches considèrent que l'expérience quotidienne avec le territoire, les usages, influencent les valorisations que les individus accordent à la réalité matérielle du paysage. Ainsi, les méthodes utilisées tendent à prendre en compte cette expérience plurisensorielle avec le paysage, soit en faisant appel à la mémoire de l'expérience du lieu par le discours des enquêtés, l'expérience est dite passive, soit en faisant appel à une expérience *in situ* dite active. Certaines méthodes vont même jusqu'à analyser les valorisations paysagères en cours d'expérience comme par exemple les entrevues dite « embarquées » réalisées en auto.
- Ces valorisations paysagères sont considérées comme des constructions sociales. Autrement dit, elles ne résultent pas seulement d'une perception cognitive, elles sont aussi grandement influencées par le système de valeurs propres à l'individu ou au groupe d'individus.
- Elles prennent appui sur une perspective culturaliste du paysage, c'est-à-dire que pour ces approches le paysage est avant tout une réalité immatérielle, une sorte d'image mentale qui résulte de la perception socio-cognitive et des valorisations paysagères attribuées au paysage. Toutefois, si ces approches cherchent à cerner cette image mentale, il n'en demeure pas moins que plusieurs méthodes permettent aussi de localiser ces valorisations sur le territoire et d'établir des liens avec la réalité matérielle, objective, des paysages (par exemple, en identifiant des caractéristiques paysagères associées aux valorisations). Quant à la réalité matérielle, elle devient une source d'expérience plurisensorielle investie de valeurs par les individus qui y portent leur regard.

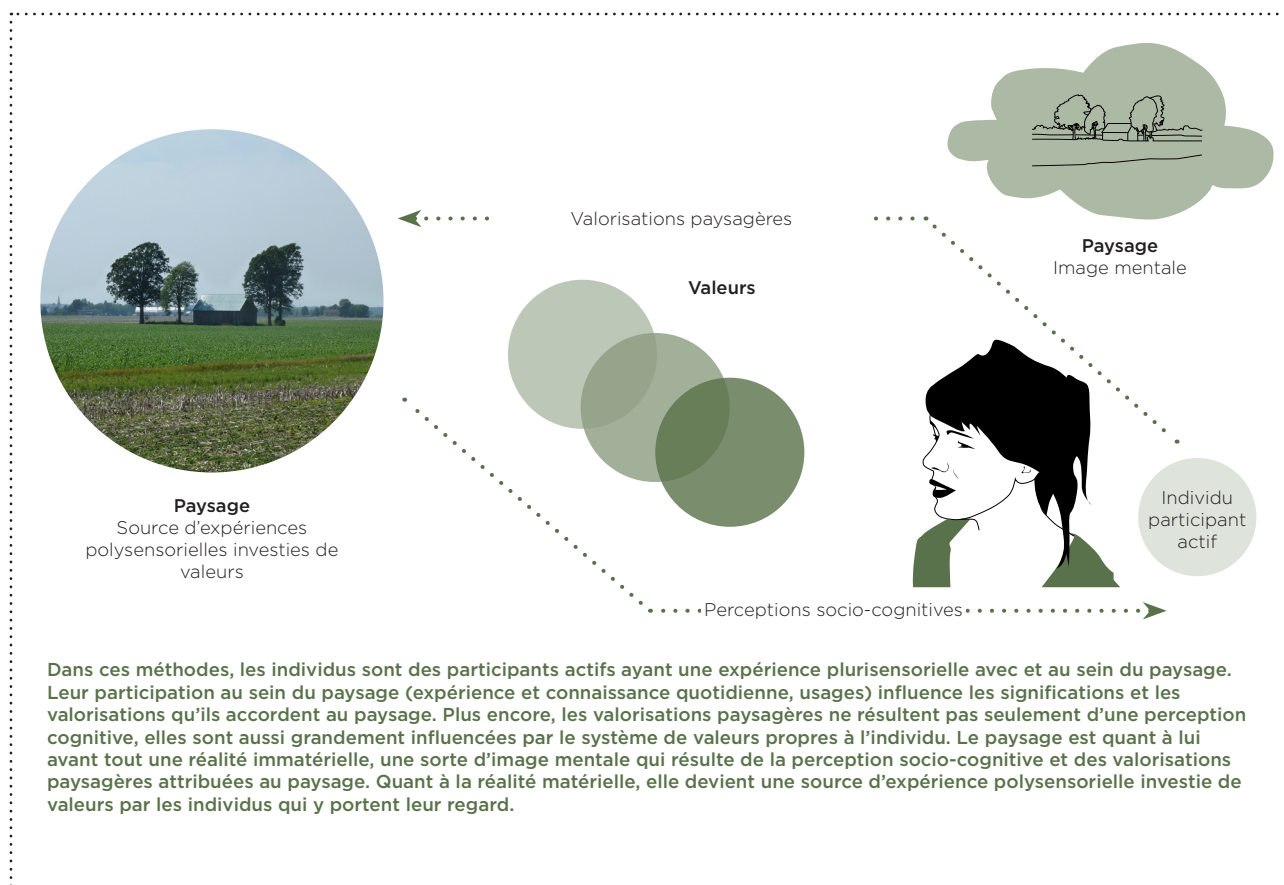


Figure 3.4
Postulat des méthodes des valorisations paysagères.

LIMITES ET PORTÉES DE LA MISE À JOUR DES VALORISATIONS PAYSAGÈRES

S'il est chose courante de se fier à un expert pour déterminer la valeur des paysages en aménagement du territoire, il est beaucoup moins fréquent de s'intéresser aux regards de ceux qui habitent, fréquentent ou façonnent les paysages par leurs activités et leur décision. L'analyse des valorisations est particulièrement porteuse en ce sens puisqu'elle peut permettre de comprendre qu'est-ce qui est apprécié, pourquoi c'est apprécié, et où sont les paysages appréciés, sans qu'un expert dirige le regard. Mais surtout, ces méthodes permettent de dépasser la question de l'appréciation (j'aime/je n'aime pas ou j'aime moins) puisque c'est la diversité des regards posés

L'analyse des valorisations paysagères permet de comprendre qu'est-ce qui est apprécié, pourquoi c'est apprécié, et où sont les paysages appréciés, sans qu'un expert dirige le regard. Plus encore, ces méthodes permettent de dépasser la question de l'appréciation (j'aime/je n'aime pas ou j'aime moins) puisque c'est la diversité des regards posés sur un territoire donné qui intéresse l'analyse.

sur un territoire donné qui intéresse l'analyse. Relevons également que le développement des recherches sur les valorisations paysagères permet aujourd'hui d'utiliser des questionnaires (ex. : en ligne, téléphonique) qui offrent la possibilité d'enquêter de large échantillon. Ainsi, la portée et l'intérêt des différentes méthodes pour l'aménagement du territoire peut varier selon les résultats qu'elles permettent d'obtenir. Nous relevons quatre intérêts principaux dans le cadre d'un diagnostic des paysages :

1. Identifier des lieux ou des particularités du territoire qui sont méconnus.

Certaines de ces méthodes permettent d'identifier les lieux appréciés et/ou dépréciés par les populations, et de mettre à jour les valorisations paysagères, soit les qualités des paysages qui sous-tendent l'appréciation des lieux par les groupes sociaux. Ces méthodes permettent bien souvent d'identifier des lieux méconnus qui font l'objet d'une appréciation par la population et de révéler des particularités du territoire qui pourraient autrement passées inaperçues. Toutefois, ces méthodes peuvent aussi se limiter aux lieux appréciés et/ou dépréciés. Dans ce cas, les valorisations paysagères associées à de vastes portions de territoire pourraient ne pas être identifiées dans l'analyse. Dès lors, le risque est de concentrer une fois de plus les actions aménagistes sur les paysages les plus appréciés ou les moins appréciés, laissant, là encore, les autres dans l'ombre.

2. Représenter les valorisations paysagères dans l'espace.

Plusieurs de ces méthodes permettent aussi de cartographier les valorisations paysagères, ce qui peut s'avérer particulièrement utile dans les prises de décision en aménagement du territoire. Des chercheurs australiens (Brown & Raymond, 2007) ont notamment ouvert une avenue prometteuse en ce sens avec des méthodes de cartographie participative facilement utilisables dans la pratique aménagiste. Leurs travaux conduisent à la production de cartes de densité pour chacune des valorisations paysagères étudiées sur le territoire considéré. On y apprend donc où sont les lieux porteurs de chacune des valorisations et quelle est l'intensité de la valorisation pour différents groupes sociaux.

3. Prendre connaissance et partager des points de vue en vue de construire une vision partagée.

C'est probablement les méthodes qui visent à identifier les différentes valorisations paysagères associées à un territoire donné, soit à identifier l'ensemble des qualités attribuées à un lieu donné par différents groupes sociaux, et ce, quelque soit le degré d'appréciation par rapport à d'autres lieux, qui sont les plus porteuses

en aménagement. À travers ces méthodes, il sera par exemple possible de confronter les regards que différents experts posent sur un même territoire. Or, le regard d'un expert en développement agricole ne sera certainement pas le même que celui de l'expert en tourisme ou en protection de l'environnement. Plus encore, on pourra confronter les regards experts à ceux des populations. À titre d'exemple, dans une étude menée dans la région agricole du Pajottenland en Belgique et visant à assurer une meilleure prise en compte des différentes fonctions de l'agriculture au sein des politiques agricoles nationales, Rogge, Nevens & Gulinck (2007) ont montré que les résidents et les experts en aménagement associaient une valeur récréative aux paysages de la région alors que cette valorisation n'était pas présente chez les agriculteurs. L'identification des valorisations paysagères permet donc à chaque expert de connaître et de comprendre les préoccupations des autres experts et plus largement des différents groupes sociaux. Les différences de point de vue peuvent alors être partagées et discutées. Sur cette connaissance mutuelle, il devient plus facile de construire une vision partagée. On évite aussi du même coup qu'un point de vue unique mobilise les discours et les actions.

- 4. Penser les aménagements futurs en tenant compte de la diversité des valorisations paysagères.** Plus encore, cette confrontation permet de cerner les divergences ou les convergences entre les valorisations paysagères. À titre d'exemple, si un lieu est apprécié à la fois par des raisons économiques, parce qu'il est un support à l'activité agricole, et pour des raisons patrimoniales, car plusieurs bâtiments patrimoniaux y sont présents, il s'agira de penser les aménagements futurs en tenant compte de ces deux valeurs qui ne sont pas toujours complémentaires.

Ultimement, ces méthodes constituent donc un premier pas important et nécessaire en vue d'enraciner des projets d'aménagement dans un territoire qui n'est plus seulement considéré comme une réserve de ressource à exploiter, un décor, voir un simple support inerte, mais bien comme portant les signes de l'appropriation des populations. Le défi est alors d'être à même de développer une démarche qui utilisera les méthodes et les outils les plus appropriés compte tenu du contexte et des objectifs du projet de paysage ou d'aménagement visés.

RÉPONSE À DES QUESTIONS POSÉES PAR UN AMÉNAGISTE

Q : *Les valorisations paysagères peuvent aussi permettre de connaître les préférences paysagères des individus, du coup, quelles sont les principales différences entre ces deux notions ?*

R : Effectivement, les valorisations paysagères peuvent permettre de connaître les préférences paysagères mais l'identification des préférences paysagères ne peut permettre de connaître les valorisations paysagères. Ces deux notions sont très différentes. Les préférences paysagères indiquent simplement ce que les individus apprécient ou n'apprécient pas et l'interprétation de cette appréciation est laissée à l'expert. Dès lors, c'est sa vision du monde qui guide l'interprétation qu'il fait des résultats.

Dans l'identification des valorisations paysagères c'est l'individu qui choisit ce qu'il veut montrer sur le territoire, et qui explique ce que cela signifie pour lui. L'expert a alors pour rôle de prendre acte de ces valorisations et de les regrouper afin de les analyser. Il comprendra ainsi pour quelles raisons un lieu est aimé ou pas, mais aussi ce que tel lieu représente pour la population. Dès lors, il pourra identifier des enjeux et des actions qui sont plus en accord avec le regard des populations.

Q : *Je suis en charge d'un diagnostic des paysages, dois-je vraiment aller documenter le regard des populations ?*

R : Il est vrai qu'actuellement l'identification et la compréhension des regards que les populations posent sur leur paysage font rarement parties des analyses qui sont intégrées dans les diagnostics. Enquêter la population est souvent perçu comme une analyse couteuse en temps et l'on peut avoir le sentiment que les résultats n'apporteront que des éléments déjà connus. Pourtant, il s'agit bien là d'une connaissance primordiale de l'état des lieux. Tout d'abord, de nombreux outils sont aujourd'hui rapides à mettre en œuvre et peuvent s'appuyer sur l'expertise des recherches fondamentales dans le domaine qui s'est beaucoup développée. Ensuite, notre expérience nous a révélé que la mise à jour des valorisations paysagères des différents groupes sociaux, des

élus, des experts, etc. est définitivement fondamentale. Son principal apport est de mettre à jour la multitude de regard posés sur un territoire donné et ainsi, d'ouvrir tous et chacun à cette diversité. Cette ouverture a pour effet de pousser au respect de cette diversité. En ce sens, elle constitue une base primordiale en vue de la définition d'une vision partagée pour les paysages et le territoire.

Q : *Je suis en charge d'un diagnostic des paysages, comment vais-je faire pour aller chercher les valorisations paysagères des populations ?*

R : Comme l'expose cette section 3.2, de multiples outils peuvent permettre d'identifier et de comprendre les valorisations paysagères des populations ou encore de les cartographier. La principale difficulté résulte alors dans le choix des outils qui seront utilisés compte tenu du contexte et des objectifs du diagnostic des paysages. Afin de vous aider dans ces choix, la section 3.3 propose un guide méthodologique pour élaborer une démarche multi-méthodes qui vous permettra d'identifier les valorisations paysagères des populations.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS

- Identifier les lieux appréciés ou dépréciés sur un territoire ET les raisons de cette appréciation
- Comprendre ce qu'un paysage représente, ce qu'il signifie, pour différents groupes sociaux
- Localiser les lieux appréciés pour différentes valeurs (ex. : pour moi, les lieux qui représentent le patrimoine régional sont...)
- Comprendre l'expérience que procure un paysage

BASES THÉORIQUES

Les individus sont considérés comme des participants actifs ayant une expérience plurisensorielle avec et au sein du paysage. Leur participation au sein du paysage (expérience et connaissance quotidienne, usages) influence les significations et les valorisations qu'ils accordent au paysage. Plus encore, les valorisations paysagères ne résultent pas seulement d'une perception cognitive, elles sont aussi grandement influencées par le système de valeurs propres à l'individu. Le paysage est quant à lui avant tout une réalité immatérielle, une sorte d'image mentale qui résulte de la perception socio-cognitive et des valorisations paysagères attribuées au paysage. Quant à la réalité matérielle, elle devient une source d'expérience polysensorielle investie de valeurs par les individus qui y portent leur regard..

OUTIL MÉTHODOLOGIQUE PRIVILÉGIÉ

Très divers : analyse iconographique, concours photographique, questionnaire, groupe de discussion, cartographie collective ou participative, entretien individuel en cours d'expérience et post-expérience, etc.

INTÉRÊTS	LIMITES
• Mettre à jour et reconnaître la multiplicité des regards posés sur les paysages par différents groupes sociaux • Révéler les qualités méconnues des territoires • Partager, confronter et ouvrir au respect des différents regards posés pour définir une vision partagée • Proposer des aménagements qui ne sont pas que cosmétiques et qui tiennent compte des valorisations paysagères	• Difficulté de faire des choix éclairés face à la multitude d'outils qui permettent de mettre à jour les valorisations paysagères (voir section 3.3)



UNE ENQUÊTE SIMPLE AVEC DES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES JETABLES AUPRÈS D'ÉLUS RURAUX

« Une méthode simple, applicable par n'importe quelle petite collectivité, pouvant être mise en oeuvre par des non spécialistes et destinée à aider un opérateur de terrain à explorer ce monde obscur des représentations afin de l'aider à comprendre les réactions et motivations profondes des acteurs avec lesquels il aura à élaborer un projet paysager » (Michelin, 1998).

Pour Yves Michelin (*Idem*), le fait que les populations éprouvent de la difficulté à exprimer leur demande paysagère, à dire ce que le paysage représente pour eux, leurs attentes à son égard, ne veut pas dire qu'ils s'en désintéressent. Il s'agit plutôt de trouver des voies pour qu'elles s'expriment autrement qu'à travers la méthode traditionnelle d'entrevues individuelles ou de groupes. Dans cette optique, et plutôt que d'imposer leur propre regard en soumettant des photographies à la population, il a été demandé aux élus d'un groupe de municipalités rurales en France de réaliser des clichés au moyen d'appareils photos "jetables" qui leur ont été remis.

Méthode

Des questions donnent des directives pour chacun des clichés à réaliser et sont accompagnés d'une remarque générale : « Les clichés peuvent être des vues éloignées, rapprochées, des panoramas, des détails. Il ne s'agit pas de réaliser une oeuvre d'art mais d'illustrer au mieux la question. Le mot pays est entendu comme l'endroit où l'on habite, dans lequel on se sent "chez soi". » Une fois l'exercice mené, des entretiens individuels sont menés avec

chacun des participants pour que tous puissent s'exprimer sur ses photographies (**Tableau 3.4**).

Résultats

Dans cette première expérimentation de la méthode avec des appareils photographiques jetables, ce sont donc les élus locaux qui ont été enquêtés puis amenés à échanger sur l'ensemble des résultats. Si l'analyse de ceux-ci est riche, quelques exemples concrets méritent d'être relevés. Tout d'abord, un premier paradoxe « aide à comprendre la difficulté de la mise en place d'une promotion touristiques » sur ce territoire. Ainsi, « le paysage que l'on montre à un cousin éloigné, celui que l'on considère comme caractéristique du pays, intègre des points de vue où l'on peut apprécier l'agencement des bois et des champs, les villages dans leur cadre ainsi que des éléments ponctuels caractéristiques (les fontaines, les commerces...) [...], celui qui est montré aux touristes relève de l'idée que l'on se fait de ce qu'il aime (sports, culture, hébergements...) ». Un décalage apparaît donc chez les élus « entre le paysage "patrimoine" que l'on réserve à la famille et le paysage "public" que l'on propose au touriste ». Ensuite, un large consensus est apparu sur les éléments qui défigurent le paysage pour les élus, dessinant « le portrait du scénario du pire et lui [donnant] une réalité qu'aucun

discours n’aurait pu atteindre [...] On peut alors matérialiser cette vision “repoussoir” et contribuer par la négative à définir les grandes lignes de ce qui serait souhaitable ». Enfin, les échanges sur les résultats finaux entre les élus leur auront permis

d’enclencher un débat sur le développement de leur territoire, tout en y intégrant la dimension paysagère : « Cette approche distanciée les a aidé à mieux comprendre ce qui les touchait vraiment, ce à quoi ils étaient le plus attachés ».

THÈMES	QUESTIONS AUX ENQUÊTÉS	EXEMPLES DE RÉSULTATS : LES PAYSAGES PHOTOGRAPHIÉS	INTÉRÊT DU THÈME
Paysage intime	Si vous deviez quitter votre pays et ne deviez garder que 3 images de celui-ci, lesquelles emporteriez-vous ?	Le patrimoine bâti local auquel les participants étaient personnellement liés	Dégager les éléments forts du paysage, prendre conscience de l'esprit des lieux pour contribuer à l'émergence des fondations du projet paysager
Les éléments qui défigurent le paysage	Il y a certainement autour de vous, dans votre village, votre commune, votre vallée, des images qui vous choquent, que vous trouvez horribles, voire insupportables.	La forêt, le paysage mal entretenu	Dégager les éléments forts du paysage, prendre conscience de l'esprit des lieux pour contribuer à l'émergence des fondations du projet paysager : matérialiser une vision “repoussoir” et contribuer par la négative à définir les grandes lignes de ce qui serait souhaitable
La terre de ses ancêtres	Si vous deviez décrire votre pays à un cousin éloigné qui veut connaître les origines de sa famille, que choisiriez-vous de lui montrer ?	Vue générale du territoire et architecture traditionnelle	Dégager les éléments forts du paysage, prendre conscience de l'esprit des lieux pour contribuer à l'émergence des fondations du
Le paysage pour les touristes	Le syndicat d'initiative a besoin de photos pour présenter votre pays à une manifestation touristique destinée à attirer des touristes. Quelles images proposeriez-vous ?	Equipements sportifs et culturels	Identifier le paysage que les habitants sont prêts à montrer spontanément. En confrontant ceux-ci au paysage intime, on peut aider les acteurs à mieux cibler leur communication et leur stratégie d'ouverture
Le paysage en mouvement	Dans 15 ans, il y aura sûrement des changements dans votre pays. Photographiez les secteurs qui vous paraissent les plus sujets à évolution.	Avancées des forêts, mort des villages	En s’interrogeant sur les paysages qui vont changer, on peut deviner les contours des scénarios probables et des hypothèses les plus souhaitables qui serviront de base à l’élaboration d’un projet paysager

Tableau 3.4
Intérêt des thèmes enquêtés, directives aux participants et exemples de résultats de l'enquête avec des appareils photo jetables
(Tiré de Michelin, 1998)

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Michelin, Y. (1998). Des appareils-photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. *Cybergeos*, 65. doi : 10.4000/cybergeos.5351



UNE DÉMARCHE MULTI-MÉTHODES POUR ÉVALUER LES SERVICES ET LES FONCTIONS FOURNIS PAR LES PAYSAGES RURAUX, NATURELS ET CÔTIERS EN ANGLETERRE

Dans le cadre du suivi et de la mise à jour des 159 « National Character Area » (NCA) qui couvrent le territoire national, Natural England (2009) a expérimenté une démarche multi méthodes afin de connaître la manière par laquelle la population évalue les services et les fonctions fournis par les paysages ruraux, naturels et côtiers de huit NCA. Plus spécifiquement, et de manière à définir des objectifs de gestion stratégique pour l'avenir, l'organisme cherchait :

- à comprendre l'étendue des services culturels et des qualités expérientielles fournis par les paysages (ex. : valeur patrimoniale, expérientielle, récréative, éducative, hédoniste (calme, tranquillité), spirituelle, etc.) ;
- à identifier et à comprendre les valorisations paysagères de la population (les lieux appréciés et la raisons de ces appréciations).

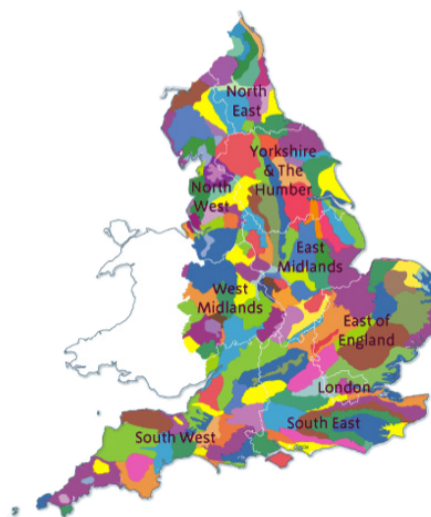
La démarche multi-méthodes a invité des individus qui vivent, travaillent ou visitent chacune des NCA étudiées à des groupes de discussions, des sessions créatives et des expériences dans le paysage suivies d'une entrevue approfondie post-expérience.

Les groupes de discussions

D'une durée de 1h30, chaque groupe de discussion constitué de 8 personnes permet d'échanger sur les paysages autour de différents thèmes (voir le **Tableau 3.5**).

Que sont les « National Character Areas » ?

Les « National Character Areas » divisent l'Angleterre en 159 zones naturelles. Chacune de ces zones est définie par une combinaison spécifique de formes de paysage, de biodiversité, de géodiversité et d'activités culturelles et économiques. Leurs limites suivent des lignes naturelles du paysage plutôt que des limites administratives. (Natural England, 2013).



Les expériences dans le paysage et des entrevues approfondies post-expérience

Cette méthode a été développée de manière à comprendre de manière plus approfondie les perceptions de certaines caractéristiques paysagères, d'aller chercher des participants qui, comme les jeunes familles, ont moins de temps pour participer aux groupes de discussions, et pour contrebalancer tout effet des groupes de discussion au sein desquels certains individus peuvent être moins enclins à s'exprimer. Précisons que les participants étaient rémunérés pour cette activité.

Une fois les participants recrutés, les directives suivantes leur ont été fournies :

« Nous vous invitons à aller marcher dans le paysage au moins une heure dans le lieu de votre choix. Votre parcours devra couvrir des expériences contrastées au sein du paysage. Au cours de votre parcours, vous devrez prendre des photographies illustrant les aspects positifs et négatifs de votre expérience paysagère (appareil photo fourni). Décrire également dans le « journal de bord » fourni votre expérience et ce que vous valorisez le long de votre parcours » (Natural England, 2009 : 17; traduction libre).

THÈMES ABORDÉS	DURÉE	EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES AUX ENQUÊTÉS
Introduction	5 min.	Emploi, durée de vie sur le territoire d'étude
Usage et attitudes générales à l'égard du paysage	10 min.	De quelle manière profitez-vous généralement du paysage ?
La perception générale des différents types de paysages	10 min.	Quels sont les paysages que vous appréciez le plus sur votre territoire et pourquoi ? Quels sont les paysages que vous utilisez le plus pour vos activités quotidiennes ?
La perception des caractéristiques physiques des paysages	15 min.	Quels sont les caractéristiques physiques des paysages que vous appréciez le plus (ex. : forêt, champ, lac, ferme, bâtiment historique, murets de pierre, etc.) et pourquoi ?
La perception des qualités perçues des paysages	10-15 min.	Quelles sont les qualités des paysages que vous appréciez (ex. : naturel ou construit, complexe ou simple, diversifié ou uniforme, etc.) ?
La perception des services culturels rendus par les paysages	15-20 min.	Quels sont les paysages que vous jugez relaxant, stressant et que vous trouvez inspirant ? Quels sont pour vous les paysages représentatifs de votre territoire, ceux qui font que vous vous sentez à la maison ?
Discussions sur des lieux spécifiques	20 min.	Qu'appréciez-vous plus particulièrement dans vos paysages quotidiens ? Avez-vous observé des changements dans ces paysages et était-ce pour le meilleur ou pour le pire ? Pourquoi ?

Tableau 3.5
Thèmes et exemples de questions des groupes de discussion
(Adapté et traduit de Natural England, 2009)

Directives pour la prise de photographie

Nous sommes intéressés par ce que vous remarquez et ce que vous ressentez quand vous marchez sur le territoire. S'il vous-plait, prenez des photos du paysage, que ce soit un élément particulier comme un arbre, une haie, etc. ou une vue d'ensemble. Soyez spontané dans votre prise de photos. Vous pouvez prendre autant de photos que vous les souhaitez, mais s'il-vous-plait, tentez de prendre au moins une photo de chacun des éléments suivants :

- Un élément attractif
- Un élément repoussant
- Quelque chose que vous inspire
- Quelque chose qui génère en vous un sentiment de calme et de relaxation
- Quelque chose qui est typiquement local et qui vous fait vous sentir à la maison
- Quelque chose que vous trouvez porteur d'histoire

Directives pour le journal de bord

Nous aimerions conserver une trace écrite de votre expérience au sein du paysage. Quand vous y serez, regardez autour de vous et notez tout ce qui vous paraît spécial comme par exemple, les aspects du paysage que vous appréciez particulièrement, les caractéristiques du paysage que vous considérez importantes, tout sentiment que votre expérience vous procure. Conservez également une trace de tout ce que vous n'appréciez pas. Essayez aussi de noter les sons et les odeurs que vous remarquez, qu'ils soient positifs ou négatifs. Écrivez tout ce que vous pouvez puisque ce journal de bord nous servira pour de base de discussion lors de notre entretien. S'il-vous-plait compléter votre journal de bord au fur et à mesure de votre expérience ou dès que vous rentrez à la maison.

Journal de bord

Jour et date de la marche _____ Lieu _____

Durée _____ Nombre de personnes ayant participé _____

Temps (soleil, pluie, etc.) _____

Qu'avez-vous remarqué durant votre marche ? Faites une liste

Décrivez les lieux et les moments que vous avez particulièrement apprécié et expliquez pourquoi.

Décrivez les lieux et les moments que vous n'avez pas apprécié et expliquez pourquoi.

Avez-vous ressenti des émotions positives au cours de votre expérience (ex. : calme) ? Expliquez votre sentiment et décrivez les éléments du paysage qui y ont contribué.

Avez-vous ressenti des émotions négatives au cours de votre expérience (ex. : peur) ? Expliquez votre sentiment et décrivez les éléments du paysage qui y ont contribué.

Que retenez-vous globalement de votre expérience ?

Avez-vous remarqué des éléments qui sont en changement dans le paysage pour le meilleur ou pour le pire ?

Les participants avaient également des directives plus précises pour la prise de photos et pour leur journal de bord (**Fig. 3.5**). Les enfants étaient invités à dessiner ou à écrire un poème sur le paysage. Une entrevue post-expérience était réalisée à la suite de l'activité au cours de laquelle les participants étaient invités à échanger sur leur expérience avec

un enquêteur (voir **Tableau 3.6** pour les thèmes des entrevues). Aussi, importe-t-il de relever que, selon les auteurs, c'est le couplage expériences au sein du paysage/entrevues postexpérience qui a permis d'obtenir les résultats les plus intéressants et les plus utiles pour la définition d'objectifs stratégiques de gestion des NCA.

THÈMES ABORDÉS	EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES AUX ENQUÊTÉS
Introduction	Emploi, durée de vie sur le territoire d'étude
Usage et attitudes générales à l'égard du paysage	De quelle manière profitez-vous généralement du paysage ? Allez-vous régulièrement vous promenez à pied
La perception générale des différents types de paysages	Quels sont les paysages que vous appréciez le plus sur votre territoire et pourquoi ? Quels sont les paysages que vous utilisez le plus pour vos activités quotidiennes ?
Justification du parcours choisi	Où avez-vous été marcher et pourquoi ? Avez-vous considéré d'autres parcours ? Avez-vous apprécié votre marche et pourquoi ?
Discussion sur le journal de bord	Qu'avez-vous le plus apprécié ? Quels ont été vos sensations, vos émotions aux différents moments de votre parcours ?
Discussion sur les photos	Qu'appréciez-vous ou dépréciez-vous dans les photographies que vous avez prises ? Parcourons ensemble la liste de photos que vous aviez à prendre, pourquoi avez-vous choisi de photographier ces éléments ? Quelle est la photographie que vous préférez ? Pourquoi ?
Évaluation globale de l'expérience	Avez-vous globalement apprécié votre expérience ? Quel changement dans le paysage pourrait améliorer votre expérience ? Qu'aimeriez-vous voir protéger ou changer dans le paysage ?

Tableau 3.6
Thèmes et exemples de questions des entrevues
(Adapté et traduit de Natural England, 2009)

Figure 3.5
Les directives fournies aux participants pour leur expérience dans le paysage
(Adapté et traduit de Natural England, 2009)

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Natural England. (2009). *Experiencing Landscapes: capturing the cultural services and experiential qualities of landscape* (Publication n°NECR024). Repéré à <http://publications.naturalengland.org.uk/publication/48001>

Natural England (2013). *National Character Areas – defining England's natural boundaries*. Repéré à <http://www.naturalengland.org.uk/publications/nca/default.aspx>



UNE CONSULTATION EN LIGNE POUR CONNAITRE LES VALORISATIONS PAYSAGÈRES DES POPULATIONS EN CATALOGNE (ESPAGNE)

La Loi paysage de la Catalogne en Espagne oblige l'ensemble des Catalogues de paysage à une procédure de participation publique (Voir Chapitre 1 pour une présentation des Catalogues de paysage). Les outils pour cette participation publique prennent tant la forme de sondage d'opinion web ou téléphonique, d'entrevues individuelles que de groupes de discussions utilisées à différents niveaux de l'élaboration des Catalogues (Voir Chapitre 7 pour une présentation de la procédure de participation publique). Parmi ces outils, tous les catalogues de paysage font notamment l'objet d'une consultation publique via un sondage en ligne, une fois que les unités de paysages sont décrites, et que les premières phases de l'évaluation et de la définition des objectifs de qualités paysagères ont débuté.

La consultation en ligne

La consultation en ligne se fait par le site de l'Observatoire des paysages (www.catpaisatge.net). La population est invitée à donner sa perception du paysage, et à identifier ses valorisations paysagères. Les résultats sont finalement confrontés à ceux des experts qui ont élaboré les Catalogues. Il faut entre 10 et 25 minutes pour remplir le sondage et, au total, du lancement du processus de consultation jusqu'au traitement des résultats inclusivement, la consultation dure de deux à quatre mois.

Au sein du questionnaire, les participants sont conviés à donner leur avis sur une ou plusieurs des

unités de paysage qui couvrent chaque territoire des Catalogues. Chacune des unités de paysage est décrite puis trois thèmes sont abordés : accord avec le nom et les limites de l'unité de paysage et valorisations paysagères associées à l'unité; perception des changements et degré d'accord avec les pistes d'actions proposées (voir ci-bas). Selon les territoires couverts par chacun des Catalogues, le nombre de répondants au sondage en ligne a varié de 152 à 577 (réponses utilisables).

Intérêt et retour d'expérience sur la consultation en ligne

Suite aux consultations en ligne menées sur chacun des Catalogues, l'Observatoire des paysages de Catalogne conclut que les résultats aident à clarifier et à valider les études de l'équipe qui réalise les catalogues, ainsi qu'à fournir de nouvelles informations. L'évaluation des noms des unités par la population, la perception de l'état général des paysages de l'unité, les valorisations paysagères et l'évaluation du sentiment d'appartenance de la population à l'égard de l'unité constituent les informations jugées les plus intéressantes. D'un autre côté, les réponses aux questions sur les objectifs de qualité paysagère varient énormément d'un catalogue à l'autre.

Section 1: Let's speak about the landscape!

- Do you agree with the boundaries of this unit? See map.

☐ Yes ☐ No ☐ I don't know

- The name chosen for this landscape unit is *Cabrerès-Puigsacalm*. Do you agree?

☐ Yes ☐ No ☐ I don't know

- What is your connection with this landscape?

	Yes	No
I live there	☐	☐
I work there	☐	☐

	No/None	Occasionally/ A little	Quite a lot	A lot
I go there during my free time	☐	☐	☐	☐
I have affective connections to the area	☐	☐	☐	☐
Others:				

- What are the most striking elements of this landscape? Mark on the table the values that you think these elements have (can be more than one).

	Aesthetic	Ecological	Productive	Cultural- historical	Social use	Spiritual- religious	Symbolic/ identity-based
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

- Do you know a place where there is a panoramic view of the landscape of this unit?

Name of place/viewpoint :

Municipality:

Suggest, if you would like, a scenic route in this unit:

Figure 3.7
Exemples de questions de la consultation en ligne des Catalogues de
paysage en Catalogne
(Tiré de Nogué et al., 2010)

Section 2: Changes in the landscape

In recent years, do you think that this landscape has changed... ☐ Slowly ☐ Fast ☐ It hasn't changed ☐ I don't know

	Positive	Negative
Growth of villages / towns	☐	☐
Growth of industrial estates	☐	☐
Infrastructure building / enlargements (roads, motorways, train-lines, energy production centres, waste treatment plans, etc.)	☐	☐
State of conservation of agricultural areas (crop fields, irrigation channels, wells, dry stone features, etc.)	☐	☐
State of conservation of natural areas (rivers, beaches, forests, etc.)	☐	☐
State of conservation of the historical heritage (architecture, monuments, historical centres, etc.)	☐	☐
Others:	☐	☐

Do you want to add any comments?

Section 3: Do you agree with these proposals for the future?

- It is important to avoid further impact on the landscape near the Vic-Olot highway: ☐ I agree ☐ I don't agree ☐ I don't know ☐ It depends

- It is important to regulate access to the Collsacabra waterfalls, especially those of l'Avenc and the Foradada

Comments:

Comments:

- Finally, suggest at least one action that you consider necessary for improving the state of the landscape in this unit

1)

2)

3)

4)

5)

Do you want to add anything in relation to this landscape?

Figure 3.8

Exemples de questions de la consultation en ligne
des Catalogues de paysage en Catalogne

(Tiré de Nogué et al. 2010)

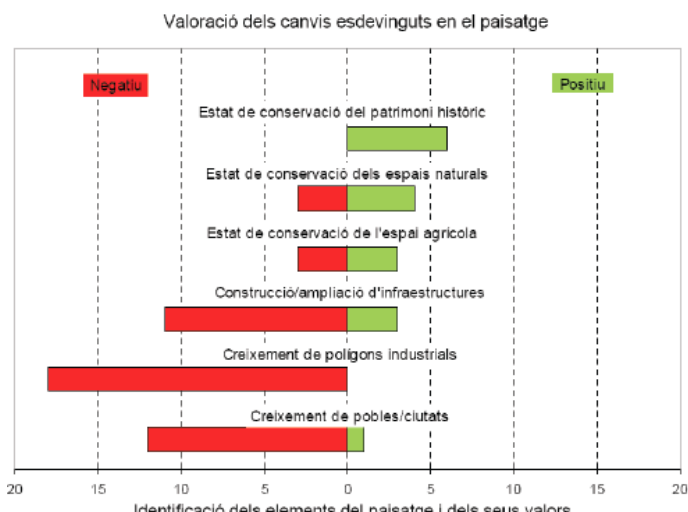


Figure 3.9
Exemples de résultats de la consultation en ligne des Catalogues de paysage en Catalogne (en voie de traduction)
(Tiré de Nogué et al., 2010)

Identificació dels elements del paisatge i dels seus valors

	Estètic	Ecològic	Productiu	Històric	Social	Religiós	Simbòlic
Elements singulars							
Sant antic de Vic							
Belmunt							
Borgonyà							
Camí vora Ter (2)							
Casc antic de Vic							
Catedral de Vic							
Ermites (St. Jordi, St. Feliu, St. Sixt...)							
Llera del riu Ter							
Paisatge fluvial del Ter							
Plaça de Vic i mercats							
Portes del Montseny							
Riberes del Ter i del Ges							
Sant Pere de Casserres							
Santa Cecília de Voltrega							
Sorregis, llera de							
Ter, el							
Vic (2)							
Mallesons							
Elements genèrics							
agricultura							
arquitectura industrial							
borda (3)							
bosc de illa							
bosc							
camins rals							
camp de blat							
camp de conreu (5)							
cases de pedra							
colònies industrials							
creus de terme							
disseminat de masies característic							
ermites (2)							
font							
granges de porcs							
infraestructures							
jaciments arqueològics i medievals							
masies (3)							
olior de granges							
petits nuclis urbans							
poblats lliures							
pobles petits							
polígons industrials							
pous i mines d'aigua							
ramaderia							
romànic							
rouredes, arbres de ribera							
turons testimoni (4)							
turons testimoni i paisatges erosionats							
Elements intangibles							
caràcter l'ancat de la gent							
festa del Pi de Centelles							
llocs d'aplec i festes							

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Nogué, J., Puigbert, L., Sala, P., & Bretcha, G. (2010). *Landscape and Public Participation. The experience of the Landscape Catalogue of Catalonia* (Publication n°1).Gouvernement de la Catalogne.



NOTIONS CLÉES

Valorisation paysagère

Les valorisations paysagères désignent les qualités attribuées par un individu ou un groupe social au paysage ou à une caractéristique du paysage.



RÉFÉRENCES

Brush, R., Chenoweth, R. E. & Barman, T. (2000). Group differences in the enjoyability of driving through rural landscapes. *Landscape and Urban Planning*, 47(1-2), 39-45.

Brown, G. & Raymond, C. (2007). The relationship between place attachment and landscape values: Toward mapping place attachment. *Applied Geography*, 27(1-2), 89-111.

Donadieu, P. (2012). *Sciences du paysage : entre théories et pratiques*. Lavoisier, Paris : Tec & Doc.

Droz, Y., Miéville-Ott, V., Forney, J., & Spichiger, R. (2009). *Anthropologie politique du paysage : valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*. Paris : Karthala.

Michelin, Y. (1998). Des appareils-photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. *Cybergeo*, 65. doi : 10.4000/cybergeo.5351

Natural England. (2009). Experiencing Landscapes: capturing the cultural services and experiential qualities of landscape (Publication n°NECR024). Repéré à <http://publications.naturalengland.org.uk/publication/48001>

Nogué, J. L. Puigbert, P. Sala et G. Bretcha (dir.) (2010). Landscape and public participation. The experience of the Landscape Catalogue of Catalonia. Landscape Observatory of Catalonia, Documents 01, 108 p.

Poullaouec-Gonidec, P., & Paquette, S. (2011). *Montréal en paysages*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Rogge, E., Nevens, F., & Gulinck, H. (2007). Perception of rural landscapes in Flanders: Looking beyond aesthetics. *Landscape and Urban Planning*, 82(4), 159-174.

Ruiz, J. (2009). Réintroduire la multifonctionnalité des paysages en zone d'intensification agricole: contribution des approches intégrées en écologie du paysage (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/8835>

Scottish Natural Heritage. (2013). Placebook Scotland - sharing your places and landscapes. Repéré à <http://www.placebookscotland.co.uk/>

Vouligny, É., Domon, G., & Ruiz, J. (2009). Assessment of ordinary landscapes by expert and lay people: landscape values in areas of intensive agricultural use. *Land Use Policy*, 26(4), 890-900.

3.3

UN GUIDE POUR ÉLABORER UNE DEMARCHE MULTI- MÉTHODES DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC DES PAYSAGES ORDINAIRES

Dans le cadre d'un projet de paysage, l'apport des approches expérientielles et culturelles qui mettent à jour les valorisations paysagères est donc largement reconnu. Aussi, est-ce au sein de cette famille d'approches que la démarche méthodologique proposée dans le cadre d'un diagnostic des paysages ordinaires s'inscrit.

LES POSTULATS DE LA DÉMARCHE MULTI-MÉTHODES

Cette démarche prend appui sur trois principaux postulats :

1. Compte tenu de la diversité des regards posés sur un territoire, il ne s'agit pas de chercher à « vouloir dégager des caractères de paysage bons et beaux pour tous » (Donadieu, 2012). Il s'agit plutôt de reconnaître les multiples valorisations que les populations, les élus et les autres acteurs territoriaux accordent au paysage.
2. Pour ce faire, les valorisations paysagères doivent être explicitées afin qu'une vision d'avenir collectivement partagée puisse être construite.
3. Il importe donc de donner la parole au plus grand nombre. Et, puisque tous n'ont pas la même capacité ou la même possibilité de s'exprimer, il convient de faire appel à plusieurs méthodes.

Comme l'a montré la section précédente, les méthodes pour mettre à jour les valorisations paysagères sont nombreuses et, pour chacune, plusieurs variantes existent. Il n'y a donc pas de façon unique de procéder, chaque méthode comportant des avantages et des limites qu'il importe de connaître et de reconnaître. Dans ces circonstances, un guide pour élaborer une démarche multi-méthodes est proposé dans les pages qui suivent. Ce guide vise à aider les professionnels de l'aménagement à répondre à quatre grandes questions:

1. Pourquoi mettre à jour les valorisations paysagères de la population et des acteurs ? Quels sont les résultats recherchés à travers cette mise à jour ?
2. Qui enquêter compte tenu des résultats attendus ?
3. Comment procéder ? Quelle combinaison de méthodes et d'outils utiliser ?
4. Quand procéder aux enquêtes ? Quelle étape du projet de paysage semble le plus appropriée pour mettre en oeuvre chacune des méthodes choisies ?

Figure 3.10
Chercheurs, maires et
directeurs généraux des
municipalités lors d'une sortie
terrain pour le projet
 (Photo : Louis-Philippe
 Rousselle-Brosseau)



Le guide proposé comporte donc quatre étapes, lesquelles sont détaillées dans les sections suivantes (**Fig. 3.11**). Le tableau synthèse (**Tableau 3.7**) recense quant à lui les méthodes et les outils les plus appropriés selon les objectifs poursuivis, les types de regards que l'on souhaite enquêter, le temps requis pour la mise en oeuvre de chacune des méthodes et la facilité d'application selon l'étendue du territoire d'étude (MRC vs municipalité).

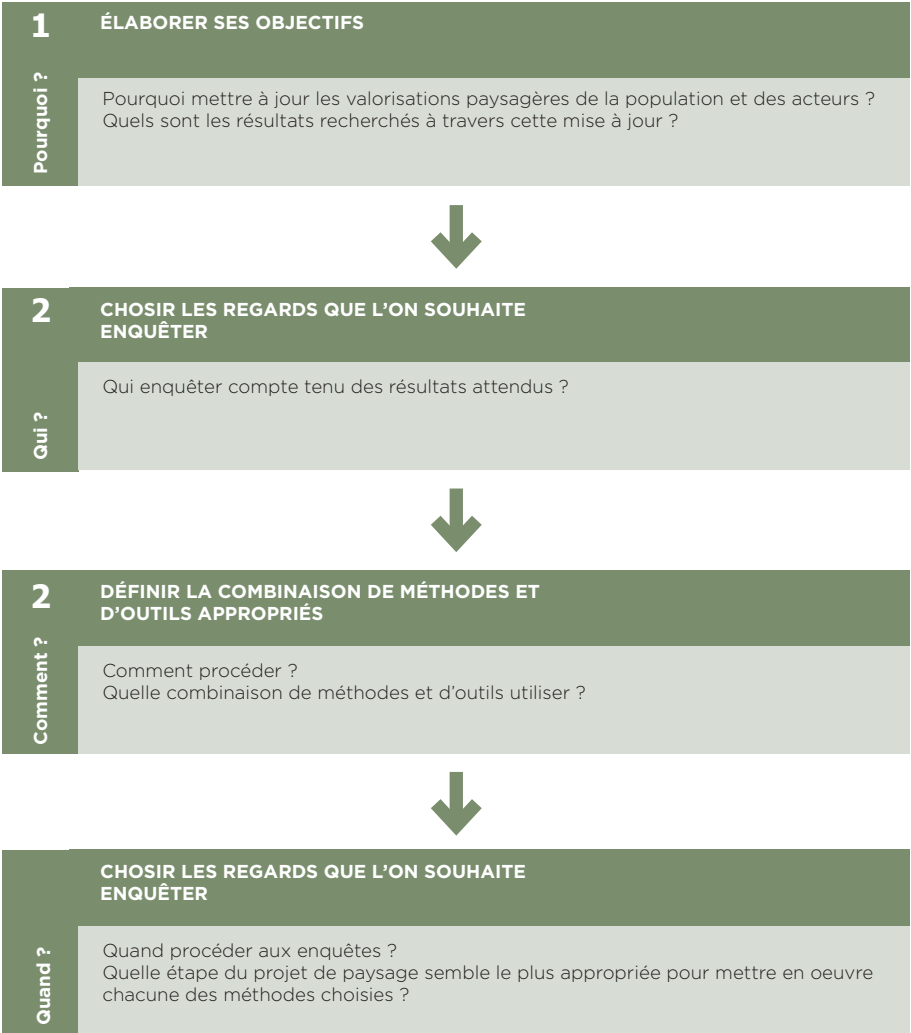


Figure 3.11
Quatre étapes pour élaborer une démarche multi-méthodes
Cette démarche vise à identifier et comprendre les valorisations paysagères dans le cadre d'un diagnostic des paysages.

COMMENT UTILISER LE GUIDE ?

1. Élaborer ses objectifs (Pourquoi?)

Compte tenu de la diversité de méthodes et d'outils, il est crucial de se demander, au départ, quels sont les résultats attendus de la mise à jour et de la compréhension des valorisations paysagères. Parmi les résultats attendus de ces différentes méthodes, relevons par exemple :

- localiser les lieux appréciés ;
- localiser les lieux dépréciés ;
- identifier, voire prioriser les valorisations paysagères associées aux lieux appréciés et dépréciés : connaître les valorisations d'ordre esthétique, patrimonial, identitaire, récréative, etc. associés à ces lieux ;
- spatialiser les valorisations paysagères sur un territoire donné, c'est-à-dire produire une carte montrant par exemple la localisation de lieux porteurs d'une valorisation patrimoniale, identitaire, environnementale, etc. ;
- comprendre les caractéristiques des paysages qui sont associées aux valorisations identifiées. Par exemple, savoir si un lieu porteur d'une valorisation patrimoniale l'est en raison de la vue sur une rivière, de la présence de murets de pierre, de vieux bâtiments, etc. ;
- mettre à jour l'évolution des lieux appréciés, c'est-à-dire produire une carte montrant les lieux valorisés à travers le temps.

6. Une enquête simple avec des appareils photographiques jetables...

Méthodologie, p. 168

Une démarche multi-méthodes...

Méthodologie, p. 170

Une consultation en ligne...

Méthodologie, p. 174



En plus des objectifs ci-devant mentionnés, et comme expliqué dans les encarts méthodologiques⁶, la mise à jour des valorisations paysagères peut aussi être l'occasion d'enquêter la population sur d'autres enjeux, comme :

- la perception des changements qui traversent les paysages (urbanisation, enrichissement, uniformisation, etc.) ;
- la perception des actions envisagées pour révéler, mettre en valeur ou requalifier les paysages.

2. Choisir les regards que l'on souhaite enquêter (Qui?)

Étant donné que les regards posés sur un territoire sont influencées par de multiples facteurs, et que tous ont leur légitimité, il importe dans un second temps de se questionner sur les différents regards que l'on souhaite enquêter. Plus spécifiquement, il s'agit ici de définir les populations-cibles, voire de les prioriser :

- La population locale en général et plus spécifiquement :
 - Ceux qui façonnent les paysages par leurs activités quotidiennes : les agriculteurs, les producteurs forestiers, etc.
 - Les jeunes qui peuvent eux aussi poser un regard différent sur le territoire et qui peut aider à comprendre, par exemple, leur sentiment d'appartenance à leur territoire et pourquoi ils sont susceptibles revenir ou de partir après les études post-secondaires.
 - Ceux qui sont susceptibles d'avoir des expériences paysagères spécifiques des paysages comme, par exemple, ceux qui font des activités d'observation de la nature ou des activités récréatives (ex. : cyclistes).
- Les visiteurs (touristes) que l'on peut distinguer selon la fréquence de leur visite puisque, plus on connaît un territoire donné et plus le regard porté est susceptible d'être modifié.
- Les experts en aménagement du territoire qui façonnent les paysages par leur décision quotidienne et dont le regard est bien souvent différent de ceux des populations locales (ex. : organismes de bassin versant, aménagiste des MRC, etc.).
- Les élus qui, eux aussi, prennent des décisions qui façonnent les paysages.
- L'élite artistique dont le regard façonne les modèles paysagers nationaux et régionaux qui influencent, notamment, les valorisations esthétiques et identitaires d'un territoire donné.
- Les scientifiques qui influencent les regards que les populations posent sur le territoire, par exemple, en donnant une valeur écologique à un lieu donné.

7. Populations cibles et échantillonnage, T31
Technique et outils



La fiche Techniques et Outils T31⁷ présentent quelques techniques d'échantillonnage qui peuvent aider dans le choix des populations-cibles.

3. Définir la combinaison de méthodes et d'outils la plus appropriée (Comment ?)

Une fois que les objectifs spécifiques et les regards a enquêté ont été ciblés, il est possible de choisir la combinaison de méthodes et d'outils qui sera la plus appropriée. Une large panoplie de méthodes et d'outils peut être utilisé, tantôt seul, tantôt en combinaison. Relevons notamment :

- le concours photographique (Fiche T32)
- L'analyse de bases de données photographiques en ligne (Fiche T32)
- le sondage par questionnaire et photo-questionnaire (Fiche T33)
- la cartographie collective ou participative (Fiche T34)
- l'enquête ethno-sociologique par entretien individuel (Fiche T35)
- l'enquête ethno-sociologique par groupe de discussion (Fiche T36)
- l'enquête ethno-sociologique in-situ avec expérience active (Fiche T37)
- l'analyse iconographique (Fiche T38)

8. Consulter à ce sujet les fiches techniques T32 à T38
Technique et outils



Les fiches Techniques et Outils (T32 à T38)⁸ présentent en détail chacune de ces méthodes, leur variante le cas échéant, les outils qu'elles peuvent mobiliser, leur phase de mise en œuvre et les résultats qu'elles peuvent permettre d'obtenir.

Cette liste n'est certainement pas exhaustive puisque la créativité est de mise pour identifier et comprendre les valorisations paysagères.

Cela étant, pour faciliter le choix des méthodes pouvant être utilisées, il s'agit de se poser plusieurs questions :

- Combien de temps puis-je alloué pour la mise à jour des valorisations paysagères ? Certaines méthodes prennent peu de temps à mettre en œuvre alors que d'autres nécessitent un long travail de recrutement des participants et de traitement des données. Le **Tableau 3.7** fournit un estimé du temps de mise en œuvre alors que les chapitres Techniques et outils présentent plus en détail les défis de mise en œuvre de chacune des méthodes, ainsi que leur intérêt et limites.
- Quelles sont les ressources humaines et financières à ma disposition ? S'il est possible de se faire aider par une firme de consultants, plusieurs des méthodes proposées devraient être réalisées directement par l'équipe qui porte le projet de paysage. En effet, la compréhension des valorisations paysagères est d'une grande richesse pour toute action en aménagement du territoire mais cette richesse ne peut être pleinement prise en compte que si les porteurs du projet traitent eux-mêmes certains résultats.

Quelles sont les méthodes les plus appropriées compte tenu de l'étendue de mon territoire ? Certaines des méthodes proposées sont particulièrement riches quant aux résultats obtenus mais leur mise en œuvre est plus appropriée à une échelle locale que régionale. Le **Tableau 3.8** fournit des indications quant aux méthodes qui sont plus appropriées à ces deux types de territoires.

4. Définir le moment où chacune des méthodes sera mise en œuvre (Quand) ?

La mise à jour et la compréhension des valorisations paysagères offrent une occasion unique d'entendre la population parler de son territoire et des paysages qu'elles fréquentent. Chacune des méthodes recensées permet toutefois d'aller plus ou moins en profondeur dans cette mise à jour et cette compréhension. Dès lors, certaines seront plus appropriées dans les toutes premières étapes du diagnostic, alors que d'autres fourniront une occasion

de rentrer dans la dernière étape, soit celle de l'identification des enjeux de paysage.

En effet, certaines méthodes, comme le concours photographique, vont fournir une occasion à la population de montrer les paysages qu'elle apprécie de manière ludique et, si le taux de réponses est jugé important, de produire une carte de certains lieux valorisés. Par contre, les résultats fourniront une image très inégale, un simple survol de certaines valorisations. Une telle méthode sera donc probablement plus appropriée au tout début du diagnostic de paysage, afin que la population entende parler du projet, et que quelques résultats préliminaires puissent être tirés.

À l'inverse, les enquêtes avec des appareils photographiques jetables⁹ telle que celle proposée par Michelin (1998), constitue une occasion de faire parler les participants des enjeux de paysage. Autrement dit, au-delà de la mise à jour des valorisations, cette méthode constitue une porte d'entrée pour la toute dernière phase du diagnostic de paysage (voir Chapitre 6).

Le **Tableau 3.7** fournit une indication des étapes du diagnostic pour lesquelles chacune des méthodes est, le plus souvent, la plus appropriée.

9. Une enquête simple avec des appareils photographiques jetables auprès d'élus ruraux
Méthodologie, p. 168



	TEMPS DE MISE EN ŒUVRE	FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE		PERTINENCE SELON L'ÉTAPE DU DIAGNOSTIC			OBJECTIFS					
		Municipalités (10 ³ km ²)	MRC (10 ³ km ²)	En tout début de processus	Une fois que l'équipe du projet a une connaissance de base des paysages	Juste avant d'identifier les enjeux de paysage	Localiser les lieux appréciés ou porteurs de valorisations paysagères spécifiques	Localiser les lieux dépréciés	Identifier voire prioriser les valorisations paysagères associées aux lieux appréciés et dépréciés	Spatialiser les valorisations paysagères	Comprendre les caractéristiques matérielles spécifiques qui sont associées aux valorisations identifiées	Localiser l'évolution des lieux appréciés
Le concours photographique (T32)	Rapide	X	X	X X			X					
L'analyse de base de données photographiques en ligne (T32)	Relativement rapide		X	X X			X				X	
Le sondage par questionnaire et photo-questionnaire (T33)	Modéré	X	X	X X	X		X	X	X	X	X	
La cartographie collective ou participative (T34)	Relativement rapide	X	X		X X		X X	X X	X X	X X	X	
L'enquête ethno-sociologique par entretien individuel (T35)	Long	X	X		X X		X X	X X	X X	X X	X X	
L'enquête ethno-sociologique par groupe de discussion (T36)	Modéré	X	X		X X	X X	X X	X X	X X	X X	X X	
L'enquête ethno-sociologique in situ avec expérience active (T37)	Long	X			X X		X	X	X X		X X	
L'analyse iconographique (T38)	Long		X		X X		X					X

Tableau 3.7
Synthèse de l'utilité des méthodes d'identification et de compréhension des valorisations paysagères
Les différentes méthodes selon le temps, la facilité de mise en œuvre, leur pertinence, leurs objectifs et les types de regards pouvant être enquêtés.

TYPES DE REGARDS POUVANT ÊTRE ENQUÊTÉS									
Population locale en général	Ceux qui façonnent les paysages par leurs activités quotidiennes : les agriculteurs, les producteurs forestiers, etc.	Les jeunes	Autres groupes spécifiques au sein de la population locale	Visiteurs-touristes	Experts en aménagement du territoire	Élus	Artistes	Experts en tourisme	Experts en sciences naturelles
X				X					
X				X					
X				X					
X	X	X	X		X	X		X	X
X	X	X	X	X	X	X		X	X
X	X	X	X	X	X	X		X	X
X	X	X	X	X	X	X		X	X
							X	X	X

LA DÉMARCHE MULTI-MÉTHODES DU PROJET « PAYSAGES MASKOUTAINS »

Le territoire de la MRC des Maskoutains étant considérable (1 300 km²), il présente une diversité de situations sur lesquelles quelque 83 000 résidents posent leurs regards. Comme rares sont ceux qui ont un accès internet haute-vitesse, tout sondage en ligne a d'emblée été exclu. Une démarche en trois temps a été développée (**Tableau 3.8**). Les sections Techniques et outils fournissent des exemples des résultats obtenus et posent un regard critique sur chacune des méthodes utilisées.

À NOTER

Au Québec, il importe de rappeler que l'usage du terme paysage demeure relativement récent et est encore souvent associé à la « carte postale » et aux paysages remarquables. Cette connotation pose un défi particulier pour l'étude des « paysages ordinaires ». Aussi, dans le cadre du projet Paysages Maskoutains la population a-t-elle été abordée avec des termes paraissant moins fortement connotés et plus facilement appropriables. Plutôt que de les questionner sur les paysages valorisés et dévalorisés, les participants ont donc plutôt abordés sur la question des lieux, des endroits qu'ils aiment ou n'aiment pas

ÉTENDUE DU TERRITOIRE	OBJECTIFS	MÉTHODES ET POPULATIONS CIBLES
MRC	• produire une cartographie des lieux appréciés et dépréciés par les populations qui habitent et fréquentent le territoire de la MRC ; • identifier les valorisations associées à ces lieux ; • identifier les éléments et caractéristiques du territoire (ex. : vues panoramiques, éléments topographiques, éléments patrimoniaux, présence d'eau) associés aux lieux appréciés et dépréciés.	• Cartographie collective pour enquêter des groupes considérés comme ayant une connaissance de l'ensemble du territoire à l'étude, ayant peu de temps à consacrer et étant susceptibles de porter ultérieurement la démarche de projet de paysage : les élus municipaux
		• Groupes de discussions et exercices de cartographie participative afin d'enquêter les populations « productrices de paysage : représentants de l'UPA et des producteurs forestiers.
MUNICIPALITÉS	• produire une cartographie des lieux appréciés et dépréciés par les populations qui habitent et fréquentent le territoire de la MRC ; • identifier et commencer à comprendre les valorisations associées à ces lieux ; • identifier les éléments et caractéristiques du territoire (ex. : vues panoramiques, éléments topographiques, éléments patrimoniaux, présence d'eau) associés aux lieux appréciés et dépréciés.	• Groupes de discussions et exercices de cartographie participative afin d'enquêter des individus considérés comme ayant une connaissance de l'ensemble du territoire à l'étude : directeurs généraux des municipalités et les inspecteurs municipaux.
		• Connaître et comprendre les valorisations paysagères des jeunes
POPULATIONS	• Comprendre en profondeur les valorisations paysagères	• ne activité de cartographie des lieux de leur municipalité qu'ils montreraient à un ami qui viendrait leur rendre visite, ainsi qu'une activité de collage de photographies : jeunes de 9 à 13 ans des camps de jours municipaux.
		• Des enquêtes ethno-sociologiques avec des appareils photographiques jetables, suivi d'un groupe de discussion pour enquêter les lieux qu'ils aimeraient voir changer, ceux qui constituent une richesse pour leur municipalité, ceux qu'ils utilisent, et échanger sur les enjeux de paysage de leur municipalité : citoyens impliqués dans leur collectivité.

Tableau 3.8
Synthèse de l'utilité des méthodes d'identification et de compréhension des valorisations paysagères



TECHNIQUES ET OUTILS

T31 Technique d'échantillonnage

T32 Le concours photographique et l'analyse de bases de données photographiques en ligne

T33 Le sondage par questionnaire et photo-questionnaire

T34 La cartographie collective ou participative

T35 L'enquête ethnosociologique par entretien individuel

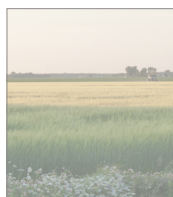
T36 L'enquête ethnosociologique par groupe de discussion

T37 L'enquête ethnosociologique in-situ avec expérience active

T38 L'analyse iconographique



4 CONNAÎTRE LE REGARD DES VISITEURS



DIMENSION
ÉVOLUTIVE

POSER UN
DIAGNOSTIC



4

CONNAÎTRE LE REGARD DES VISITEURS

4.1

p. 199

EN QUOI CONSISTE
LES MÉTHODES
EXPERTES?

Les méthodes
expertes:
principales
caractéristiques

Deux méthodes
classiques issues
du Bureau of Land
Management
américain

4.2

p. 210

UNE MÉTHODE
ACTUALISÉE

Proposition d'une méthode
pour identifier les éléments
d'intérêt et de discordance
visuelle

4.3

p. 220

EXEMPLE
D'APPLICATION À
L'ÉCHELLE D'UNE
MRC

4.4

p. 224

RETOUR
D'EXPÉRIENCE

Portée de la
méthode

Utilisation en
aménagement du
territoire

Réponses à des
questions posées par
un aménagiste

Éléments à retenir



p. 231

MÉTHODOLOGIE
NOTIONS CLÉS



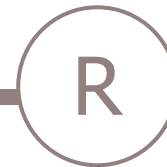
p. 232

MÉTHODOLOGIE
THÉORIE
⋮
L'analyse visuelle :
autres visées, autres
finalités



p. 236

MÉTHODOLOGIE
APPROFONDISSEMENTS
⋮
La méthode
d'évaluation visuelle
de la Commission
de planification de
l'Ouest australien
⋮
L'inventaire de
la sensibilité des
paysages de la MRC
de Brome-Missiquoi
⋮
Quelques méthodes
d'évaluation visuelle
des paysages



p. 243

RÉFÉRENCES



p. 247

**TECHNIQUES ET
OUTILS**
⋮
T41
T42

La dimension visuelle renvoie ici à toute portion du territoire s'offrant actuellement à la vue du résident, du touriste, ou de toute autre personne sillonnant un lieu particulier. Dans le domaine de la pratique en aménagement du territoire, la connaissance des dimensions visuelles d'un territoire a jusqu'à maintenant été essentiellement effectuée à travers l'oeil d'un expert le plus souvent étranger au territoire à l'étude. Issu du milieu de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ou de l'architecture de paysage, il est amené à relever systématiquement les éléments visibles du territoire et à évaluer leur qualité visuelle à l'aide d'une grille d'inventaire renvoyant à des critères spécifiques. Or, dans la foulée de l'élargissement considérable du concept de paysage au cours des dernières années, un important travail d'actualisation des méthodes d'évaluation visuelle s'impose. Cela est d'autant plus vrai pour les paysages dits « ordinaires », soit ceux qui ne présentent pas à première vue du moins de caractéristiques remarquables et qui, de ce fait, ont suscité peu d'attention à ce jour.

Après avoir mis à jour les principales caractéristiques des méthodes expertes en matière d'évaluation visuelle, en avoir donné quelques exemples et discuté de leurs limites, le présent chapitre vient proposer une méthode actualisée et adaptée aux paysages de l'ordinaire. Sur la base de sa mise en application à l'échelle d'une MRC il fournit une première analyse de sa portée et de ses limites.

4.1

EN QUOI CONSISTE LES MÉTHODES EXPERTES EN ANALYSE VISUELLE ?

LES MÉTHODES EXPERTES: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Dans la foulée de l'adoption du National Environmental Policy Act (NEPA) qui instituait la procédure d'évaluations environnementales aux États-Unis, différentes méthodes d'analyse visuelle ont été développées (US Department of Agriculture Forest Service, 1974; Gaudreau, Jacobs & Lalonde, 1986; Viau & Entraco, 1992; etc.).



Figure 4.1
La rivière Eel, au Massachusetts
L'un des nombreux milieux humides protégés et restaurés dans la foulée de l'adoption du NEPA.
(Tiré de EPA, 2013)

Quatre caractéristiques principales doivent être relevées à leur égard :

- elles ont d'abord et avant tout été développées dans une perspective d'évaluation environnementale. Il s'agissait ainsi d'en arriver à minimiser les impacts des interventions et des grands projets d'aménagement sur les caractéristiques visuelles des paysages (**Fig. 4.1**) ;
- elles ont été développées et appliquées très majoritairement sur des paysages présentant des caractéristiques remarquables méritant d'être protégées ;
- elles font appel à un expert pour évaluer les paysages. En parcourant le paysage pour effectuer son évaluation, l'expert porte un regard qui se rapproche de celui d'un touriste (Vouligny, Domon & Ruiz, 2009; **Fig. 4.2**) ;
- les critères utilisés pour évaluer la qualité visuelle des paysages sont dérivés d'une certaine perspective Beaux-Arts qui considère que le beau est universel.

Ce faisant, il serait possible de définir des critères esthétiques universels qui tiennent, pour une large part, aux qualités formelles des lieux (ex. : harmonie, contraste).

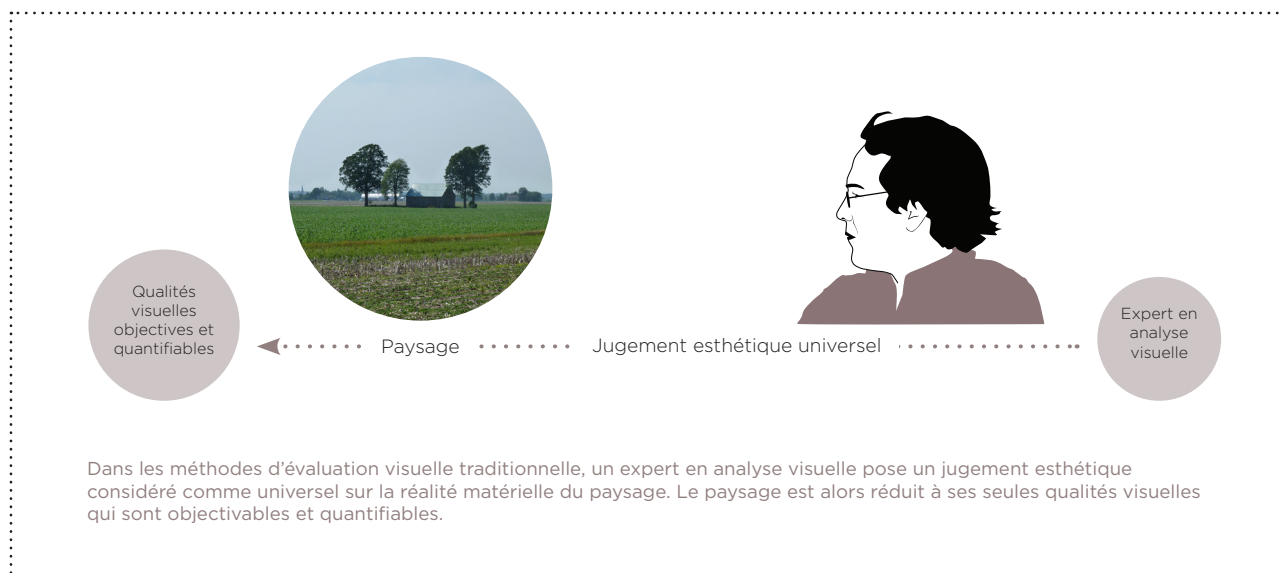


Figure 4.2
Postulats des méthodes d'évaluation visuelle traditionnelle

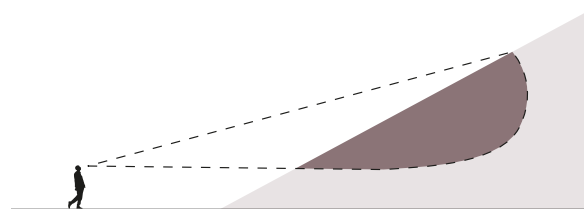
Les divers travaux à la base de ces méthodes ont d'abord conduit à l'élaboration d'un vocabulaire spécifique permettant une première caractérisation des paysages.

Parmi les principaux, relevons les termes suivants :

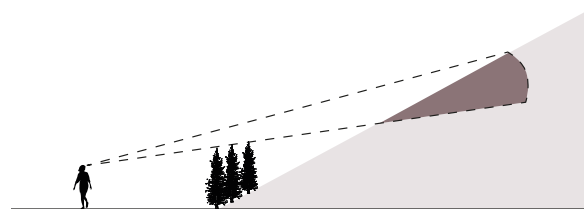
- **Bassin visuel** : ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur d'un même bassin de drainage (**Fig. 4.3**)
- **Champ visuel** : espace réellement visible à partir d'un point précis à l'intérieur du bassin visuel (**Fig. 4.3**)
- **Capacité d'absorption visuelle** : capacité d'un territoire donné à intégrer (ou absorber) une infrastructure ou un aménagement sans perdre son caractère original
- **Panorama** : vaste paysage que l'on peut contempler de tous côtés;
- **Percée visuelle** : ouverture qui donne un point de vue. La percée visuelle met en valeur un paysage intéressant qui autrement ne serait pas accessible à l'utilisateur
- **Point de repère** : objet ou endroit susceptible d'être reconnu et choisi par l'observateur pour s'orienter
- **Point de vue** : endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante

Par-delà la caractérisation à l'aide de ce vocabulaire spécifique, ces méthodes visent l'évaluation de la qualité visuelle des paysages. Pour ce faire, on délimitera dans un premier temps les différentes unités de paysage (voir chapitre 2) présentes sur un territoire donné pour, dans un second temps, procéder à l'évaluation de chacune d'elles à l'aide d'une série de critères.

Le **Tableau 4.1** illustre les différents indicateurs et le mode de pointage utilisés pour un critère, l'harmonie visuelle qui avec d'autres (contraste, variété, couleurs, etc.) sont parmi les plus fréquemment utilisés est définie comme l'« effet d'ensemble des relations entre les éléments du paysage. Lorsque ces éléments tendent à un même effet, un rapport de concordance s'établit. Un paysage harmonieux est nécessairement concordant, et la discordance traduit un manque d'harmonie » (Gaudreau et al. 1986 : 89).



Bassin visuel



Champ visuel



Panorama



Point de vue

Figure 4.3
Illustrations de termes
spécifiques à la caractérisation
des paysages

L'objectif est donc, ultimement, d'en arriver à une hiérarchisation des différentes unités de paysages présentes sur un territoire donné. La valeur finale de chaque unité résulte alors de la somme des valeurs des différents critères. Aujourd'hui, le plus souvent, l'évaluation est aussi complétée par une enquête auprès de la population (Gaudreau et al. 1986). Cette dernière permet de tenir compte du nombre d'individus qui observent ou fréquentent le paysage et de l'appréciation de la population dans l'évaluation finale des unités.

Si l'évaluation « experte » repose donc très largement voire essentiellement sur des critères esthétiques considérés comme universels, il est aujourd'hui admis que d'autres dimensions (écologiques, patrimoniales, etc.) interviennent significativement dans l'appréciation visuelle des paysages (Dakin, 2003). À titre d'exemple, un milieu humide pourra aujourd'hui être apprécié visuellement pour des considérations environnementales. C'est dire que si une analyse visuelle des paysages demeure incontournable au sein de l'état des lieux, notamment car elle permet de rendre compte d'un regard qui, à l'instar du visiteur, est extérieur au territoire, celle-ci doit être actualisée.

	HARMONIE	VALEURS	UNITÉS DE PAYSAGE ...
Infrastructures (pylones électriques, etc.)			
IMPORTANCE	discret	2	
	moyen	1	
	important	0	
CONCORDANCE	forte	2	
	moyenne	1	
	faible	0	
Principaux points de vue			
IMPORTANCE (nombre et envergure)	forte	2	
	moyenne	1	
	faible	0	
CONCORDANCE	forte	2	
	moyenne	1	
	faible	0	
Ambiance existante			
INTENSITÉ	forte	2	
	moyenne	1	
	faible	0	
CONCORDANCE	forte	2	
	moyenne	1	
	faible	0	

Tableau 4.1
Exemple de grille d'évaluation d'unités paysagères selon le critère d'harmonie

Cette actualisation fera l'objet d'une présentation dans une section ultérieure du présent chapitre. Mais auparavant, la section suivante présente deux méthodes complémentaires d'analyse experte portant sur la gestion de la ressource visuelle des paysages développées aux États-Unis. Les encarts présentés plus loin dans ce chapitre présentent pour leur part deux autres exemples d'utilisation dans la pratique, le premier en Australie¹, le second au Québec² (MRC de Brome-Missisquoi).

DEUX MÉTHODES CLASSIQUES ISSUES DU BUREAU OF LAND MANAGEMENT AMÉRICAIN

Le Bureau of Land management américaine a produit deux méthodes expertes devenues aujourd'hui classiques, soit une méthode de gestion de la ressource visuelle et une sur la capacité d'absorption visuelle.

La méthode de gestion de la ressource visuelle

Le NEPA a notamment eu pour effet de mettre de l'avant une politique visant à « assurer pour tous les américains [...] un environnement esthétiquement plaisant... » (Section 101(b)) et, pour ce faire, à utiliser une approche systématique ... » (Bureau of Land Management, 2011; nous traduisons).

La méthode de gestion de la ressource visuelle

Cette politique est à la base de l'élaboration de la méthode d'évaluation de la **qualité scénique** qui, couplée à l'évaluation de la sensibilité du public envers le paysage et à la visibilité du paysage à partir de la route ou des points d'observation est à la base de la méthode de gestion de la ressource visuelle. Il s'agit ainsi d'attribuer à chacune des unités de paysages délimitées sur le territoire visé, une classe de gestion de la ressource visuelle.

1. La méthode d'évaluation visuelle de la Commission de planification de l'Ouest australien

Méthodologie, p. 236



2. L'inventaire de la sensibilité des paysages de la MRC de Brome-Missisquoi

Méthodologie, p. 240



Ces classes, au nombre de quatre sont définies ainsi :

- **Classe I** : L'objectif est de préserver le caractère actuel du paysage.
- **Classe II** : L'objectif de cette classe est de retenir le caractère actuel du paysage.
- **Classe III** : L'objectif est de retenir partiellement le caractère actuel du paysage.
- **Classe IV** : L'objectif est de mettre en place des activités de gestion pour minimiser les impacts d'activités qui modifient significativement le caractère actuel du paysage.

Étant considérée comme l'attrait visuel d'une portion de territoire, la **qualité scénique** est évaluée à partir de sept critères : les formes du relief; la végétation, l'eau, la couleur, l'influence des vues adjacentes, la rareté et, enfin, les modifications par l'homme. Comme le montre le **Tableau 4.2**, chacun des critères est évalué selon trois classes de qualité, une valeur (le plus souvent 1, 3 ou 5) étant attribuée à chacune d'elles. La sommation de ces valeurs permettra ainsi d'attribuer une classe de qualité scénique reflétant « l'impression globale de l'évaluateur » (Bureau of Land Management, 2011; nous traduisons) à l'endroit de chacune des unités considérées. Ainsi, la classe « A » regroupera les unités ayant obtenu une valeur supérieure à 19; la classe « B » celles variant de 12 à 19 et la classe « C », les unités ayant obtenu une valeur inférieure à 11.

La **sensibilité du public** envers le paysage vise quant à elle à fournir une valeur reflétant le niveau de préoccupations du public envers le paysage. Cette valeur est obtenue à partir de cinq principaux indicateurs :

- les types d'utilisateurs : la sensibilité varie en fonction du type d'utilisateurs, les amateurs de plein air pouvant être particulièrement sensibles, les travailleurs de passage pouvant l'être moins ;
- nombre d'utilisateurs : les secteurs vus par un grand nombre sont potentiellement plus sensibles ;
- l'intérêt du public : l'intérêt porté au paysage peut varier d'une municipalité ou d'une région à l'autre. Les journaux locaux, les réunions publiques, les plans d'aménagement étant autant d'indicateurs de cet intérêt ;

CRITÈRES	DÉFINITION DES CLASSES ET POINTAGE					
Formes de relief	Relief à verticalité très marquée (ex.: escarpement rocheux); affleurement rocheux significatif; formes exceptionnelles telles que glaciers, etc.	5	Canyons profonds; butes; diversité de tailles et de formes de relief; autres caractéristiques intéressantes quoique non exceptionnelles.	3	Basses-terres; fonds de vallée; relief ondulé; absence de caractéristiques topographiques particulières.	1
Végétation	Une grande variété de types de végétation comportant des formes, des textures et des patrons intéressants.	5	Une certaine variété de végétation, mais seulement un ou deux types présents.	3	Peu ou pas de variété ou de contraste de végétation.	1
Eau	Eau claire, calme et propre ou encore cours d'eau en cascade agissant comme facteur dominant dans le paysage.	5	Cours d'eau de fort débit ou encore eaux tranquilles dont la présence n'est pas dominante dans le paysage.	3	Eau absente ou encore présente, mais peu visible.	1
Couleurs	Riche combinaison de couleurs; variété de couleurs vives ou encore présence de contrastes plaisants au niveau du sol, de la végétation, de l'eau ou des champs enneigés.	5	Présence de variété dans les couleurs et les contrastes des sols, des roches, de la végétation, mais ne constituant pas un élément scénique dominant.	3	Variations subtiles de couleurs, de contrastes ou d'intérêt, mais généralement dans des tons voilés.	1
Influence des secteurs adjacents	Les secteurs adjacents contribuent fortement à la qualité visuelle.	5	Les secteurs adjacents contribuent modérément à la qualité visuelle.	3	Les secteurs adjacents ont peu ou pas d'influence sur la qualité visuelle.	1
Rareté	Unique en son genre; mémorable ou très rare dans la région.	5+	Distinctif, quoique quelque peu similaire à d'autres dans la région.	3	Intéressant, mais passablement commun dans la région.	1
Modifications par l'homme	Les modifications ajoutent à l'intérêt visuel et ajoutent à l'harmonie.	2	Les modifications ajoutent peu au aucunement à la variété visuelle du secteur, mais n'introduisent pas d'éléments de discordance.	0	Les modifications ajoutent à la variété, mais sont très discordantes et contribuent fortement à la dysharmonie des lieux.	-4

* Une valeur supérieure à 5 peut être attribuée mais elle doit être supportée par une justification écrite.

Tableau 4.2
Grille d'inventaire de la qualité scénique
 (Traduit de Bureau of Land Management, 2011)

- les utilisations des sols adjacentes : une unité de paysage peut être très sensible lorsque située dans un champ visuel où se trouve une zone résidentielle et l'être peu lorsque située dans un champ visuel où se trouve une zone commerciale ;
- les secteurs particuliers : les secteurs comme les aires naturelles, les routes scéniques ou les sentiers pédestres nécessitent généralement des considérations spéciales, un des objectifs d'aménagement pouvant être la préservation du caractère naturel.

Enfin, la **visibilité du paysage** renvoie à la délimitation des bassins et des champs visuels à partir du réseau routier ou de points d'observation.

C'est donc sur la base de ces trois critères que l'évaluateur sera amené à répartir les unités considérées au sein des quatre classes de gestion de la ressource visuelle. Par la suite, l'analyse des impacts visuels des activités ou des développements projetés (coupe forestières, ouvertures de nouvelles zones d'extraction, implantation d'infrastructure) lui permettra de déterminer si les objectifs de gestion de la ressource visuelle peuvent être atteints. Le cas échéant il sera amené à proposer des interventions de design susceptibles de permettre d'y parvenir.

La méthode d'évaluation de la capacité d'absorption visuelle.

Le concept de capacité d'absorption visuelle renvoie à la capacité d'un paysage à dissimuler des transformations et des interventions humaines sans que son caractère en soit modifié.

Au Québec, ce concept fut par le passé fréquemment utilisé lors de la localisation d'infrastructures majeures (lignes de transport hydroélectriques, infrastructures de transports, etc.) et plus récemment pour la localisation des éoliennes (Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec, 2009). Dans tous les cas, la méthode utilisée reprend sensiblement celle développée aux États-Unis par le Bureau of Land Management. Mise à l'épreuve à plusieurs occasions, cette méthode est un outil d'analyse et de planification pour réduire les impacts visuels d'une intervention.

VÉGÉTATION		
1	Végétation basse, clairsemée, généralement moins de 1m de hauteur, manque de diversité, couleur uniforme, faible capacité à fournir un écran, généralement armoise et autre végétation de type herbacée.	1
2	Végétation de hauteur moyenne (1 à 2m), 2 à trois variétés végétales, quelques variations de couleurs, capacité à fournir un écran pour de petits projets à faible impact au sol, couverture végétale plutôt continue, végétation herbacée et arbustive mixte.	
3	Végétation haute (2m et plus), luxuriante, couvert végétal continu,, bonne capacité à fournir un écran pour les structures allant de 5 à 7m de hauteur., genévrier, trembles, conifères.	
CONTRASTE DU SOL		
1	Perturbation au sol exposant un fort contraste de couleur avec le sol, les rochers et la végétation environnants.	1
2	Perturbation au sol exposant un contraste modéré de couleur avec le sol, les rochers et la végétation envoironnants.	
3	Perturbation au sol exposant un faible contraste de couleur avec le sol, les rochers et la végétation envoironnants.	
VARIÉTÉ VISUELLE		
1	Faible variété visuelle au niveau des formes, lignes et textures, faible diversité de reliefs, végétations et couleurs.	2
2	Variété visuelle moyenne au niveau des formes, lignes et textures, diversité modérée face aux reliefs, à la végétation et aux couleurs.	
3	Variété visuelle élevée au niveau des formes, lignes et textures, diversité élevée de reliefs, végétations et couleurs.	
DIVERSITÉ TOPOGRAPHIQUE		
1	Relief à faible diversité topographique.	2
2	Relief à diversité topographique modérée.	
3	Relief à diversité topographique élevée.	
TEMPS DE RÉGÉNÉRATION		
1	Regénération à long terme (minimue de 5 ans).	1
2	Regénération à moyen terme (3 à 5 ans).	
3	Regénération rapide (1 à 2 ans).	
TOTAL		7

Capacité d'absorption visuelle : 5-7 = BASSE 8-11 = MOYENNE 12-15 = ÉLEVÉE

Tableau 4.3
Évaluation d'absorption visuelle dans le sud du Wyoming
(Tiré de Bureau of Land Management, Visual Absorption Capacity)

Mise en œuvre

Pour mesurer la capacité d'absorption visuelle d'un paysage donné, cinq facteurs sont pris en compte : la végétation, le contraste du sol, la variété visuelle, la diversité topographique et le temps de régénération. Il s'agit tout d'abord de définir des unités de paysage. Puis, pour chacune d'elles, les cinq facteurs ci-dessus sont évalués à partir de critères, et ce, sur une échelle allant de 1 à 3. La sommation des valeurs attribuées conduira à un indice de capacité d'absorption visuelle faible (5-6 points), moyenne (8-11 points) ou élevée (12-15 points). La grille d'évaluation (**Tableau 4.3**) décrit de façon détaillée les critères et pointages attribués aux cinq facteurs considérés. De manière générale, et comme on peut le constater sur ce tableau, plus la végétation sera dense et élevée, plus la topographie sera irrégulière et la variété visuelle grande, plus la capacité d'absorption visuelle sera considérée comme élevée ; les caractéristiques visuelles de l'unité de paysage permettant de mieux dissimuler l'intervention. Une fois reportés sur une carte, les résultats permettent de localiser les secteurs où l'incidence visuelle des interventions sera moindre.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Méthode de gestion de la ressource visuelle

Bureau of Land Management (BLM). (2011). North Steens 230-kV Transmission Line Project EIS. Repéré sur le site du Bureau of Land Management : http://www.blm.gov/or/districts/burns/plans/steen_trans/

Capacité d'absorption d'un paysage

Bureau of Land Management : <http://www.blm.gov/>

Bureau of Land Management *Visual Absorption Capacity* : <http://www.blm.gov/pgdata/etc/medialib/blm/wy/programs/planning/rmps/rawlins/vri.Par.86564.File.dat/04AppC-VisualAbsorpCapacity.pdf>

4.2

UNE MÉTHODE ACTUALISÉE

PROPOSITION D'UNE MÉTHODE POUR IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET DE DISCORDANCE VISUELLE

Compte tenu de ce qui précède l'objectif de l'actualisation est double. D'une part, il s'agit de tenir compte des valeurs autres qu'esthétique qui interviennent dans l'appréciation visuelle des paysages. D'autre part, puisque comme souligné précédemment les méthodes d'évaluation visuelle ont surtout été développées en vue de diminuer l'impact d'équipements dans de grands paysages aux caractéristiques marquées, il s'agit aussi de les adapter à la réalité des paysages dont les qualités visuelles ne sont pas immédiatement saisissables, soit ces paysages de l'ordinaire.

Les bases conceptuelles

La méthode développée prend appui sur le concept de paysage tel que présenté dans le chapitre 1 du présent ouvrage. Selon ce concept, rappelons-le, le paysage renvoie à la fois à l'assise matérielle du paysage et à l'observateur; les valeurs agissant telles des filtres venant en quelque sorte teinter le regard porté par ce dernier. De manière plus spécifique, la méthode d'identification des éléments d'intérêt et de discordance visuels proposée repose sur cinq principaux postulats.

1. Le regard porté par un expert en analyse visuelle s'apparente davantage à celui d'un visiteur de passage qui parcourt le territoire qu'à celui qui détient la norme permettant de distinguer le beau du laid. Pour un expert extérieur au territoire, son expérience sera d'abord visuelle et ses valorisations paysagères

immédiates, c'est-à-dire non teintées par la familiarité et l'expérience aux lieux. De fait, c'est là que la méthode d'analyse « experte » trouve son utilité. Elle permet d'accéder à un regard extérieur au territoire d'étude, et du coup de relever des éléments qui, tout en ayant un intérêt certain, peuvent ne plus être perçus par les populations locales qui les côtoient sur une base quotidienne. Certes, le regard d'un expert en analyse visuelle en est un particulièrement informé et sensible aux dimensions qualitatives du territoire mais ce regard, n'est ni universel ni identique à celui d'autres experts.

2. S'il ne saurait donc y avoir de regard esthétique à portée universelle, force est de reconnaître qu'en un temps donné, certains paysages peuvent faire l'objet d'une appréciation très largement consensuelle. De fait, les nombreuses études conduites sur les préférences visuelles des paysages des populations mènent souvent à des résultats relativement similaires. Ainsi, les paysages naturels, verdoyants, forestiers, avec des cultures traditionnelles, un mélange d'ordre et de désordre, semi-ouverts et contenant de l'eau tendent à être plus appréciés (Brush et *al.*, 2000; Kaltenborn & Bjerke, 2002; Nohl, 2001; Van den Berg et *al.*, 1998). À l'inverse les paysages urbains (construits), fermés, ceux d'agriculture intensive, ou manquant d'éléments naturels tendent à l'être moins (Brush et *al.* 2000, Hull & Revell 1989; Kaltenborn & Bjerke 2002; Van den Berg, et *al.*, 1998). Il y aurait donc un large consensus sur le fait que les paysages qui possèdent de fortes composantes naturelles et qui montrent des variations de formes sont largement appréciés. Par exemple, les paysages agricoles possédant à la fois des éléments naturels et culturels sont souvent évalués positivement alors que les paysages agricoles intensifs sont de loin les moins appréciés (Kaltenborn & Bjerke, 2001). Plus encore, ces travaux montrent que ces préférences ne sont pas limitées à un environnement particulier ou à une éducation culturelle spécifique. En effet, des auteurs ont trouvé des similarités entre les évaluations des populations urbaines et rurales (Kaplan & Kaplan, 1989), entre les cultures occidentales et asiatiques (Hull & Revell, 1989), au sein des différentes cultures occidentales (Herzog et *al.*, 2000; Hull & Revell, 1989) et entre différents profils sociodémographiques

des enquêtés (âge, genre, revenu, etc. ; Tips & Savasdisara, 1986). Comme discuté au chapitre précédent, l'évaluation esthétique des paysages serait ainsi notamment liée à une réponse instinctive, legs de notre lent processus d'évolution depuis notre condition animale (voir chapitre 3 pour une présentation des préférences visuelles et un positionnement par rapport aux valorisations paysagères).

3. Si la valeur esthétique est bel et bien à la base d'une appréciation visuelle des paysages, d'autres valeurs comme les valeurs environnementales et patrimoniales imprègnent aujourd'hui les sociétés. Elles teintent le regard porté sur le territoire à un point tel qu'elles peuvent à elles seules, être source de valorisations paysagères. Ainsi, comme relevé dans le postulat précédant et comme le posaient les méthodes d'évaluation visuelles développées dans la foulée du NEPA, le paysage d'une route sinueuse bordant un cours d'eau pourra être valorisé pour des raisons esthétiques. En contrepartie, dans la mesure où ils coïncident avec les valeurs environnementales portées par l'observateur, un paysage agricole comportant de larges bandes riveraines et des haies brise-vent pourra aussi être valorisé, et ce, même si les espèces qui les composent ne présentent aucune valeur esthétique particulière.

4. Le regard porté par l'expert en analyse visuelle, étant par définition de nature visuelle, son appréciation pourra différer significativement de celle résultant d'une analyse écologique et patrimoniale des éléments observés. Ainsi, alors que l'expert chargé de l'analyse visuelle pourra avoir apprécié un boisé dont la physionomie s'apparente à celle d'une forêt mature, l'écologue pourra, après avoir réalisé l'inventaire sur le terrain, montrer qu'il s'agit d'une simple friche arborescente en raison de la composition des espèces présentes. De la même manière, il pourra apprécier le caractère patrimonial d'un ensemble bâti alors même qu'une évaluation patrimoniale fera ressortir l'ampleur des modifications apportées aux bâtiments d'origine (**Fig. 4.4**). C'est dire encore une fois qu'en matière de paysage, les valeurs que portent les individus (y compris les experts) et le niveau de connaissance dont ils disposent peuvent induire une différence significative entre la réalité matérielle et la réalité perçue, agissant ainsi sur l'évaluation qui est faite de celle-ci.



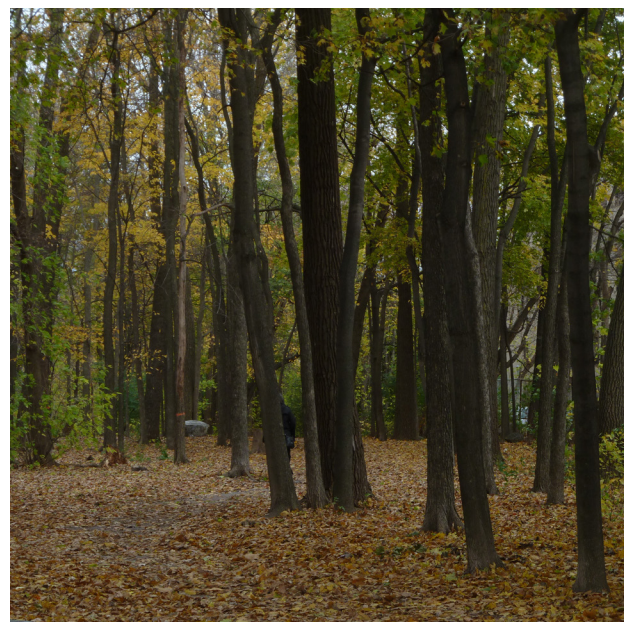
Figures 4.4
Quelques postulats de la méthode d'identification des éléments d'intérêt et de discordance visuels

5. Ainsi, puisque les valeurs et les connaissances peuvent varier d'un individu à l'autre, l'identification des ambiances qui est inhérente à la délimitation des unités de paysage, pourra aussi varier d'un expert à l'autre. Autrement dit, deux experts pourront, comme signalé au chapitre 2³, en arriver à une cartographie différente des unités de paysage. Dans ces circonstances, la méthode proposée ne prévoit pas la délimitation d'unités de paysage. Elle propose plutôt de procéder à un relevé systématique des éléments d'intérêt et de discordance visuels visibles à partir du réseau routier; moyen le plus utilisé pour appréhender le territoire et ses paysages.

La méthode d'analyse visuelle développée retient donc trois grands groupes de valeurs agissant comme filtre dans le regard porté sur le territoire, soit les valeurs esthétiques, environnementales et patrimoniales. Dans le contexte social actuel, ces dernières ressortent comme étant particulièrement significatives en regard de l'appréciation des paysages.

3. Unité de paysage, un concept clé dont la signification peut varier

Méthodologie, p. 85



Figures 4.5-4.6

Le boisé du Sanctuaire, Montréal

Alors que certains ont vu dans le boisé du Sanctuaire à Montréal un boisé de valeur au point de l'associer au Mont-Royal, l'inventaire de la végétation couplée à l'examen de photographies aériennes révélait qu'il s'agissait en fait d'une friche arborescente issue d'un espace ouvert bordant l'ancien orphelinat Saint-Patrick.
(Tiré de Poullaouec-Gonidec, 1993)

Cela dit, il est entendu que d'autres valeurs (ex. : valeurs identitaires) pourraient être prises en compte, et ce, en fonction des objectifs visés et des ressources disponibles. Il importe aussi de préciser que ces valeurs peuvent intervenir de manières différentes au sein du processus de valorisation. Ainsi, certains éléments pourraient faire l'objet d'une valorisation à partir d'une seule d'entre elles alors que d'autres pourront l'être à partir de deux, voire même de trois valeurs distinctes. De la même façon, un même élément pourra à la fois constituer un élément d'intérêt et un élément de discordance, selon la valeur considérée (**Fig. 4.7** et **Fig. 4.8-4.9**).

Figure 4.7

Cette section de route bucolique pourrait-elle être appréciée pour des motifs esthétiques, mais considérée discordante au plan environnemental, vu les risques de glissement de terrain qu'elle représente ?

(Photo: Éric Clermont)



Figures 4.8-4.9

Le rang de la Presqu'île, Saint-Pie

Ce rang, qui serpente le long de la rivière Noire, présente une topographie exceptionnelle de terres ravinées et met en scène à plusieurs endroits les collines montérégiennes. Le segment routier illustré ci-dessous pourrait-il donc être apprécié pour ses qualités esthétiques? Par contre, les bâtiments patrimoniaux délaissés présents à quelques endroits tout au long pourraient-ils en faire une route dépréciée d'un point de vue patrimonial et aussi esthétique ?

(Photos: Éric Clermont)

La mise en œuvre

Au plan technique, quatre phases de mise en oeuvre se distinguent :

1. Élaboration d'une grille d'identification des éléments d'intérêt ou de discordance visuel

Comme relevé précédemment, les méthodes d'analyse visuelle ont été largement développées à partir de paysages présentant des caractéristiques remarquables, soit par exemple des paysages à topographie marquée offrant des points de vue nombreux et diversifiés. Or, l'examen des grilles de critères résultant de ces méthodes révèle rapidement qu'elles ne peuvent être simplement transposées à l'ensemble des territoires. Par exemple, appliquer aux basses-terres du Saint-Laurent, une grille d'analyse topographique développée dans le contexte des Rocheuses canadiennes afin d'identifier les éléments d'intérêt ou de mitiger l'impact visuel d'interventions aurait évidemment pour effet d'occulter entièrement l'intérêt et l'importance de certains éléments topographiques de moindre envergure (ex. : Montérégiennes, ravines). C'est dire que toute grille d'identification des éléments d'intérêt et de discordance visuel doit être adaptée de manière à tenir compte du contexte d'application. Ce ne sont effectivement pas leurs seules caractéristiques propres qui feront que des objets, des paysage seront remarqués. C'est aussi le fait qu'ils soient «saillants» c'est-à-dire nettement distincts de leur entourage (Joliet, 2014). À cet effet, un examen préalable de documents cartographiques et photographiques, couplé à des virées



Figure 4.10
Paysage type d'agriculture intensive sur le territoire de la MRC des Maskoutains

Des surprises surgissent parfois au coeur de la grande plaine agricole. Ici, un paysage vallonné type de la vallée de la rivière Salvail, en Montérégie. (Photo : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau)

exploratoires sur le terrain peut permettre de dresser une liste préalable d'éléments d'intérêt visuel au plan esthétique (ex. : percée visuelle sur un plan d'eau), environnemental (ex. : peuplement forestier de qualité en zone de monoculture) et patrimonial (ex. : petit patrimoine, croix de chemin, cabane à sucre, etc.), ainsi que des éléments discordants selon ces mêmes plans. Cette liste pourra évidemment être adaptée en fonction de l'échelle considérée (régionale, municipale). Enfin, la liste (voir la section Technique et outils) se fondera également sur le fait que, comme déjà souligné, les nombreuses études sur les préférences paysagères montrent que certains éléments du paysage ou certains types de paysage sont plus susceptibles de faire l'objet d'une appréciation positive ou négative.

Figure 4.11

Paysage type d'agriculture intensive sur le territoire de la MRC des Maskoutains

Ce paysage, situé dans la portion la plus densément peuplée du Québec, constitue avant tout un cadre de vie et de travail et présente peu de caractéristiques physiques remarquables d'un premier abord.

(Photo : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau)



Figure 4.12

Îles Sanguinaires, Corse, France

Les paysages corses sont souvent reconnus parmi les plus beaux de France. Caps, éperons rocheux, végétation colorée de maquis... tels sont leurs atouts remarquables et distinctifs.

(Photo : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau)



Insistons à nouveau sur le fait que la méthode a été conçue de manière à proposer une évaluation résultant d'un regard extérieur au territoire puisque mise en œuvre par un expert. Aussi, il importe de demeurer conscient que, même en employant une grille identique, les résultats pourraient varier d'un expert à l'autre étant donné qu'il ne saurait y avoir un seul regard expert.

2. Préparation du terrain

Les routes que l'expert devra parcourir sont priorisées en fonction d'une carte des débits routiers. Plus l'achalandage est important et plus cette route mérite d'être évaluée en priorité puisqu'elle constitue un accès privilégié du territoire pour le visiteur.

3. Relevé des éléments d'intérêt et de discordance sur le terrain

Pour chacune des routes parcourues, des éléments ponctuels et des segments routiers d'intérêt et de discordance visuels y sont relevés et photographiés par un expert selon les trois groupes de valeurs. Ce relevé se fait au sein d'une fiche (formulaire informatisé de type Microsoft ACCESS) prévoyant à la fois la justification de l'intérêt porté et l'insertion d'une illustration.

4. Traitement des données

Les fiches sont reliées à un système d'information géographique au sein duquel chaque photographie est localisée. Celui-ci permet de spatialiser sur le territoire à l'étude l'ensemble des éléments ponctuels et des segments routiers d'intérêt et de discordance visuel ainsi que de produire des cartes thématiques (ex. : segment routier d'intérêt esthétique, environnemental, patrimonial).

Les fiches techniques associées à cette méthode fournissent des détails sur la grille de terrain, sur les éléments d'intérêt et de discordance visuels et sur le traitement des données⁴.

4. La fiche d'inventaire, les supports visuels et la grille d'analyse visuelle pour le terrain, T41

Technique et outils

Les éléments visuels de discordance, T42

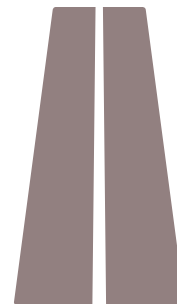
Technique et outils



Une méthode flexible...

L'Intérêt de l'approche tient à sa grande flexibilité, l'évaluation pouvant, selon les objectifs visés et les ressources disponibles être menée à l'échelle du segment routier, de la municipalité ou, comme dans le présent cas, de l'ensemble de la MRC (municipalité régionale de comté).

1 expert
en paysage
embauché
pour effectuer
l'analyse
étudiant



25
km par
jour
parcourus

Figures 4.13

Les effectifs nécessaires

Le schéma fait référence à l'application de la méthode dans le cadre de l'analyse visuelle des paysages maskoutains.

(Tiré de Ruiz, Domon, Jambon, Paquin & Rousselle-Brosseau, 2012)

4.3

EXEMPLE D'APPLICATION À L'ÉCHELLE D'UNE MRC

L'application à la MRC des Maskoutains de la méthode experte présentée dans les pages qui précèdent a notamment permis d'identifier et de localiser les éléments et les segments routiers présentant un intérêt au plan esthétique. Sont ainsi mis en évidence une diversité de paysages (vues sur les montérégiennes, sur les rivières, sur des cultures ou des bâtiments spécifiques) qui vient briser l'image d'uniformité, voire de monotonie associée à la plaine agricole. Versées dans une base de données géoréférencées et coupée à la banque de photographies constituée des éléments d'intérêt relevé, les résultats peuvent constituer un outil intéressant, notamment pour la mise en valeur touristique du territoire.



Les vues sur les cours d'eau



Les segments routiers présentant un intérêt particulier



Les divers types de cultures

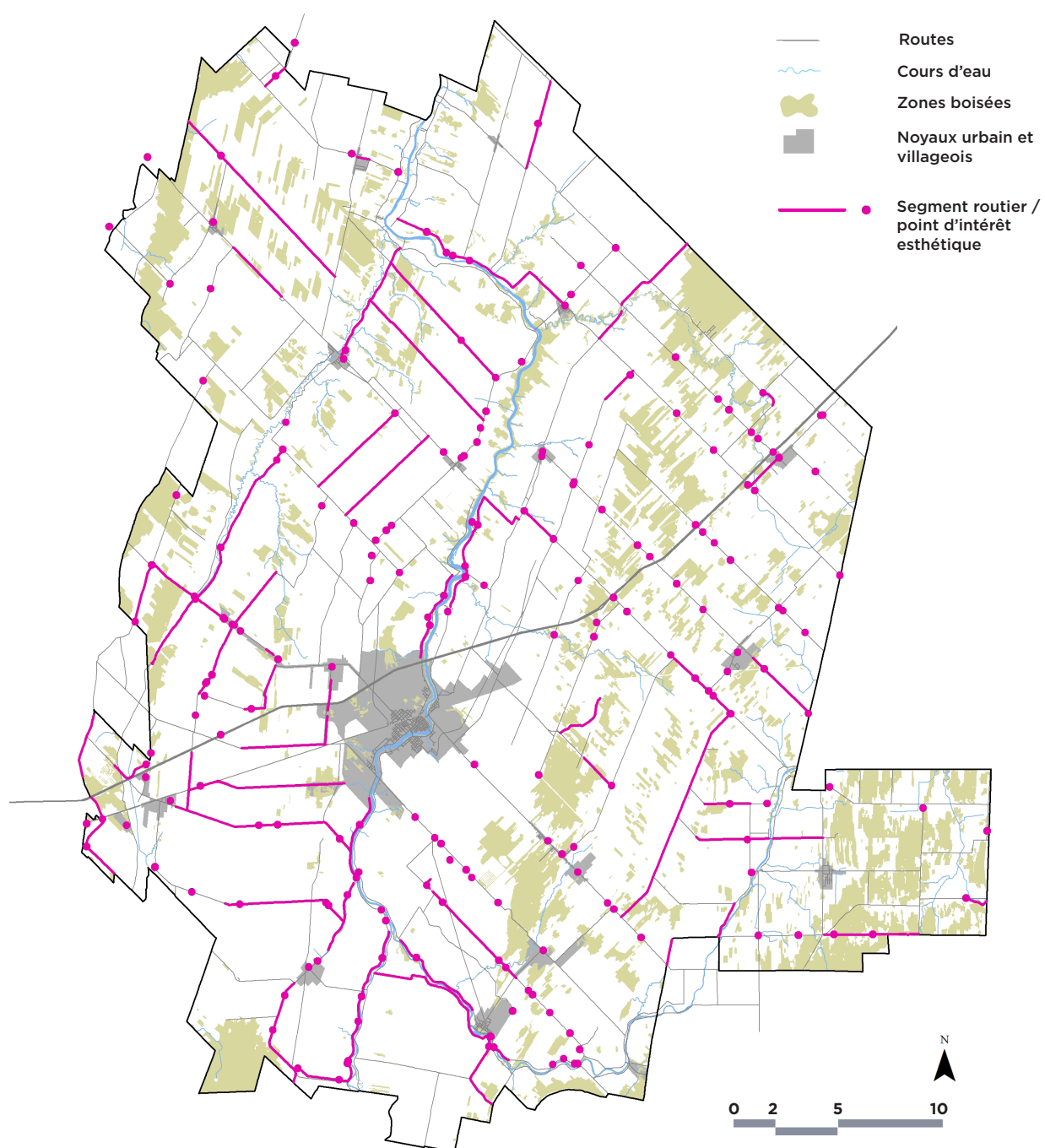


Les arbres dans les champs et les boisés de ferme



Les vues sur les collines montérégiennes

Figures 4.14
Éléments visuels d'intérêt esthétique
(Tiré Ruiz, et al., 2012 ; Photos :
Éric Clermont)



A l'inverse un tel inventaire permet aussi d'identifier et de cartographier les éléments les plus susceptibles de heurter le visiteur que ce soit par exemple au plan environnemental (carrière ouverte, cours d'eau agricole sans bande riveraine, boisé arasé, etc) ou patrimoniale et culturel (maison patrimoniale abandonnée, grange ancienne négligée, structures industrielles abandonnées).



Maisons anciennes et granges abandonnées



Autres structures agricoles abandonnées



Structures industrielles abandonnées

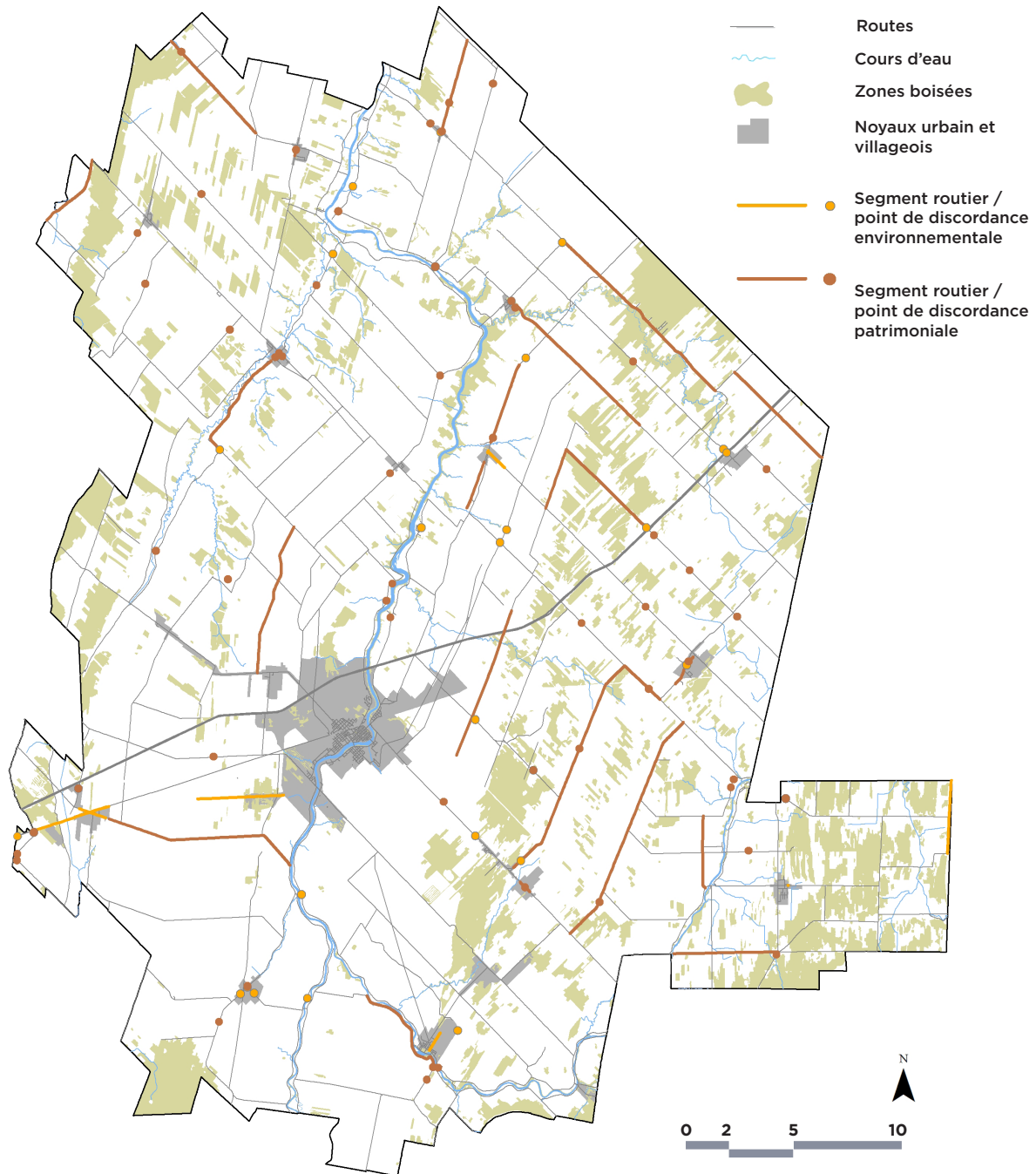


Boisés arasés pour la mise en culture



Cours d'eau de qualité douteuse

Figures 4.15
Éléments visuels d'intérêt esthétique
(Tiré de Ruiz et *al.*, 2012 ;
Photos : Éric Clermont)



4.3

RETOUR D'EXPÉRIENCE

PORTÉE DE LA MÉTHODE

L'expérience confirme que l'intérêt de la méthode proposée tient notamment à la reconnaissance aujourd'hui explicite d'un fait largement admis dans la littérature, à savoir qu'en matière d'analyse visuelle des paysages, il ne saurait y avoir de regard unique (c.-à-d. esthétique) ou de grille d'analyse universelle. En ce sens, la méthode proposée paraît beaucoup plus apte à faire ressortir ce qui, dans le contexte actuel du territoire considéré, est susceptible de constituer un élément d'intérêt ou de discordance au plan visuel. Par ailleurs, en étant à la fois thématique, cartographique et photographique, le mode de présentation des résultats favorise nettement leur appropriation par les citoyens. De même, l'utilisation systématique d'une fiche où l'expert justifie l'intérêt (ou l'absence d'intérêt) d'un élément spécifique rend explicite les motifs de sa valorisation et offre une ouverture à la discussion de ses évaluations⁴. Ainsi, les utilisateurs des résultats ne se trouvent pas placés devant un indice numérique pour lequel ils n'ont pas accès aux éléments justificatifs.

Par ailleurs, en portant explicitement un regard qui s'apparente à celui d'un visiteur, soit un regard non teinté par la familiarité et l'expérience des lieux, l'expert n'est plus considéré comme détenteur de la vérité. Par le fait même, non seulement ses résultats n'ont plus le même caractère normatif mais ils ouvrent et invitent à la discussion et aux échanges de point de vue. De manière plus concrète, avec cette position, l'expert vient en certains cas révéler des éléments d'intérêt ou des éléments de discordance que pourra par exemple relever le touriste mais que ne voient plus les résidents qui les côtoient sur une base quotidienne.

4. Les éléments visuels de discordance, T42
Technique et outils



En regard des limites, d'aucuns pourront déplorer que se situant dans une perspective d'intervention, la méthode ne conduise pas à une évaluation quantifiée de portions de territoires à l'aide de classes prédéfinies (ex. : valeur très élevée, valeur élevée, etc.) qui sont souvent utilisées pour prioriser les interventions en matière de protection ou de requalification. En contrepartie, d'autres pourront considérer qu'il s'agit plutôt d'un des avantages de la méthode. Celle-ci permet effectivement d'éviter l'écueil qui consisterait à concentrer les affectations et les équipements à fort impact visuel négatif dans les portions de territoire faiblement évaluées par l'expert, ou encore à ne valoriser que celles qu'il a priorisé. Elle permet aussi de saisir la diversité des situations au sein même de portions de territoires qui auraient pu être considérées uniformes au plan visuel puisque faisant partie d'une même unité de paysage.

Au plan des limites encore, l'expérience terrain a permis d'en révéler deux dont l'importance ne saurait être sous-estimée. D'une part, au terme de la démarche, s'il importe de reconnaître à nouveau que l'analyse des paysages ne peut relever du seul regard esthétique, il importe également de reconnaître qu'un même individu peut difficilement porter l'ensemble des regards que l'on cherche à prendre en compte. Dans le présent cas par exemple, la formation initiale de l'expert chargé de l'étude (architecture de paysage) pourrait en bonne partie expliquer le nombre nettement plus élevé d'éléments d'intérêt visuel relevés pour des motifs esthétiques que ceux relevés pour des motifs environnementaux. En définitive, s'agissant de porter un regard expert, il importe que ce regard soit bien informé à l'égard de chacune des dimensions (esthétique, environnementale, patrimoniale, etc.) visées.

D'autre part, il ressort aussi clairement que le regard de l'expert évolue au fur et à mesure qu'il se familiarise avec les composantes des paysages qu'il a à analyser. Ainsi, une percée visuelle sur une montérégienne ou un bâtiment de ferme qui lui paraissait exceptionnelle en début de mandat pourra lui sembler banal une fois qu'il aura parcouru l'ensemble du territoire. Sur ce plan, il

paraît donc souhaitable que, avant de procéder à l'analyse systématique, le professionnel puisse rapidement parcourir le territoire de manière à en avoir une vision d'ensemble.

Enfin, on comprendra avec ce qui précède que, comme toute évaluation, l'identification des éléments d'intérêt et de discordance par l'expert demeure inévitablement relative et méritera d'être croisée à d'autres regards, dont ceux qui fréquentent et habitent le territoire.

UTILISATION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bien que réalisée d'abord et avant tout afin d'apporter une contribution au processus d'élaboration d'un projet de paysage, une analyse visuelle comme celle proposée dans le présent chapitre fournit un ensemble d'informations susceptibles d'être utilisées à des fins plus immédiates. Ainsi, en proposant une lecture du territoire qui n'est pas sans rappeler celle du visiteur, une telle analyse vient révéler les points et les segments routiers les plus susceptibles de présenter un intérêt au plan touristique. Si donc elle fournit l'information pour la mise en place de parcours touristiques, voire de parcours touristiques thématiques (parcours d'intérêt visuel, patrimonial ou autre), elle vient aussi révéler et localiser les « points noirs paysagers » qui peuvent atténuer l'intérêt d'un tel parcours et qui, de ce fait, mériteraient une intervention fine. Par la même occasion, elle permet aux résidents et aux instances locales d'accéder au regard que l'« Autre » porte sur leur milieu de vie. Ainsi, comme le révèle l'expérience, l'un pourra se surprendre que le visiteur attribue une valeur patrimoniale à sa résidence. De même, les autorités locales pourront s'enorgueillir que la qualité des aménagements d'un site donné soit reconnue par le visiteur alors qu'à l'inverse, ce dernier pourra venir rappeler le caractère discordant de certains paysages, caractère que les résidents ne percevaient plus.

Au plan de l'aménagement, ce type d'analyse vient donc dresser un inventaire des sites méritant tantôt d'être mis en valeur, tantôt encore d'être requalifiés. Plus encore, en fournissant une image factuelle de ces sites au « temps



zéro », elle pose les bases d'un observatoire des paysages⁵ pour mesurer l'efficacité des éventuelles mesures de protection, de mise en valeur ou de requalification des paysages.

Cela dit, en étant essentiellement basée sur une appréciation visuelle non informée par la familiarité et l'expérience aux lieux, une telle analyse se doit, en regard des interventions, d'être utilisée avec prudence puisqu'elle n'est pas sans comporter certains risques. Parmi eux, la tentation d'opter pour des mesures cosmétiques qui, par exemple, ne viendraient qu'offrir un décor masquant temporairement les facteurs sous-jacents à la dégradation des paysages n'est pas la moindre. En définitive donc, si en matière d'aménagement, la lecture du territoire issue de l'analyse visuelle est d'une utilité indéniable, elle gagnera à être complétée et enrichie par d'autres lectures comme celles présentées au chapitre précédent.



Figures 4.16
Une analyse comme celle proposée dans le présent chapitre peut servir à mettre en place un circuit touristique pour mettre en valeur les points de vue d'intérêt au plan esthétique ou patrimonial
(Photos: Éric Clermont)

RÉPONSES À DES QUESTIONS POSÉES PAR UN AMÉNAGISTE EN REGARD DE L'APPROCHE PRÉSENTÉE

Q : *Je m'apprêtais à aller en appel d'offre pour confier à une firme d'architectes paysagistes un mandat d'analyse visuel du territoire de ma MRC. Après avoir lu votre propos dans ce chapitre et le précédent je me demande si c'est vraiment pertinent. Qu'est-ce que peut donc m'apporter l'expert en paysage?*

R : Comme il a été souligné, l'expert en paysage va d'abord et avant tout vous apporter un regard extérieur. Comme il observe le paysage à distance (depuis la route le plus souvent) son regard s'apparente à celui du touriste.

Il va aussi vous apporter un regard « informé ». Autrement dit, étant devenu, à travers sa formation et ses travaux, familier avec les différents types de paysages il sera mieux à même d'identifier les éléments visuels singuliers, voire spécifiques à votre territoire.

Enfin, il dispose d'un certain nombre d'outils (logiciels) qui lui permettront d'apporter une information additionnelle. Pensons par exemple à la délimitation des bassins et des champs visuels qui peut s'avérer fort utile dans la mise à jour de votre règlement de zonage. Bien entendu il pourra aussi faire une cartographie systématique de certaines caractéristiques visuelles factuelles telles que les percées visuelles, les vues panoramiques, etc.

Q : *Il me semble qu'une des limites de votre méthode est que, contrairement aux méthodes d'analyse visuelle comme celle qu'avait mis de l'avant le USDA, vous n'utilisez pas de cotes ou de classe (ex. : élevée, moyenne, faible) et que, du coup, tout semble égal.*

R : Effectivement la méthode proposée n'utilise ni cote ni classe. Cela dit son application permet tout de même d'identifier les secteurs ou segments routiers comportant le plus d'éléments d'intérêt ou de discordance. Cela dit également, comme nous l'avons souligné l'absence de cote permet d'éviter l'écueil qui consisterait à concentrer les efforts de protection et de mise en

valeur sur les seuls éléments qui ont obtenu la plus forte valeur de la part de l'expert.

Par ailleurs un des problèmes de l'application de méthodes comme celle du USDA est que comme l'a montré l'expérience, au bout du compte le citoyen a beaucoup de difficulté à comprendre la valeur (cote) attribuée par l'expert. Il ne s'y retrouve tout simplement pas. D'une part, ces méthodes font appel à des termes que le citoyen a de la difficulté à s'approprier (harmonie visuelle; concordance, contraste, etc.). D'autre part, le nombre de critères pris en compte est très élevé. Ces deux facteurs combinés font en sorte que le processus d'évaluation s'apparente à une boîte noire de laquelle sort une valeur. Ce sur quoi nous insistons est donc que le citoyen puisse bien connaître et bien comprendre le point de vue porté par l'expert. D'où, dans la méthode proposée, l'importance de la fiche accompagnant chaque élément relevé positivement ou négativement.

Q : *Parmi les différentes notions que vous avez présentées dans les méthodes d'analyse visuelle, la « capacité d'absorption » m'apparaît particulièrement intéressante puisqu'elle permet une localisation optimale des interventions au plan visuel. Est-ce bien le cas?*

R : C'est effectivement une notion intéressante puisqu'elle favorise le maintien des principales caractéristiques des paysages touchés par l'intervention. Cela dit, elle comporte un piège important, celui d'être interprétée comme une tentative de camoufler ou de cacher cette intervention aux yeux de la population. C'est une situation qui a déjà été rencontrée dans le domaine de l'exploitation forestière quand on a utilisé la topographie pour camoufler des coupes à blanc. Or, l'individu qui croyait observer un « milieu naturel » et qui découvre le stratagème en regardant par exemple des photographies aériennes se sent inévitablement floué. Du coup, même s'il n'a pas accès visuellement à ces coupes, son appréciation du paysage ne sera plus jamais la même. Il est donc important de garder à l'esprit que l'appréciation d'un paysage ne repose pas que sur ce qu'on y voit mais aussi sur ce qu'on en connaît.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS	
• Actualiser la méthode d'évaluation visuelle des paysages • Tenir compte des différentes valeurs (esthétiques, patrimoniales, environnementales) qui interviennent dans l'appréciation des paysages • Caractéristiques de l'approche: • Permet un relevé systématique des éléments d'intérêt et de discordance visuelle sur un territoire donné • Porte trois regards distincts (esthétique, patrimonial et environnemental) tout en restant ouvert à l'ajout de certains autres regards (ex.: récréotouristique) • Fournit une appréciation du territoire qui s'apparente à celle d'un visiteur informé	
CARACTÉRISTIQUES DE L'APPROCHE	
• Permet un relevé systématique des éléments d'intérêt et de discordance visuelle sur un territoire donné • Porte trois regards distincts (esthétique, patrimonial et environnemental) tout en restant ouvert à l'ajout de certains autres regards (ex.: récréotouristique) • Fournit une appréciation du territoire qui s'apparente à celle d'un visiteur informé	
OUTIL CLÉS	
• Fiche de relevé terrain de type Microsoft ACCESS • Appareil photo muni d'un GPS • SIG pour localiser et cartographier les éléments relevés	
PRINCIPAUX CONSEILS	
• Effectuer une validation terrain de la grille élaborée avant de lancer l'opération • Idéalement recourir à un spécialiste de chacun des regards portés (ex.: spécialiste en patrimoine, en écologie, etc.)	
DÉFIS	
• Développer une grille d'analyse adaptée à la réalité locale (ex.: topographie de plaine) • Assurer l'uniformité de l'évaluation même si le regard et la connaissance du territoire qu'en ont le spécialiste évolue dans le temps	
INTÉRÊTS	LIMITES
• Méthode simple et facile d'application • Permet un relevé systématique des éléments d'intérêt et de discordance visuelle présents sur le territoire considéré • Fournit une information pouvant être utilisée à d'autres fins (ex.: repérage des éléments pour la mise en valeur touristique)	• La méthode se limite à l'identification des éléments d'intérêt et de discordance; gagnerait à être couplée à d'autres méthodes de caractérisation visuelle (voir encart)



NOTIONS CLÉES

Analyse visuelle

Étude qualitative de ce qui est vu à partir d'un axe routier, d'une rue ou d'un chemin. (Poullaouec-Gonidec et al., 1993).

Bassin visuel

Ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur d'un même bassin de drainage.

Bassin visuel

Ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur d'un même bassin de drainage.

Capacité d'absorption

Capacité d'un territoire donné à intégrer (ou absorber) une infrastructure ou un aménagement sans perdre son caractère original.

Champ visuel

Espace réellement visible à partir d'un point précis à l'intérieur du bassin visuel.

Discordance visuelle

Désigne un élément du paysage qui soulève un sentiment de désagrément chez l'observateur. La discordance n'est pas nécessairement liée aux caractéristiques intrinsèques de l'élément. Elle peut aussi tenir à une échelle inappropriée, à une mauvaise insertion, à une mauvaise localisation, etc.

Filtre

Désigne le fait que les valeurs et connaissances des individus font en sorte qu'ils perçoivent davantage certaines caractéristiques, certaines qualités que d'autres.



DES MÉTHODES D'ÉVALUATION AUX MÉTHODES DE CARACTÉRISATION VISUELLE, AUTRES VISÉES EN PAYSAGE

Si l'évaluation visuelle permet essentiellement de définir les impacts visuels des interventions sur le paysage, la caractérisation visuelle des paysages permet quant à elle de préciser l'ensemble des conditions physiques qui contribuent à l'expérience visuelle d'un territoire. Plus précisément, elle vise à définir les effets visuels procurés par le paysage, d'un point de vue fixe et en mouvement en s'attardant à la fois aux propriétés des éléments visibles (couleur, forme, contrastes, etc.) et à leur disposition visuelle dans l'espace (distance, angles, fréquence, etc.). Elle permet également de déterminer les perspectives visuelles (perspective cadrée, panoramique, vue en plongée, etc.) et les effets ponctuels dans le paysage qui participent à l'identité singulière au territoire. Combinée à la méthode du CER, elle devient un outil complémentaire intéressant dans la mesure où elle précise l'expérience visuelle résultant de la composition physico-spatiale des territoires.

La caractérisation visuelle en point fixe

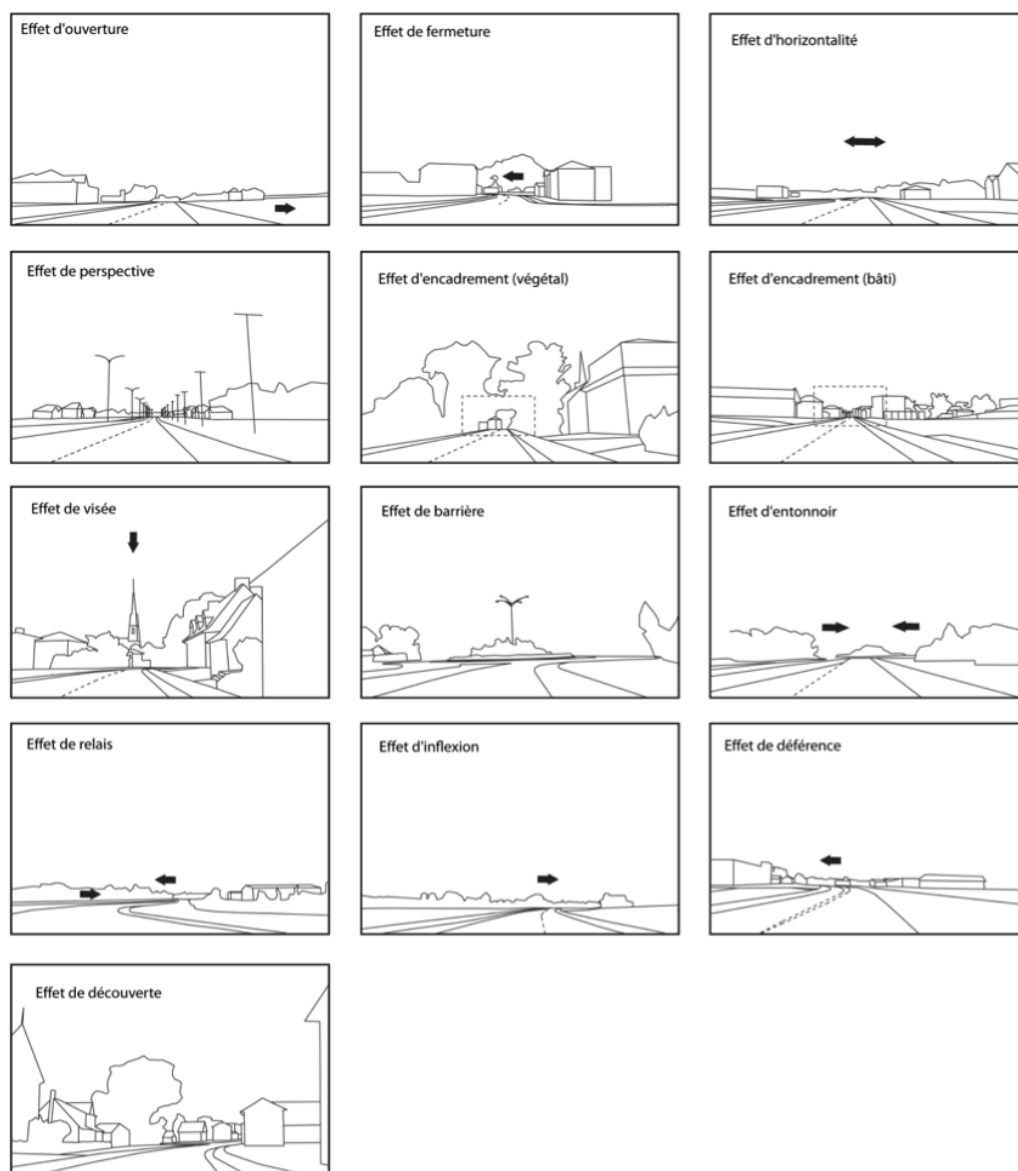
À l'image du traitement d'un tableau, la caractérisation visuelle en point fixe pourra venir décomposer un certain nombre de vues (ex. : vues représentatives d'un secteur donné) en ses différents plans (premier plan, plan intermédiaire, arrière plan) de manière par exemple à faire ressortir les singularités d'un milieu ou encore à servir de base pour un suivi de l'évolution des paysages (ex. : suivi de l'évolution du premier plan suite à l'abandon de l'agriculture). À titre d'exemple, à l'aide de la caractérisation visuelle en points fixes, Domon et al. (2008) ont effectué un suivi visuel de paysages en bordure d'autoroutes

dans le but savoir de quelle manière l'expérience des usagers de la route pouvait être affectée par la nouvelle méthode de gestion écologique des emprises routières du Ministère des Transports. Les formes, couleurs, volumes et textures ont ici été examinées. À noter que cette caractérisation a été complétée par un questionnaire sur l'appréciation paysagère d'usagers de la route afin de déterminer dans quelle mesure les usagers préféreraient la gestion écologique des emprises et dans quelle mesure elle ne l'était pas.

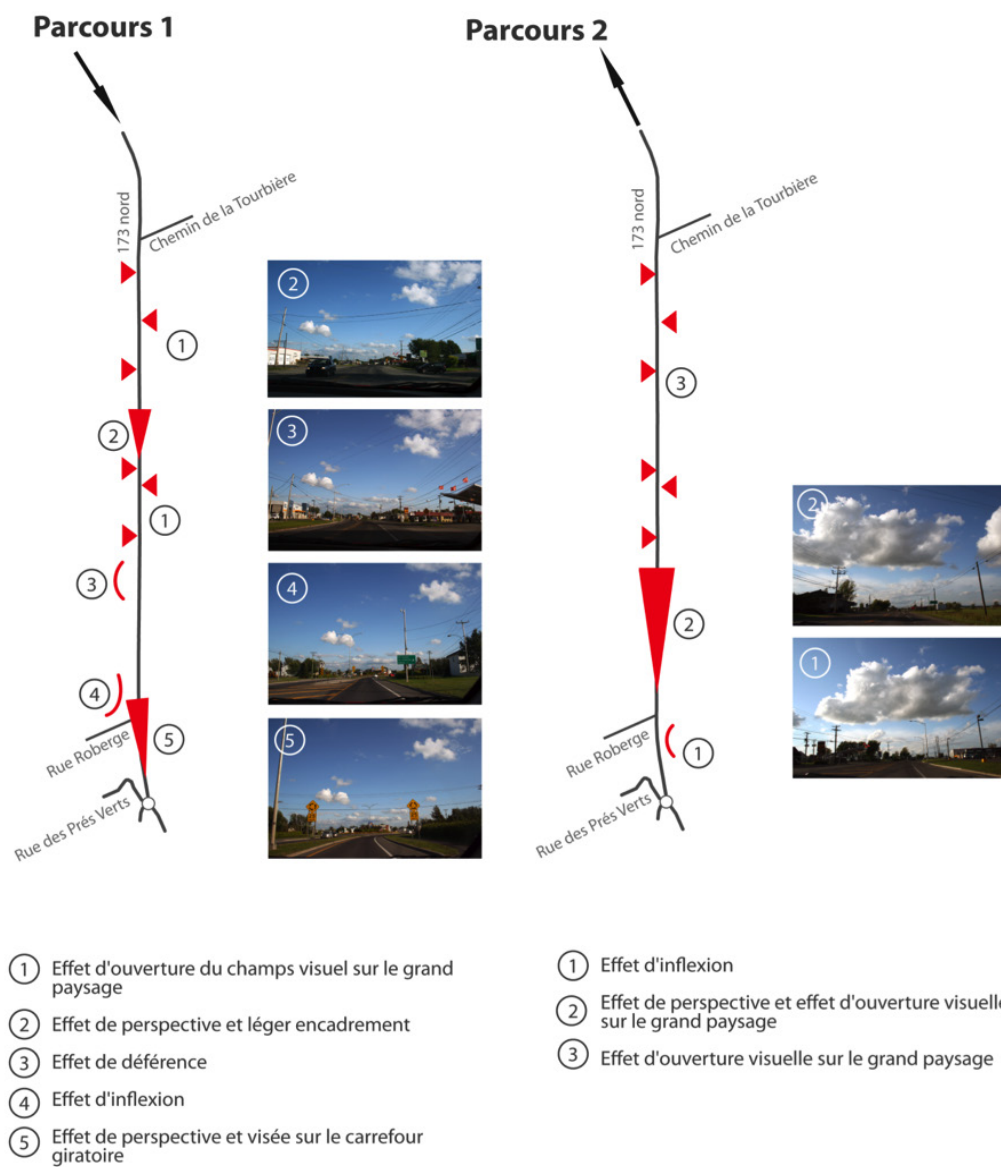
La caractérisation visuelle en mouvement

À l'aide de vidéos frontaux, la caractérisation visuelle en mouvement permet de traduire l'expérience de l'usager de la route qui traverse un territoire en s'intéressant à l'étude des modifications du champ visuel. Plus spécifiquement, on y analyse les séquences visuelles d'un parcours spécifique, un peu comme on le ferait avec les séquences d'un film. Les différents plans des séquences peuvent ensuite être organisés de manière à identifier les successions et les passages d'une séquence à l'autre et pour identifier les points forts et les points faibles du parcours et du paysage.

À titre d'exemple, Poullaouec-Gonidec et al., (1993) ont mené une analyse visuelle frontale et latérale de la route traversant le village de Verchères. Pour chaque point d'observation (une centaine au total), c'est-à-dire pour chaque endroit marqué par une transformation tangible de l'expérience visuelle (composition ou effets perçus), des représentations schématiques des principales situations rencontrées ont été caractérisées de



Figures 4.17
Icônes d'analyse visuelle en mouvement, projet EPSR
 (Tirée de Paquette, et al., 2012)



Figures 4.18
*Analyse visuelle séquentielle du tronçon de la route 173 nord, du
 Chemin de la Tourbière au carrefour giratoire nord_Projet EPSR*
 (Tirée de Paquette et al. 2012)

manière à rendre compte de l'expérience des usagers de la route et à définir les singularités du paysage routier. La figure XXX illustre la fiche terrain et les figures répertoriées pour la vision frontale. Plus récemment, Paquette et *al.* (2012) ont effectué une caractérisation de l'expérience paysagère fixe et en mouvement, aux entrées et dans les traversées de la municipalité de Saint-Henri. L'objectif était d'étudier les interactions entre la route et le paysage de manière à identifier les enjeux de sécurité routière et d'aménagement du territoire. L'analyse visuelle fixe a été produite en fonction de points d'observation spécifiques en des lieux qui semblaient problématiques ou conflictuels sur le plan du paysage et de la sécurité routière (ex. : confusion générée par la signalisation, traitement des surfaces, etc.). Les images, tel des tableaux, ont permis d'en analyser la structure visuelle (ouverture, ligne de force, etc.),

le type d'encadrement (naturel, densité, etc.) et les effets visuels (harmonie, singularité, diversité, polychromie, etc.). Pour l'analyse visuelle en mouvement, une analyse des séquences a permis d'identifier les effets visuels qui se succédaient (ex. : effet d'ouverture, effet de relais, etc.) (**Fig. 4.18**) en fonction d'un parcours donné, pour mieux saisir l'expérience de l'usager. Ainsi, cette méthode aura permis de démontrer que la transition entre le milieu rural et le milieu plus urbanisé de Saint-Henri se faisait dans un environnement visuel marqué par l'absence de cohérence, de progression et de structure et où l'on remarquait un effet de désordre visuel et de confusion à l'approche de l'entrée, faisant en sorte que le risque d'accidents y était plus élevé (**Fig. 4.19**).

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Swanwick, C. (2002). *Landscape Character Assessment - Guidance for England and Scotland*. Rapport Scottish Natural Heritage / The Countryside Agency, pp: 41-47.

RÉFÉRENCES

Domon, G., Poullaouec-Gonidec, P., Froment, J. (2008). *Visual Landscape Monitoring : A Tool for Characterizing and Managing Highway Corridor Landscapes in Goodrich-Mahoney*, 8th International Symposium on Environmental Concerns in Rights-of-Way Management

Paquette, S., C. Gagnon, G. Domon, N. Saunier et J. Bergeron, (2012). *Enjeux de paysage et sécurité routière en contexte de traversée d'agglomération (EPSR), activité 1, Mise à jour des connaissances, des bonnes pratiques et des pratiques exemplaires*, rapport final déposé au ministère des Transports du Québec, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.



LA MÉTHODE D'ÉVALUATION VISUELLE DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION DE L'OUEST AUSTRALIEN

L'Australie bénéficie d'une tradition déjà longue de travaux sur les paysages. Dans cette foulée, la Commission de planification de l'ouest australien publiait en 2007 un imposant document proposant une démarche alliant des procédures d'évaluation des paysages, d'évaluation des impacts des interventions sur le paysage, de localisation des activités et de design des interventions. Cette méthode se démarque à différents égards de la méthode américaine.

Principe de la méthode

En regard de l'évaluation des paysages, la démarche insiste sur deux points :

- il n'y a pas de méthode unique d'évaluation des paysages : elles varient et doivent être adaptées en fonction des besoins, des objectifs et des ressources ;
- il y a une complémentarité certaine entre le processus d'évaluation des paysages et celui de l'évaluation des impacts sur le paysage. Le premier est proactif et alimente les démarches de planification. Le second est réactif et sert à évaluer les propositions. En ce sens le premier doit, en pratique, être mené avant le second.

Dans son ouvrage, la Commission expose en détail avec de nombreux exemples et illustrations une démarche type d'évaluation visuelle des paysages. Nous ne reprenons ci-après que quelques éléments de chacune des étapes identifiées à la **Figure 4.20**.

Étapes de la mise en œuvre

L'Étape 1 vise à: i) préciser les objectifs, les rôles des experts et celui des résidents; ii) définir l'échelle de travail; iii) confirmer le niveau de détail attendu et, iv) générer une carte de base précisant l'aire d'étude et les principales caractéristiques géographiques.

L'étape 2 porte sur l'analyse de l'assise matérielle des paysages. Deux principales composantes en résultent: i) une description du caractère (« character ») visuel du paysage de l'ensemble du territoire à l'étude; description appuyée et enrichie par une description détaillée de chacune des unités de paysage et par un ensemble de cartes, de photos et de documents permettant d'illustrer et de comprendre la nature du caractère de chacune des unités; ii) une carte montrant :

a) les limites des unités de paysages définies sur la base des patrons homogènes de végétation, de la topographie, des plans d'eau et de l'utilisation des sols, et conférant à chacune de ces unités un caractère distinct et, b) les caractéristiques individuelles des unités, et ce, tant au plan des éléments naturels que construits.

On comprendra donc que les unités de paysages sont basées sur la notion de « character », dont la définition et la délimitation résulte de l'effet combiné de l'utilisation du sol, d'éléments naturels et d'éléments construits. Il s'agit donc en quelque sorte de rendre compte de la « personnalité » de chacune des unités.

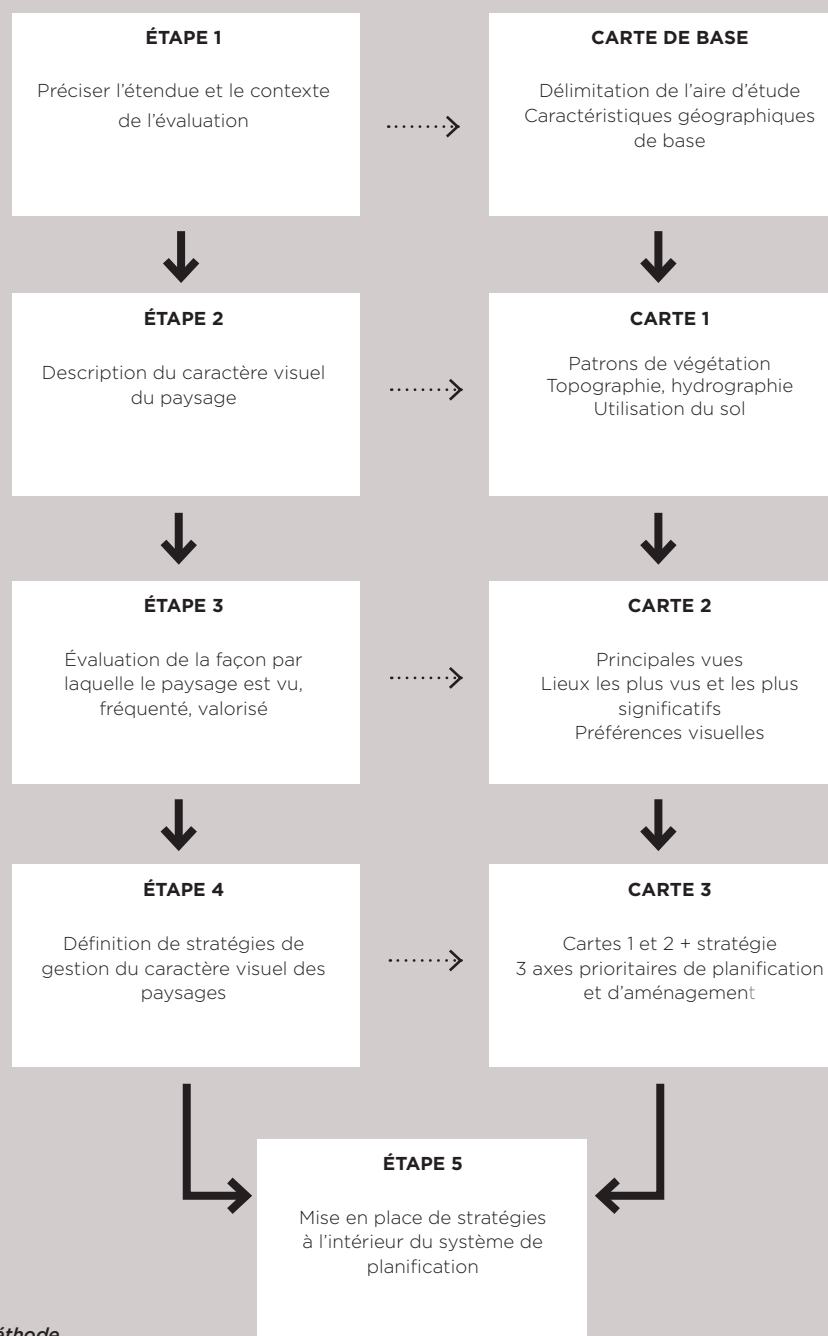


Figure 4.20
*Étapes de la méthode
d'évaluation visuelle*
(Tiré de Western Australian
Planning Commission, 2007)

L'étape 3 porte quant à elle sur les perceptions et les valorisations des paysages. Elle vise notamment à répondre à des questions telles que : quelles sont les vues importantes et d'où sont-elles accessibles; quelle est l'attitude des communautés envers ces paysages; quelles caractéristiques des paysages sont valorisées? Pour ce faire les méthodes utilisées sont variées :

- dans un premier temps, les principales vues sont localisées, les visiteurs dénombrés et des études de préférences visuelles réalisées ;
- dans un second temps tout en reconnaissant que la mise à jour des valorisations et usages est une tâche complexe, les auteurs proposent de recourir à différentes approches : entretiens individuels, discussions en groupe, observations des usagers sur le terrain etc. Les produits rendant compte de ces questions sont à la fois nombreux et diversifiés. Ils comprennent par exemple; i) un inventaire des points de vue valorisés; ii) une illustration de ces points de vue et la localisation des endroits à partir desquels ils sont accessibles; iii) une carte rendant compte des deux points précédents et permettant de saisir et de localiser les éléments les plus significatifs en regard de l'expérience et de la valorisation visuelle des paysages.

À l'égard de cette troisième étape, les auteurs insistent sur le fait qu'il est préférable d'inclure la participation des individus et de la collectivité afin de s'assurer que les résultats reflètent les préférences et usages de la communauté. Ils relèvent également la quantité considérable de données tant cartographiques, statistiques que qualitatives susceptibles de résulter des travaux de cette étape. À cet effet, ils proposent un certain nombre de lignes directrices afin de mieux les circonscrire.

L'étape 4 vise à répondre à trois principales questions : quels sont les objectifs de gestion visuelle les plus appropriés pour chacune des unités ? Comment ces objectifs peuvent-ils être atteints ? Quelles stratégies privilégier pour y parvenir ? Pour ce faire, on propose de procéder à la superposition des cartes issues des étapes 2 et 3. Cette superposition servira alors de base à l'identification des objectifs de gestion visuelle pour chacune des unités; objectifs pour lesquels seront par la suite développées des stratégies portant sur des enjeux spécifiques. Ici encore, on insiste sur l'importance de la participation de la population visée au sein du processus d'identification des stratégies. Ainsi, sur la base de documents synthèse identifiant les enjeux, les objectifs et les stratégies prévues, la population devrait être impliquée, et ce, à travers les mécanismes jugés les plus appropriés : workshops, rencontres individuelles, articles dans les journaux, etc.

Enfin, une fois les objectifs et les stratégies de gestion visuelle identifiés, documentés et cartographiés, une liste d'actions et de priorités pourra être dressée dans le cadre de l'étape 5. Il s'agit donc à cette étape de faire le lien entre les résultats de l'analyse visuelle et les différents documents de planification qui influencent le devenir des paysages.

Par ailleurs, les résultats de cette démarche pourront venir, comme déjà signalé, alimenter les démarches d'évaluation des impacts liées à des interventions spécifiques.

Que retenir?

En définitive, tout en laissant une large place à l'expert tant dans l'analyse de la réalité matérielle des paysages que dans la mise à jour des préférences et des valorisations, la méthode australienne présente certaines caractéristiques spécifiques qu'il peut être utile de relever.

Ainsi :

- évitant le recours à une grille d'évaluation prédéterminée et standardisée, elle ressort comme étant flexible et susceptible de pouvoir s'adapter à la spécificité des différents territoires visés;
- à travers la production de nombreuses cartes, illustrations et tableaux explicatifs, elle cherche à rendre le plus explicites possible les éléments, facteurs, critères qui sous-tendent les différentes étapes de la démarche (délimitation des unités de paysage, identification des vues les plus valorisées, etc.);
- enfin, elle inscrit l'évaluation des paysages dans une démarche plus globale incluant à la fois l'analyse des impacts visuels des interventions et l'intégration des résultats d'une telle évaluation au sein des documents de planification.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Western Australian Planning Commission. (2007). *Visual Landscape Planning in Western Australia : a manual for evaluating, assessment, siting and design*. Repéré sur le site du gouvernement Australien: <http://www.planning.wa.gov.au/publications/1205.asp>



DES PAYSAGES REMARQUABLES ET D'AUTRES PLUS BANAUX : L'INVENTAIRE DE LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

Dès 1995, la MRC de Brome-Missisquoi a commencé à tenir compte de la question paysagère dans l'aménagement de son territoire. Un inventaire de la sensibilité des paysages a été réalisé par la firme APP inc.

Essentiellement experte, la méthode d'inventaire de la sensibilité instiguée par la MRC se basait sur celles développées par le USDA Forest Service aux États-Unis, le gouvernement de la Colombie-Britannique et, plus récemment, celle instaurée en 1993 par le gouvernement du Québec pour les zones récréotouristiques en milieu naturel.

Il ressort de cet inventaire quelques paysages exceptionnels d'intérêt dit « national » : le mont Glen, les environs du village de Knowlton et du lac Brome, les monts Sutton et les environs du joli village de Frelighsburg (**Fig. 4.21**). Les paysages d'intérêt dit régional étaient, quant à eux, constitués essentiellement des poches agricoles des régions de Dunham et Stanbridge (**Fig. 4.22**).

Notons que la portion occidentale du territoire, vouée à l'agriculture intensive (**Fig. 4.23**), n'avait pas été couverte dans cette étude (Brome-Missisquoi, 2008).



Figure 4.21
Le village de Frelighsburg
Classé en tant que paysage d'intérêt national.
(Photo Louis-Philippe Rousselle-Brosseau)



Figure 4.22
La plaine agricole des cantons de Stanbridge, Farnham Ouest et de Saint-Armand
Ce paysage n'a pas été inclus dans l'inventaire de la sensibilité paysagère de la MRC.
(Photo : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau)

M.R.C Brome-Missisquoi

Inventaire de la sensibilité des paysages

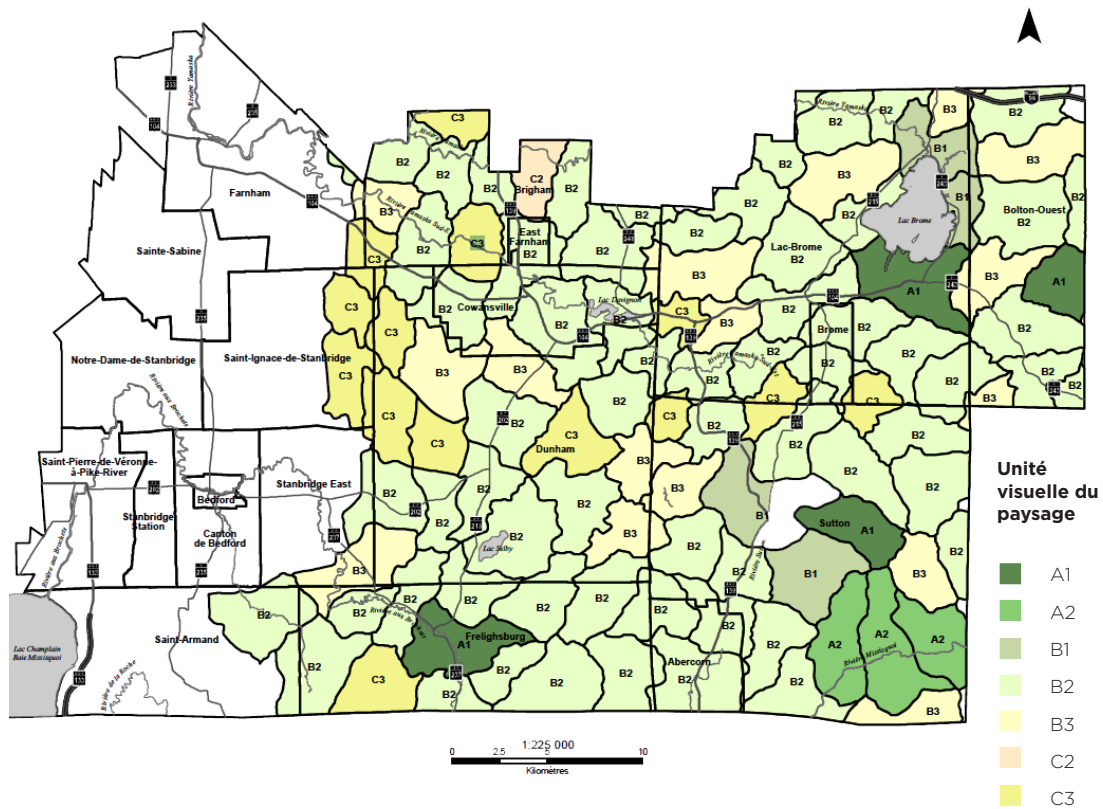


Figure 4.23
Inventaire de la sensibilité des paysages de la
MRC de Brome-Missisquoi

Classe A : paysage d'intérêt national
 Classe B : paysage d'intérêt provincial
 Classe C : paysage d'intérêt régional
 (Tiré de Brome- Missisquoi, 2008)



QUELQUES MÉTHODES D'ÉVALUATION VISUELLE DES PAYSAGES

Visual Management System développé par le « United States Department of Agriculture (USDA) Forest Service »; Bacon, Warren R. 1979. The visual management system of the Forest Service, USDA. In: Elsner, Gary H., and Richard C. Smardon, technical coordinators. 1979. Proceedings of our national landscape: a conference on applied techniques for analysis and management of the visual resource [Incline Village, Nev., April 23-25, 1979]. Gen. Tech. Rep. PSW-GTR-35. Berkeley, CA. Pacific Southwest Forest and Range Exp. Stn., Forest Service, U.S. Department of Agriculture: p. 660-665.

Visual Ressource Management développé par le United States Department of the Interior, « Bureau of Land Management »; <http://www.blm.gov/nstc/VRM/index.html>

Visual Impact Assessment développé par le « Department of Transportation (DOT), Federal Highway Administration »; <http://www.dot.ca.gov/ser/downloads/visual/FHWAVisualImpactAssmt.pdf>

Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transports du « Ministère des Transports du Québec »; GAUDREAU, Richard, JACOBS, Peter et LALONDE, Ginette (1986). Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport. Montréal, Ministère des Transports, Service de l'Environnement.

Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes d'Hydro-Québec de « Hydro-Québec »; Le Groupe Viau Inc., en collaboration avec le Groupe conseil Entraco Inc., Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transports et de répartition, Document synthèse, Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, 1993.

Visual Impact Analysis du « British Columbia Forest Service ». <http://www.for.gov.bc.ca/hfd/pubs/mr.htm>



RÉFÉRENCES

Brush, R., Chenoweth, R. E. & Barman, T. (2000). Group differences in the enjoyability of driving through rural landscapes. *Landscape and Urban Planning*, 47(1-2), 39-45.

Bureau of Land Management (BLM). (2011a). North Steens 230-kV Transmission Line Project EIS. Repéré sur le site du Bureau of Land Management : http://www.blm.gov/or/districts/burns/plans/steen_trans/

Dakin, S. L. (2003). There's more to landscape than meets the eye: towards inclusive landscape assessment in resource and environmental management. *The Canadian Geographer* 47(2), 185-200.

Environmental Protection Agency (EPA). (2013). Coastal Wetlands Initiative : North Atlantic Review. Repéré à <http://water.epa.gov/type/wetlands/upload/north-atlantic-review.pdf>

Gaudreau, R., Jacobs, P., Lalonde, G. (1986). *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Montréal : Ministère des Transports du Québec.

Herzog, T.R., Herbert, E.J., Kaplan R., & Crooks, C.L. (2000). Cultural and Developmental Comparisons of Landscape Perceptions and Preferences. *Environment and Behaviour*, 32(3), 301-323.

Hull, R. B., & Revell, G.R.B. (1989). Cross-cultural comparison of landscape scenic beauty evaluations: a case study in Bali. *Journal of Environmental Psychology*, 9(3), 177-191.

Joliet, F. 2014. *Paysages et naturalités, en images. Habilitation à diriger des recherches*. Volume 1: Position scientifique. Université d'Angers. 156p.

Kaltenborn, B. P. & Bjerke, T. (2002). Associations between Landscape Preferences and Place Attachment: A Study in Røros, Southern Norway. *Landscape Research*, 27(4), 381-396.

Kaplan, R. & Kaplan, S. (1989). *The Experience of Nature: A Psychological Perspective*. New York : Cambridge University Press.

Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec. (2009). Étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur les paysages : Rapport final. Repéré à <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/etude-eoliennes.pdf>

Nohl, W. (2001). Sustainable landscape use and aesthetic perception— preliminary reflections on future landscape aesthetics. *Landscape and Urban Planning*, 54(1-4), 223-237.

Poullaouec-Gonidec, P. (1993). *Esthétique des paysages de la modernité*. Trames : revue de l'aménagement, 9, 29-34.

Poullaouec-Gonidec, P., P. L. Martin, J. Epstein. (1993). *Trois regards sur le villages de Verchères, Essai de caractérisation du paysage*. Rapport final pour le ministère des Affaires culturelles du Québec, École d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 104p.

Ruiz, J., Domon G., Jambon, C., & Rousselle-Brosseau, L.-P. (2012). *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Montréal, Trois-Rivières : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières.

US Department of Agriculture (USDA). (1974). National Forest Landscape Management: Volume 2. Repéré à : <http://pbadupws.nrc.gov/docs/ML1224/ML12241A372.pdf>

van den Berg, A.E., Vlek, C.A.J., & Coeterier, J-F. (1998). Group differences in the aesthetic evaluation of nature development plans: a multilevel approach. *Journal of Environmental Psychology*, 18(2), 141-157.

Groupe Viau & Goupe conseil Entraco. (2012).

Voulligny, É., Domon, G., & Ruiz, J. (2009). Assessment of ordinary landscapes by expert and lay people: landscape values in areas of intensive agricultural use. *Land Use Policy*, 26(4), 890-900.

Walter, E.J. & Savasdisara, T. (1986). The influence of the environmental background of subjects on their landscape preference evaluation. *Landscape and Urban Planning*, 13, 125-133.



TECHNIQUES ET OUTILS

T41 La fiche d'inventaire, les supports visuels et la grille d'analyse visuelle pour le terrain

T42 Les éléments visuels de discordance

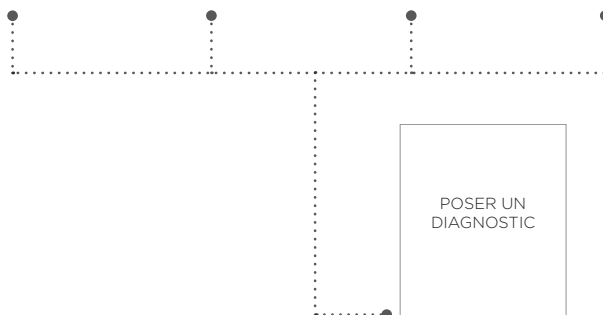
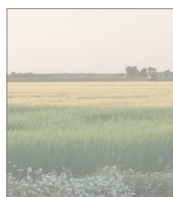


5

IDENTIFIER

L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

ET COMPRENDRE LEURS FORCES
MOTRICES DE CHANGEMENT





5

IDENTIFIER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET COMPRENDRE LEURS FORCES MOTRICES DE CHANGEMENT

5.1

p. 253

EN QUOI CONSISTE LES MÉTHODES?

Objectifs et résultats
finaux

Les approches
méthodologiques

Les étapes et les outils
d'analyse

Portée de
l'identification et
de la compréhension
de l'évolution des
paysages

5.2

p. 276

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans la pratique,
quels sont les enjeux
soulevés?

5.3

p. 290

EXEMPLE D'APPLICATION

Une première analyse
de l'évolution des
paysages ordinaires :
l'exemple Maskoutains

Réponse à une
question posée par un
aménagiste

Éléments à retenir



p. 302

MÉTHODOLOGIE
APPROFONDISSEMENTS

La démarche
d'évaluation des
dynamiques des
paysages des Atlas de
paysage en France

Apport de la
reconstruction des
dynamiques des
paysages au Québec

Caractérisation
et évaluation des
changements dans les
paysages en Angleterre

Développer et mettre en
valeurs des systèmes de
suivi photographiques
des paysages



p. 309

MÉTHODOLOGIE
NOTIONS CLÉS



p. 310

RÉFÉRENCES



p. 313

**TECHNIQUES ET
OUTILS**

T51
T52
T53
T54
T55

La présence d'un lilas dans une friche, les chantiers des nouveaux développements résidentiels, la transformation des voies ferrées en piste cyclable ou la disparition d'un milieu humide sont autant de marques de changement qui montrent que les paysages sont en constante évolution. Dans une optique d'aménagement et de définition d'un projet collectif, la connaissance et la compréhension de l'évolution des paysages revêtent une importance fondamentale. Elles permettent de comprendre les caractéristiques actuelles des paysages, d'identifier leurs traces historiques et ceux porteurs de valorisations patrimoniales. La connaissance des changements au cours des 20, 30 ou 50 dernières années passées ouvre aussi vers la prospective : que deviendra le paysage dans 10, 20 ou 30 ans si ces changements continuent dans la même direction ? Répondront-ils à nos attentes ? Devons-nous chercher à maintenir ces tendances ou à les infléchir ? Cette connaissance des changements doit aussi mener à une compréhension des forces motrices qui façonnent la réalité matérielle des paysages. Dès lors, il sera possible de s'interroger sur quelles forces agir pour façonner le devenir des paysages.

5.1

EN QUOI CONSISTE LES MÉTHODES ?

OBJECTIFS ET RÉSULTATS FINAUX

La connaissance et la compréhension de l'évolution des paysages dans le cadre de l'état des lieux poursuivent donc deux objectifs principaux :

- comprendre l'origine et la mise en place des paysages de manière à mieux saisir les caractéristiques actuelles des paysages, à identifier leurs traces historiques ainsi que ceux porteurs de valorisations patrimoniales ;
- identifier plus spécifiquement l'évolution récente des paysages, généralement depuis les années 1950, ainsi que les forces motrices de changement. Cette compréhension permettra à la fois d'évaluer les changements en cours et d'anticiper les changements à venir de manière à prendre une décision éclairée sur les choix d'aménagements futurs.

Pour atteindre ces objectifs, une série d'analyses est menée de manière à aboutir à une synthèse géo-historique des paysages. La synthèse géo-historique va d'une part mettre en évidence l'évolution de la réalité matérielle des paysages au cours du temps et de plus en plus fréquemment aussi, l'évolution de la réalité immatérielle. D'autre part, elle va chercher à expliquer ces évolutions en s'intéressant aux forces de changement, soit aux forces géographiques et anthropiques qui ont façonné les paysages. Cette synthèse est réalisée en croisant divers documents cartographiques et iconographiques anciens avec des connaissances historiques sur les activités humaines et sur le milieu physique. Elle fournit des clés de compréhension des grandes phases d'évolution des paysages par période (ex. : préhistoire, colonisation, période industrielle) et/ou par thème (ex. : évolution des paysages agricoles,

des paysages bâtis, des paysages industriels). Pour chacune des phases d'évolution ou des thèmes identifiés, elle fait ressortir les tendances lourdes d'évolution des paysages au fil du temps mais surtout, elle cherche à les expliquer. Une synthèse géo-historique peut être réalisée pour l'ensemble du territoire d'étude et/ou pour chacune des unités de paysage ou des zones équivalentes selon le temps alloué pour les analyses.

LES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

La réalisation d'une synthèse géohistorique des paysages peut s'avérer complexe. Dès lors, comment s'y prendre ? Raymond (2008) distingue deux principales approches méthodologiques pour mener les études sur l'évolution des paysages.

L'approche globale et exploratoire

L'approche dite globale et exploratoire consiste à récolter le maximum d'information pour identifier et comprendre l'évolution des paysages du territoire d'étude, sans a priori ou hypothèses préliminaires, et sans se limiter sur la période d'étude.

Trois grandes étapes méthodologiques la caractérisent :

1. Compilation de l'ensemble des sources de données existantes pour documenter la réalité matérielle (cartes topographiques, cadastrales, photographies aériennes, etc.) et immatérielle (peinture, cartes postales, etc.) des paysages à différentes époques. Ces sources sont aujourd'hui souvent géoréférencées dans un système d'information géographique ;
2. Analyse de ces sources pour obtenir une image du paysage à différentes époques. On comprend ainsi comment le paysage actuel s'est formé.
3. Compilation du maximum d'informations géohistoriques pour comprendre les forces motrices des changements (statistiques démographiques et agricoles, études historiques, etc.). Ces informations pour saisir les forces motrices ne sont pas hiérarchisées ni organisées pour répondre à une

question particulière. C'est leur analyse qui laisse apparaître les forces motrices qui ont façonné le paysage actuel.

Plus utilisée dans le domaine de la recherche, sa mise en œuvre est généralement longue et les résultats sont dépendants des données disponibles. Par contre, ces résultats ont plus de chance d'être exhaustifs dans la mesure où ils n'auront pas été limités par des hypothèses que l'on cherchera à valider à travers l'analyse.

L'approche hypothético-déductive

La seconde approche dite hypothético-déductive repose sur le repérage d'une dynamique de changement dans le paysage actuel par un expert, soit sur le repérage d'un ensemble de forces motrices qui sont connues par l'expert pour produire le même effet dans le paysage (ex. : mitage du paysage, simplification). Cette dynamique paysagère est ensuite documentée par un travail d'enquête. Deux grandes étapes méthodologiques sont suivies :

1. Analyse sur le terrain par un ou des experts pour identifier les signes visibles des changements dans le paysage.
2. Les changements relevés sur le terrain sont ensuite analysés plus spécifiquement à travers un travail d'enquête géohistorique à partir de cartes, des études disponibles, des archives iconographiques, etc. et d'entrevues avec des informateurs clés (ex. : aménagistes, société d'histoire locale). L'analyse permettra de documenter plus systématiquement l'évolution des paysages et de comprendre les dynamiques paysagères relevées sur le terrain.

Cette approche est notamment préconisée pour les Atlas de paysages français (Luginbhül, 1994) afin d'identifier les changements dans la réalité matérielle des paysages et est illustrée plus loin dans un encart méthodologique¹. Plus rapide à mettre en œuvre que l'approche globale et exploratoire, elle fait davantage appel aux professionnels de l'aménagement afin d'identifier et de comprendre l'évolution des paysages. Elle a pour particularité de cibler les changements qui attirent le regard des experts qui mènent

1. La démarche d'évaluation des dynamiques des paysages des Atlas de paysage en France
Méthodologie, p. 302



l'analyse. L'évolution des paysages de l'ensemble du territoire ne fera donc pas forcément l'objet de l'analyse puisqu'on s'attardera aux dynamiques paysagères jugées pertinentes. Ainsi, elle nécessite une bonne connaissance préalable de l'évolution des paysages et des principales forces motrices qui les guident. La recherche de données pour comprendre les changements observés est fortement liée à la dynamique paysagère que l'on souhaite documenter. Ainsi, on aura tendance à documenter les changements que l'on connaît. S'il peut toujours apparaître des résultats insoupçonnés, une telle approche tend à réduire les surprises et pourrait occulter des éléments significatifs.

Ainsi, à l'image des autres méthodes d'analyse des paysages proposées dans ce manuel, il apparaît que la manière de procéder à l'analyse de l'évolution des paysages peut varier. Cela dit, ces deux approches ne sont pas nécessairement exclusives et peuvent s'enrichir mutuellement. En effet, sur la base d'un repérage sur le terrain des changements dans le paysage actuel et des portions de territoire qui semblent porteuses de traces historiques selon l'approche hypothético-déductive, on pourra par la suite utiliser une approche globale et exploratoire ciblée sur certaines portions de territoire spécifiques de manière à demeurer ouvert à la diversité des changements et des forces de changements qui façonnent les paysages. Enfin, si ces deux approches se distinguent par l'esprit général qui anime la compréhension de l'évolution des paysages, elles partagent aussi plusieurs points communs en ce qui concerne les étapes méthodologiques et les outils d'analyses utilisés.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ET LES OUTILS D'ANALYSES?

En effet, quelle que soit l'approche utilisée pour analyser l'évolution des paysages, trois grandes étapes méthodologiques, qui font appel à des outils d'analyse similaires sont utilisées. La **Figure 5.1** résume ces grandes étapes et positionne les outils d'analyses de l'évolution des paysages au sein de chacune d'elles. Les sections suivantes présentent plus spécifiquement en quoi consistent ces étapes et outils, et fournissent des exemples.

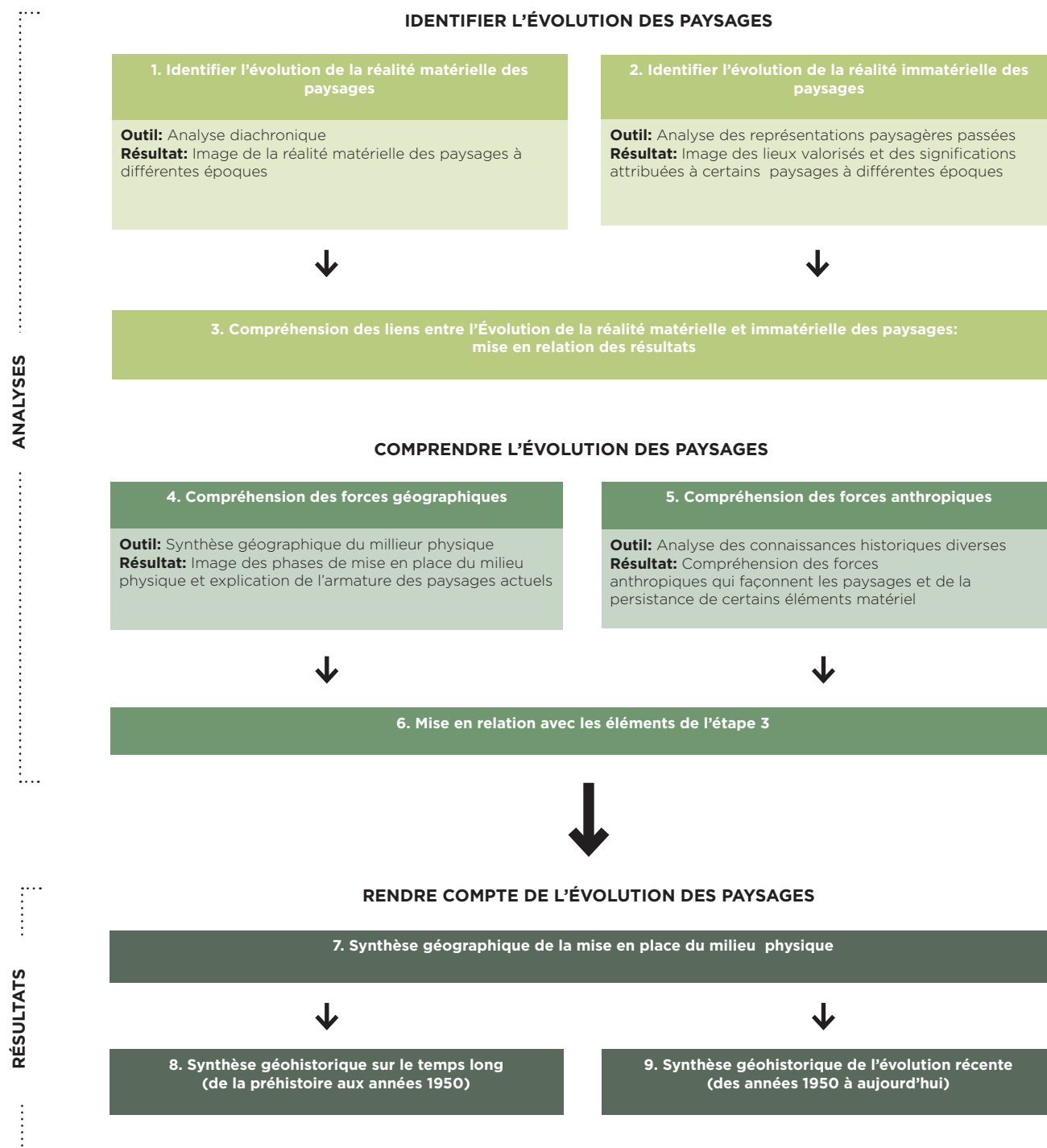


Figure 5.1

Étapes, outils et résultats de l'analyse de l'évolution des paysages

Globalement, l'analyse de l'évolution des paysages permet de répondre à deux questions qui correspondent aux deux phases d'analyses. À ces deux questions s'en ajoute une troisième question qui est celle de la représentation de l'évolution des paysages :

1. Qu'est-ce qui a évolué ou a peu évolué dans la réalité matérielle et immatérielle des paysages (étapes 1 à 3) ?
2. Pour quelles raisons les évolutions observées se sont-elles produites (étapes 4, 5 et 6) ?
3. Comment rendre compte des évolutions des paysages dans l'état des lieux (étapes 7 à 9) ?

Identifier l'Évolution des paysages

L'identification de l'évolution des paysages a longtemps été restreinte à la documentation de l'évolution de sa seule réalité matérielle (ex. : occupation/utilisation des sols). Or, le paysage renvoie autant à une réalité matérielle qu'à l'image que l'on s'en fait (réalité immatérielle). De ce fait l'évolution de la réalité immatérielle des paysages, quoique souvent très difficile à réaliser, doit aussi être considérée (Nogué et *al.*, 2013). C'est donc en croisant les résultats de ces deux analyses que l'on mettra à jour de l'évolution des paysages. Alors que l'analyse diachronique permet d'identifier l'évolution de la réalité matérielle, l'analyse des représentations paysagères passées identifie celle de la réalité immatérielle.

L'analyse diachronique, un outil de caractérisation systématique de l'Évolution de la réalité matérielle des paysages

Pour identifier l'évolution de la réalité matérielle des paysages, l'analyse diachronique de photographies aériennes, de photographies prises au sol ou de cartes est la plus précise. Elle consiste à comparer de manière systématique une même portion de territoire à différents moments dans le temps de manière à relever l'évolution de l'occupation et de l'utilisation

2. Les analyses diachroniques, T53

Technique et outils



des sols (couverts boisés, zones cultivées, urbaines, industrielles, etc.) et des autres éléments du paysage (haies, murets de pierre, etc.). Elle permet d'identifier avec précision les changements (ex. : évolution du réseau de transport, du couvert boisé), de les mesurer (ex. : nombre de kilomètres de nouvelles routes créés, évolution des superficies du couvert boisé) mais surtout, elle fournit une visualisation des changements du paysage avec des représentations cartographiques ou photographiques. Une fiche technique présente en détail les étapes méthodologiques des analyses diachroniques².

Par exemple, à partir de photographies aériennes, les évolutions de deux portions de territoires agricoles des années 1950 à aujourd'hui situés en Montérégie et dans les Cantons de l'Est ont été identifiées puis analysées. Les résultats révèlent des évolutions très contrastées de la réalité matérielle des paysages entre ces deux territoires (**Fig. 5.2-5.3**). En Montérégie, dans un territoire situé dans les basses terres du Saint-Laurent à la topographie plane et aux sols argileux, on observe la simplification des structures du paysage autant que l'on révèle à quel point ce paysage était déjà intensivement cultivé dans les années 1950. À l'inverse, dans les Cantons-de-l'Est, territoire à la topographie accentuée et aux sols minces, le paysage est marqué par la déprise agricole et la fermeture: l'agriculture tend à disparaître et la croissance de jeunes boisés vient fermer le paysage. En Europe, Natural England a procédé à une analyse diachronique systématique de tous les éléments de la réalité matérielle des paysages qui participent à son caractère actuel³. L'organisme a surtout développé une méthode systématique pour évaluer les changements.

3. Caractérisation et évaluation des changements dans les paysages en Angleterre

Méthodologie, p. 306



4. Développer et mettre en valeurs des systèmes de suivi photographiques des paysages

Méthodologie



Une analyse diachronique peut aussi être réalisée en utilisant des photographies prises au sol. Dans de tels cas, la reprise photographique d'anciennes cartes postales ou d'anciennes photographies de fonds d'archives permet d'illustrer avec précision l'évolution de certains points de vue (**Fig. 5.4**). En Bretagne, dans l'Ouest de la France, une synthèse de ces analyses diachroniques de photographies, regroupées dans un observatoire des paysages⁴, ont permis de créer des blocs diagramme montrant l'état des paysages à différents moments dans le temps (**Fig. 5.5**).

L'exemple du 8e rang (route Martin) dans la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

1950



2000



LÉGENDE

- Boisé
- cours d'eau
- Chemin de rang
- Limite de parcelle
- haie
- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment agricole



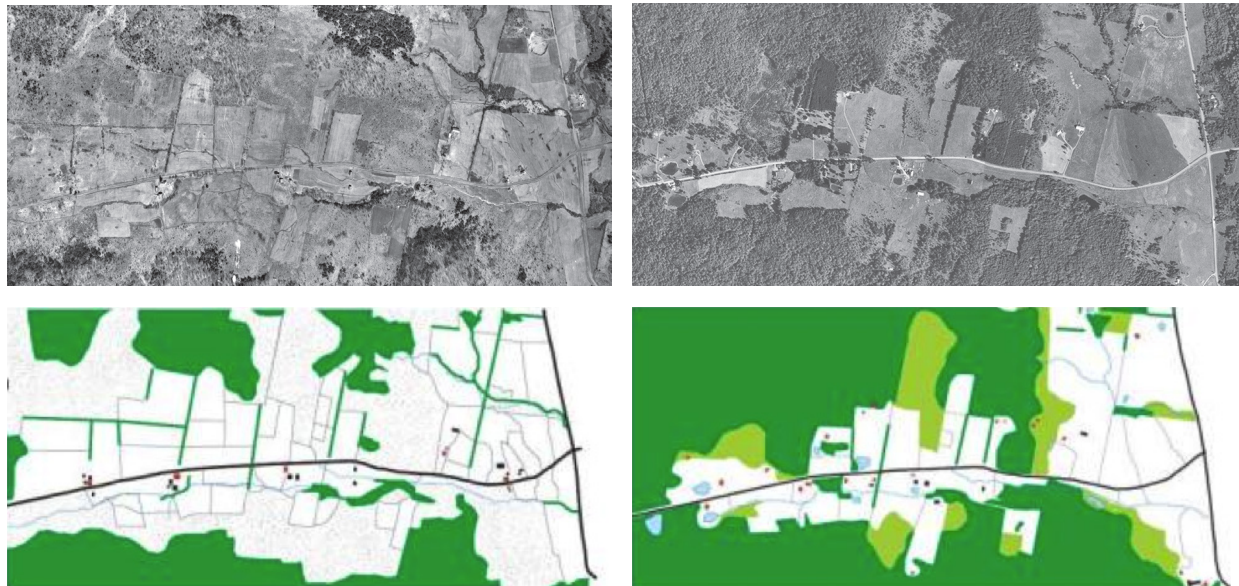
Schémas basés sur les photographies aériennes de 1950 (photographie numérique, 1:40 000. Gouvernement du Québec 2000)

Principaux changements relevés	Forces motrices des changements
Agrandissement du parcellaire agricole	Mécanisation des pratiques agricoles Diminution du nombre de cultures produites et changement dans les types de culture
Redressement du cours d'eau	Volonté d'augmenter la saison de croissance pour produire de nouvelles cultures dont le maïs-grain en favorisant un égouttement hâtif des terres au printemps ; systématisation du drainage souterrain
Disparition des arbres isolés	Maladie hollandaise de l'Orme Disparition des pâturages
Diminution du nombre de fermes et agrandissement des fermes restantes	Concentration de la production agricole

L'exemple du 6e rang (chemin Jordan) dans la municipalité de Sutton (piémont des Appalaches)

1965

2000



Schémas basés sur les photographies aériennes de 1965 (photographie Q65106-132, 1:15 840, Gouvernement du Québec 1964) et 2000 (orthophotographie numérique, 1:40 000, Gouvernement du Québec, 2000)

LÉGENDE



Principaux changements relevés	Forces motrices des changements
Augmentation des boisés et des friches	Disparition de l'agriculture conventionnelle peu productive dans ce territoire au relief marqué et aux sols minces qui entraîne l'abandon des pâturages naturels.
Apparition de nombreux plans d'eau artificiels	Développement de la villégiature dont l'image est fortement associé aux Laurentides, un territoire qui recèle de nombreux lacs.

Figures 5.2-5.3

L'identification des changements sur la base de photographies aériennes

(Schémas de gauche tirés de Ruiz & Domon, 2005; schémas de droite réalisés parJulie Ruiz)



Figure 5.4
Vues du fond de vallée de Piedmont dans les
Laurentides (photo non datée et en 1998)
(Tiré de Domon, Beaudet & Joly, 2000)

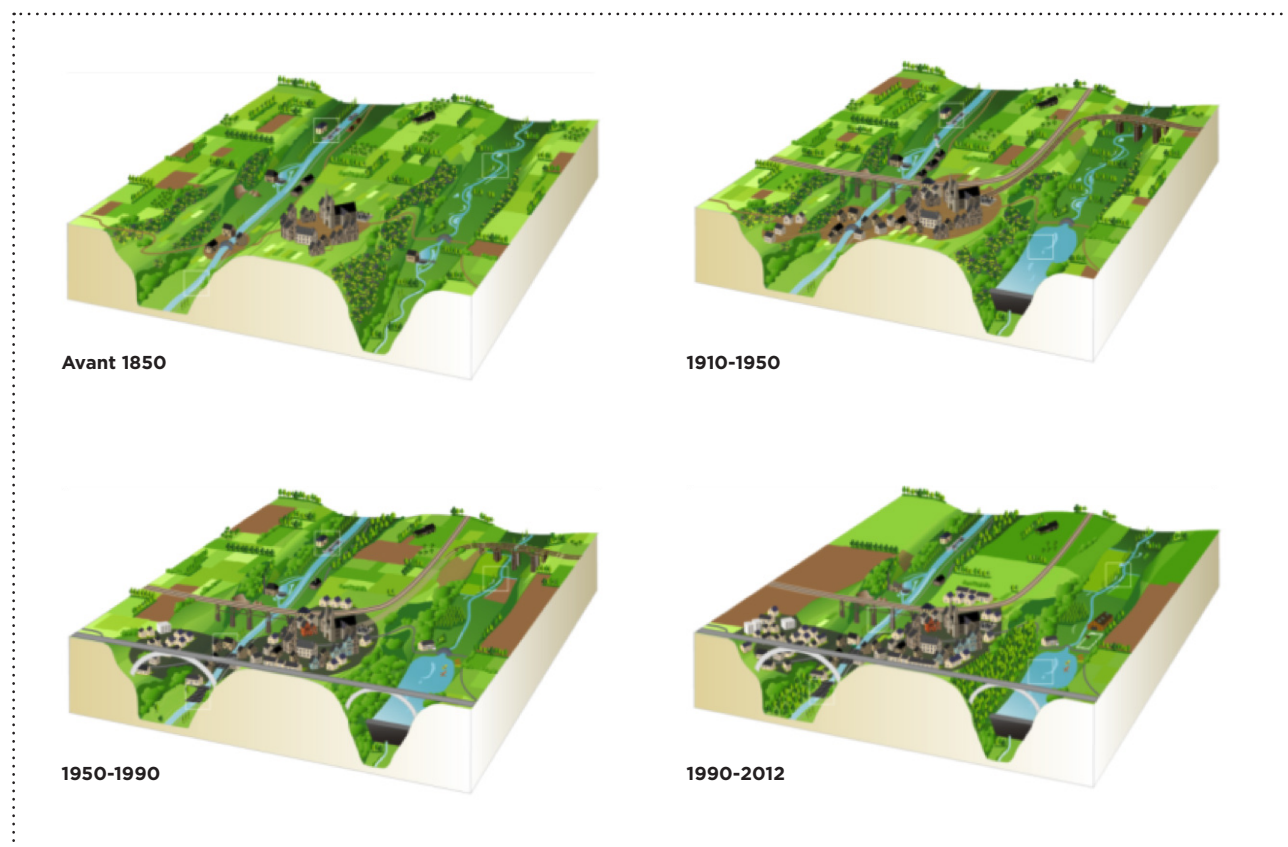


Figure 5.5
Représentation de l'évolution des paysages de vallées en Bretagne
(Source : <http://evolution-paysage.bretagne-environnement.org/>)

L'analyse des représentations paysagères passées: un outil d'identification de l'évolution de la réalité immatérielle des paysages

Tel que spécifié précédemment, identifier l'évolution des paysages nécessite de connaître également l'évolution de leur réalité immatérielle, c'est-à-dire l'évolution des significations attribuées au paysage au cours du temps par les individus qui y vivaient et le fréquentaient (Nogué et *al.*, 2013). L'analyse des représentations paysagères passées issues de documents iconographiques (ex. : peinture, cartes postales), de la littérature et des guides touristiques constitue le moyen le plus utilisé à cette fin . Cette analyse consiste à :

- sélectionner et compiler les sources de données jugées pertinentes pour l'analyse ;
- procéder à un géoréférencement des lieux représentés aux différentes époques ;
- analyser les types de lieux représentés (montagnes, paysages agricoles, lieux de villégiatures, etc.) ;
- analyser les données textuelles associées aux lieux représentés lorsque cela est possible, pour identifier ses significations, les valeurs qui leurs ont été attribuées.

Une fiche technique présente en détail les étapes méthodologiques de l'analyse des représentations paysagères passées⁵.

5. L'analyse des représentations paysagères passées, T54 *Technique et outils*



Ces analyses permettent notamment d'identifier les paysages et leurs éléments matériels porteurs de valorisations patrimoniales. Ces analyses s'appuient sur l'idée que la peinture, la littérature, les cartes postales, les guides touristiques ont, au cours du temps, diffusé des modèles paysagers, soit des sortes de stéréotypes des paysages qui ont joué un rôle déterminant dans la renommée actuelle de certains d'entre eux (Luginbhül, 1994). Ainsi, la représentation répétée d'un lieu montrera sa valorisation sur la longue durée, signe d'une partie de sa valeur patrimoniale.

Plus encore, les résultats de ces analyses, lorsqu'elles sont croisées avec ceux des analyses diachroniques, permettent de :

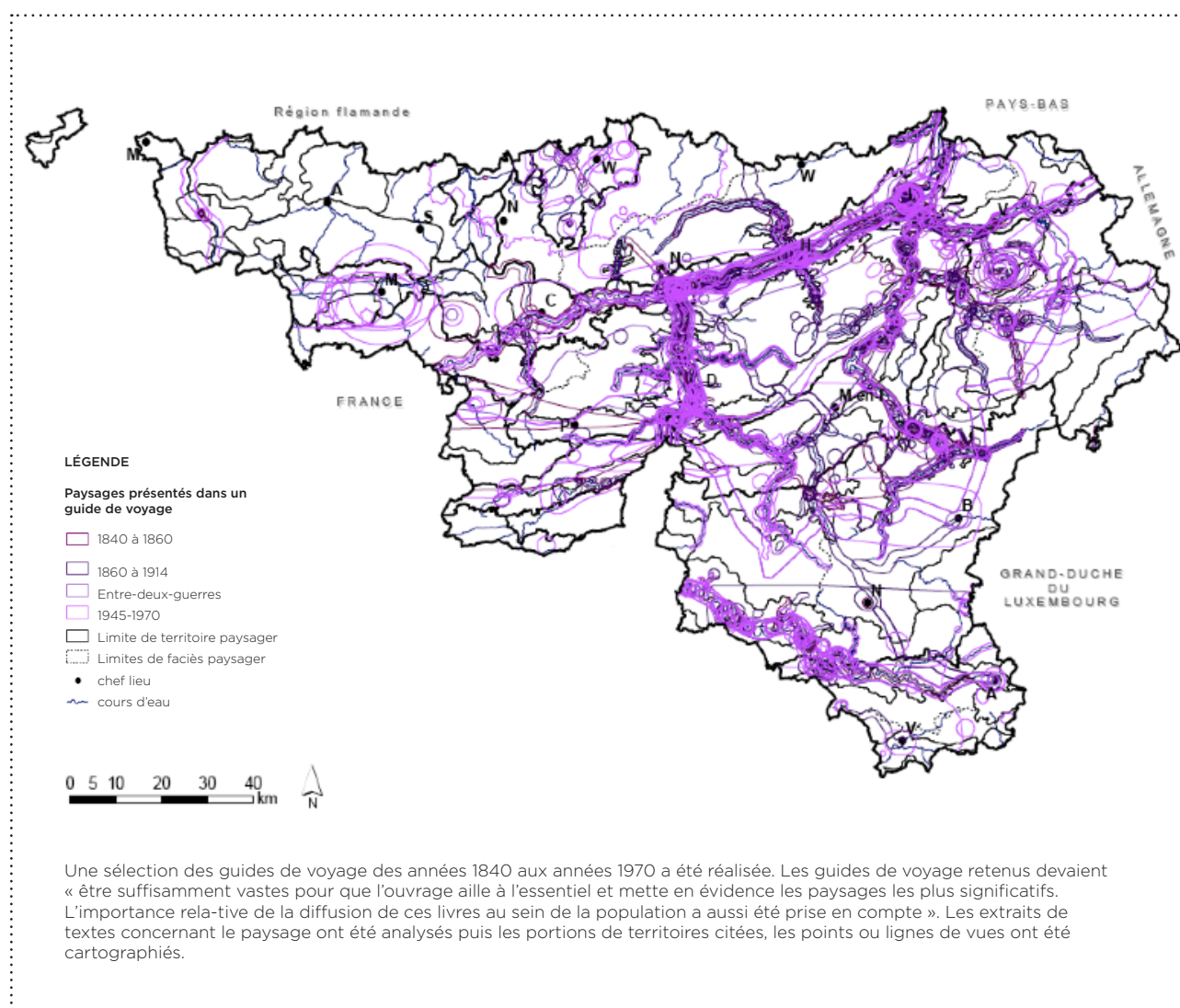
- comprendre les significations qui ont été accordées aux paysages à différentes époques et ainsi mieux saisir l'évolution de leur réalité matérielle. On pourra par exemple saisir l'attrait pour les petits centres industriels au début de 20^e siècle, identifier les lieux de villégiatures valorisés sur le temps long ; autant de valorisations paysagères qui participent à la compréhension de l'évolution de la réalité matérielle des paysages puisque l'attrait pour certains lieux pourraient avoir joué sur leur croissance à des époques spécifiques ;
- comprendre la persistance de certains traits matériels dans le paysage. En effet, dans certains cas, c'est aussi l'importance de certains éléments du paysage auxquels les populations ont accordé et accordent toujours une valeur importante qui pourrait être à la base de cette persistance.

Au Québec, l'analyse des représentations paysagères passées a été, à ce jour du moins, surtout le fait de la recherche. Les représentations picturales de la région de Charlevoix ont par exemple fait l'objet d'une analyse approfondie par Villeneuve (1999). Gagnon (2003) les a aussi analysées pour décrire et comprendre l'évolution du développement touristique du Québec. Dans les Laurentides, l'analyse des cartes postales anciennes et leur localisation a mis à jour des phénomènes contrastés et révélé la diversité de l'évolution des valorisations (Domon et al. 2000). Si le nombre et la persistance dans le temps de cartes postales portant sur la Rivière du Nord, sur certains lacs et centres de ski n'étonnera pas, celle, au début du ^{xx}^{ème} siècle, de nombreuses autres sur les zones industrielles et commerciales pourra quant à elle surprendre. Du coup, elle vient rappeler l'importance qu'ont eue à une certaine époque ces secteurs aujourd'hui occultés.

En Europe, par contre, ces analyses sont plus souvent intégrées dans les projets de caractérisation des paysages réalisés dans une optique d'aménagement. Certains pays ou régions ont ainsi procédé à des analyses systématiques des représentations paysagères. La région Ile-de-France a par exemple étudié le rôle joué par la peinture et le cinéma dans la perception du paysage francilien (IAURIF, 1997). Dans le cadre de la Convention européenne du paysage, la Wallonie a quant à elle procédé à une étude approfondie des représentations paysagères passées à travers trois médias, la peinture, la photographie d'art

Figure 5.6
Localisation des paysages
wallons représentés dans les
guides de voyage
 (Tiré de Quériat, 2007,
 septembre)

et les guides de voyage, pour alimenter ses atlas de paysages. Cette analyse visait à « déterminer quels sont les paysages wallons susceptibles d'être devenus des référents collectifs par leur représentation répétée et à repérer une partie des paysages wallons auxquels la population pourrait accorder une valeur patrimoniale » (Quériat, 2007, septembre). Les paysages représentés au sein des trois médias sélectionnés ont été localisés sur une carte (Fig. 5.6). L'analyse a permis de montrer que les représentations des paysages industriels apparaissent vers la fin de 19e s. comme l'expression de la richesse et du progrès, qu'ils révèlent l'esprit patriotique et sont aussi pour les artistes un moyen d'exprimer leur sensibilité sociale.



Comprendre l'évolution des paysages

Cela étant, afin de pouvoir envisager des actions éclairées pour aider à façonner le devenir des paysages, il importe non seulement d'identifier l'évolution des paysages mais aussi de la comprendre. Pour ce faire, il s'agit de croiser les résultats des analyses précédentes avec :

1. des connaissances géographiques sur le milieu physique. Pour ce faire, on procède généralement à une synthèse géographique ;
2. diverses connaissances historiques. Les statistiques sur l'évolution des populations et de l'agriculture, les histoires locales et régionales, les connaissances sur l'utilisation des voies navigables, des chemins de fer, les politiques de colonisation, de développement agricole, les grands changements sociaux comme l'arrivée des congés payés, l'accroissement de la mobilité des personnes etc. peuvent être utilisées pour comprendre les évolutions des paysages.

En expliquant l'évolution des paysages, on cherche:

1. à mettre à jour leurs forces de changement, soit les forces qui ont induit les changements observés dans la réalité matérielle ou immatérielle des paysages. La figure 5.2 permet de mieux saisir les différences entre les changements observés dans le paysage et les forces de changements ;
2. à comprendre la persistance de certains éléments caractéristiques du paysage actuel.

Les sections suivantes fournissent quelques exemples d'analyses qui permettent de comprendre l'évolution des paysages.

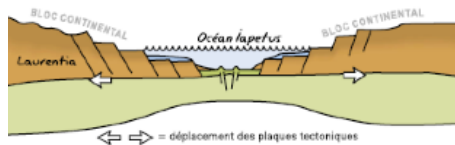
La synthèse géographique: comprendre le milieu physique

Avant tout, comprendre les paysages nécessite, comme l'expliquait le chapitre 2, une bonne connaissance du milieu physique. Une synthèse géographique permet d'identifier les phases de mise en place du milieu physique au cours

des temps géologiques. Elle permet de poser les bases de la compréhension de l'armature des paysages qui a, quant à elle, peu évolué au cours des derniers millénaires. Dans la MRC de Lotbinière, la connaissance de la mise en place du milieu physique au cours des temps géologiques a ainsi été illustrée (Fig. 5.7). Elle a notamment permis d'expliquer les principales formes actuelles du relief, tout autant que les raisons qui font que le bord du fleuve possède aujourd'hui des dépôts de surface argileux.

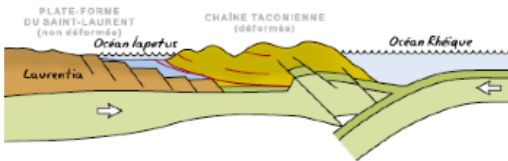
550 millions d'années

Un océan (l'Océan Lapetus) occupait le territoire actuel de la MRC dans lequel se déposaient des sédiments provenant de l'érosion d'un continent situé au nord (les Laurentides actuelles). Cet océan s'ouvrait par le jeu des plaques tectoniques qui s'éloignent.



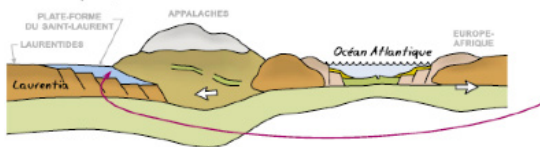
550 à 450 millions d'années

Le mouvement des plaques tectoniques s'inverse, les blocs continentaux se rapprochent et produisent une première chaîne de montagnes (la chaîne taconienne) fortement plissées. À l'avant de cette chaîne subsistent des terrains peu ou pas déformés qui correspondent à la plate-forme du Saint-Laurent.



450 millions d'années à 100 000 ans

Dans les Appalaches qui s'étendent au sud de la MRC se succèdent une série d'événements géologiques liés aux mouvements des plaques tectoniques: formation d'une deuxième chaîne de montagnes, ouverture de l'Océan Atlantique. Sur le territoire correspondant à la MRC, c'est une très longue période de stabilité géologique et d'intense érosion qui mène au relief que l'on connaît aujourd'hui.



100 000 à 10 000 ans

Ce sont les glaciations quaternaires successives puis l'invasion de la mer Champlain qui vont donner la dernière touche à la morphologie du territoire et déposer les sols que nous connaissons aujourd'hui.



Aujourd'hui

De la falaise de Pointe-Platon, au sommet du mont Sainte-Marguerite, 500 millions d'années d'histoire se déroulent sous nos yeux.

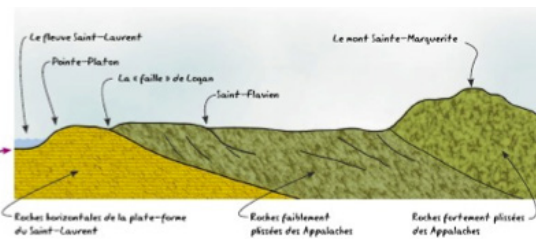


Figure 5.7
Synthèse de la mise en place du milieu physique dans la MRC de Lotbinière
(Tiré de Blais, Ducruc, Lachance & St-Laurent, 2005)

Cette connaissance du milieu physique pourra être croisée avec la lecture du déploiement des activités humaines sur le territoire de manière à identifier en quoi les caractéristiques du milieu physique ont pu constituer un potentiel ou une contrainte au cours du temps. À titre d'exemple, les travaux de reconstruction des paysages de la région du Haut-Saint-Laurent ont permis de révéler qu'au 19^e siècle, les colons se sont installés sur les monticules morainiques, alors que la plaine d'argile n'était pas entièrement occupée ⁶ (Paquette & Domon, 1997). Les monticules morainiques aux sols plus grossiers (sables, graviers, roches) auraient donc été plus faciles à cultiver que les lourds sols d'argile et auraient ainsi présenté à cette époque, un potentiel pour l'agriculture plus grand que la plaine d'argile ; une situation largement inversée aujourd'hui.

6. Apport de la reconstruction des dynamiques des paysages au Québec
Méthodologie, p. 304



La mise en perspective avec diverses connaissances historiques : comprendre les forces anthropiques de changement

Pour comprendre comment les paysages d'aujourd'hui ont été façonnés, on pourra aussi se pencher sur la manière dont les activités humaines se sont déployées sur le territoire au cours du temps. C'est notamment la voie choisie par la MRC de Lotbinière qui a réalisé et illustré une synthèse sur quatre époques de la dynamique d'implantation humaine sur son territoire. Celle-ci permet à la fois de comprendre la dynamique de colonisation du territoire, les raisons qui ont favorisé l'implantation de certains villages (ex. : construction du chemin de fer) ou encore leur croissance récente (ex. : construction de l'autoroute 20) (**Fig. 5.8**).

Des événements ou des pratiques marquantes de l'évolution d'un territoire, qui lui sont propres et qui ont laissé une empreinte dans la réalité matérielle du paysage actuel peuvent aussi être mis en évidence. Au Québec, les logiques qui ont procédé au découpage des seigneuries et des cantons en rangs et lots est ainsi un des éléments marquants des paysages actuels (**Fig. 5.9**). Plus localement, d'autres pratiques ou événements peuvent avoir laissé des traces durables dans la réalité matérielle des paysages. Par exemple, les anciennes régions de culture du tabac, comme Lanaudière, portent encore les traces de cette culture où les champs sablonneux étaient souvent entourés de haies de pins pour protéger les plants de tabac très sensibles à l'érosion éolienne (**Fig. 5.10**). De même, à Kamouraska, le système des aboiteaux mis en place pour

La période amérindienne préhistorique

Les autochtones érigeaient des campements temporaires sur des sites situés principalement le long des rives du Saint-Laurent et aux embouchures des rivières



Site amérindien



Illustration tirée de «Histoire de Lotbinière [Les régions du Québec]»

Le régime seigneurial (1636-1850)

Sous le régime français s'amorce l'établissement des premiers colons le long de la rivière navigable du Saint-Laurent

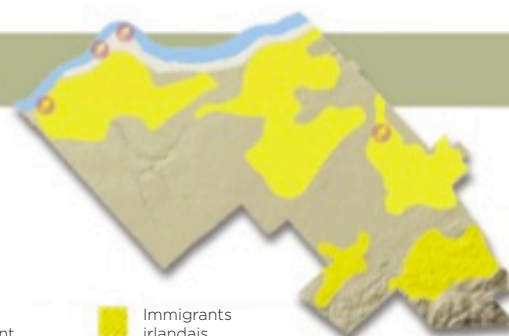


Nouveau peuplement



Peuplement intensif (milieu XIXe siècle)

L'immigration anglophones prend son envol, marquée entre autres par l'arrivée massive d'immigrants irlandais qui s'établissent dans le secteur des Appalaches



Peuplement établi

Nouveau peuplement

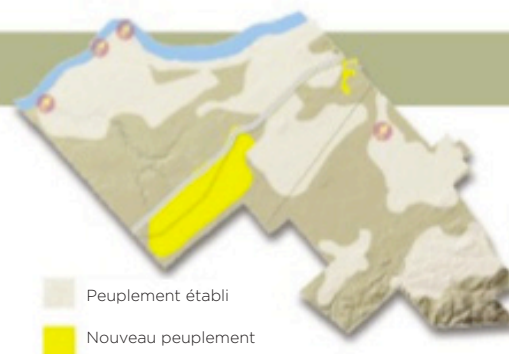
Immigrants irlandais



Archives nationales du Québec à Québec

Peuplement récent (milieu XXe siècle)

La construction de la voie ferrée de l'intercolonial à la fin du XIXe siècle, suivi de l'ouverture de l'autoroute 20 (1968) favorisera la création de nouveaux villages au centre de la MRC.



Peuplement établi

Nouveau peuplement



Archives nationales du Québec à Québec

Figure 5.8

Histoire de l'occupation humaine de la MRC de Lotbinière
(Tiré de Blais et al. 2005)

réguler le drainage des terres en bordure du fleuve a durablement marqué le paysage (Hatvany, 1995, 7 janvier ; **Fig. 5.11**). Pour d'autres territoires, des sites historiques importants comme celui des Forges du Saint-Maurice et de Fort-Chambly constitueront des empreintes durables de l'histoire dans les paysages actuels. Pour d'autres encore, les projets de certains hommes auront laissé une empreinte autant dans la réalité matérielle qu'immatérielle du paysage comme la colonie agroforestière d'Esdras Minville à Grande-Vallée en Gaspésie (Bouchard, 2011).



Figure 5.9
Le découpage des seigneuries et des cantons en rangs et lots a durablement marqué le paysage québécois
(Crédits photographiques : Denis Leroux)



Figure 5.10
Haies de pins dans la région de Lanaudière
(Photo : Julie Ruiz)



Figure 5.11
Fossé de drainage faisant parti du système des aboiteaux à Kamouraska
(Photo : Julie Ruiz)

Représenter l'Évolution des paysages

Les résultats des études de l'évolution des paysages prennent le plus souvent la forme de synthèses géohistoriques. Elles combinent souvent un texte expliquant l'évolution des paysages agrémenté d'illustrations variées, allant des schémas reconstruisant l'histoire géologique du territoire et la dynamique d'implantation humaine, à la reproduction de photographies et de cartes historiques. On y retrace l'évolution des paysages par époque ou par thème (paysages agricoles, bâtis, industriels, etc.). Les atlas de paysages français et wallons en fournissent de nombreux exemples (Voir la section **Pour en savoir plus** en fin de chapitre pour quelques exemples).

Bien souvent, on y retrouve (**Fig. 5.1**) :

1. une synthèse géographique expliquant la mise en place du milieu physique qui vient alimenter les deux synthèses géo-historique ci-après mentionnées ;
2. une synthèse géohistorique de l'évolution des paysages sur le temps long depuis les premières implantations humaines jusqu'au début du 20^e siècle ou des années 1950
3. une synthèse géohistorique qui s'attarde spécifiquement à l'analyse de l'évolution récente des paysages. C'est elle qui occupe la plus grande place dans l'analyse de l'évolution des paysages. D'une part, elle ouvre vers la prospective et l'identification des enjeux des paysages. D'autre part, les sources de données pour identifier et comprendre l'évolution des paysages étant plus nombreuses pour cette période, l'analyse pourra être plus précise. Cela dit, elle ne porte bien souvent que sur la réalité matérielle des paysages.

À QUOI CELA SERT-IL? PORTÉE DE L'IDENTIFICATION ET DE LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Ainsi donc, identifier et comprendre l'évolution des paysages pourra donner lieu à un travail long et complexe. Néanmoins, les apports ou contributions de ce travail dans la démarche de diagnostic sont considérables et dépassent largement la simple documentation historique. Six contributions majeures sont présentées dans les paragraphes suivants. Il importe de demeurer conscient que plus on aura une image fine de l'évolution des paysages et plus ces contributions seront maximisées.

L'évolution des paysages permet à chacun de prendre pleinement conscience du caractère foncièrement dynamique des paysage

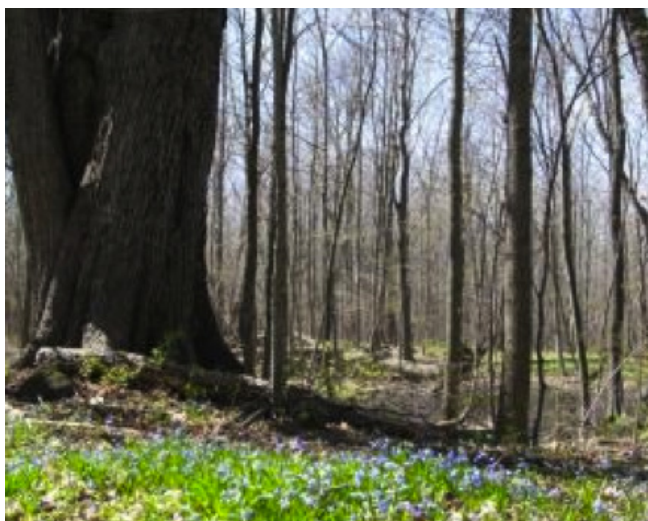
1. La mise à jour de **l'évolution des paysages** permet à chacun de prendre pleinement conscience du caractère foncièrement dynamique des paysages, soit du fait qu'ils ont toujours évolué. Dès lors, tout projet qui cherchera à conserver un paysage en voulant en figer les caractéristiques

actuelles se trouvera confronté au passé : dois-je conserver le paysage comme il est aujourd'hui ou chercher à revenir à un état de référence ? Mais quel état de référence puisque ce paysage a toujours évolué ? Une telle entreprise pourra paraître incongrue lorsque l'analyse viendra révéler que le paysage que l'on veut conserver a, en réalité, toujours évolué. La compréhension des forces motrice de changements viendra confirmer un tel constat. On se rendra en effet compte que les paysages du passé ont été façonnés par des pratiques et des modes de vie pour la plupart révolus. Vouloir conserver un paysage reviendrait alors à vouloir maintenir des forces motrices de changements en constante évolution. Dès lors, il faudra reconnaître qu'il s'agit plutôt d'accompagner le changement, de l'infléchir ou de limiter l'impact d'une force motrice pour répondre au mieux aux préoccupations des populations.

2. À travers la mise à jour des changements dans le paysage, **c'est aussi de fausses croyances qui pourront être éliminées et de nouvelles possibilités d'avenir qui pourront s'ouvrir** (Fig. 5.12). À titre d'exemple, dans le sud du Québec, l'analyse de l'évolution du couvert boisé fournit une indication sur l'âge relatif des forêts. Une telle analyse pourra par exemple révéler qu'un boisé que l'on percevait comme « naturel » s'avère en réalité un ancien pâturage retourné en forêt au cours des dernières décennies. Dès lors, ne s'agissant plus d'un boisé très peu modifié par l'homme mais bien d'une friche devenue boisée, les termes de sa gestion et de son aménagement se posent en des termes différents : privilégiera-t-on la mise sous cloche de ce boisé, la pratiques d'activités récréatives intensives ou encore la reconstruction d'un peuplement forestier productif dont on pourra tirer un revenu avec une exploitation durable ?
3. La mise à jour des changements de la réalité matérielle des paysages permet aussi de visualiser l'ampleur et la vitesse des changements. Ainsi, sur la base d'un relevé de l'occupation des sols de 1929 à 1994 de la vallée de Saint-Sauveur dans les Laurentides, les intervenants régionaux ont pu mesurer les changements en cours sur leur territoire (Fig. 5.13). Or, **le fait de saisir l'ampleur de ces changements permet de mesurer l'impact cumulatif des décisions quotidiennes de chaque acteur sur le paysage**. Il permet par exemple de visualiser l'effet cumulatif de l'émission de permis individuels de construction ou de changements d'affectation dans les règlements de zonage. Ce faisant, ces analyses permettent de prendre un certain recul critique sur les décisions passées.

C'est aussi de fausses croyances qui pourront être éliminées et de nouvelles possibilités d'avenir qui pourront s'ouvrir

Le fait de saisir l'ampleur de ces changements permet de mesurer l'impact cumulatif des décisions quotidiennes de chaque acteur sur le paysage.



À la fin des années 1970, un vaste mouvement populaire a conduit à la protection du Bois-de-Saraguay, un des derniers exemples montréalais de l'érablière à Caryer, type de communauté forestière alors considéré comme peuplement climacique pour le sud du Québec. Or, les différentes recherches historiques menées, par la suite, par l'équipe d'André Bouchard allaient montrer que le Caryer cordiforme était une espèce d'ouverture ayant pu profiter de l'action humaine. Ils allaient aussi révéler que la communauté forestière climacique du sud du Québec était plutôt caractérisée par la présence de Hêtre et de Pruche comme espèces accompagnatrices de l'Érable à sucre. Du coup, la protection et la mise en valeur du Bois-de-Saraguay se posent en des termes mieux éclairés. Il ne s'agit plus, comme d'aucuns ont pu initialement considérer, de protéger une forêt intouchée et ainsi d'en exclure la présence humaine comme on le fait pour les réserves écologiques. Il s'agit plutôt d'en arriver à définir un projet qui puisse mettre pleinement en valeur les potentiels écologiques, éducatifs et récréatifs de ce site remarquable.

Figure 5.12

La connaissance historique, un apport majeur pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay (Montréal).

(Photo : Julie Ruiz)

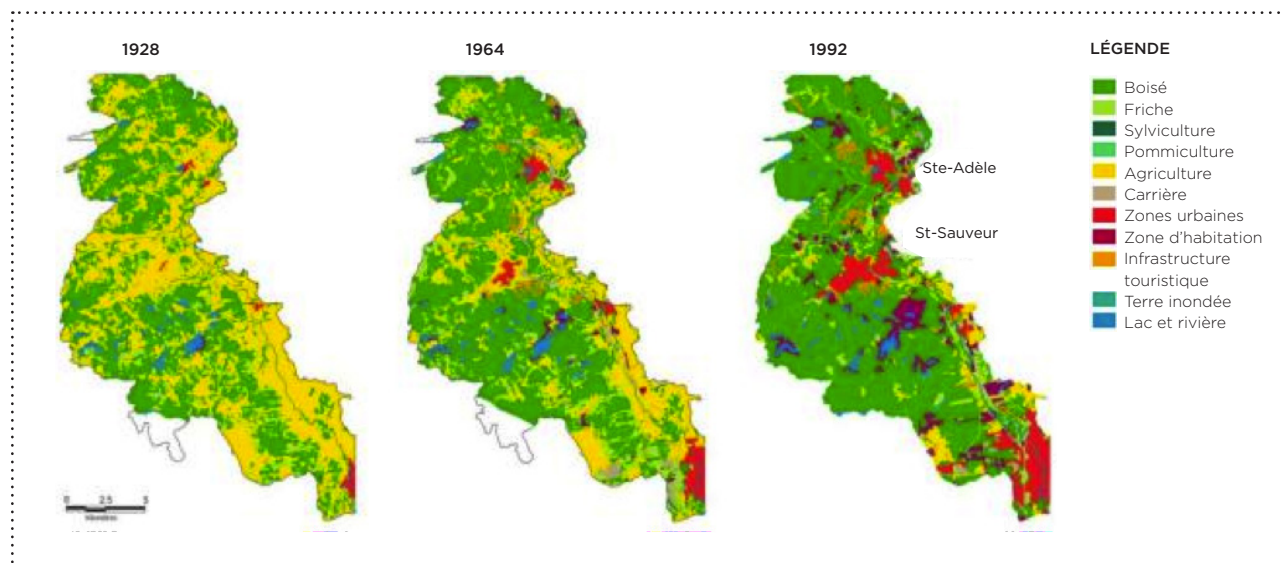


Figure 5.13

L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols des Laurentides (1928, 1964 et 1992) a permis de saisir l'ampleur des changements et de mesurer l'impact cumulatif des décisions quotidiennes de chaque acteur.

(Tiré de Domon et al., 2000)

4. **L'analyse de l'évolution des paysages** peut également constituer un outil privilégié pour repérer les paysages porteurs de traces historiques. En effet, comme le montre notamment l'analyse des paysages des Laurentides (Domon, et *al.*, 2000), en superposant les cartes d'occupation des sols réalisées en 1929, 1964 et 1994, il est possible d'identifier des secteurs dont l'organisation des éléments paysagers a relativement peu changé à travers le temps (**Fig. 5.14**). À l'image des études sur l'évolution historique des paysages réalisées dans les atlas de paysages de la Wallonie (Pons, Godart & Deconinck, 2012), de telles analyses viennent mettre en évidence les caractéristiques paysagères héritées du passé, permettant du même coup de mieux comprendre le caractère actuel des paysages.

L'analyse de l'évolution des paysages peut également constituer un outil privilégié pour repérer les paysages porteurs de traces historiques

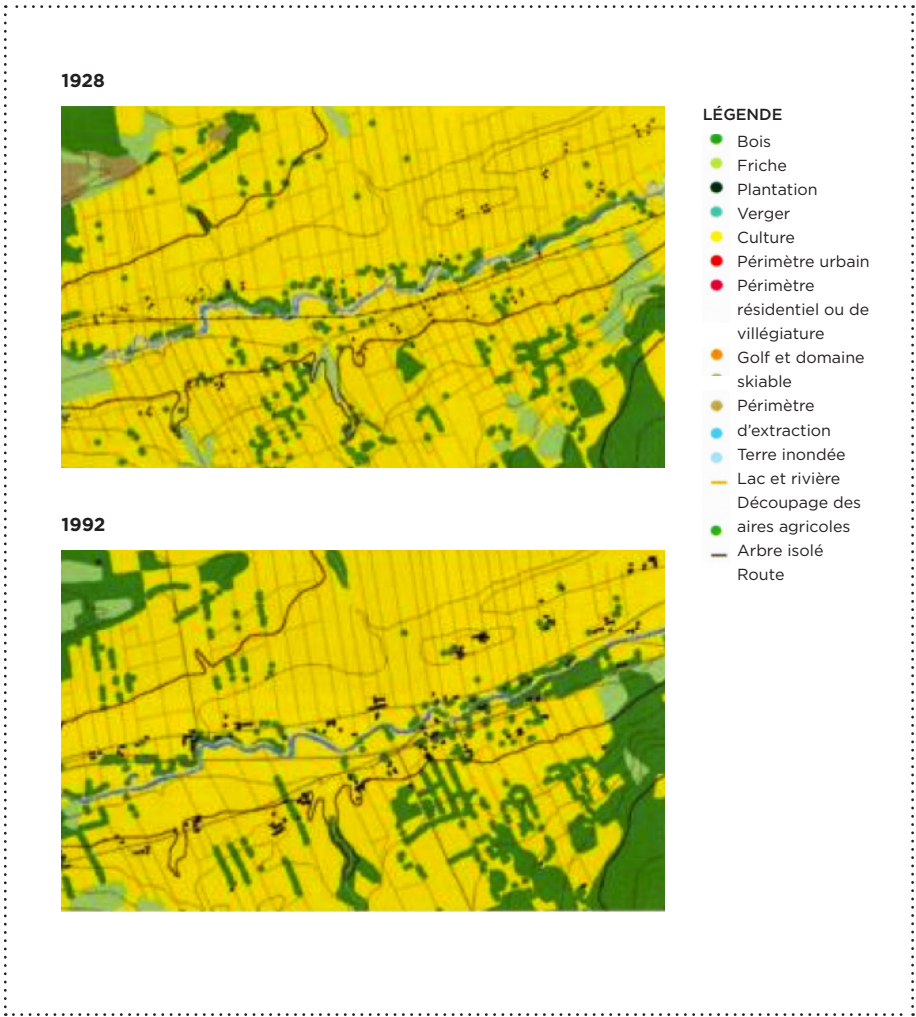


Figure 5.14
Le chemin de la Petite-Rivière-Rouge, un territoire qui a peu changé depuis le début du 20e siècle (Saint-André-d'Argenteuil, Laurentides).
(Tiré de Domon et *al.* 2000)

Les analyses des changements peuvent être utilisées pour simuler ce que deviendra le paysage si les changements actuels se poursuivent

La compréhension des forces motrices de changements permettra d'évaluer l'état des pressions qui s'exercent sur les paysages

5. Enfin, **les analyses des changements** peuvent être utilisées pour simuler ce que deviendra le paysage si les changements actuels se poursuivent. Ruiz et al. (2008) ont par exemple pu développer des scénarios d'avenir montrant l'évolution des paysages agricoles de Lanaudière dans 20 ans en prenant appui sur les transformations qui les avaient marqués au cours des trente dernières années (Chapitre 6). Ces scénarios ouvrent dès lors vers une réflexion prospective puisqu'elles soulèvent inévitablement la question: est-ce cela que nous souhaitons pour demain ?
6. Cela étant, la connaissance de l'évolution des paysages et la caractérisation des changements ne peuvent à elles seules suffire dans le cadre d'un projet de paysage. En effet, ce n'est que lorsque qu'elle sera alimentée par une compréhension des forces motrices de changement, c'est-à-dire des forces qui ont induit le changement observé, que son apport pourra être maximisé. **La compréhension des forces motrices de changements** permettra d'évaluer l'état des pressions qui s'exercent sur les paysages (Luginbühl, 1994) et de cerner les forces motrices sur lesquelles on peut agir pour ne pas subir passivement les effets d'interventions ou de politiques. Cherchant à maintenir la qualité de leur paysage dans une région où ces derniers s'avèrent être à la base de la venue de nouvelles populations fortunées, le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) de Sutton s'est notamment engagé dans cette voie. Ainsi, pour maintenir des paysages ouverts, avec le support de la MRC de Brome-Missisquoi, le GRAPP a travaillé à la mise sur pied d'une banque de terre destinée à rendre accessibles des terres à des nouveaux agriculteurs qui autrement n'en auraient pas les moyens (Lefèvre, 2014).

5.2

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DANS LA PRATIQUE QUELS SONT LES ENJEUX SOULEVÉS ? ET QUELS SONT NOS CONSEILS ?

Cela étant, chacune des trois étapes méthodologiques identifiées à la **Figure 5.1** soulève plusieurs enjeux lorsque survient le temps de procéder à l'analyse de l'évolution des paysages. Sur la base d'une présentation des enjeux propres à chacune de ces étapes, cette section propose une série de conseils pour l'analyse de l'évolution des paysages dans la pratique.

Quelles évolutions de la réalité matérielle des paysages documenter? À quelles échelles spatiales et temporelles?

Enjeux méthodologiques

Si tout le monde reconnaît que les paysages sont en constante évolution, **quelles évolutions documenter** ? L'évolution des boisés, des zones urbanisées, des milieux humides ? Les changements saisonniers ?

Plus encore, **sur quelle étendue spatiale documenter et analyser les changements** ? Devra-t-on se concentrer sur des portions de territoire en particulier ou analyser l'évolution de l'ensemble du territoire ? Retiendra-t-on une analyse à une échelle fine ou à une échelle grossière ? En effet, alors que certains changements sont propres à une portion de territoire, d'autres pourront traverser de grandes régions voire plusieurs pays. Par exemple,

Quelles évolutions documenter ?

Sur quelle étendue spatiale documenter et analyser les changements ?

Sur quelle échelle temporelle documenter et analyser l'évolution des paysages ?

une ville pourra avoir connu un déploiement spatial particulier suite à la construction d'une route de contournement. Si ce changement est propre à une portion de territoire, les nombreuses recherches menées sur l'évolution des paysages montrent quant à elles des résultats similaires à l'ensemble des pays industrialisés, signe que les changements se sont déployés sur plusieurs pays simultanément.

De même, **sur quelle échelle temporelle documenter et analyser l'évolution des paysages** ? Choisira-t-on de documenter seulement les changements depuis les années 1980, 1950 ou certains mériteront-ils une documentation et une analyse sur une période plus longue ? L'échelle temporelle à laquelle les changements s'expriment pourra en effet énormément varier. Si la croissance des zones urbaines a notamment marqué l'évolution des paysages depuis le début du 20^e siècle, d'autres changements l'ont fait sur des temps nettement plus courts. Dans Lanaudière par exemple, au début des années 2000, la fin de la culture du tabac a engendré des transformations rapides dans les types de cultures. En deux ans, le paysage agricole a ainsi radicalement changé.

Démarche et conseils

Pour répondre à ces enjeux, il importe d'avoir une première approximation de l'importance des différents types d'évolutions des paysages sur le territoire d'étude. Cette première approximation aidera à faire des choix sur les échelles temporelles et spatiales à laquelle les évolutions seront analysées. Une démarche est ici proposée pour effectuer cette première approximation, puis analyser l'évolution.

La démarche suivante prend appui sur différentes analyses préliminaires susceptibles de guider les choix des évolutions à documenter et à analyser. Elle reste aussi ouverte aux constats qui pourront émerger de l'analyse des données disponibles. Il importe de garder à l'esprit tout au long de cette démarche qu'il importe de montrer les évolutions qui permettront d'identifier

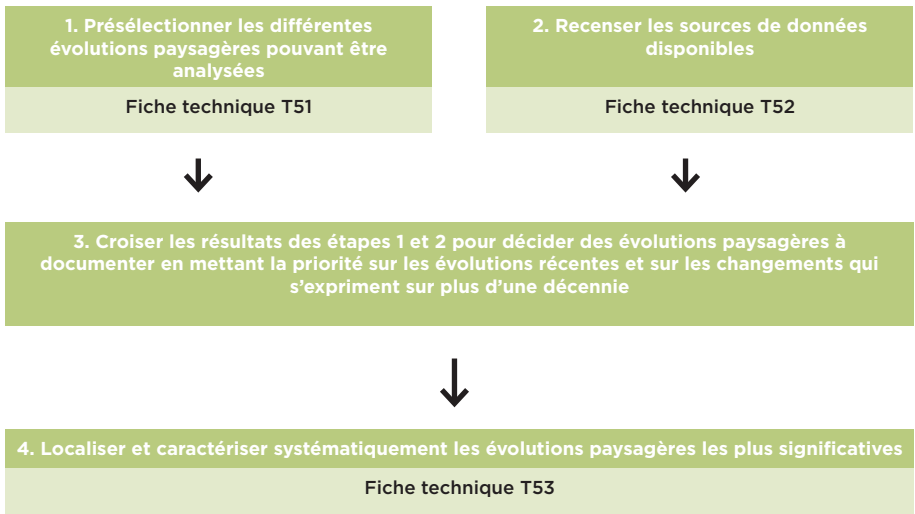


Figure 5.15
Démarche d'identification et d'analyse de l'évolution de la réalité matérielle des paysages

Évolutions paysagères identifiées Avant 1950	Évolutions paysagères identifiées Après 1950
☐ Évolution des zones construites et urbanisation ☐ Évolution de l'habitat rural ☐ Évolution des zones industrielles ☐ Évolution des zones agricoles ☐ Évolution des réseaux de transport (route, voie ferrée, voies navigables) ☐ Évolution des sites touristiques ☐ Évolution des boisés ☐ Évolution du réseau hydrographique (aménagement hydraulique)	☐ Évolution des villes (déclin industriel, crise des centres-villes, renouveau urbain) ☐ Développement des zones d'activités économiques (entrée de ville) ☐ Périurbanisation et banalisation de l'habitat ☐ Transformations de l'agriculture (productivisme et adoption de mesures agro-environnementales) ☐ Dynamique de déboisement et de reboisement ☐ Développement du réseau routier ☐ Développement des nouveaux réseaux (réseau de distribution d'électricité, tramway, aéroports) ☐ Essor des parcs éoliens ☐ Attractivité et gestion des espaces naturels

Tableau 5.1
Quelques exemples d'évolutions paysagères à documenter

les enjeux, soit de répondre aux questions suivantes : où, pourquoi et comment agir ? La **Figure 5.15** synthétise cette démarche.

1. Présélectionner les différentes évolutions paysagères pouvant être analysées

Le **Tableau 5.1** dresse une synthèse des évolutions paysagères souvent relevées dans les atlas de paysages wallons et français auxquelles ont été ajoutées quelques évolutions caractéristiques des paysages québécois. Cette synthèse pourra aider à faire des choix sur les évolutions à identifier, à caractériser et à comprendre en priorité dans le cadre de l'état des lieux.

Pour évaluer l'importance des différentes évolutions des paysages à analyser, plusieurs voies complémentaires sont possibles :

a) Mettre à profit les connaissances acquises dans l'état des lieux

À cette étape de l'état des lieux, il importe de se rappeler que l'on a acquis ou commencé à acquérir des connaissances de plusieurs dimensions des paysages et notamment :

- les éléments matériels caractéristiques des paysages du territoire d'étude (Chapitre 2);
- les éléments qui sont valorisés par la population résidente (Chapitre 3) ;
- les éléments susceptibles d'être valorisés par un visiteur (Chapitre 4).

Ces connaissances peuvent être mises à profit afin de déterminer quelles évolutions de la réalité matérielle analyser. Par exemple, si le couvert forestier participe grandement au caractère d'une portion de territoire, et que celui-ci est fortement valorisé par la population, on pourra juger qu'il importe de comprendre l'évolution des superficies et de l'organisation spatiale des boisés sur cette portion de territoire de manière systématique. À l'image de l'exemple britannique on pourra aussi constater qu'il est important de relever de manière systématique l'évolution de l'ensemble des éléments matériels du paysage qui participe à lui donner son caractère propre⁷.



b) Identifier les débats qui seraient enrichis par une analyse de l'évolution des paysages

Les débats qui ont animé les dynamiques du territoire au cours des dernières années peuvent aussi aider à choisir des évolutions intéressantes pour l'analyse. À titre d'exemple, on pourra décider de documenter l'évolution des implantations éoliennes sur le territoire parce qu'elle suscite des débats qui mériteraient une discussion collective.

c) Relever les éléments des paysages qui intéressent les autres acteurs du territoire

On pourra également analyser les documents de planification stratégique des divers acteurs du territoire (ex. : CRÉ, MRC, OBV, association touristiques, etc.) afin d'identifier quelles sont les éléments du paysage susceptibles d'assurer leur implication active dans la phase d'identification des enjeux de paysage (Chapitre 6).

L'évolution du réseau hydrographique constitue par exemple un élément susceptible d'intéresser à la fois les organismes de bassins versants et les agriculteurs.

d) Procéder à une lecture sur le terrain des évolutions paysagères en cours et à un relevé préliminaire des traces historiques

Enfin, on pourra procéder à une lecture sur le terrain des évolutions paysagères en cours par un groupe d'experts aux compétences complémentaires. Les retombées de cette lecture sont plus fructueuses si elle est menée par un groupe d'experts aux domaines de compétences complémentaires (ex. : aménagiste, agronome, historien, écologue, etc.) ; la lecture sur le terrain permet alors de croiser les regards des différents experts et de ne pas se limiter à un regard unique. La fiche technique T51 explique comment s'y prendre et fournit un exemple de fiche de terrain⁸.

**8 . Les évolutions paysagères:
lecture sur le terrain, T51**
Technique et outils



2. Recenser les sources de données disponibles

Au cours de cette étape, en plus de recenser les sources de données disponibles, il s'agit de recenser les études qui ont été menées sur l'évolution du territoire et qui pourraient venir alimenter les analyses. Cette étape vise donc à :

- enrichir les résultats de l'étape 1 de manière à rester ouvert à de nouvelles évolutions qui pourraient être analysées ;
- spécifier dans quelle mesure les évolutions identifiées à l'étape 1 pourront être analysées. Par exemple, dispose-t-on de la documentation suffisante pour qu'une analyse diachronique puisse être menée ? Devra-t-on se limiter à des représentations schématiques ?
- identifier sur quelles échelles spatiales et temporelles il sera possible de mener les analyses. Par exemple, possède-t-on l'information pour identifier l'évolution du réseau routier sur l'ensemble du territoire, et depuis quand ?

Dans la pratique, la possibilité d'identifier la nature des évolutions sera en effet souvent dépendante des sources de données existantes, de leur disponibilité temporelle et de leur étendue spatiale. La fiche Technique T52 évalue les principales sources de données disponibles au Québec pour documenter l'évolution de la réalité matérielle des paysages⁹.

9 . Les sources de données
disponibles au Québec, T52
Technique et outils



3. Croiser les résultats des étapes 1 et 2 pour décider des évolutions paysagères à documenter en mettant la priorité sur les évolutions récentes et sur les changements qui s'expriment sur plus d'une décennie

Le croisement des résultats des étapes 1 et 2 permettra de faire des choix quant aux échelles spatiales et temporelles auxquelles les évolutions seront analysées. Là encore, un groupe d'experts pourra être réuni pour décider quelles évolutions paysagères doivent être analysées et à quelle(s) échelle(s) spatiale(s) et temporelle(s).

Ces décisions ne sont pas sans conséquence sur les informations qui émergeront de l'exercice. Ainsi, si l'on décide de ne montrer qu'une évolution caractéristique sur une portion de territoire spécifique, il importe de garder à l'esprit que cela ne permettra pas la comparaison avec d'autres portions de territoire. Aussi, plus on remontera dans le temps et plus, inévitablement, l'image de l'évolution sera grossière. Puisque l'état des lieux n'est jamais fermé, les premières analyses pourront aussi bénéficier d'études ultérieures. Mais dans un premier temps, et compte tenu de l'importance de ces analyses dans l'identification des enjeux actuels de paysage, il importe de s'attarder en priorité aux évolutions récentes des paysages.

La méthode des Atlas de paysages français (Luginbhül, 1994), propose aussi, pour comprendre l'évolution des paysages, de s'attarder aux changements qui s'expriment minimalement sur une échelle temporelle de l'ordre d'une décennie ; les changements de l'ordre d'une saison ou de moins d'une décennie risquant d'être répétitifs et ainsi d'un intérêt moindre pour le projet de paysage.

4. Localiser et caractériser systématiquement les évolutions paysagères les plus significatives

Pour les évolutions paysagères qui auront été considérées particulièrement significatives, une analyse diachronique des changements pourra être effectuée. La fiche technique T53 détaille les différentes étapes d'une analyse diachronique à partir de cartes, de photographies aériennes ou de photographie prise au sol, ainsi que les manières de caractériser les changements¹⁰.

10 . L'analyse diachronique, T53
Technique et outils



De quelle manière identifier les évolutions de la réalité immatérielles des paysages ordinaires?

Enjeux méthodologiques

Comme relevé précédemment, il est aujourd'hui admis qu'une analyse de la réalité immatérielle doit venir compléter celle sur la réalité matérielle. Cela étant, l'analyse des représentations paysagères passées pose un défi de taille, particulièrement dans le cadre des paysages ordinaires. En effet, si certains lieux ont fait l'objet de valorisations collectives de longues dates et ont donné lieu à d'abondantes représentations picturales, mentions dans des textes littéraires et des guides touristiques, ce n'est pas le cas de des paysages ordinaires dont la valeur est rarement reconnue.

Conseils

Dans la pratique, il sera donc beaucoup plus difficile de trouver des sources de données pour ces paysages. Si les représentations picturales sont le plus souvent inexistantes, quelques guides touristiques de même que les cartes postales pourront fournir des indications sur des lieux d'intérêts et permettre de documenter les paysages porteurs de valorisations patrimoniales. La fiche technique T54 recense ces sources de données et en présente les avantages et inconvénients, puis explique de quelle manière procéder pour l'analyse des représentations passées¹¹.

11. L'analyse des représentations paysagères passées, T54
Technique et outils



Il importe toutefois de garder à l'esprit que si de telles sources permettent de repérer les portions de territoires appréciées, l'absence de représentations pour d'autres secteurs ne permettra pas de savoir quelles significations leur étaient attribuées. De même, si les représentations paysagères passées pourront contribuer à la compréhension de l'évolution des paysages, elles pourront rarement être mises en relation de manière systématique avec l'évolution de la réalité matérielle des paysages (ex. : évolution de l'utilisation des sols) ; l'échelle de temps sur laquelle portent ces données étant habituellement trop différentes. Cela étant elles pourront aider à mieux saisir le contexte d'évolution des paysages à certaines périodes.

Globalement donc, si l'analyse des représentations paysagères passées est importante, notamment parce qu'elle contribue au repérage des paysages porteurs de valorisations patrimoniales et à la compréhension de l'évolution de la réalité matérielle des paysages, la portée d'une telle analyse pourrait, en raison de la rareté des données, s'avérer limitée. En définitive, elle reste encore à être mieux explorée et mieux comprise.

De quelle manière et jusqu'où comprendre les forces motrices de changement des paysages?

Enjeux méthodologiques

Par-delà la caractérisation des évolutions il importe de les comprendre de manière à identifier sur quelles forces motrices de changement il sera possible d'agir. À l'image des évolutions des paysages qui en sont les résultantes, les forces motrices s'expriment sur des échelles temporelles (années, décennie, siècle) et spatiales (MRC, municipalité, rang, lot, bâtiment) variées. Par exemple, les politiques agricoles ont un impact sur l'ensemble du Québec alors que le développement d'une nouvelle voie de transport aura des effets plus locaux. Plus encore, ces forces de changements interagissent entre elles. Une politique agricole provinciale pourra ainsi être modulée par une tradition régionale et son effet réduit sur certaines portions de territoires ou au contraire s'en trouver accentué. Par exemple, la mécanisation des pratiques agricoles est reconnue pour avoir contribué à la disparition de nombreuses haies. Toutefois, dans plusieurs régions du monde où les haies avaient une valeur symbolique pour les populations, l'influence de la mécanisation sur la disparition des haies s'est trouvée réduite. En outre, l'effet de certaines forces de changements pourra être différent selon les caractéristiques du milieu physique qui servent de support aux paysages. Ainsi, l'influence des politiques agricoles productivistes mises en place après la seconde guerre mondiale a eu un impact très différent sur les paysages selon que ces derniers étaient dans les basses terres du Saint-Laurent ou dans les Appalaches (**Fig. 5.2**). Dès lors, **quelles forces de changement cherchera-t-on à comprendre et avec quelle degré de précision ? Mettra-t-on l'accent sur les forces globales, régionales ou locales de changement ?**

Quelles forces de changement cherchera-t-on à comprendre et avec quelle degré de précision ? Mettra-t-on l'accent sur les forces globales, régionales ou locales de changement ?

Conseils

Avant tout il importe de rappeler que la compréhension de l'évolution des paysages vise dans un premier temps :

- à contextualiser les évolutions ;
- à expliquer la persistance de certains traits matériels des paysages ;
- à ramener à la mémoire des événements ou des faits historiques qui pourront participer à la définition d'interventions concrètes d'aménagement ancrées dans les lieux.

Comme cela a été présenté dans la section précédente, les caractéristiques du milieu physique comme le relief, le climat et les dépôts de surface peuvent aisément être comprises grâce à une synthèse géographique du milieu physique. La fiche Technique T55 recense aussi quelques sources de données pertinentes pour contextualiser l'évolution des paysages, comprendre la persistance de certains traits matériels ou ramener à la mémoire des faits historiques¹².

12. Sources des données pour l'évolution des paysages, T55
Technique et outils



Alors que cette contextualisation peut, somme toute, être assez simple à réaliser, la compréhension plus poussées des forces motrices de changements des évolutions du paysage peut s'avérer une tâche bien plus complexe. L'analyse des forces motrices de changement a longtemps été animée par de vifs débats scientifiques. Ces débats opposaient ceux qui soutenaient que c'était avant tout des forces anthropiques (politique, culture, technique, etc.) qui expliquaient les paysages actuels à ceux qui pensaient que c'était avant tout les forces naturelles (caractéristiques du milieu physique comme le relief, les dépôts de surface, le drainage, etc.) qui déterminaient les caractéristiques des paysages. Les nombreux travaux de reconstruction des dynamiques des paysages permettent aujourd'hui de dépasser ces débats et offrent quelques clés pour l'analyse et la compréhension des forces motrices de changement. Ainsi, les travaux menés au Québec¹³ suggèrent que :

13. Apport de la reconstruction des dynamiques des paysages au Québec
Méthodologie, p. 304



- **les changements dans les paysages ne relèvent ni des seules forces naturelles, ni des seules forces anthropiques.** Ils résultent plutôt de rapports complexes entre caractéristiques écologiques du territoire et demande sociale pour des biens et services ; rapports qui s'établissent dans un contexte socio-techno-économique donné. Les forces naturelles

et anthropiques doivent donc être conjointement analysées pour comprendre les changements dans le paysage et replacées dans le contexte socio-techno-économique de l'époque considérée ;

- **le rôle des caractéristiques écologiques varient dans le temps.** Elles agiront parfois comme contraintes ou comme potentiels. Leur rôle pourra à certaines époques être considérablement réduit et à d'autres époques devenir très important.

Pour sa part, Bürgi (2004), un des spécialistes de l'analyse de l'évolution des paysages a proposé des clés de lecture pour aider à la compréhension des forces motrices de changements dont notamment :

- cinq grands types de forces agissent sur les paysages : socioéconomique, politique, technologique, naturelle, culturelle ;
- les forces motrices dépendent de l'échelle spatiale et temporelle du changement à comprendre : ces échelles circonscrivent donc les forces à comprendre ;
- les forces motrices de changements interagissent entre elles. Ainsi, une force qui aura un impact direct sur le paysage sera elle-même influencée par d'autres forces. Dans ce sens, il est possible de distinguer des forces motrices primaires, secondaires et tertiaires ;
- pour expliquer les changements sur une portion de territoire spécifique, il est utile de distinguer les forces internes au territoire, soit propre au territoire étudié, des forces externes soit celles qui agiront partout. Par exemple, dans le cas de l'étude d'une municipalité, les règlements municipaux qui organisent la distribution des activités humaines sur le territoire constitueront des forces internes alors que les lois, politiques et programmes provinciaux seront des forces externes au territoire.

Pour les évolutions jugées les plus significatives et sur lesquelles on souhaitera agir, une analyse plus approfondie pourra être réalisée en s'aidant des clés de lecture ci-devant mentionnées.

Dans la pratique, il s'agit :

- d'articuler les évolutions observées et les forces motrices ;
- de qualifier les forces motrices à l'œuvre dans le paysage ;
- de décrire les forces motrices et notamment : leur échelle spatiale et temporelle, ainsi que les interactions entre-elles.

Cela étant, face à la complexité des forces motrices de changement qui agissent sur les paysages, il importe de reconnaître qu'on ne peut identifier toutes les forces de changements et que toutes ne sont pas nécessaires. Dans les faits, dans le cadre d'une démarche qui vise ultimement à intervenir sur le territoire, **il importe d'abord et avant tout de s'intéresser aux forces motrices sur lesquelles on peut véritablement agir (ex. : réglementation régionale et municipale), que l'on peut infléchir et dont on peut limiter les conséquences**. On documentera ainsi avec plus de précisions ces forces tout en assurant une compréhension du contexte socio-techno-économique global suffisante.

Dans la pratique, on pourra ainsi schématiser de manière simple les forces motrices. La **Figure 5.16** fournit un exemple du type de compréhension que l'on peut chercher acquérir pour identifier les forces de changements qui expliquent l'enfrichement dans des secteurs à la topographie marquée, aux sols minces et marqués par l'embourgeoisement rural.

Sans que la compréhension des forces de changement ne mène à un modèle explicatif exhaustif, un premier modèle gagne donc à être élaboré afin de cibler quels seront les acteurs qui seront interpellés pour identifier les enjeux de paysage et définir les actions futures. Par ailleurs, ce modèle de compréhension des forces de changement pourra être bonifié une fois les enjeux de paysage identifiés, de manière justement, à identifier avec plus de précision sur quelles forces on souhaite agir.

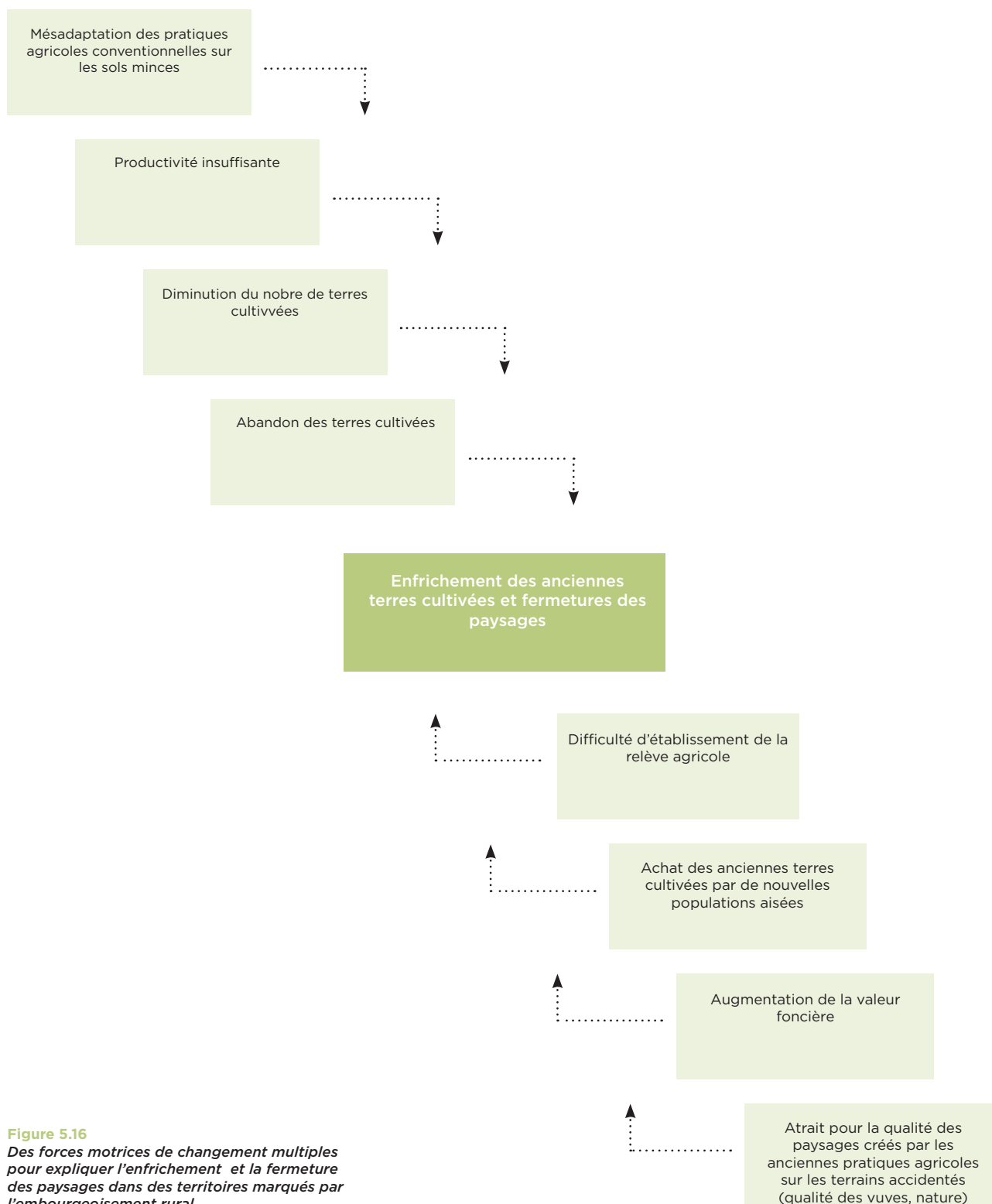


Figure 5.16
Des forces motrices de changement multiples pour expliquer l'enrichissement et la fermeture des paysages dans des territoires marqués par l'embourgeoisement rural.

Représenter les changements et leurs forces motrices

Enjeux méthodologiques

Dans le cadre d'un état des lieux qui sert de base à la définition d'un projet collectif d'aménagement, illustrer les changements dans le paysage autant que leur force motrice est un défi de taille. Quelle représentation sera la plus appropriée pour les évolutions analysées ? Quelles sont celles susceptibles d'être aisément appropriées par ceux qui seront amenés à utiliser l'état des lieux pour identifier les enjeux de paysage ?

Conseils

Différents modes de représentation peuvent être utilisés pour montrer l'évolution des paysages : carte, photo, dessin, schéma, bloc-diagramme, etc. La fiche technique T56 les illustre et permet de cerner les avantages et inconvénients de chacun¹⁴. L'illustration des forces motrices est moins courante. Elle se traduit en effet bien souvent par un texte descriptif qui explique l'histoire du paysage. Cela étant, des représentations graphiques synthèses peuvent aussi être générées quand la connaissance de ces forces motrices est suffisante (**Fig. 5.16**).

14. Les modes de représentation
des paysages, T56
Technique et outils



5.3

EXEMPLE D'APPLICATION

UNE PREMIÈRE ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ORDINAIRES : L'EXEMPLE MASKOUTAINS

Identifier et comprendre l'évolution des paysages sur un territoire donné impose donc de faire un certain nombre de choix. La section suivante expose ceux qui ont guidé l'analyse de l'évolution des paysages du territoire de la MRC des Maskoutains, rend compte des résultats obtenus et effectue un retour critique sur la démarche. Cette démarche repose sur un postulat général :

il importe de mettre à la disposition des acteurs une connaissance factuelle de l'évolution des paysages et des manières par lesquelles ces évolutions se sont traduites dans le cadre de vie quotidien des populations de manière à saisir et à visualiser la nature et la portée des transformations des paysages, et à faciliter l'appropriation des résultats par tous.

La démarche

Les évolutions des paysages analysées

Ruiz et Domon (2005) montraient à quel point les mutations agricoles depuis la fin de la Seconde guerre avaient généré des paysages nouveaux dans les basses terres du St-Laurent, entre l'extrémité sud de la province et Nicolet. Dans le cas du projet Paysages maskoutains, c'est donc l'ampleur des phénomènes qui ont marqué les zones d'intensification agricole au cours des 50 dernières années qu'il a été choisi de révéler en priorité. Parallèlement

au projet Paysages maskoutains, la MRC dirigeait une caractérisation patrimoniale de son territoire; l'identification de portions de territoires porteurs d'importantes traces historiques n'a donc pas été retenue comme objectif prioritaire. Une analyse des sources de données disponibles pour documenter les changements, couplée à des échanges avec l'experte en patrimoine de la MRC a aussi permis d'inclure l'identification des changements dans l'étendue de la ville et des noyaux villageois, ainsi que du réseau de transport dans l'analyse.

Ainsi, sur la base des évolutions des paysages identifiées pour l'analyse et des données existantes une lecture multi-échelle et multi-temporelle de l'évolution des paysages a été retenue de manière à :

- fournir une connaissance globale des principales transformations des paysages à l'échelle de la MRC au cours du dernier siècle (1910-2010) ;
- fournir pour la période récente (1960-2010) une connaissance fine de l'évolution des paysages de la MRC des Maskoutains à l'échelle domestique (rang, lot et bâtiments).

Pour chaque échelle d'analyse, différents éléments du paysage ont été analysés de manière à acquérir une image de plus en plus fine de l'évolution des paysages. Le **Tableau 5.2** dresse la synthèse des évolutions paysagères identifiées dans le cadre du projet selon leur échelle spatiale et temporelle. Des analyses diachroniques ont été effectuées à chacune des échelles sur les données cartographiées ou dessinées de manière à caractériser les changements.

Échelle temporelle	Échelle spatiale	Source des données pour documenter les évolutions	Éléments du paysage cartographiés	Nature des évolutions identifiées
1910-2010	Ensemble de la MRC 1 : 50 000	• Cartes topographiques de 1910 à 1917 • Photographies aériennes de 1964 • Orthophotographie de 2009	• Zones boisées • Routes • Voies ferrées • Étendue des noyaux villageois	• Expansion des périmètres urbains • Évolution du couvert boisé • Transformation du réseau routier
Variable, s'étendant de 1930-1960 à 2010 selon les secteurs	Rangs représentatifs des principales caractéristiques de l'assise physique 1 : 20 000	• Photographies aériennes • Orthophotographies de 2009	• Boisés • Friches • Vergers • Pâturages naturels • Parcelles agricoles cultivées • Cours d'eau • Haies • Arbres isolés • Bâtiments	• Augmentation ou diminution des surfaces boisées • Agrandissement du parcellaire agricole • Augmentation des haies • Diminution du nombre de fermes et agrandissement des fermes restantes • Disparition des milieux humides
1960-2010	Bâtiments et leurs abords 1 : 5 000	• Fonds d'archives iconographiques Point du Jour Aviation • Google Street View	• Boisés • Vergers • Pâturages naturels • Types de culture • Haies • Arbres isolés • Style des bâtiments et matériaux • Aménagements paysagers aux abords des bâtiments	• Agrandissement du parcellaire agricole • Agrandissement des fermes • Disparition des Ormes • Standardisation du bâti • Disparition des fermes • Changement dans les types de cultures • Redressement des cours d'eau • Construction résidentielle sur certains rangs • Maintien de l'implantation spatiale traditionnelle de certains bâtiments

Tableau 5.2
Une lecture multi-échelle et multi-temporelle de l'évolution des paysages de la MRC des Maskoutains

La compréhension de l'Évolution des paysages

Pour comprendre l'évolution des paysages, trois types d'analyses ont été menées :

- 1. Analyse de l'évolution des paysages selon les unités morphologiques du Cadre écologique de référence** (CER) c'est-à-dire selon les caractéristiques du milieu physique (ex. : évolutions sur les plaines d'argile vs les monticules de till) pour l'ensemble de la MRC et pour les rangs

représentatifs. Une analyse spatiale au sein d'un système d'information géographique a croisé les données d'évolution des surfaces boisées avec les unités morphologiques du CER pour l'ensemble de la MRC, alors que pour les rangs représentatifs une simple mise en relation visuelle de l'évolution du paysage avec le milieu physique a été effectuée ;

2. ***Reconstitution des principales phases d'occupation du territoire des municipalités, mise en évidence des caractéristiques marquantes de l'occupation et de certaines évolutions techniques qui ont marqué le paysage.*** Sur la base des histoires municipales, une chronologie municipale a été établie pour les 17 municipalités à l'étude. Elles ont notamment permis de ramener à la mémoire certains éléments méconnus comme l'importance de la culture du concombre ou du tabac dans certaines portions du territoire. L'électrification rurale a aussi été relevée comme un élément marquant de l'évolution du paysage tout comme les implantations patrimoniales encore présentes sur certains rangs.
3. ***Analyse de l'évolution démographique des municipalités et de certaines statistiques agricoles au cours du siècle*** afin de contextualiser les transformations des paysages.

Les résultats et leur représentation

Une attention particulière a été apportée à la représentation de l'évolution des paysages afin que les résultats soient appropriables par tous. Ainsi, aucune synthèse géo-historique sous forme de texte n'a été rédigée, les représentations cartographiques et les dessins étant privilégiés pour montrer les évolutions marquantes des paysages. Des graphiques simples ont permis d'illustrer les évolutions démographiques alors que des encarts spécifiques contenant de courts textes ont ramené à la mémoire des événements marquants des paysages de la MRC. Les résultats ont été présentés selon l'approche multi-échelle retenue : de l'ensemble de la MRC à l'échelle domestique (**Fig. 5.17 à 5.19**).



Superficie boisées des grandes unités morphologiques

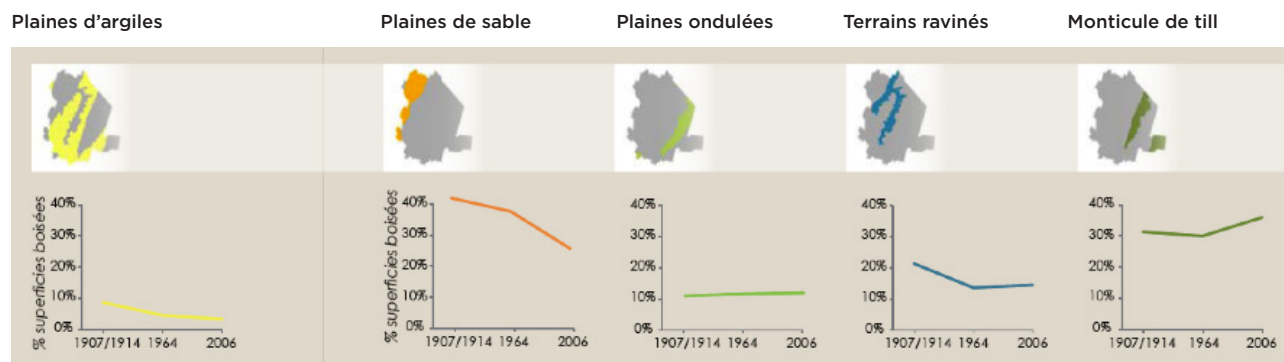


Figure 5.17

Un siècle de transformations des paysages maskoutains

Pour l'ensemble de la MRC, l'analyse montre l'importance de la prise en compte de l'assise physique du territoire pour la compréhension de l'évolution des paysages. Ainsi, alors que les superficies boisées ont augmenté significativement sur les monticules de till, elles ont très nettement régressé sur les plaines de sable.

(Tiré de Ruiz et al. 2012)

Rang à Saint-Barnabé-Sud



1964



2009



Légende

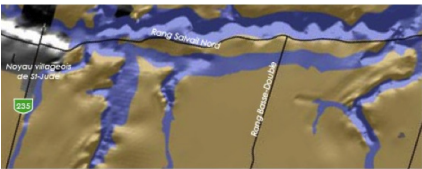
- Chemin de fer
- Route
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Boisé
- Champs en culture et pâturage
- Abords de ferme et de résidence

Dépôts de surface

- Sable
- Argile



Rang à Saint-Jude



1931



2009



Légende

- Route
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Haie
- Boisé
- Friche
- Champs en culture et pâturage
- Abords de ferme et de résidence
- Zone ravinée

Dépôts de surface

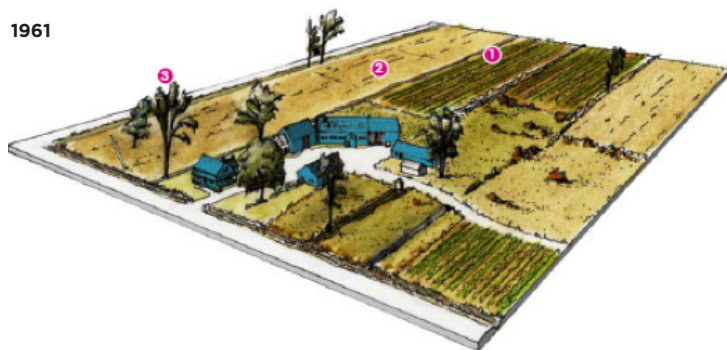
- Sable
- Argile



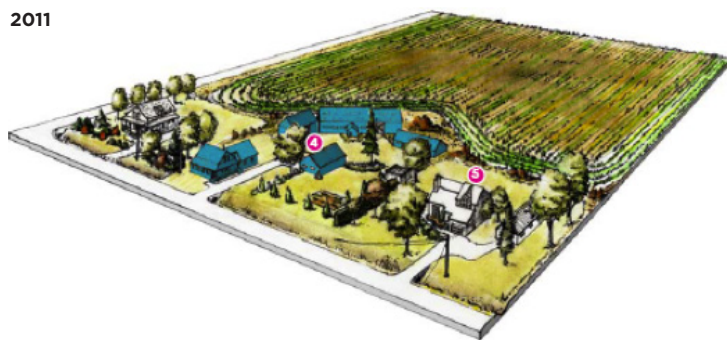
Figure 5.18
Des évolutions parfois très contrastées à l'échelle des rangs
L'analyse de la structure fine des paysages de rangs représentatifs de la MRC montre aussi l'influence déterminante des caractéristiques de l'assise physique sur la dynamique des paysages. Ainsi, sur les rangs situés dans la plaine d'argile (ex. rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud), la généralisation du drainage a conduit à l'uniformisation des paysages (agrandissement du parcellaire, disparition des rares boisés résiduels). De manière contrastée, l'abandon des pâturages sur les terrains ravinés fait en sorte que les paysages des rangs qui les traversent (ex. : rang Salvail à Saint-Jude) sont en voie de renaturalisation.
(Tiré de Ruiz et al. 2012)

Portion du rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeline

1961



2011



Évolution des cultures sur la MRC des Maskoutains

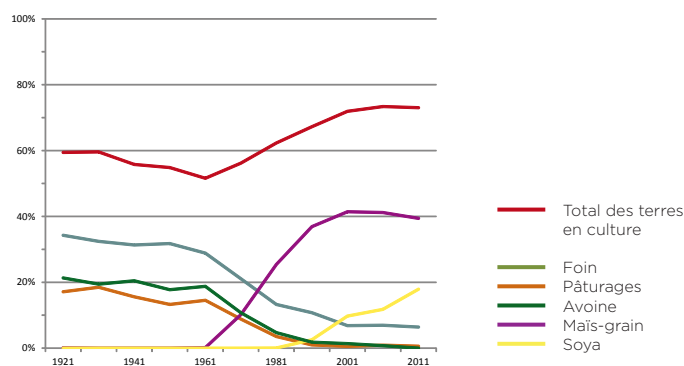


Figure 5.19

Se rapprocher de l'expérience vécue par les populations : l'analyse à l'échelle des lots et des bâtiments

À l'échelle des lots et des bâtiments, une analyse de l'implantation des bâtiments sur des lots représentatifs de chacun des rangs analysés est rendue possible grâce à l'utilisation de données inédites issues d'un fonds privé d'archive de photographies aériennes obliques et de photographies prises au sol. À cette échelle, l'ampleur des changements résultant de la diminution du nombre de fermes, de la transformation des cultures, de la disparition des arbres isolés qui se manifestent partout sur le territoire, couplées tantôt à une présence accrue de résidences sur les rangs (ex. : rang Saint-Simon à Sainte-Marie-Madeleine) tantôt encore à une diminution marquée des bâtiments (ex. rang de l'Église Nord, Saint-Marcel-de-Richelieu) apparaît telle qu'il est souvent difficile de reconnaître les lieux. (Tiré de Ruiz, et al., 2012)

1 L'agrandissement des parcelles agricoles

Dans les années 1970 et 1980, le gouvernement mettra en place des programmes pour favoriser le drainage souterrain. Associé aux besoins des nouvelles pratiques agricoles mécanisées, cette technique va permettre le comblement d'anciens fossés et l'agrandissement des parcelles agricoles.

2 Les changements dans les types de cultures

Alors que jusqu'au début des années 1960, les cultures de foin, d'avoine et les pâturages occupaient la grande majorité des terres, les cultures du maïs-grain et du soya ont aujourd'hui pris leur place. Le développement de nouvelles variétés adaptées au climat québécois, la diffusion du drainage souterrain et la spécialisation des fermes dans de nouvelles productions ont largement contribué à leur essor.

3 La disparition des ormes

Observée au Québec pour la première fois à Saint-Ours, en 1944, la maladie hollandaise de l'orme décima les nombreux ormes qui ponctuaient les paysages agricoles et encadraient certains rangs.

4 Une ferme qui a conservé sa configuration d'origine

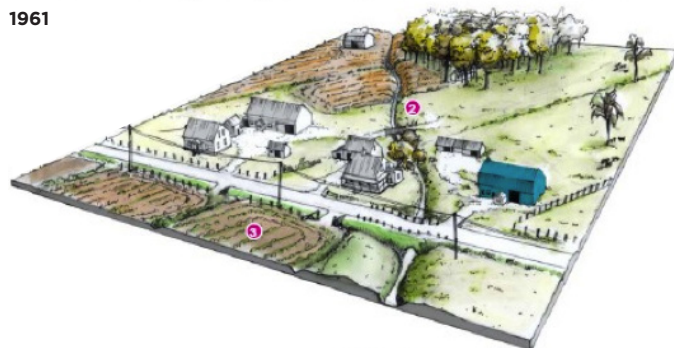
Traditionnellement, les fermes comprenaient plusieurs bâtiments spécialisés (grange, étable, porcherie, poulailler, etc.) isolés les uns des autres, de manière à limiter les pertes en cas d'incendie. Plusieurs agencements de bâtiments (autour d'une cour, en ligne, etc.) étaient alors présents.

5 Des résidences de plus en plus présentes sur les rangs

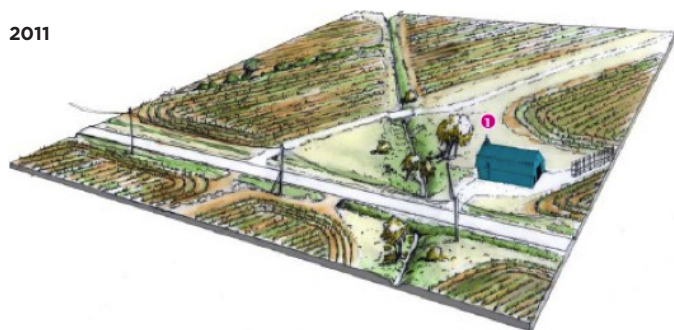
Avant la mise en place de la Loi sur la protection du territoire agricole de 1978, de nombreuses résidences se sont implantées le long des rangs au moment où les fermes disparaissaient de plus en plus.

Portion du rang de l'Église Nord, Saint-Marcel-de-Richelieu

1961



2011



1 Partout sur le territoire, des fermes de moins en moins nombreuses

Les grandes mutations qui ont marqué l'agriculture depuis les années 1950 ont entraîné une disparition importante du nombre de fermes et l'agrandissement de la taille de celles qui ont subsisté. Ainsi, partout sur les rangs, les fermes sont de moins en moins nombreuses.

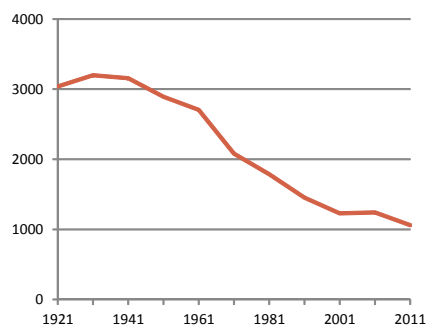
2 Le redressement des cours d'eau

Alors que déjà en 1890, des fossés agricoles étaient aménagés en bordure des champs pour faciliter l'égouttement des terres, c'est surtout dans les années 1950 que les grands travaux de redressement des cours d'eau vont s'accélérer. En favorisant un écoulement rapide de l'eau, ils permettront une mise en culture plus hâtive des terres.

3 Des cultures spécialisées

Alors que la présence de ruches et la culture du tabac caractérisait Saint-Pie, que la culture de betteraves était présente dans plusieurs municipalités des plaines d'argile, les agriculteurs de Saint-Marcel-de-Richelieu cultivaient le concombre.

Évolution du nombre de fermes sur la MRC des Maskoutains



Cultivateurs de betteraves à Saint-Hugues

Retour critique sur la démarche

L'analyse de l'évolution des paysages réalisée dans le cadre du projet Paysages maskoutains se distingue d'une part par le choix de montrer surtout l'évolution des paysages agricoles du territoire du fait de leur importance sur le territoire. Cela étant, d'autres secteurs auraient aussi pu être documentés comme par exemple les entrées de ville. D'autre part, elle se distingue par l'importance accordée aux représentations de l'évolution des paysages à différentes échelles spatiales. Au final, ce n'est pas véritablement une synthèse géohistorique exhaustive des paysages qui a été réalisée, l'accent ayant été mis sur des éléments significatifs d'évolution. Ces choix ont permis de considérablement diminuer les temps d'analyse tout en facilitant la lecture des résultats par le plus grand nombre, et donc la participation de nombreux acteurs à la définition des enjeux. L'apport de ces analyses dans le projet aura été double :

- si ces évolutions étaient globalement connues des acteurs, elles auront permis de révéler l'ampleur de transformations des paysages agricoles ;
- elles ont permis de développer des scénarios d'avenir montrant ce que les paysages agricoles deviendront si les tendances actuelles se poursuivent.

Aussi, la présentation des résultats dans l'état de lieux ne s'est pas attardée aux forces de changement qui agissent sur les évolutions identifiées. Le choix a été fait de laisser avant tout les acteurs sélectionner les évolutions paysagères sur lesquelles ils souhaitaient agir, soit les évolutions qui constituaient un enjeu de paysage pour ensuite documenter les forces de changements des paysages.

L'analyse des représentations paysagères passées, bien que jugée importante, n'a pu être retenue dans le cadre de ce projet. La recension et la sélection des sources iconographiques nécessaires ont été jugées trop longue pour ce premier état des lieux. Cela étant, son intégration dans une seconde version de l'état des lieux pourra être réalisée.

RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR UN AMÉNAGISTE

Q : *Nous avons un an pour poser notre diagnostic des paysages, comment devrais-je m’y prendre pour identifier et comprendre l’évolution des paysages du territoire de ma MRC dans mon état des lieux ?*

R : Avant tout, si le travail d’identification et de compréhension de l’évolution des paysages paraît considérable, ne le mettez pas de côté. Son apport est réellement primordial pour l’identification des enjeux de paysage. Alors que ce chapitre a présenté des manières de procéder exhaustive, on y trouvera aussi des conseils et des idées pour réduire le temps d’analyse. Sur ce plan, trois outils de compréhension de la réalité matérielle des paysages semblent porteurs :

15. Les évolutions paysagères: lecture sur le terrain, T51 *Technique et outils*



16. Les sources de données disponibles au Québec, T52 *Technique et outils*



- Une lecture sur le terrain par un groupe d’experts des évolutions paysagères récentes (fiche technique T51¹⁵).
- Une analyse diachronique à partir d’une sélection de photographies aériennes des évolutions paysagères les plus souvent relevées sur le terrain (voir fiche technique T52¹⁶ : on se limitera alors à une simple cartographie « visuelle » sur les photographies aériennes des éléments du paysage qui caractérisent l’évolution marquante. Autrement dit, on ne passera pas par un SIG et par la mesure quantitative des changements).
- La création de schémas représentant les principales forces motrices de changement pour les évolutions le plus souvent relevées sur le terrain à l’image de la **Figure 5.16**. Ces schémas pourront être réalisés par le même groupe d’experts que celui qui a fait le travail sur le terrain.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS

- comprendre l'origine et la mise en place des paysages de manière à mieux saisir les caractéristiques actuelles des paysages, à identifier leurs traces historiques ainsi que ceux porteurs de valorisations patrimoniales ;
- identifier plus spécifiquement l'évolution récente des paysages, généralement depuis les années 1950, ainsi que les forces motrices de changement. Cette compréhension permettra à la fois d'évaluer les changements en cours et d'anticiper les changements à venir de manière à prendre une décision éclairée sur les choix d'aménagements futurs

DEUX PRINCIPALES APPROCHES POUR L'ANALYSE	DEUX OUTILS CLÉS
---	------------------

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Approche globale et exploratoire | 1. Analyse diachronique |
| 2. Approche hypothético-déductive | 2. Analyse des représentations paysagères passées |

PRINCIPAUX DÉFIS MÉTHODOLOGIQUES

- Quelles évolutions des paysages documenter ? sur quelle étendue spatiale et à quelle échelle temporelle ?
- Quelles sources de données utilisées pour analyser les représentations paysagères passées des paysages ordinaires ?
- De quelle manière et jusqu'où comprendre les forces motrices de changement des paysages ?

LES PRINCIPAUX CONSEILS POUR IDENTIFIER ET COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

- Croiser différentes analyses préliminaires pour guider les choix des évolutions à documenter et à analyser
- Documenter en priorité les évolutions récentes et les changements qui s'expriment sur plus d'une décennie
- Mener des analyses diachroniques pour les évolutions jugées les plus significatives
- S'intéresser avant tout aux forces motrices sur lesquelles on peut véritablement agir (ex. : réglementation régionale et municipale), que l'on peut infléchir et dont on peut limiter les conséquences.

INTÉRÊTS, PORTÉE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Prendre conscience du caractère foncièrement dynamique des paysages et reconnaître qu'il est impossible de figer le paysage mais qu'il s'agit plutôt d'accompagner le changement• Évaluer l'état des pressions qui s'exercent sur les paysages• Simuler ce que deviendra le paysage si les changements actuels se poursuivent | <ul style="list-style-type: none">• Comprendre les impacts cumulatifs des décisions quotidiennes des acteurs sur le paysage• Éliminer de fausses croyances sur les caractéristiques actuelles des paysages et ouvrir vers de nouvelles possibilités d'aménagement• Repérer les paysages porteurs de traces historiques et de valorisations patrimoniales |
|---|--|

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Évolution des paysages québécois (à compléter)

Latendresse, C., Jobin, B., Baril, A., Maisonneuve, A., Boutin, C., & Côté, D. (2008). *Dynamique spatio-temporelle des habitats fauniques dans l'écorégion des Basses terres du fleuve Saint-Laurent 1950-1997* (Publication n°494). Québec : Service Canadien de la Faune, Environnement Canada.

Exemples étrangers

Agence Folléa-Gautier (2012). *Atlas des paysages de la Gironde. Pourquoi un Atlas des paysages?* Repéré à <http://atlas-paysages.gironde.fr>

Dreal Languedoc-Rousillon & Agence Folléa-Gautier (2010). *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*. Repéré à <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/atlas.asp>

Conférence Permanente du Développement Territorial. (n.d.) *Atlas des paysages de la Wallonie*. Repéré à <http://cpdt.wallonie.be/publications#filter=.atlasdespaysages>

Laboratoire ESO (2013). *L'évolution du paysage en Bretagne, mise en valeur des observatoires photographiques*. Repéré à <http://evolution-paysage.bretagne-environnement.org>



LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES DYNAMIQUES DES PAYSAGES DES ATLAS DE PAYSAGES EN FRANCE

L'évaluation des dynamiques des paysages est au cœur des atlas de paysages français. Elle vise à identifier les tendances lourdes d'évolution des paysages et à évaluer l'ampleur et la nature des pressions qui s'exercent sur eux (Luginbühl, 1994). Croisant enquête sur le terrain, analyse de statistiques, de cartes et de photographies aériennes, et enquête auprès des municipalités et des organismes dont l'action a un impact sur les paysages, elle permet d'échapper à une évaluation uniquement subjective des paysages.

En 1994, Luginbühl a défini la démarche d'évaluation des dynamiques des paysages qui est présentée à la figure de la page suivante. Cette démarche fait appel à plusieurs notions clés :

Dynamique paysagère

Ce terme renvoie à l'ensemble des faits et des processus qui engendrent une modification d'un paysage, c'est-à-dire qui causent l'évolution d'une « partie de territoire telle que perçue par les populations ». Les dynamiques paysagères sont les processus d'évolution des paysages. Elles peuvent être identifiées soit comme une chaîne de facteurs causaux, soit comme un ensemble de faits en corrélation avec une évolution du paysage sans que les liens causaux liant ces faits à cette évolution des paysages constatée n'aient été établis avec certitude.

La méthode initiale d'évaluation des dynamiques des paysages proposée en 1994 part d'une lecture des paysages d'aujourd'hui et est tournée vers la prospective. En 2004, une évaluation des atlas relève aussi que, dans les faits, les atlas vont aussi

s'attarder à identifier les grandes évolutions des paysages à travers les siècles à partir de l'étude de divers documents historiques (gravures, cartes postales anciennes, monographies historiques, cartographies anciennes). Ces études historiques permettent de mieux comprendre la « personnalité » des paysages d'aujourd'hui. Les fiches techniques présentées à la fin de ce chapitre fournissent de nombreux exemples de résultats de l'évaluation des dynamiques des paysages tirés des Atlas de paysages français.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Brunet-Vinck, V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages : Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Paris : Rapport Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Identification sur le terrain des signes visibles d'évolution des paysages

Observation sur le terrain par un expert qui mène à une première carte de localisation des transformations en cours et à une typologie de ces transformations (regroupement des transformations spatiales qui se répètent dans l'espace)


Mise à jour des tendances d'évolution qui systématise par une analyse des données statistiques la connaissance des évolutions sur l'ensemble du territoire

Interprétation des statistiques de l'occupation des sols


Identification des projets individuels et collectifs existants sur les municipalités afin de localiser les transformations en cours et à venir

Enquête auprès des municipalités


Vérification et précision de la nature, de l'ampleur et des orientations des évolutions en cours et identification des facteurs qui sont à l'origine des évolutions identifiées précédemment

Entretiens avec les professionnels des multiples organismes ayant une action sur les paysages


Restitution des résultats

- Cartographie thématique des évolutions
- Synthèse cartographique des pressions : cartes d'hypothèses des dynamiques prévisibles des paysages
- Rapport interprétatif des évolutions et des pressions explicitant les facteurs à la base des dynamiques paysagères



Croquis illustratifs et représentatifs des évolutions
(ex. : processus d'urbanisation diffuse, de mitage du paysage, etc.)



Cartes illustrant les évolutions de l'occupation des sols
(ex.: évolution du couverts boisés, du bâti, etc.)



Cartes des nuisances et transformations paysagères des municipalités et cartes des projets individuels et collectifs sur les territoires communaux

Figure 5.20
Étapes pour l'évaluation des dynamiques des paysages proposés pour les Atlas de paysage français
(Tiré et adapté de Luginbühl, 1994)



APPORT DE LA RECONSTRUCTION DES DYNAMIQUES DES PAYSAGES AU QUÉBEC

Au Québec, les travaux de l'équipe de recherche du Haut-Saint-Laurent dirigée par André Bouchard ont permis de mieux comprendre le jeu des interactions entre les forces naturelles et anthropiques qui ont façonné les paysages du sud du Québec (**Fig. 5.22**). Prenant appui sur un ensemble de recherches menées pendant plus de vingt ans, Domon & Bouchard (2007) ont proposé une synthèse de l'histoire de l'occupation du territoire de la municipalité de Godmanchester de la période précoloniale (1795) au début du XXI^e siècle (2000). Sept « tableaux », correspondant chacun à une période spécifique (précoloniale, implantation initiale, premiers déploiements de l'agriculture, expansion maximale de l'agriculture, concentration de l'agriculture sur la plaine, intensification agricole et mise en valeur des aménités) et présentant un patron d'occupation des sols différent ont été mis à jour et décrits. Cette synthèse a permis, d'une part, de constater le caractère incessant des changements de l'occupation des sols où les activités humaines se sont déployées tantôt partout sur le territoire, tantôt sur certaines portions spécifiques. D'autre part, elle a ouvert la porte sur une compréhension des forces motrices de changement de ce territoire.

Ainsi, les auteurs concluent que dans un contexte socio-politique donné, le paysage résulte des interactions entre les caractéristiques biophysiques du territoire et les demandes sociales pour des biens et services. Ces deux forces auraient, au cours du temps, été modulées par les innovations technologiques qui ont été à la base d'interactions nouvelles entre les caractéristiques biophysiques et les demandes sociales pour des biens et services. Pour se limiter à un seul exemple, le déploiement de la culture céréalière sur la plaine d'argile au

cours de la période 1975-80 tient certes des caractéristiques écologiques du territoire (plaine argileuse située dans la portion la plus méridionale du Québec) mais aussi d'une demande sociale, exprimée à travers un ensemble de programmes et de politiques, d'accroître la production de céréales et d'offrir une alternative aux producteurs laitiers. Toutefois, il n'aurait pas été possible en l'absence d'une série d'innovations technologiques dont le développement du drainage souterrain des sols et celui de variétés de maïs-grain à plus courte saison de croissance.

Prenant appui sur les conclusions de Domon & Bouchard (2007), et cherchant à jeter les bases d'une « théorie des changements de paysages ». Burgi et *al.* (2010) ont formulé et validé trois hypothèses susceptibles d'expliquer les changements dans l'occupation des sols. Ainsi :

- les changements demeureraient étroitement liés aux caractéristiques géomorphologiques du territoire ;
- les changements seraient l'expression de la demande socioéconomique pour une ressource spécifique ;
- les transformations technologiques seraient à l'origine des changements de paysage.

Période pré-colombienne (circa 1785)

Les secteurs morainiques sont couverts d'Érable à Hêtres et à Pruches, incluant des quantités appréciables de Pins et de Chênes; les secteurs de la plaine, mal drainés, comportent vraisemblablement des superficies arbustives.



Premières implantations (circa 1796)

Les premiers colons s'implantèrent en bordure de la Rivière-à-la-Truite alors que le prélèvement des arbres de plus fortes valeurs (Chênes, Pins) a déjà été amorcé.



Premiers déploiements de l'agriculture (circa 1825)

Lors des phase initiales, les terres situées sur dépôts morainiques sont significativement plus utilisées à des fins agricoles.



Déploiement maximal de l'agriculture (circa 1872)

Dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle, l'agriculture se déploie partout, indépendamment que les sols soient sur dépôts morainiques ou marins.



Concentration des activités agricoles (circa 1950)

Au milieu du XX^{ème} siècle l'activité est significativement concentrée sur les secteurs de la plaine. Les secteurs morainiques ont été largement abandonnés par l'agriculture et comportent d'importantes superficies en friche.



Intensification et concentration des activités agricoles (circa 1975-80)

Sur les secteurs de la plaine argileuse, les fermes laitières sont converties en fermes céréalières. Sur les secteurs morainiques, le déclin de l'agriculture et la progression de la friches se poursuivent.



L'importance nouvelle des aménités (circa 2000)

Sur les secteurs morainiques, la qualité des paysages génère une nouvelle dynamique résidentielle alors que sur les secteurs de la plaine argileuse, l'expansion des fermes céréalières se poursuit.



Figure 5.21
Changements de l'occupation des sols au cours de l'histoire
(Tiré de Domon & Bouchard, 2007)



CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES CHANGEMENTS DANS LES PAYSAGES EN ANGLETERRE

Le Countryside Quality Counts vise à définir un indicateur d'amélioration ou de dégradation de la qualité des paysages anglais à partir d'une analyse de l'importance des changements dans le paysage. Cette analyse est effectuée pour chacune des 156 aires paysagères identifiées par Natural England qui couvre la totalité de l'Angleterre. Ainsi, l'analyse des changements va s'intéresser aux transformations des caractères des paysages de chaque aire qui peut être caractérisées, cartographiées et décrites à partir d'une petit nombre d'indicateurs clés :

- Les boisements (forêts, bois et arbres)
- Les limites territoriales
- L'agriculture
- L'habitat et le développement économique et industriel
- Les éléments semi-naturels
- Les caractéristiques historiques
- Les cours d'eau et les littoraux

Ces indicateurs sont suivis en croisant de nombreuses sources d'informations telles divers inventaires cartographiques. L'analyse des changements dans le paysage vise à répondre à deux questions :

- Où est-ce que les évolutions des paysages sont perceptibles ?
- Quelles sont les significations données à ces évolutions ?

Une matrice d'analyse permet de distinguer 4 types de changements selon leur direction et leur ampleur qui marquent les caractères des aires paysagères soit la stabilité, la mise en valeur, la dégradation et l'inflexion. Les changements de chaque indicateur clés sont analysés avec cette matrice (**Fig. 5.22**).

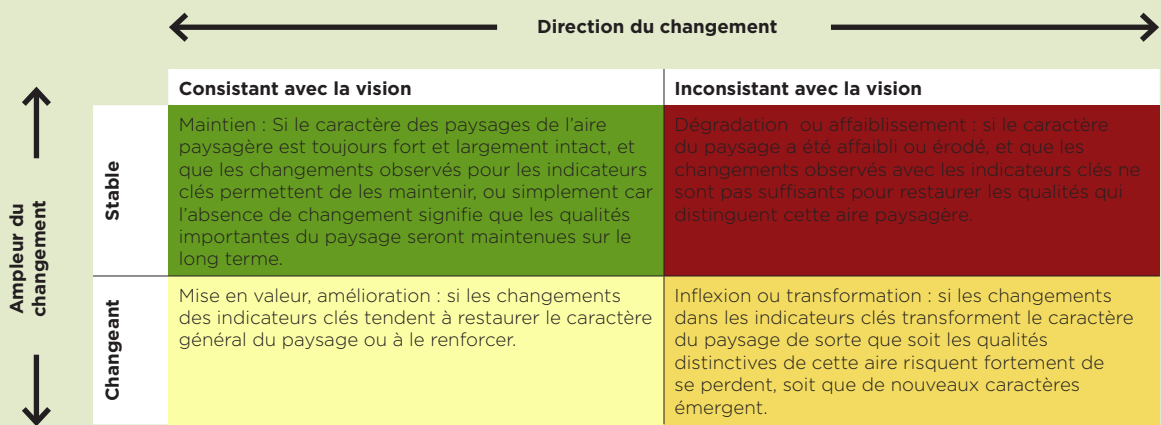


Figure 5.22
Matrice d'analyse
(Figure réalisée par Julie Ruiz)

L'analyse de chaque indicateur clés est ensuite synthétisée dans un tableau pour chacune des aires paysagères. Cette approche permet donc de reconnaître qu'il existe différentes forces motrices des changements qui agissent simultanément sur le paysage et qui ne vont pas toutes dans la même direction.

Cependant, il existe des changements dominants qui s'expriment plus que les autres. Ces changements dominants sont identifiés en caractère gras dans le **Tableau 5.3**.

Ainsi pour chacune des aires paysagères, une série de cartes permettent de localiser les tendances dans l'ampleur et la direction des changements. Les cartes de la **Figure 5.23** ont été réalisées sur la base de l'analyse des changements entre 1999 et 2003.

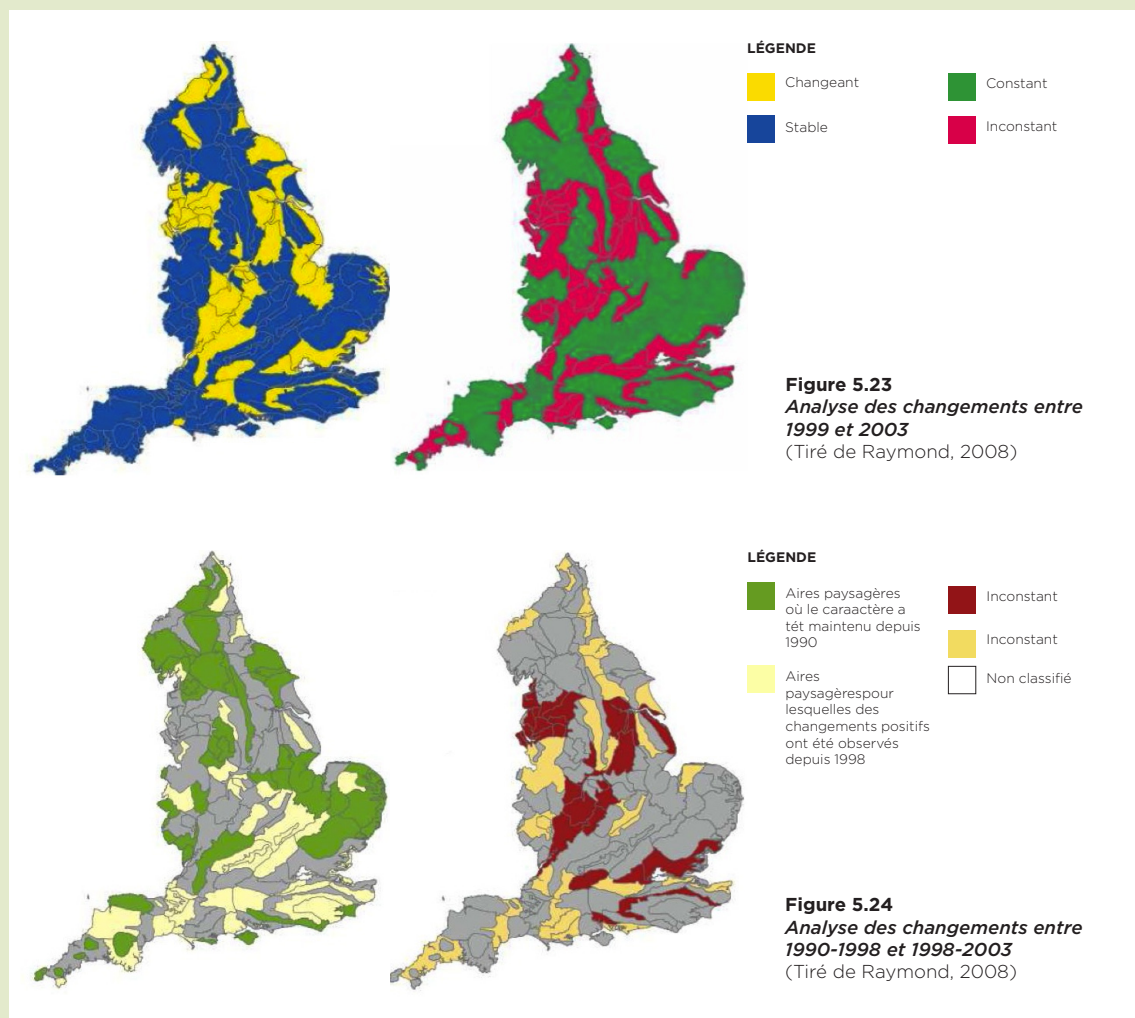
De la même manière, une carte d'évaluation des changements des caractères de chacune des aires paysagères peut être produite. La carte de la **Figure 5.24** concerne deux périodes : 1990-1998 et 1998-2003.

Ainsi, comme le résumait Raymond (2008 : 38), le travail de caractérisation et d'évaluation des changements de Natural England montrent :

- qu'il est possible de saisir, même approximativement, les évolutions de chaque paysage;
- que ces évolutions peuvent être évaluées;
- que la consultation des populations ou d'acteurs clés permet de donner sens aux transformations observées.

Indicateurs clés	Aires paysagères 1	Aires paysagères 2	Aires paysagères 3
Arbres et forêts	Maintien	Maintien	Maintien
Limites territoriales	Dégradation	Dégradation	Maintien
Agriculture	Transformation	Amélioration	Dégradation
Habitat et développement industriel	Maintien	Maintien	Transformation
Éléments semi-naturels	Dégradation	Amélioration	Dégradation
Caractéristiques historiques	Dégradation	Non classifié	Maintien
Cours d'eau et littoraux	Non classifié	Dégradation	Non classifié

Tableau 5.3
Compilation des types d'évolutions observées pour les différentes aires paysagères
(Tableau réalisé par Julie Ruiz)



POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Raymond, R. (2008). Les dynamiques paysagères. Retours d'expériences et réflexions. Atelier transfrontalier franco-anglais (publication n°845), 27-29 mai 2008. Repéré à <http://www.cordialeproject.eu/images/uploads/pdf/Les%20Dynamiques%20Paysageres.pdf>

Swanwick, C. (2002). *Landscape Character Assessment - Guidance for England and Scotland*. The Countryside Agency & Scottish Natural Heritage. Repéré à file:///D:/p0777354/Downloads/lcaguidance_tcm6-7460.pdf



NOTIONS CLÉES

Analyse diachronique

Analyse qui consiste à comparer de manière systématique une même portion de territoire à différents moments dans le temps de manière à relever l'évolution de l'occupation et de l'utilisation des sols (couverts boisés, zones cultivées, urbaines, industrielles, etc.) et des autres éléments du paysage (haies, murets de pierre, etc.). Elle constitue le moyen le plus utilisé pour identifier l'évolution de la réalité matériel des paysages.

Analyse des représentations paysagères passées

Analyse de documents iconographiques (ex. : peinture, cartes postales), de la littérature et des guides touristiques qui permet d'identifier l'évolution des significations attribuées au paysage au cours du temps par les individus qui y vivaient et le fréquentaient. Elle constitue le moyen le plus utilisé pour identifier l'évolution de la réalité immatérielle des paysages.

Forces de changement

Désigne les forces géographiques et anthropiques qui ont façonné les paysages, soit qui ont induit les changements observés dans la réalité matérielle ou immatérielle des paysages.

Synthèse géographique

Analyse qui permet d'identifier les phases de mise en place du milieu physique au cours des temps géologiques et de poser les bases de la compréhension de l'armature des paysages.

Synthèse géo-historique des paysages

Synthèse qui regroupe une série d'analyses qui vont (1) mettre en évidence l'évolution de la réalité matérielle des paysages au cours du temps, (2) de plus en plus fréquemment aussi, l'évolution de la réalité immatérielle et (3) chercher à expliquer ces évolutions en mettant en évidence les forces de changement.



RÉFÉRENCES

Blais, J. S., J.-P., Ducruc, Y., Lachance, & M. F., St-Laurent. (2005). *Les paysages de la MRC de Lotbinière : De la connaissance à l'aménagement*. Québec : MRC de Lotbinière et ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs.

Bouchard, R. (2011). *La reconquête du Québec*, Esdras Minville et le modèle gaspésien. Montréal : Écosociété.

Brunet-Vinck, V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages : Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Paris : Rapport Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Bürgi, M., Hersperger, A. M., & Schneeberger, N. (2004). Driving forces of landscape change—current and new directions. *Landscape Ecology*, 19(8), 857– 868.

Bürgi, M., Straub, A., Gimmi, U., & Salzmann, D.(2010). The recent landscape history of Limpach valley, Switzerland: considering three empirical hypotheses on driving forces of landscape change. *Landscape Ecology*, 25(2), 287-297.

Domon, G., Beaudet, G., & Joly, M. (2000). *Évolution du territoire laurentidien, caractérisation et gestion des paysages*. Montréal, Québec : Isabelle Quentin Éditeur.

Domon, G. & Bouchard, A. (2007). The landscape history of Godmanchester (Québec, Canada), two centuries of shifting relationships between anthropic and biophysical factors. *Landscape Ecology*, 22(8), 1201-1214.

Gagnon, S. (2003). *L'échiquier touristique québécois*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Hatvany, M. (1995, 7 janvier). "Wedded to the Marshes" : the Island's Early Settlers. *Guardian- Patriot*, p. C5.

IAURIF. (1997). Les Paysages d'Ile-de- France: Comprendre, agir, composer (Publication n° 117-118). Paris : *Les Cahiers de l'IAURIF*.

Lefèvre, P. (2014). *Travailler la campagne*. Dans J., Ruiz, & G. Domon (dir.), *Agriculture et paysage, aménager autrement les territoires ruraux* (p.249-253). Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

Luginbühl, Y. (1994). *Méthodes pour des Atlas de paysage, identification et qualification*. Paris : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Nogué, J., Puigbert, L., Bretcha, G., & Losantos, A. (2013). *Reptes en la cartografia del paisatge. Dinàmiques territorials i valors intangibles*. Olot : Observatori del Paisatge de Catalunya.

Paquette, S., & Domon, G. (1997). The transformation of the agroforestry landscape in the nineteenth century : a case study in southern Quebec (Canada). *Landscape and Urban Planning*, 37(3-4), 197-209.

Pons, T., Godart, M-F., & Deconinck, M. (2012). *Les atlas des paysages de Wallonie. L'exemple d'une approche multidisciplinaire du territoire intrant un volet sociologique*. Repéré à <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=775>

Quériat, S. (2007, septembre). L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie. *Territoires Wallons*, 1, 31-41.

Ruiz, J. & Domon, G. (2005). *L'évolution du paysage du bassin versant du ruisseau-des-Aulnages (1950-2000)*. Repéré à : http://www.obv-yamaska.qc.ca/files/JRuiz2005Paysage_Aulnages.pdf

Ruiz, J., Domon, G., Lucas, É., & Côté, M.-J. (2008). Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole. Une recherche interdisciplinaire au Québec (Canada). *Revue forestière française*, 5, 589-601.

Villeneuve, L. (1999). *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIXe siècle. Pour une nouvelle approche du paysage*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, 348 p.



TECHNIQUES ET OUTILS

T51 Les évolutions paysagères: lecture sur le terrain

T52 Les sources de données disponibles au Québec

T53 L'analyse diachronique

T54 L'analyse des représentations paysagères passées

T55 Sources des données pour l'évolution des paysages

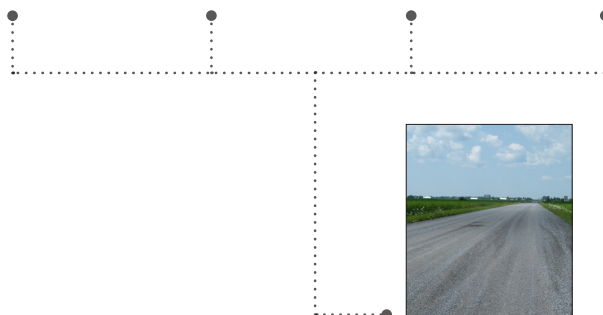
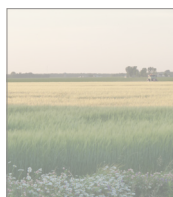
T56 Les modes de représentation des paysages



6

DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ENJEUX :

POSER UN DIAGNOSTIC





6

DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ENJEUX : POSER UN DIAGNOSTIC

6.1

p. 320

APPROPRIATION DES CONNAISSANCES DE L'ÉTAT DES LIEUX

Quelques
outils

Combiner un
apprentissage actif et
passif des connaissances
produites dans l'état des
lieux...

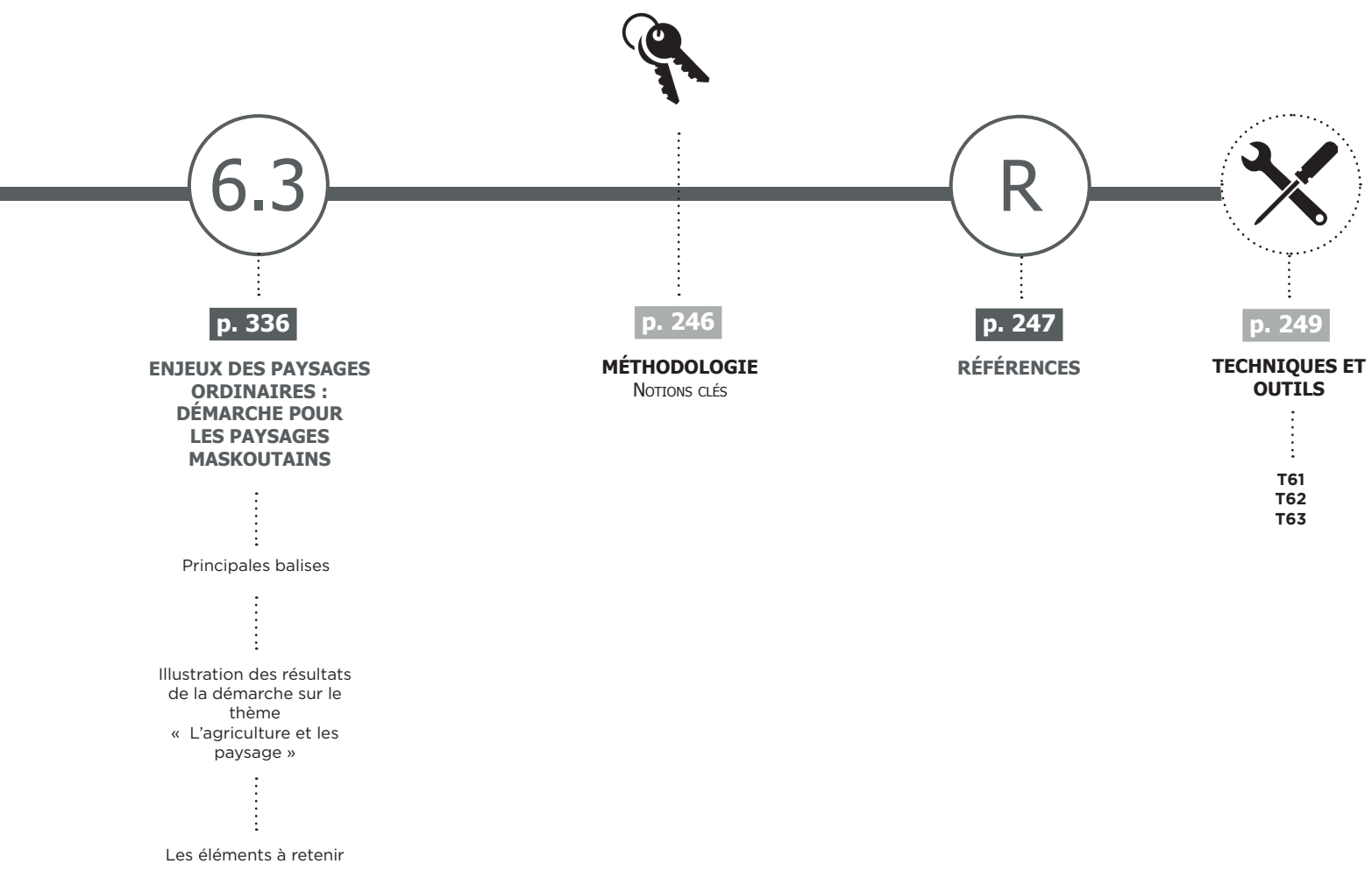
6.2

p. 324

IDENTIFIER LES ENJEUX DE PAYSAGE

Exemples de méthodes
types

Guide méthodologique
et conseils pour une
méthode participative



Les quatre chapitres précédents ont mis de l'avant un ensemble de méthodes et d'outils pour réaliser un état des lieux. Celui-ci vient en quelque sorte « décomposer » le paysage en ses dimensions considérées comme les plus significatives et dresser un portrait factuel à l'égard de chacune d'elles. Or, comme souligné dans le premier chapitre, l'état des lieux n'est pas le diagnostic puisque si « le diagnostic découle de l'état des lieux (il) s'en distingue nettement car il suppose [...] une appréciation, un verdict et, en définitive, une prise de responsabilité de celui qui émet le jugement » (Laurent & Veirier, 2007). Alors que l'état des lieux vient « décomposer » le paysage en ses dimensions essentielles, le diagnostic viendra quant à lui, en quelque sorte, le « recomposer ». Il faudra effectivement procéder à une certaine « mise en relation » des connaissances issues de l'état des lieux pour parvenir à **identifier des enjeux**. Le terme enjeu est ici pris dans son sens le plus simple, c'est-à-dire d'abord et avant tout ce que l'on a à gagner ou à perdre. À titre d'exemple, gagner pourrait vouloir dire faire connaître et apprécier un point de vue unique sur une rivière, une colline ou un bâtiment historique. À l'inverse, la disparition d'un ensemble patrimonial ou d'un accès à un plan d'eau, à une érablière ou à un lieu public auquel les individus sont profondément attachés pourraient constituer des pertes significatives au plan des paysages.

Un enjeu de paysage identifie ce que l'on a gagné ou à perdre en terme de paysage sur un territoire donné.

En aménagement du territoire, l'enjeu vise donc des composantes matérielles : caractéristiques naturelles, cadre bâti, infrastructures, etc. Toutefois, comme signalé dans le chapitre 1, si les interventions visent inévitablement ces composantes matérielles, les moyens d'action pourront être différents, revêtant tantôt une forme directe (ex. : implantation d'une haie brise vent), tantôt encore une forme plus indirecte (ex. programme d'aide à l'implantation de haies brise-vent). Cela dit, comment en arriver à identifier, à prioriser de tels enjeux ? Certes on pourra,

comme c'est le plus souvent le cas, recourir à un professionnel du paysage qui, fort des connaissances issues de l'état des lieux et de son expertise identifiera ce sur quoi, selon lui, il importe d'agir et pourquoi il faut le faire. Toutefois, dans le cadre d'un projet qui vise à définir une vision collectivement partagée, il paraît nécessaire de privilégier des méthodes et des procédures favorisant la prise en compte de différents points de vue. Pour ce faire, il s'agira avant tout de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes se sera approprié les connaissances de l'état des lieux, puis de développer une procédure pleinement participative pour l'identification des enjeux (**Fig. 6.1**).

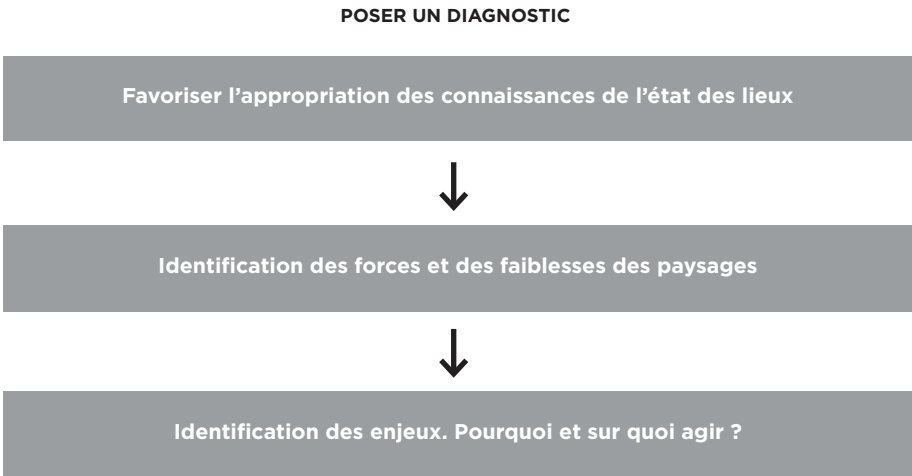


Figure 6.1
Les composantes du diagnostic des paysages

6.1

APPROPRIATION DES CONNAISSANCES DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux produit beaucoup de connaissances sur les différentes dimensions des paysages :

- la connaissance et la compréhension physico-spatiale des paysages viennent par exemple donner à voir le territoire sous un nouvel angle qui dépasse ses limites administratives ;
- la mise à jour des regards des populations et des visiteurs sur le paysage est le plus souvent nouvelle ;
- la connaissance de l'évolution des paysages permet de se remémorer, de préciser et de mesurer l'ampleur des transformations.

C'est donc dire que nombre de ces connaissances seront nouvelles pour les acteurs du territoire, et ce, d'autant plus que parler de paysages va rarement de soi pour bons nombres d'entre eux. Or, ces connaissances doivent être utiles à ces mêmes acteurs. Favoriser **l'appropriation des connaissances** produites dans l'état des lieux des paysages est donc une première étape importante vers l'identification des enjeux.

Pour favoriser l'appropriation des connaissances de l'état des lieux deux outils sont traditionnellement utilisés : la production d'un document synthèse de l'état des lieux et des présentations orales.

QUELQUES OUTILS

Afin de favoriser l'appropriation des connaissances de l'état des lieux, différents outils sont traditionnellement utilisés. Le plus utilisé est sans aucun doute la production d'un document synthèse de l'état des lieux. Les atlas de

L'appropriation des connaissances de l'état des lieux peut aussi être actif, par exemple à travers l'organisation d'une journée de transfert des connaissances sur le terrain avec les décideurs et les intervenants.

paysages français, wallon ou les catalogues de paysages catalans en offre de très bon exemples. Rédigés dans un style narratif, ces documents regroupent l'ensemble des connaissances produites et constituent ainsi des documents de références pour les étapes ultérieures du projet de paysage. Dans les atlas de paysages français, une synthèse des connaissances de chacune des dimensions des paysages sera par exemple réalisée au niveau des unités de paysages pour en faciliter la mise en relation. La publication d'un document synthèse de l'état des lieux peut aussi s'accompagner d'activités de diffusion comme par exemple de présentations orales du contenu du document produit aux différents acteurs.

À travers ces deux outils, **l'appropriation des connaissances de l'état des lieux** passe essentiellement par un apprentissage passif, c'est-à-dire par l'écoute et la lecture. Dans le cadre de la démarche du projet Paysages maskoutains, l'équipe a misé sur la combinaison d'un apprentissage passif et actif des connaissances produites dans l'état des lieux.

COMBINER UN APPRENTISSAGE ACTIF ET PASSIF DES CONNAISSANCES PRODUITES DANS L'ÉTAT DES LIEUX

L'exemple de la démarche du projet paysages Maskoutains

La démarche du projet Paysages maskoutains a tout d'abord reconnu que la production d'un document synthèse demeure un incontournable pour transférer et diffuser un apprentissage actif et passif de l'état des lieux de l'état des lieux, notamment puisque c'est un document qui reste. Ainsi, comme cela a été présenté dans les chapitres 2 à 5, ce type de document

devient accessible et marque concrètement l'aboutissement d'un travail non négligeant sur le territoire. Pour cela, le document a misé sur des représentations graphiques, des schémas et des dessins appropriables par le plus grand nombre (**Fig. 6.2**).

Cela étant, afin que de maximiser les chances que ce document serve au passage à l'action, une activité complémentaire a été organisée. Il s'agissait d'une journée de transfert des connaissances sur le terrain favorisant un apprentissage actif et réunissant les décideurs (élus) et les intervenants régionaux (experts d'organismes dont les activités ont un impact sur les paysages et présidents d'associations de citoyens) ayant pour objectif de :

- s'assurer que les participants comprennent bien ce qui a été réalisé dans l'état des lieux, comment cela a été réalisé (les méthodes, leur portée et leurs limites), et ce que cela a produit comme connaissances (les résultats) ;
- continuer à briser les clichés sur les paysages pour montrer l'apport des connaissances produites ;



Figure 6.2
Page couverture, Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains
Des exercices sur le terrain pour favoriser l'appropriation de l'état des lieux
(Tiré de Ruiz, Domon, Jambon & Rousselle-Brosseau, 2012)

- développer l'intérêt des participants à lire le document synthèse et à se l'approprier afin que celui-ci constitue réellement une base de connaissance commune sur les paysages ;
- introduire la seconde phase du projet, soit la phase de diagnostic des paysages.

La journée de transfert était divisée en deux parties. La matinée était consacrée à des exercices en sous-groupes sur le terrain au cours desquels les participants étaient amenés à jouer le rôle d'expert en paysage (**Fig. 6.3**). Ces exercices avaient plus spécifiquement pour objectif de permettre aux participants de comprendre comment les connaissances de l'état des lieux avaient été produites.

Dans un deuxième temps, la compilation des résultats de ces exercices, a servi de porte d'entrée pour expliquer plus en détail l'ensemble des connaissances générées dans l'état des lieux. Ces connaissances ont été exposées sous forme de présentation orale par les porteurs du projet. Enfin, la dernière partie de la journée consistait à remettre le document synthèse aux participants et à lancer la seconde phase du projet. La fiche technique T61 est spécifiquement consacrée à cette journée de transfert des connaissances¹.

1. Organiser une journée de transfert des connaissances de l'état des lieux, T61
Technique et outils



Figure 6.3
Des exercices sur le terrain pour favoriser l'appropriation de
(Photo: Julie Ruiz)

6.2

IDENTIFIER LES ENJEUX DE PAYSAGE

Une fois l'appropriation collective des connaissances de l'état des lieux réalisée, il est possible de rentrer dans le cœur du diagnostic. Pour bien comprendre en quoi le diagnostic se démarque du simple état des lieux, rappelons que lorsque le médecin pose un diagnostic sur l'état de santé d'un patient, il dit ce qui va et ce qui ne va pas. Un diagnostic paysager est donc en quelque sorte un verdict sur l'état des lieux. Au-delà de la simple connaissance des faits, il vise à la fois à révéler ce qui ne va pas et à montrer les potentiels des paysages, les éléments qui vont bien et sur lesquels on peut miser. Comme spécifié précédemment, dans le cadre d'un projet qui vise à définir une vision collectivement partagée, il paraît nécessaire de privilégier des méthodes et des procédures favorisant la prise en compte de différents points de vue.

Un diagnostic de paysage est en quelque sorte un verdict sur l'état des lieux qui révèle ce qui ne va pas et ce qui va bien quant aux paysages du territoire d'étude.

EXEMPLES DE MÉTHODES TYPES

Au Québec, il n'existe pas encore de méthodes participatives éprouvées pour l'identification des enjeux de paysage. C'est donc principalement à travers l'analyse des expériences étrangères, qu'on trouvera les outils et techniques dont on pourra s'inspirer pour poser un diagnostic partagé adapté aux paysages ordinaires. Les paragraphes qui suivent viennent en présenter quelques-uns.

Comme il s'agit de poser collectivement un diagnostic, la méthode des groupes de discussion est toujours utilisée. Dans le cadre de celle-ci, on discute au sein d'un petit groupe (6-10 personnes) d'un thème sous la supervision d'un animateur. Si l'activité réunit de nombreuses personnes, le

travail sera réalisé en sous-groupes de 6 à 10 personnes et on prévoira une activité de partage des discussions de chacun des groupes en fin d'activité. Le groupe de discussion doit permettre de comprendre les raisonnements derrière les positions de chacun. Par ailleurs, dans le cadre des exercices de diagnostic, il appert que plus les connaissances factuelles données sur les paysages au préalable est significative, moins grands seront les présupposés des participants. De même, il est généralement souhaitable que le groupe soit constitué de paires afin de faciliter la discussion (ex. : professionnels de l'aménagement, simples citoyens, etc.). Puisqu'il est généralement très difficile d'animer tout en prenant les notes, en plus de l'animateur, il est aussi préférable d'avoir un secrétaire qui fera la synthèse des échanges du groupe en fin d'activité. La littérature portant spécifiquement sur les groupes de discussion étant abondante on pourra par exemple se référer à Guihéneuf (2011) pour en avoir un aperçu. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'identification d'enjeux de paysage plusieurs outils permettent soit d'aider à structurer les groupes de discussion, soit de favoriser une participation active des participants, soit encore de prioriser et de représenter les enjeux.

Groupe de discussion : les outils pour structurer

Plutôt que de laisser la discussion libre dans le groupe, des outils permettent d'aider à la structurer en donnant des objectifs précis au groupe.

Compléter une analyse MOFF : Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses

La matrice MOFF (SWOT en anglais) permet de poser un diagnostic en se concentrant successivement sur les éléments internes (forces et faiblesses) et sur les éléments externes (opportunités et menaces) au territoire considéré (**Fig. 6.4**; Fondation Roi Baudoin, 2006). Cadre d'analyse flexible, la matrice peut porter tout autant sur l'ensemble du territoire que sur une portion (ex. : municipalité), sur un type de paysage spécifique (ex.: paysages agricoles)

ou encore sur des éléments particulièrement significatifs pour la qualité des paysages (ex. : infrastructures de transport). De même, elle peut être appliquée dans son ensemble ou ne porter, par exemple, que sur les éléments internes, faisant ainsi ressortir les forces et faiblesses des paysages du territoire. Enfin, la grille peut être complétée individuellement ou en groupe.

	Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
Origine interne (organisationnelle)	Forces  Strengths	Faiblesses  Weaknesses
Origine externe (origine = environnement)	Opportunités  Opportunities	Menaces  Threats

Figure 6.4
La matrice MOFF
 Un outil facilitant l'identification des **M**enaces, **O**pportunités, **F**orces et **F**aiblesses du territoire

Le jeu de territoire

Reprenant les grandes lignes d'une technique participative éprouvée (von Korff, et *al.*, 2011), l'information issue de l'état des lieux peut être divisée sur différentes « cartes à jouer » ou fiches, l'objectif étant d'amener les participants à sélectionner l'élément qu'ils jugent le plus important. Chaque joueur se voit ainsi attribuer un nombre de cartes (ex. 4) et doit en « jouer »

une, à tour de rôle (ex. 2 tours), en expliquant son choix et en proposant une représentation spatiale sur un fond cartographique où n'apparaissent que les structures du territoire (délimitations géographiques, routes, municipalités). Les joueurs discutent ensuite du choix des cartes, de la maquette produite et synthétisent les enjeux du territoire. Les étapes suivantes comprennent habituellement la réalisation sur une base individuelle de scénarios d'évolution du territoire sur un horizon temporel donné (ex. : 15 ans), la mise en commun et le regroupement des scénarios et l'énoncé de pistes d'orientation. Cette activité s'adresse typiquement à des intervenants territoriaux.

Énoncé d'une vision prospective négative

Partant du constat qu'il est souvent plus facile de s'entendre sur ce qu'on ne veut pas pour le territoire (ex. : dévitalisation, morcellement du territoire agricole, perte de biodiversité, etc.) que sur ce que l'on veut, certains auteurs ont recours à l'énoncé d'une vision prospective négative. Dans le cadre d'un atelier participatif, il s'agit donc de demander « ce qu'on ne veut pas voir ». Ce faisant on vient bien souvent révéler l'existence de convergences entre les intervenants dont les points de vue pourraient a priori paraître irréconciliables. À titre d'exemple, dans le cadre d'un projet sur l'avenir des paysages agricoles péri-urbains réunissant une diversité d'acteurs (agriculteurs, élus, etc.), le recours à cette méthode a permis de faire prendre conscience aux participants qu'ils partageaient tous des craintes semblables (implantation d'un corridor autoroutier, mitage du territoire, etc.) quant à l'avenir de leur territoire (Planchat-Héry, 2008). Du coup, ils ont été amenés à constater que leur point de vue n'était pas si éloignés qu'ils pouvaient le percevoir, constat qui a eu pour effet de faciliter les rapprochements et les échanges d'idées, et donc la construction collective des enjeux.

Le diagramme d'affinités

Les trois techniques précédentes ont en commun de pouvoir (ou le cas échéant devoir) être appliquées en groupe. Or, dans un tel cas, la dynamique de groupe fait souvent en sorte que certains individus plus extravertis dominent la discussion et que certaines idées pertinentes ne sont pas abordées. Il est donc important que chaque participant laisse une trace. Pour ce faire, une technique utilisée consiste, avant de lancer la discussion, à laisser un temps de réflexion individuelle aux participants pour que chacun inscrive ses idées sur un document (ex. : « Post-it » de grand format), puis les présente aux

autres en venant les coller sur un tableau. Du coup, non seulement s'assure-t-on que les idées ont bel et bien été mises de l'avant mais il est aussi possible de réaliser un « Diagramme d'affinités », soit de rassembler les idées qui se rapprochent, de faire des catégories hiérarchisées, voire même de voter pour les catégories d'idées qui méritent le plus d'être approfondies (Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires, 2005).

Groupe de discussion : les outils et supports favorisant les échanges

Comme le montrent les paragraphes qui précèdent l'identification des enjeux pose un certain nombre de défis au plan procédural. Il s'agit notamment de faire en sorte que les participants puissent bien voir (ou se représenter) le territoire sur lequel on les invite à se prononcer. Il s'agit également de créer un climat le plus propice possible aux échanges. Plusieurs supports et techniques peuvent servir à favoriser les échanges.

Voir le paysage

S'agissant de paysage, le recours à un support visuel lors de la tenue des séances de travail visant l'identification d'enjeux s'avère incontournable. Si la carte demeure l'outil privilégié en raison de la quantité d'informations pertinentes qu'elle recèle, d'autres formes de représentations paysagères pourraient s'avérer plus parlantes pour de nombreux participants. Ainsi, comme le montrent les travaux de Michelin & Candau (2009) le recours à la photographie et au photomontage s'avère particulièrement efficace pour communiquer l'information sur laquelle les participants devront s'appuyer et pour lancer les discussions conduisant à l'identification et à la priorisation des enjeux.

Encore méconnue au Québec, la technique du bloc diagramme est fréquemment utilisée en Europe où elle est considérée comme un outil privilégié pour permettre aux individus d'identifier des enjeux de paysage (**Fig. 6.5**).

Ainsi, « Il s'agit d'une représentation intermédiaire entre une vue 'de dessus', cartographique, et une vue 'de dedans', à la tangente du regard. Ce mode de visualisation est facilement lu par la majorité des acteurs. De plus il peut être utilisé comme outil complémentaire entre une carte et une photo. Il permet de représenter à la fois les espaces non visibles d'une photo, la volumétrie, des entités paysagères (...). Ensuite, le bloc diagramme permet la représentation des éléments paysagers selon une certaine abstraction de la réalité, mieux expliquée que peut permettre un dessin, mais aussi une maquette (...). Enfin, c'est un outil facilement utilisable en réunion ou sur le terrain ce qui lui permet ainsi d'être manipulé dans un cadre participatif comme support de lecture et de positionnement des objets paysagers porteurs d'enjeux pour le développement du territoire » (Planchat-Héry, 2008 : 104).

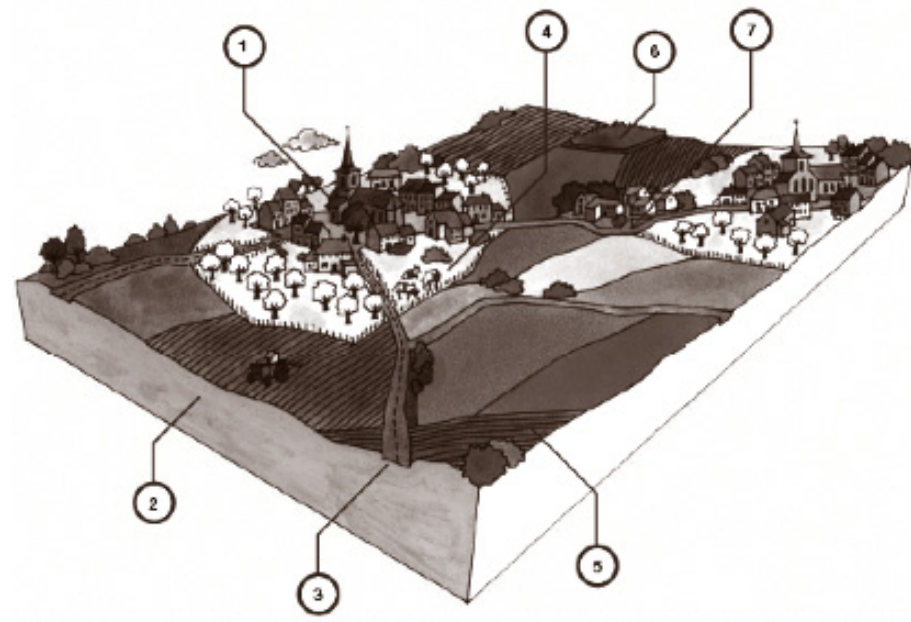


Figure 6.5
Bloc diagramme de l'aire
paysagère des Terrasses
mosanes, Wallonie

Le bloc diagramme, encore méconnu au Québec, est un outil qui permet aux individus de bien se représenter le territoire. Il combine réalisme et abstraction tout en permettant, comme c'est le cas ici, de pointer les éléments les plus significatifs.

(Tiré de Planchat-Héry, 2008)

Terrasses mosanes

1. Habitat groupé en villages séparés de quelques kilomètres et caractérisé par:
 - la présence des fermes, qui ne se trouvent pas en dehors des noyaux villageois ;
 - des maisons en briques et pierres calcaires
 - des maisons de prestige en marbre calcaire
2. Relief faible et réseau hydrographique peu important
3. Réseau routier peu dense, en étoile : les routes vont de village en village
4. Pâtures clôturées et vergers de hautes tiges forment une première ceinture autour des villages
5. Labours en seconde ceinture des villages ; les haies et clôtures sont abandonnées
6. Présence ponctuelle de vergers de basses tiges dans les labours
7. Extensions récentes de l'habitats, sous forme pavillonnaire, en marge des noyaux anciens.

La contribution active des participants

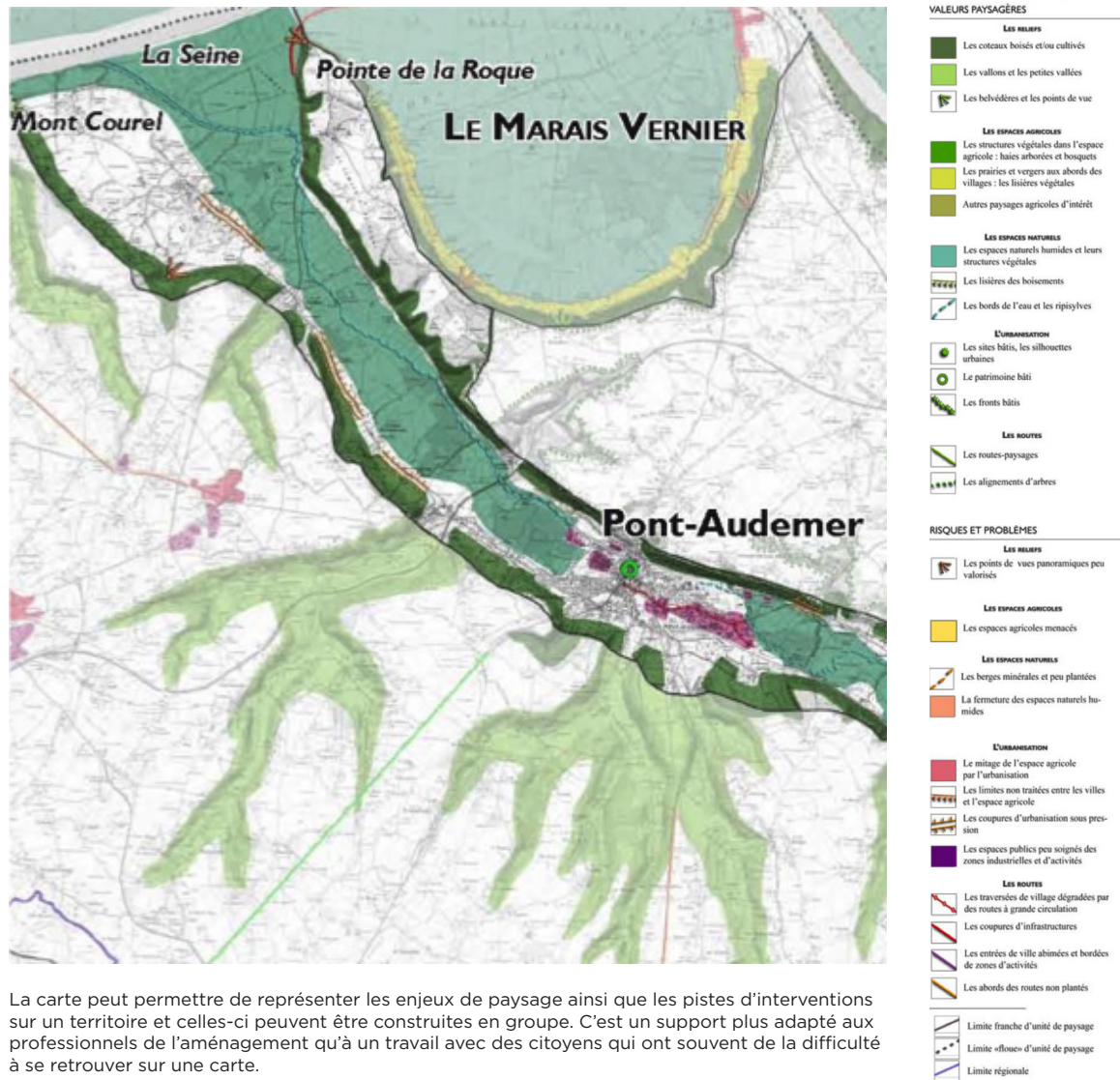
Certaines méthodes (ex : jeu de territoire, diagramme d'affinités) visent explicitement à faire en sorte que lors du déroulement des séances, les participants soient actifs physiquement. Ainsi, on les invitera tantôt à venir pointer sur une carte, à dessiner sur un bloc diagramme, à venir coller leur « Post-it » au tableau, etc. Cette dimension physique de la participation permettrait tout à la fois de « briser la glace » lors de l'amorce des discussions, de créer un climat propice aux échanges et de maintenir les participants alertes tout au cours de la séance.

Quelques techniques de priorisation et de représentation des enjeux

Il pourra s'agir enfin, une fois les enjeux identifiés, d'en arriver à un certain consensus sur ceux qui doivent être considérés comme prioritaires. Plusieurs outils et techniques additionnelles permettent de parvenir à cette fin.

Privilégiant, dans la foulée du paragraphe précédent, la participation active des participants, une des plus simples consiste à écrire chaque enjeu sur des cartons, à les afficher aux murs, à distribuer des gommettes (petits cercles autocollants) aux participants en leur demandant de coller une gommette à côté des trois enjeux qu'il considère comme prioritaire. Les choix sont ainsi classés selon le dénombrement des gommettes (Guihéneuf, 2012).

Une fois les enjeux priorisés, il est aussi possible de les cartographier sur le territoire d'étude. Chaque participant peut ainsi être invité à identifier les parties du territoire où il considère que l'enjeu identifié est le plus important et où il faudrait intervenir. Cela permet, en plus de visualiser l'étendue de certains enjeux sur le territoire, d'identifier les parties de territoires qui sont susceptibles de faire l'objet d'intervention spécifique. Une carte synthèse des enjeux peut ainsi être produites, et dès lors l'identification des pistes d'actions n'est plus très loin (**Fig. 6.6** et **6.7**).



La carte peut permettre de représenter les enjeux de paysage ainsi que les pistes d'interventions sur un territoire et celles-ci peuvent être construites en groupe. C'est un support plus adapté aux professionnels de l'aménagement qu'à un travail avec des citoyens qui ont souvent de la difficulté à se retrouver sur une carte.

Figure 6.6

Extrait de la carte des enjeux de paysage de la vallée de la Risle

Les enjeux sont identifiés pour chacune des unités de paysages du territoire d'étude (Tiré de Région Haute-Normandie, Dreal Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime & Département de l'Eure, 2001. *L'Atlas des paysages de la Haute-Normandie*. Repéré à <http://www.atlas-paysages.hautenormandie.fr>)

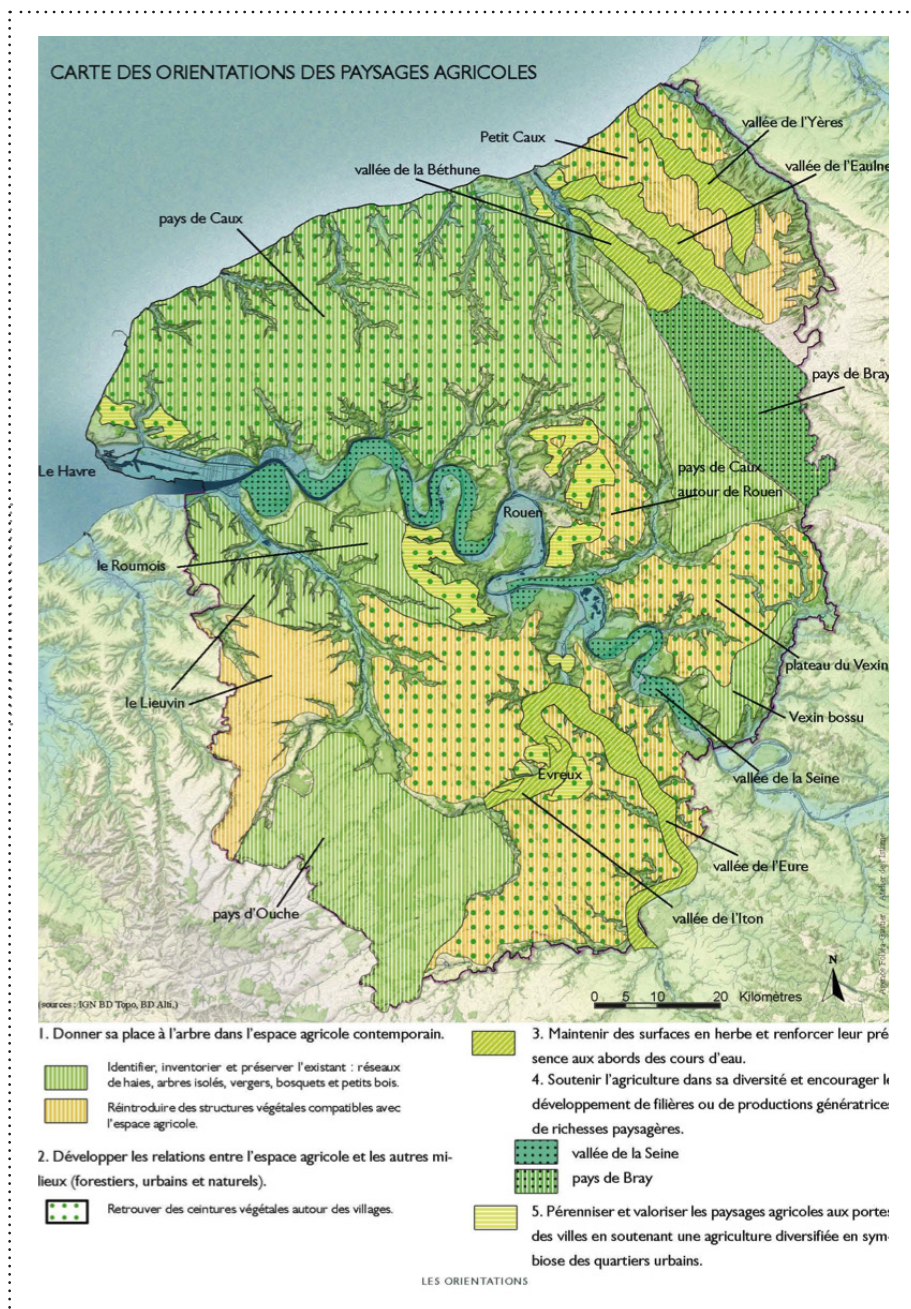


Figure 6.7

Carte des orientations d'interventions pour les paysages agricoles

Les orientations d'interventions sont identifiées par thème au sein de l'atlas (paysage agricole, développement urbain, réseau de transport, espace naturel)
 (Tiré de Région Haute-Normandie, Dreal Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime & Département de l'Eure, 2001. *L'Atlas des paysages de la Haute-Normandie*. Repéré à <http://www.atlas-paysages.hautenormandie.fr>)

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET CONSEILS POUR UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE

Ainsi donc, différentes techniques participatives pour poser des diagnostics de paysage existent. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment s'y prendre concrètement pour développer une méthode participative qui permettra d'identifier collectivement des enjeux de paysage. La section suivante présente un guide méthodologique général pour développer une méthode adaptée à ses besoins. Il est synthétisé dans le **Tableau 6.1**.

Tableau 6.1
*Un guide méthodologique
pour développer une méthode
participative adaptée à ces
besoins*

LES QUESTIONS	LES ÉTAPES
Sur quoi va porter le diagnostic ?	1. Choisir l'échelle ou la thématique de travail
Qui va poser le diagnostic ?	2. Choisir les participants aux activités participatives
Comment s'y prendre ?	3. Développer les activités participatives
Sous quel forme sera présenté le résultat ?	4. Faire la synthèse du diagnostic

Sur quoi va porter le diagnostic ? Choisir l'échelle ou la thématique de travail

Avant de développer une méthode participative pour l'identification des enjeux, il importe de se demander sur quoi va porter ce diagnostic. On pourra par exemple choisir de poser un diagnostic sur l'ensemble du territoire d'étude. Dans ce cas, on pourra par exemple poser un diagnostic sur chacune des unités de paysage et unités équivalentes qui auront été délimitées dans l'état des lieux. Au sein de chacune de ces unités, il s'agira d'extraire les connaissances pertinentes pour aider les participants à identifier les enjeux de paysage. Mais il sera aussi possible de choisir de travailler sur une thématique précise par exemple, les paysages agricoles, les paysages villageois, les paysages d'infrastructures, etc. selon ces objectifs et la dynamique des intervenants.

Qui va poser le diagnostic ? Le choix des participants

La seconde question qui se pose alors est : qui déterminera les enjeux ? Simples citoyens, parties prenantes (ONG, secteur privé), experts, décideurs ? Plus le territoire sur lequel on souhaite poser un diagnostic est grand, et plus il y aura d'acteurs à impliquer. Ainsi, à l'échelle d'une MRC on gagnera à miser sur la participation des décideurs, des intervenants régionaux et des représentants d'association régionale. Par contre, à l'échelle d'une municipalité, en plus de ces participants, il sera possible d'interpeller directement les citoyens.

L'analyse des documents de planification des intervenants qui agissent directement ou indirectement sur les paysages (ex. : schémas d'aménagement, plan directeur de l'eau, plan stratégique des Centres locaux de développement, etc.) peut aussi servir de base :

- pour connaître quels intervenants pourra se sentir interpellé par un type d'enjeu ;
- faire un premier repérage des enjeux de paysage ;
- sélectionner des intervenants qui pourront être des participants actifs dans la démarche.

La fiche technique T62 explique comment s'y prendre pour mener une telle analyse².

2. Analyser les documents de planification des intervenants, T62
Technique et outils



Comment s'y prendre ? Développer les activités participatives

Comme on a pu le constater dans la section précédente, les outils pour identifier collectivement des enjeux de paysage portent sur différents niveaux et sont de nature variée. Ils constituent, en quelque sorte, une boîte à outils au sein de laquelle on pourra puiser pour construire une méthode adaptée au contexte et aux objectifs. Il est en effet possible de combiner ces techniques de manières diverses.

De ces techniques on retiendra notamment :

- L'importance de structurer avec précision les groupes de discussion avec par exemple :
 - une analyse MOFF
 - un jeu de territoire
 - la construction d'un diagramme d'affinités
 - l'énoncé une vision prospective négative
 - des exercices de priorisation
- L'importance d'avoir des supports qui permettent à tous les participants de suivre l'avancement de la réflexion, de voir et représenter des enjeux avec par exemple :
 - des feuilles de collectes de résultats et des post-it pour écrire
 - un bloc diagramme pour voir le paysage à l'étude et représenter des enjeux
 - une carte du territoire pour voir le territoire et représenter des enjeux.
- L'importance de faire en sorte que les participants se déplacent physiquement lors des activités afin de favoriser leur implication dans les activités.

3. Développer et organiser des activités participatives visant à identifier des enjeux de paysage, T63
Technique et outils



La fiche technique T63 détaille les manières de s'y prendre pour développer et organiser des activités participatives visant à identifier des enjeux de paysage³.

Sous quel forme sera présenté le résultat ? La synthèse du diagnostic

Enfin, la forme finale que l'on souhaitera donner au diagnostic guidera aussi le choix des méthodes participatives qui seront utilisées. Alors que la synthèse du diagnostic prend le plus souvent la forme d'un texte, il pourra aussi être accompagné d'une carte localisant les enjeux de paysage sur le territoire d'étude.

6.3

ENJEUX DES PAYSAGES ORDINAIRES : DÉMARCHE POUR LES PAYSAGES MASKOUTAINS

Sur la base de ce qui précède, un exemple de démarche a été développé dans le cadre du projet Paysages maskoutains. Cette démarche est susceptible d'être adaptée et appliquée à différentes échelles (MRC, groupes de municipalités, municipalité unique), à différents contextes (ex. : municipalités en zone d'intensification agricole, municipalités soumises à des pressions de périurbanisation, etc.), et ce, par différents types d'intervenants (élus, représentant de groupes associatifs, producteurs agricoles, etc.). Elle a pour objectif de faire émerger des enjeux sur la base de l'état des lieux produit, en faisant d'abord poser un diagnostic de type forces-faiblesses des paysages et en s'inspirant d'exemples d'intervention concrètes. Les pages qui suivent présentent d'abord un certain nombre de balises qui viennent l'encadrer avant d'illustrer la démarche par un exemple.

PRINCIPALES BALISES

Par-delà son caractère participatif, la démarche proposée présente un certain nombre de caractéristiques centrales.

Le rôle de l'expert en paysage

Comme la démarche est participative, la question du rôle de l'expert en paysage dans une telle démarche se trouve posée. S'il ne lui revient pas

de définir seul les enjeux dans le cadre d'une telle démarche, il importe qu'il demeure présent et actif. Son rôle est principal est d'accompagner et d'alimenter le travail d'identification et de priorisation des enjeux. Plus spécifiquement, il est appelé à :

- mettre à la disposition des participants une procédure qui leur permette de poser eux-mêmes un diagnostic sur la base des informations disponibles.
- transmettre et expliquer au besoin l'information de l'état des lieux
- animer les activités menant à l'identification d'enjeux.

Une démarche pouvant être appliquée à différentes échelles ou à différents thèmes

Les exemples de connaissances générées par l'état des lieux des paysages maskoutains, et présentés dans les quatre chapitres précédents, permettent de constater à quel point tout aussi uniformes qu'ils soient les paysages ordinaires des basses-terres présentent une réelle diversité. Par exemple, les dépôts de surface varient grandement du nord au sud du territoire (**Fig. 2.12**), entraînant du même coup d'importantes différences aux plans de la nature et de la structure d'occupation des sols (**Fig. 2.13**). Aussi, plutôt que d'appliquer la démarche d'identification des enjeux à l'ensemble des municipalités, il paraît utile, dans un tel cas, de procéder par municipalité ou groupe de municipalités. Ces groupes doivent être constitués de municipalités partageant des caractéristiques paysagères communes et des préoccupations suffisamment semblables pour être prêtes à « travailler ensemble ».

Cela dit, il ressort aussi clairement qu'un certain nombre de problématiques traversent un grand nombre, voire la totalité des municipalités de la MRC. Pensons par exemple à l'agriculture dont l'importance dans le façonnement des paysages est majeure. Pensons encore aux infrastructures de transport (routier ou énergétique) ou à la question du maintien de la biodiversité. Dans ces circonstances, en dépit de la diversité réelle constatée entre les différentes municipalités de la MRC certains diagnostics thématiques gagnent à être réalisés à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Une démarche de co-construction des résultats

Se démarquant des activités participatives où l'analyse des discussions se fait en dehors de l'activité, l'approche développée implique une co-construction des résultats en cours d'activité. C'est effectivement à l'intérieur même de l'activité que les animateurs proposent un bilan qui doit être approuvé après avoir été au besoin modifié par les participants. Il s'agit donc de dégager le plus rapidement possible un consensus sur les enjeux de paysage.

Les principaux éléments de la démarche

La démarche participative développée, présentée en détail au sein de la fiche technique 6.3, repose sur trois éléments :

1. L'état des lieux comme base de réflexion et de discussion

Une fois que les connaissances de l'état des lieux ont été appropriées par les intervenants, celle-ci peut servir de base de discussion et de réflexion pour l'identification des enjeux. Cela dit, compte tenu de la somme considérable de données cumulées, il paraît important de cibler les informations les plus pertinentes. Dans cette optique, il s'est avéré nécessaire d'extraire des éléments clés de l'état des lieux, soit en regard de la municipalité (ou groupe de municipalités) visée, soit encore en regard d'une thématique spécifique (ex. : agriculture, infrastructures, etc.). Ces éléments clés ont été mis à la disposition des participants préalablement aux activités participatives sous la forme de fiches (**Fig. 6.8**).

2. Un diagnostic de type forces et faiblesses pour prioriser des enjeux

Les participants ont ensuite été amenés à poser un diagnostic c'est-à-dire, à identifier les éléments qui, selon eux, constituent les forces et les faiblesses de leurs paysages. Précisons que les forces et les faiblesses ne se traduisent pas nécessairement toutes en enjeux. Ainsi, certaines forces sont présentes sans que l'on ait à les valoriser ou à intervenir. En contrepartie, certaines faiblesses, celles par exemple qui relèvent strictement de l'évolution du marché économique mondial, vont tout simplement au-delà de la portée d'action des intervenants. Avant de décider « sur quoi agir » il importe donc,

dans le cadre de la définition des enjeux de se demander « pourquoi agir ». De même, au moment de la priorisation des enjeux importe-t-il de tenir compte minimalement de la capacité d'agir.

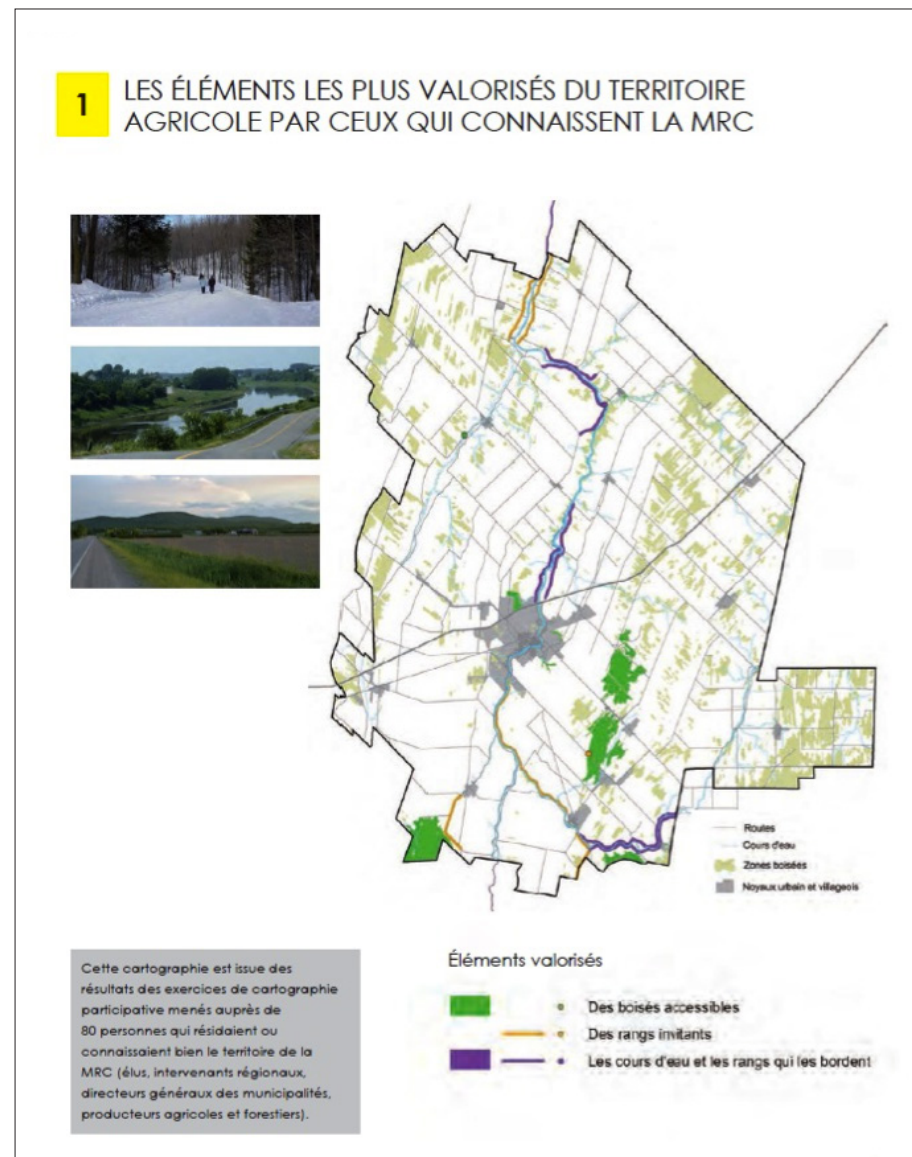


Figure 6.8

Les éléments les plus valorisés du territoire agricole par ceux qui connaissent la MRC

Une des dix fiches distribuées aux participants quelques jours avant la rencontre. Chacune d'elles portait sur un élément clé de l'état des lieux en lien à la thématique « Agriculture et paysage ». Suite à leur présentation par l'animateur, les participants étaient invités à identifier ce qui pour eux constituait une force ou une faiblesse.

3. Le recours à des exemples d'intervention comme outil d'identification des enjeux

L'aménagement des paysages ruraux étant chose récente au Québec, il demeure bien souvent difficile pour les intervenants de concevoir ce que pourrait être une intervention sur le paysage. Du coup, certains enjeux pourraient être occultés, les participants considérant qu'il est impossible d'agir sur une composante donnée. Dans ces circonstances, la démarche d'identification des enjeux gagne à pouvoir prendre appui, au besoin, sur des exemples d'intervention permettant aux participants d'entrevoir des possibilités d'action qu'ils n'auraient autrement pu imaginer. De tels exemples ont été préparés pour l'activité de priorisation des enjeux (**Fig. 6.9**).

Ces exemples d'intervention, qui ont été puisés dans différentes sources (travaux d'étudiants, réalisations européennes, etc.), représentent en quelque sorte des cartes que l'animateur de l'activité peut utiliser au besoin, par exemple lorsqu'un participant voit mal la possibilité d'agir sur une thématique dont l'importance a été mise en évidence par l'état des lieux.

4. La création de groupes de travail pour assurer le lien entre enjeux et intervention

Pour chaque enjeu identifié (force ou faiblesse sur laquelle les participants considèrent qu'il faille intervenir), la création de groupes de travail dès la fin de la séance d'identification des enjeux peut s'avérer utile pour assurer le lien entre celle-ci et l'intervention sur le terrain. Ces groupes, formés autour d'enjeux spécifiques, seront en quelque sorte chargés de définir les différents moyens permettant d'en arriver à des interventions concrètes sur le territoire. Les participants à la séance d'identification des forces et des faiblesses ont été invités à s'y investir tout en sachant que d'autres acteurs interpellés par l'enjeu considéré pourraient aussi être invités. L'analyse des documents de planification mentionnée précédemment (Fiche technique T62)⁴ peut s'avérer utile pour identifier ces acteurs.

4. Développer et organiser des activités participatives visant à identifier des enjeux de paysage, T63
Technique et outils



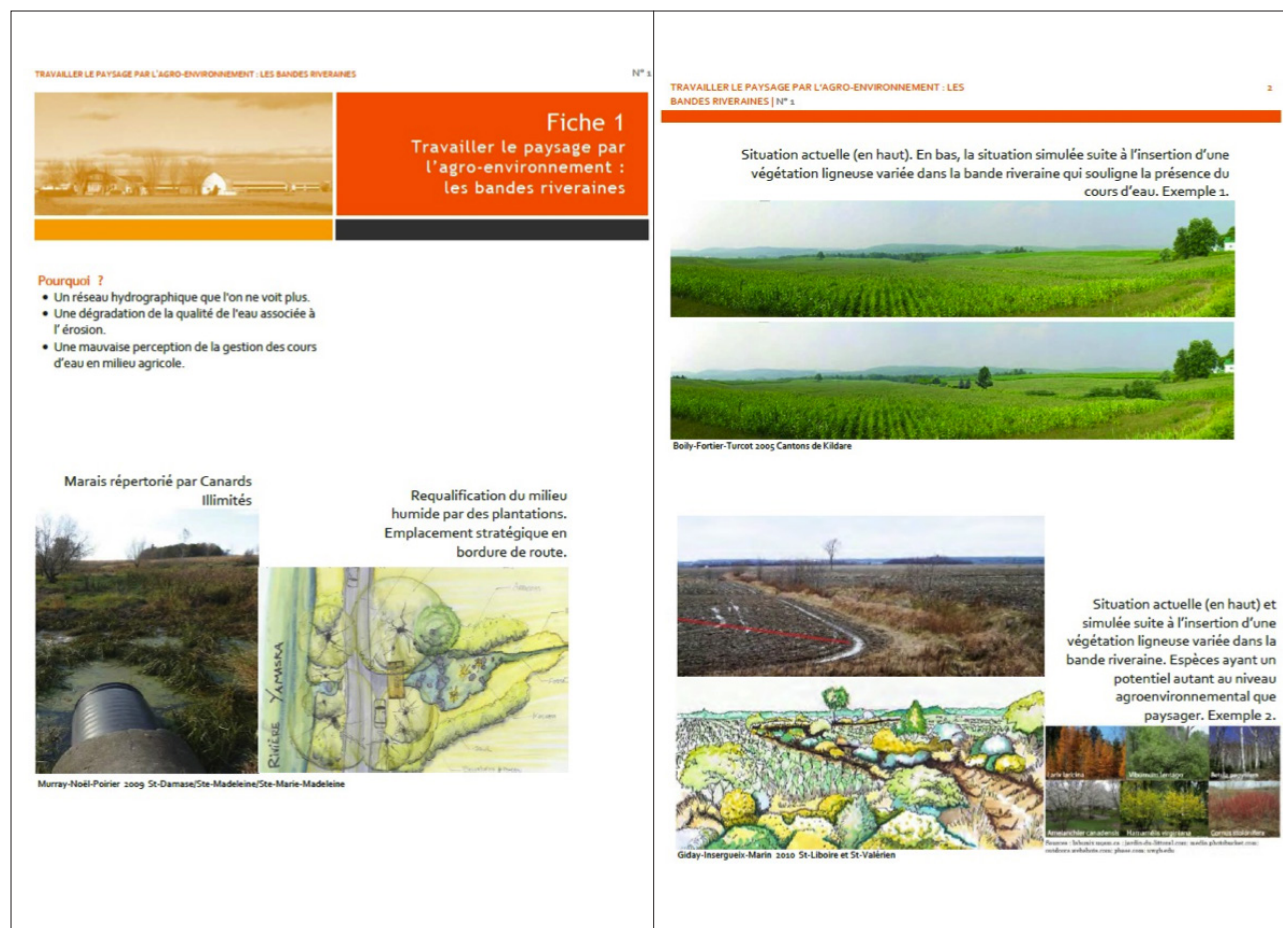


Figure 6.9
Des fiches au texte synthétique et largement illustrées expliquent pourquoi il peut être intéressant d'intervenir sur une composante du paysage et présentent des exemples de ce qui pourrait être effectué. Ces fiches, utilisées au besoin lors des séances d'identification des enjeux, permettent d'entrevoir des possibilités d'action souvent méconnue.

ILLUSTRATION DES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE SUR LE THÈME « L'AGRICULTURE ET LES PAYSAGES »

Vu l'importance de l'agriculture pour les paysages des basses-terres, un exercice mené dans la MRC des maskoutains sous le thème « L'agriculture et les paysages » est utilisé pour illustrer la démarche ci-devant présentée. Cet exercice avait pour objectif :

- de poser un diagnostic sur les paysages agricoles de la MRC afin d'identifier des enjeux sur lesquels il faudrait éventuellement agir ;
- d'identifier un ou des projets concrets de mise en valeur et d'aménagement des paysages agricoles pouvant être amorcés afin d'illustrer le type d'interventions pouvant être menées en lien avec ces enjeux.

Les participants

Sur ce plan, l'objectif était de cibler les intervenants portant un intérêt particulier envers les questions d'aménagement en zone agricole. Dans le présent exemple, les organismes suivants ont été invités, l'astérisque désignant ceux qui ont été en mesure de participer :

- Agence forestière de la Montérégie
- Bureau de tourisme et des congrès*
- CLD (Commissaire agricole)*
- Club agroenvironnemental
- Comité citoyen pour la protection de l'environnement
- Comité consultatif agricole de la MRC
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire*
- Élus

- Institution d'éducation relative à l'agriculture et l'agroalimentaire*
- Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)*
- Organisme de bassin versant
- Professionnels de la MRC des maskoutains (service d'aménagement et service de gestion des cours d'eau) *
- Syndicats de base de l'UPA
- Union des producteurs agricoles (UPA)*

FORCES	FAIBLESSES
• Un territoire agricole vivant et activement occupé grâce à une agriculture dynamique et des producteurs agricoles nombreux sur le territoire ; un potentiel d'innovation; • une agriculture variée qui crée une diversité de paysages ; • des paysages agricoles ouverts, homogènes et harmonieux, offrant des vues panoramiques sur les Montérégiennes ; • plusieurs rangs agricoles d'intérêt; • des arbres, des haies brise-vent de plus en plus présentes et des boisés toujours présents ; • les rivières (Yamaska, Noire, Savail) et les rangs qui les bordent* ; • un riche patrimoine agricole bâti*.	• Une diminution du nombre de fermes (tout de même moins inquiétante qu'ailleurs) ; • un problème d'image « On est plus que du maïs !... et l'agriculture est encore familiale* ; • le caractère peu personnalisé des infrastructures agricoles ; • des accès (et des usages) aux rivières et aux boisés limités* ; • des cours d'eau dégradés* ; • des éléments d'intérêt nombreux mais isolés qui ne sont pas reliés par des routes présentant un intérêt continu et permettant de s'arrêter*; • des arbres et des boisés pas assez présents et pas assez valorisés* ; • un patrimoine bâti agricole qui se dégrade, sans intérêt pécuniaire pour le protéger, et dont certaines traces ne sont pas assez mises en valeur (concombre, tabac, etc.); • des commerces agricoles avec des aires d'entrepôts désorganisées qui donnent une mauvaise image du milieu.

Tableau 6.2
Forces et faiblesses du paysage identifiées par les participants de l'exercice « L'agriculture et les paysages »

À partir de ces différentes forces et faiblesses, six voies d'intervention ont été dégagées et, pour chacune d'elles, un groupe de travail a été constitué afin de baliser des interventions concrètes susceptibles d'être menées.

- Traiter l'emprise de l'autoroute 20 et les paysages qui la bordent;
- mise en valeur des rangs d'intérêt de la MRC (rangs agricoles et rangs bordant les rivières);
- favoriser le reboisement des ravines;
- définir des pistes d'action pour le maintien du patrimoine agricole;
- paysage et aménagement des espaces non utilisés pour la production : sites de démonstration;
- développer un circuit agrorécréotouristique.

POUR EN SAVOIR PLUS + + + + +

Sur les méthodes participatives en aménagement

Hauptmann, É. & Wates, N. (2010). *Concertation citoyenne en urbanisme, la méthode du Community planning*. Gap, Paris : Adels et Yves Michel.

Michelin, Y., Joliveau, T., & Planchat, C. (2011). Landscape in participatory processes: tools for stimulating debate on landscape issues ? A conceptual and methodological reflection from research-action projects in France. Dans M., Jones & M., Stenseke (eds.), *The European Landscape Convention, challenges of participation* (pp. 145-173). Dordrecht: Springer.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

OBJECTIFS

Le chapitre vise à présenter les constituantes du diagnostic de paysage en :

- Abordant le rôle du diagnostic dans une démarche de projet de paysage
- Ciblant des méthodes, techniques et outils pour s'approprier l'état des lieux
- Développant des méthodes participatives pour faire émerger les enjeux collectivement partagés
- Illustrant ces éléments au sein de la démarche des Paysages maskoutains

SUR LE DIAGNOSTIC

Suite à la caractérisation sociale, physico-spatiale, visuelle et/ou évolutive du territoire au sein d'un « état des lieux » collectivement partagé et suffisamment approprié, il s'agit de poser un diagnostic, c'est-à-dire à évaluer les forces et les faiblesses des paysages. On en arrive donc à la caractérisation des enjeux du territoire et à leur priorisation pour l'action et ce, de manière à faire valoir les différents points-de-vues en présence.

MÉTHODES POUR FAVORISER L'APPROPRIATION DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'appropriation de l'état des lieux par les acteurs impliqués est incontournable avant de procéder au diagnostic de manière à les éclairer sur les différentes dimensions des paysages qui auraient pu jusque-là paraître nouvelles. Les méthodes peuvent être :

- La production d'un document synthèse de l'état des lieux
- La production d'atlas des paysages
- Le déroulement d'activités de diffusion qui peuvent être faites sous forme de présentation ou de visite de terrain

MÉTHODES TYPES POUR IDENTIFIER LES ENJEUX DE PAYSAGE (DIAGNOSTIC) :

- Outils pour structurer un groupe de discussion:
 - Analyse MOFF (menaces, opportunités, forces et faiblesses)
 - Jeu de territoire
 - Énoncé d'une vision prospective négative
 - Diagramme d'affinités
- Outils pour favoriser les échanges
 - Voir le paysage (support visuel)
 - Contribution active des participants
- Techniques pour représenter et identifier les enjeux
 - Classification des enjeux de manière prioritaire par les participants
 - Cartographie des enjeux prioritaires

DÉVELOPPER UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR IDENTIFIER LES ENJEUX DE PAYSAGE

- Bien identifier en avance l'échelle du diagnostic, les principales thématiques et de circonscrire le diagnostic
- Choisir les participants interpellés par les enjeux des thématiques et l'échelle du diagnostic
- Définir les activités et les techniques à utiliser pour structurer les discussions de groupe
- Établir la mise en forme des résultats



NOTIONS CLÉES

Enjeu de paysage

Un enjeu de paysage identifie ce que l'on a gagné ou à perdre en terme de paysage sur un territoire donné. Il peut être une force que l'on souhaite renforcer et mettre en valeur, autant qu'une faiblesse que l'on souhaite en quelque sorte corriger, améliorer.



RÉFÉRENCES

Fondation Roi Baudouin. (2006). *Méthodes participatives*. Un guide pour l'utilisateur. Repéré à http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf

Guihéneuf, P.-Y. (2011). *Focus groupe et atelier d'acteurs. Outils et méthodes pour le dialogue territorial*. Repéré à : <http://www.comedie.org/outils.php>

Guihéneuf, P.-Y. (2012). *Vote et hiérarchisation. Outils et méthodes pour le dialogue territorial*. Repéré à <http://www.comedie.org/outils.php>

Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires. (2005). *Guide méthodologique du travail en commun*. Repéré à http://www.iaat.org/telechargement/guide_methodo/guide_methodo_complet.pdf

Laurent, A., & Vernier, L. (2007). *Culture, tourisme et lutte contre la pauvreté au Sahara : une approche territoriale du développement, guide méthodologique*. Paris : UNESCO.
 Michelin, Y., & Candau, J. (2009). Paysage, outil de médiation (publication n°8). Repéré sur le site du projet APPORT : http://www.agriculture-et-paysage.fr/IMG/pdf/n8_paysage-outil-de-mediation_2009-12_100dpi_DEF.pdf

Planchat-Héry, C. (2008). *Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme*. *Noréis*, 4(209), 109-125.

Région Haute-Normandie, Dreal Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Département de l'Eure, (2001). *L'Atlas des paysages de la Haute-Normandie*. Repéré à www.atlaspaysages.hautenormandie.fr

Ruiz, J., Domon G., Jambon, C., & Rousselle-Brosseau, L.-P. (2011). *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Montréal, Trois-Rivières : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières.

von Korff, Y., Olivry, F., Dionnet, M., Gros, J., Lardon, S., Loudiyi, S., . . . Jamin, J.-Y. (2011). *Outils interactifs pour la formation à la concertation*. Repéré à http://uved-concertation.cirad.fr/co/outils_interactifs_web.html



TECHNIQUES ET OUTILS

T61 Organiser une journée de transfert des connaissances de l'état des lieux

T62 Analyser les documents de planification des intervenants

T63 Développer et organiser des activités participatives visant à identifier des enjeux de paysage

